

VENTE DE COUPES DE BOIS EN FORET PRIVEE

92 lots

21 763 m³

lundi 13 octobre 2025 à 14:30

EFF



expertsforestiersdefrance.com

Expert coordonnateur :

Sébastien CHATON

s.chaton@foret-bois.com



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la vente de coupes de bois d'Appoigny (Yonne), organisée par les Experts Forestiers de France le :

Lundi 13 octobre 2025 à 14h30

Hôtel MERCURE – RN 6 – Le Chaumois à APPOIGNY (89)

ATTENTION

La vente sera informatisée (voir tutoriel au début du cahier) et se fera en salle. Il n'est toutefois pas nécessaire d'être présent dans la salle. La connexion à la vente peut s'effectuer, depuis votre bureau, sur le site <https://ventes.expertsforestiersdefrance.com> avec votre identifiant de connexion et votre mot de passe EFF.

Trois semaines avant la vente, vous devrez vous assurer d'être correctement référencé sur le site des **Experts Forestiers de France** (www.foret-bois.com)

Pour soumissionner, une promesse de caution bancaire est obligatoire. Elle doit être téléchargée sur le site <https://ventes.expertsforestiersdefrance.com> ou adressée au plus tard le lundi 6 octobre 2025 à l'expert coordonnateur :

Sébastien CHATON

2 impasse de l'Etang

89380 APPOIGNY

06 07 79 42 64 - 03 86 51 23 84

sebastien.chaton@expert-forestier.fr

Sans promesse de caution bancaire remise au plus tard le lundi 6 octobre 2025 à l'expert coordonnateur, il ne sera pas possible de soumissionner. (Cf. Fiche « Les Cautions - Mode d'emploi » dans le cahier-affiches)

Cette vente étant informatisée, les soumissions papier, remises en salle ou envoyées par courrier ou par e-mail, ne seront pas acceptées.

Il sera donc nécessaire de se munir du matériel indispensable au bon déroulement de la vente (ordinateur portable, tablette, etc....).

Les articles labellisés « Transformation UE » ne pourront être soumissionnés que par des entreprises disposant d'un numéro d'accréditation délivré par l'Association pour la promotion des chênes et des feuillus français (APECF).

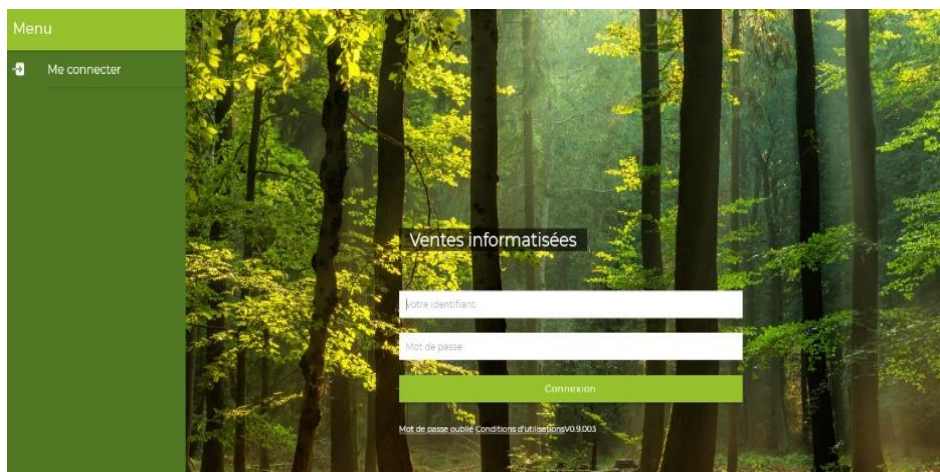
Tutoriel Inscription

Acheteurs

1 – Se connecter sur Google Chrome, Firefox, Safari ou Microsoft Edge :

<https://ventes.expertsforestiersdefrance.com>

Ne pas utiliser Internet Explorer



2 - Saisir l'identifiant et le mot de passe de votre compte Experts Forestiers de France (www.foret-bois.com)

3 - Choisir la vente à laquelle vous souhaitez participer et cliquer sur "s'inscrire"

AGENDA DES VENTES

mars 2020							← Précédent	Suivant →
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim		
24	25	26	27	28	29	1		
2	3	4	5	6	7	8		
9	10	11	12	13	14	15		
16	17	18	19	20	21	22		
23	24	25	26	27	28	29		
30	31	1	2	3	4	5		

TEST - ROLAMPONT

Le 19 mars 2020 à 14:00

Expert coordonnateur : Aurélien BARTHELEMY

S'INSCRIRE



Informations

Ventes

Mes achats



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

4 – Accéder à la fiche récapitulative de la vente, en bas de page (faire dérouler la page)

Inscription à une vente

Description de la vente

Vente
TEST - ROLAMPONT
Date de la vente
19 mars 2020 à 14:00
Expert coordonnateur
Aurélien BARTHELEMY
Lieu de la vente
TEST - ROLAMPONT (52)
Description
Vente de feuillus sur pied et bord de route

Contact

Téléphone
Courriel

Vos informations

Nom
Compagnie
Prénoms
CNIEFEB
Courriel
Société
Experts Forestiers de France
Site
Experts Forestiers de France

Caution

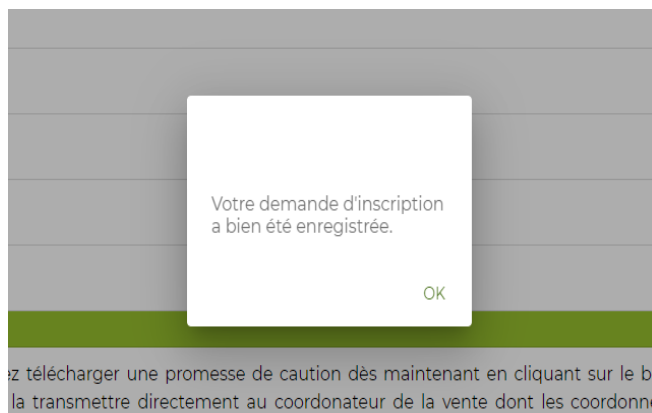
Vous pouvez télécharger une promesse de caution dès maintenant en cliquant sur le bouton ci-contre. Vous pouvez également la transmettre directement au coordonnateur de la vente dont les coordonnées sont renseignées dans la rubrique Contact ci-dessus.

CHARGER

SOUMETTRE MA DEMANDE

Télécharger votre caution bancaire et cliquer sur « soumettre ma demande »

5 – Votre demande d'inscription à la vente est transmise à l'expert coordonnateur de la vente



6 – L'expert coordonnateur valide votre inscription et vous recevrez un mail de confirmation d'inscription à la vente.

7 – Répéter l'étape 1 et 2 pour vous connecter

Cliquer sur le logo de la vente choisie

Menu

Sélectionner une vente

En direct : vente de TEST - LA FERTE FRESNEL

Vous êtes inscrit aux ventes suivantes :

TEST - LA FERTE FRESNEL
11 mars 2020 à 14:00

TEST - ROLAMPONT
19 mars 2020 à 14:00

AGENDA DES VENTES

mars 2020						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sab	Dim
24	25	26	27	28	29	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5

Informations Ventes Mes achats

8 – La liste des lots s'affiche

Menu

Articles

TOUS A VENIR TERMINÉS

Article 1 -
Chêne - TROISFONTAINES LA VILLE (52130)
BO : 125 m3

Article 2 -
Chêne - Saint-Dizier
BO : 460 m3

Article 3 -
Chêne - TROISFONTAINES LA VILLE (52130)
BO : 240 m3

Article 4 -
Chêne - ROBERT MAGNY LANEUVILLE A (52220)
BO : 194 m3

Article 5 -
Chêne - ROBERT MAGNY LANEUVILLE A (52220)
BO : 213 m3

Article 6 -
Chêne - laneuville à remy
BO : 137 m3

Article 7 -
Chêne - BIEL LES EAUX (21570)
BO : 186 m3

Article 8 -
Hêtre - MADEY-GUILLIÈRE (21220)

9 – Vous pouvez accéder au détail du lot et à la saisie de votre soumission en cliquant dessus

Menu

Article 1

Soumission

Vous n'avez pas de soumission active pour cet article

0 € VALIDER

soit 0 €/m3

1 2 3

4 5 6

7 8 9

0

Veuillez saisir le montant de votre soumission puis l'enregistrer en cliquant sur Valider. Vous pourrez annuler votre soumission ou la modifier à tout moment jusqu'à la fin des enchères sur cet article

Informations générales

En bloc/unité de produit
En bloc

Sur pied/bord de route
Sur pied

Surfous écorce
Sur écorce

Type coupe
Régénération (secondaire)

Essence principale
Chêne

Eccentrie 7

Propriétaire

Expert
BARTHELEMY Aurélien

Localisation

Commune
TROISFONTAINES LA VILLE (52130)

Département
Haute-Marne

Bois d'oeuvre : 125 m3 (VUM: 239 m3)

Chêne : 57 pieds, 125 m3

Direct Articles Carte

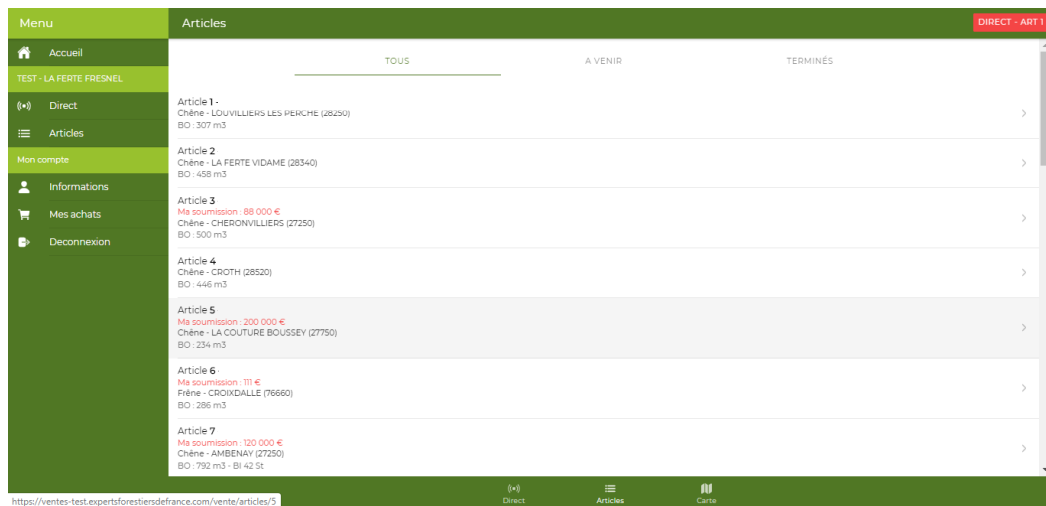


EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

10 – Vous pouvez soumissionner dès votre inscription.

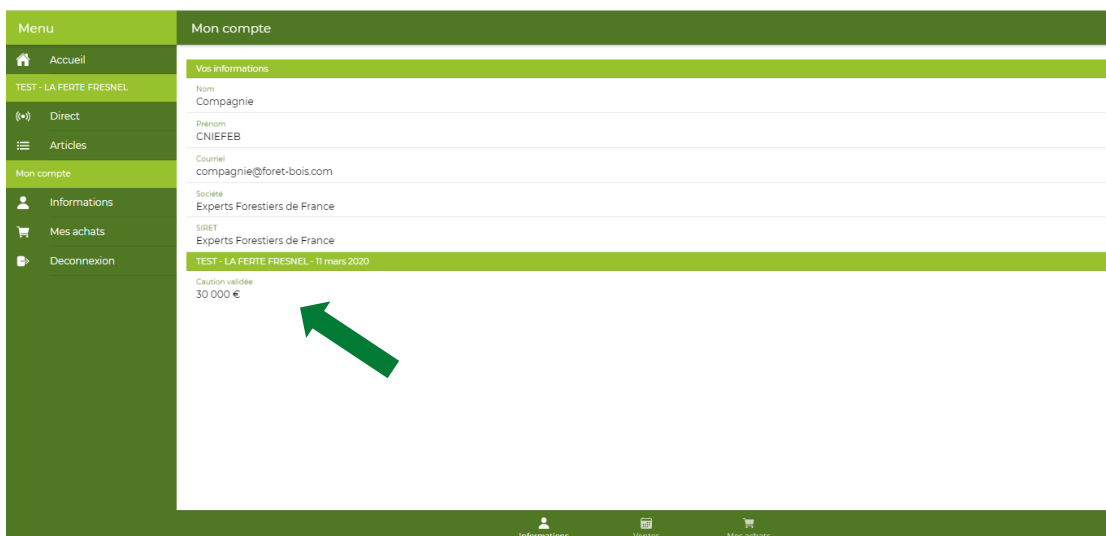
Vous pouvez annuler/modifier votre soumission à tout moment, jusqu'au passage du lot en direct/en salle.

11 – Le jour de la vente, vous pouvez assister au direct, soit dans la barre de gauche, soit en cliquant sur l'encadré rouge à droite



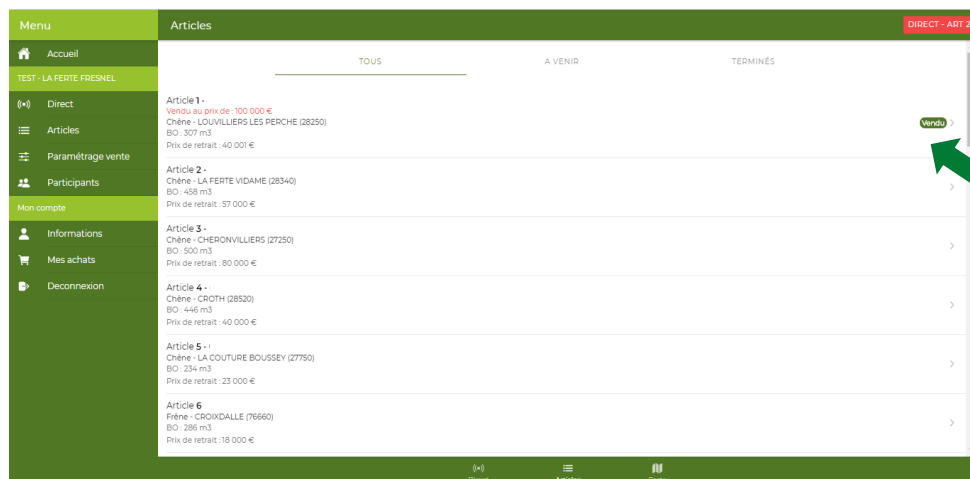
Nous vous recommandons de ne pas attendre la fin du chronomètre pour faire votre offre. Vous avez toujours la possibilité de la modifier, même pendant le direct.

12 – A tout moment, vous pouvez vérifier le montant de votre caution – Mes informations à gauche



13 – Les lots défilent les uns après les autres, sous le contrôle de l'expert coordonnateur.

Au fur et à mesure de la vente, vous pouvez retourner sur la liste d'articles et aller consulter les résultats en allant dans « Articles ». Les résultats seront affichés dans chacune des fiches d'articles.



14 – A chaque soumission, ou modification de soumission, vous recevrez un email de notification

De : Experts forestiers de France <noreply@expertsforestiersdefrance.com>

Envoyé : mercredi 11 mars 2020 15:36

À : CNIEFEB Compagnie <compagnie@foret-bois.com>

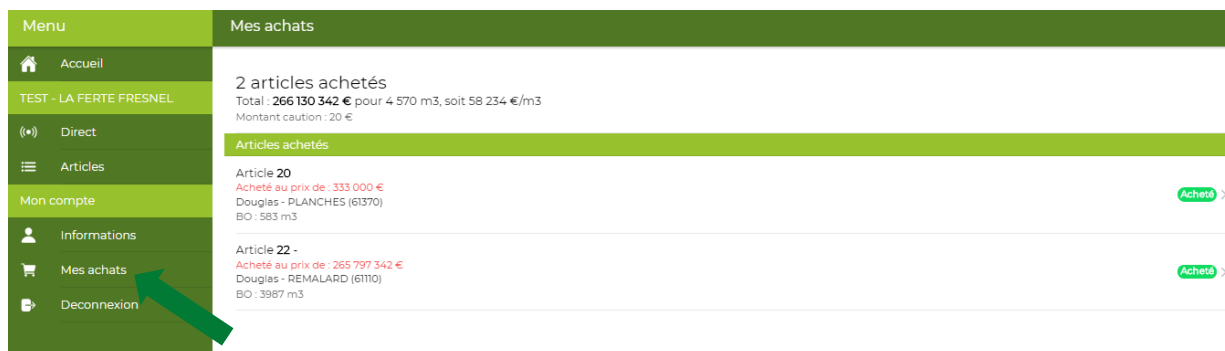
Objet : Soumission enregistrée

Madame, Monsieur,

Votre offre d'un montant de 148,464.00 € pour l'article 27 de la vente de TEST - LA FERTE FRESNEL du 11 Mars 2020 a bien été prise en compte.

Bien cordialement,
Experts Forestiers de France

15 – A tout moment, vous pouvez retrouver un récapitulatif des lots que vous avez achetés dans « Mes Achats »



Les Cautions

Mode d'emploi

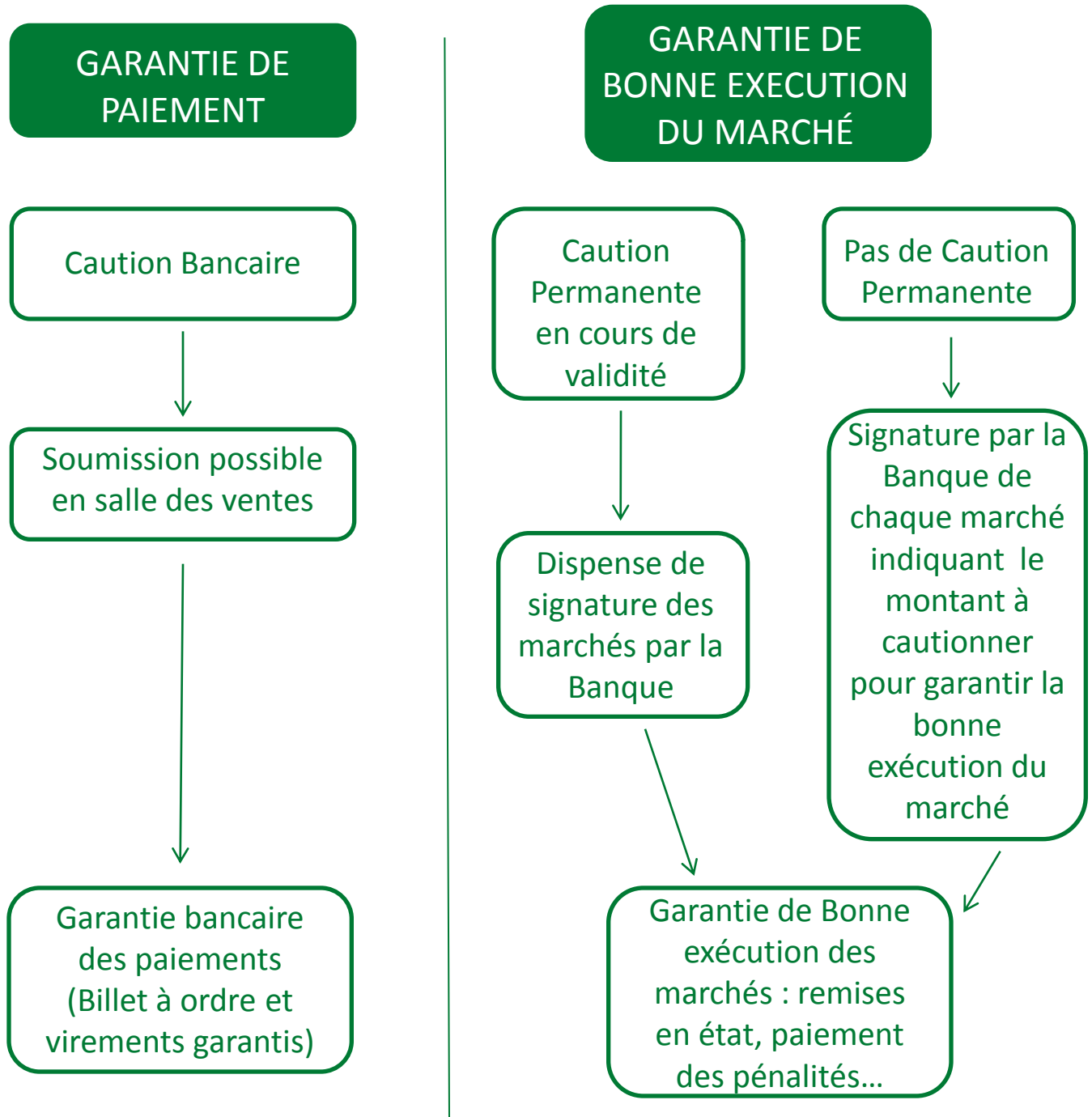
www.foret-bois.com



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

En Bref

Il faut distinguer 2 types de garanties qui sont assurées par 2 types de cautions :



La Promesse de Caution Bancaire

Le jour de la vente, une banque s'engage au nom d'un acheteur en signant « une caution » pour un montant maximum d'achat ce dit jour.

La Garantie Bancaire

Une garantie bancaire sur le paiement du lot de bois : Les coupes vendues en bloc et sur pied sont majoritairement réglées par des billets à ordre cautionnés par les banques des exploitants forestiers ou des scieries. Le billet à ordre est un moyen de paiement destiné aux particuliers et encadré par les articles L 512-1 à 8 du Code du Commerce. Cet effet de commerce permet de répartir les échéances dans le temps, tout en conservant une garantie sur le paiement final.

- Un billet à ordre est un document par lequel le souscripteur se reconnaît débiteur du bénéficiaire, auquel il promet de payer une certaine somme d'argent à une date spécifiée sur le titre.
- S'ils sont cautionnés (avalisés) par la banque du souscripteur, les billets à ordre garantissent une transaction dont le paiement peut être consenti selon plusieurs échéances.

Le billet à ordre et la possibilité d'y adjoindre une caution (un aval) sont parfaitement encadrés par le Code de Commerce. La banque du bénéficiaire a donc l'obligation de prendre en charge cet effet de commerce et de procéder à sa régularisation, à la date échéance précisée sur le titre.

- Possibilité également de régler par virement cautionné (irrévocablement) par une banque



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

La Caution permanente

pour bonne exécution du Contrat

Afin d'offrir la possibilité d'être exempté de la contrainte de signature bancaire (avec les délais qui en découlent) du cahier de clauses générales et des fiches de lots, les Experts Forestiers de France proposent la possibilité (facultative) de déposer un « acte de cautionnement solidaire » dit « permanent » d'un montant de 50 000 €, qui garantira la bonne exécution du contrat pour l'exploitation des bois et d'éventuelles remises en état non couvertes par les assurances.

Ce document une fois rempli par votre banque ou assurance-crédit sera **valable pour 2 ans**, mais à renouveler chaque année.

PRINCIPE :

Objet : Garantie financière de bonne exécution des marchés de vente de bois (sur pied, en bloc ou à l'unité de produit) pour les propriétaires ayant mandaté un expert forestier membre d'Experts Forestiers de France
(Important : ne concerne pas les cautionnements de paiement des achats)

Durée : 2 ans : chaque année une nouvelle caution d'une durée de 2 ans est fournie par l'acheteur aux EFF, ce qui garantit une couverture permanente. Voici un exemple pour bien comprendre :

Une entreprise fournit une caution pour 2018 et 2019 : cela couvrira l'exécution de l'exploitation des achats conclus durant l'année 2018 (lots pouvant être exploités en 2018 ou 2019).

*Au 1^{er} Janvier 2019, l'entreprise fournira une nouvelle caution pour 2019 et 2020, couvrant l'exécution des contrats signés en 2019, mais aussi ceux signés en 2018 (mais dont les lots n'ont pas été encore exploités)
Cette nouvelle caution annule la précédente.*

Montant : 50 000 €, sans distinction de montant d'achats faits à travers les EFF.

Conséquence : après envoi de cette caution aux Experts forestiers de France, exemption des signatures par la caution bancaire des cahiers des clauses et fiches d'articles pour les achats (ces documents restant toujours à signer par l'acheteur).

Pour mieux centraliser les cautions reçues au niveau national, les acheteurs intéressés par ce type de cautionnement doivent se référencer sur le site EFF : ils pourront y télécharger leur cautionnement et leur attestation d'assurance RC. Tous les Experts (EFF) au niveau national auront ainsi accès à l'information, ce qui évite à l'acheteur de les adresser à chaque expert organisateur de vente.

Les Experts Forestiers de France se tiennent à votre disposition pour tout renseignement.

Cette option est facultative, le cautionnement par lot reste possible.



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ACTE DE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE



LE GARANT : (Banque ou Assurance-Crédit)

La soussignée

Au capital de N°

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 SIREN RCS.....

Ayant son siège social.....

Et une agence

Représentée par l'un de ses mandataires ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

APRES AVOIR RAPPELE QU'IL A ETE PORTE A SA CONNAISSANCE QUE :

L'ACHETEUR :

.....

Au capital de N°

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 SIREN RCS

Ayant son siège social.....

ci-après dénommée « **le cautionné** »

est amené à conclure des contrats ou des marchés de vente de coupes de bois sur pied (ci-après dénommé « **le contrat** ») avec des clients ci-après dénommés les bénéficiaires assistés des adhérents d'Experts Forestiers de France (syndicat professionnel), dont le siège social est 6-8 rue Chardin 75 016 PARIS,

Les contrats type conclus entre le cautionné et les clients des experts forestiers comprennent un Cahier des Clauses Générales pour les ventes de bois en bloc et sur pied établi contractuellement entre la Fédération Nationale du Bois et Experts Forestiers de France et révisé le 1^{er} avril 2016.

Dans ce Cahier des Clauses, partie intégrante du contrat, il a été convenu qu'en garantie de la bonne exécution des Marchés, le cautionné fournirait à son cocontractant une caution bancaire d'un montant de 50 000,00 euros (cinquante mille euros).

DECLARE, par les présentes, se constituer caution solidaire d'ordre et pour le compte du cautionné au profit des bénéficiaires, à concurrence d'une somme maximum de **50 000 € (cinquante mille euros)**, afin de leur garantir les conséquences pécuniaires de l'inexécution ou de la mauvaise exécution par le cautionné des obligations lui incombant au titre des Contrats ci-dessus rappelés, qu'ils soient effectués en Bloc ou à l'Unité de Produits, faisant expressément référence au Cahier des Clauses Générales ci-dessus mentionné.

Il est rappelé que les bénéficiaires ont individuellement mandaté l'expert adhérent du syndicat EFF qui lui-même a mandaté ledit syndicat pour gérer pour leur compte la mise en jeu du présent cautionnement.

En cas de mise en jeu du présent cautionnement, l'expert forestier et le syndicat EFF à qualité de mandataires devront par tout moyen justifier auprès du Garant du caractère certain, liquide et exigible de la créance envers le cautionné, ainsi que la défaillance de ce dernier dans le règlement de celle-ci au(x) bénéficiaire(s).

Il est précisé que la créance cautionnée se limite exclusivement à une obligation de payer, justifiée par :

- La défaillance du cautionné dans la mise en œuvre de ses obligations de bonne exécution, entendue comme le refus d'exécution non justifié ou l'absence de réponse à une mise en demeure de s'exécuter dans un délai d'un mois,
- La présentation de la décision et de l'estimation de l'adhérent d'Experts Forestiers de France.

Toute mise en jeu du présent cautionnement ne sera recevable que si elle est adressée par Lettre Recommandée avec avis de réception au Garant à l'adresse suivante :

.....

La recevabilité de la mise en jeu du présent cautionnement, sera exclusivement constatée par la date de réception par le Garant à l'adresse ci-dessus, l'accusé de réception faisant foi.

Tout paiement effectué par le Garant au titre de la mise en jeu du présent cautionnement relatif à un contrat ou marché, viendra automatiquement et de plein droit en déduction à due concurrence du montant maximum ci-dessus consenti, de sorte qu'il ne pourra être réclamé au Garant, dans le cadre de la mise en jeu du présent cautionnement relatif à un autre contrat ou marché, que la différence entre le maximum ci-dessus garanti et les sommes payées au préalable.

La solidarité entraîne renonciation du Garant aux bénéfices de discussion et de division.

Le Garant adressera tous règlements au Syndicat EFF par chèque libellé à l'ordre du bénéficiaire, à charge pour celui-ci en qualité de mandataire de le transmettre au (x) bénéficiaire.

La présente garantie entre en vigueur à la date de signature des présentes et garantira tous les marchés du cautionné répondant aux critères ci-dessus conclus avant le /..... /..... (1^{er} janvier N+1) mais portera ses effets et sera valable au minimum jusqu'au /..... /..... (31 décembre N+1) pour tenir compte des délais d'exploitation des coupes de bois vendues.

L'attestation a vocation à couvrir non seulement l'ensemble des contrats signés à compter de la signature des présentes jusqu'au 31/12 de l'année en cours, mais également ceux signés l'année précédente dont l'exploitation de la coupe n'a pas encore débuté.

La présente garantie ne peut en aucun cas couvrir un contrat d'ores et déjà couvert par une autre attestation précédemment délivrée par le Garant.

Passé un délai de 3 mois à compter de son terme, elle deviendra automatiquement et de plein droit caduque et aucune demande ne sera plus recevable pour quelque cause ou motif que ce soit.

Le présent document est régi par le droit français.

Fait à Le /..... /.....

LISTE DES EXPERTS PARTICIPANTS

Expert coordonnateur Sébastien CHATON



Valéry BEMELMANS	1, rue Louis Duvant Valpark 59220 ROUVIGNIES Email. valery@bemelmans.eu	Tél. 0032486275103
Sébastien CHATON	2, impasse de l'Etang 89380 APPOIGNY Email. sebastien.chaton@expert-forestier.fr	Tél. 03.86.51.23.84 / 06.07.79.42.64
Sylvie JOUVENCEAU	1, rue Buffon 21000 DIJON Email. sylvie.jouvenceau@forestry-france.com	Tél. 06.70.84.54.00
Frédéric LABBE	1, chemin du Batteur 58130 ST-AUBIN-LES-FORGES Email. frederic@labbe.expertforestier.com	Tél. 03.86.23.03.74 / 06.84.38.63.01
Mathieu LANCELIN	8, avenue du Général Leclerc 89170 SAINT-FARGEAU Email. mathieu@labbe.expertforestier.com	Tél. 06.33.51.43.00
Edward LORNE	6, av Mendès-France 72000 LE MANS Email. contact@cabinet-lorne.fr	Tél. 02.43.62.13.60 / 06.12.58.15.76
Pierre MEUNIER	2, impasse de l'Etang 89380 APPOIGNY Email. pierre.meunier@expert-forestier.fr	Tél. 03.86.51.23.84 / 06.87.37.28.64
Michel PONCHON	36 rue de la Sablière Le Grand Bailly 89116 SEPEAUX Email. michel.ponchon@orange.fr	Tél. 03.86.73.13.85 / 06.85.66.34.56 Fax. 03.86.73.15.60
Antoine QUELET	28 bis rue Vauthier 92100 BOULOGNE Email. a.quelet@racines.com	Tél. 01.41.03.20.33 / 06.31.45.05.84

Chaque expert forestier est responsable des articles qu'il présente à la vente.

INDEX DES LOTS

Volume en m³ bois d'œuvre par essence

<i>Art.</i>	<i>Dépt.</i>	<i>Commune</i>	<i>Chênes</i>	<i>Divers</i>	
1	89	Mont Saint-Sulpice - Hauterive	259,910 m³	Frêne	1,380 m³
2	89	Héry	90,000 m³	Pin sylvestre	2,000 m³
3	89	Montigny la Resle	207,000 m³	Frênes Châtaigniers	25,000 m³ 13,000 m³
4	89	Charbuy	103,000 m³	Frênes Châtaigniers	55,000 m³ 5,000 m³
5	89	Diges et Toucy	86,000 m³	Frênes Châtaignier	7,000 m³ 1,000 m³
6	89	Parly	63,000 m³	Frêne	2,000 m³
7	89	Moutiers en Puisaye	245,000 m³	Hêtres Frênes	20,000 m³ 5,000 m³
8	89	Saints en Puisaye	33,000 m³	Frênes Tremble	19,000 m³ 3,000 m³
9	89	Moutiers en Puisaye	151,110 m³		
10	89	Lavau	143,200 m³	Hêtre	1,750 m³
11	89	Lavau	162,580 m³	Hêtre	1,550 m³
12	89	Treigny	235,910 m³		
13	58	Saint-Amand en Puisaye	256,800 m³	Hêtres	8,200 m³
14	58	Saint-Amand en Puisaye	285,400 m³	Hêtres Trembles	2,100 m³ 2,000 m³
15	58	Saint-Amand en Puisaye	376,600 m³		
16	58	Saint-Amand en Puisaye	206,600 m³	Hêtres	3,600 m³
17	89	Etais la Sauvin	342,000 m³	Frênes	138,000 m³
18	58	Entrains sur Nohain	438,950 m³	Hêtres	8,090 m³
19	58	Amazy - Saint-Germain des Bois	196,240 m³	Hêtres	23,030 m³
20	58	Ouagne	197,130 m³		
21	58	Sougy sur Loire	310,620 m³	Frênes	7,200 m³
22	58	Arbourse	217,590 m³	Hêtres	19,350 m³
23	58	Dompierre sur Nièvre	245,840 m³	Hêtres	20,690 m³
24	58	Annay - Neuvy sur Loire	106,750 m³		
25	18	Oizon	197,000 m³		
26	45	Nevoy - Lot 1	200,000 m³	<i>Bois abattus</i>	
27	45	Nevoy - Lot 2	200,000 m³	<i>Bois abattus</i>	
28	45	Boismorand	151,000 m³		
29	45	Varennes-Changy	150,000 m³	<i>Bois abattus</i>	
30	45	Feins en Gâtinais	197,660 m³		
31	89	Bléneau	169,300 m³	Frênes	8,010 m³
32	89	Saint-Privé	192,000 m³		
33	89	Saint-Privé	141,000 m³		
34	89	Saint-Martin des Champs	88,650 m³		
35	89	Saint-Martin des Champs	570,670 m³		

36	89	Saint-Martin des Champs	191,150 m³		
37	89	Saint Martin des Champs	301,150 m³	Frêne	1,050 m³
38	89	Mézilles	98,050 m³		
39	89	Lalande	1 382,000 m³	Hêtres	80,000 m³
40	89	Dracy - Fontaines - Mézilles - Tannerre en Puisaye	280,000 m³	<i>Bois abattus</i>	
41	89	Dracy - Fontaines - Mézilles - Tannerre en Puisaye	200,000 m³	<i>Bois abattus</i>	
42	89	Dracy - Fontaines - Mézilles - Tannerre en Puisaye	180,000 m³	<i>Bois abattus</i>	
43	89	Dracy - Fontaines - Mézilles - Tannerre en Puisaye	150,000 m³	<i>Bois abattus</i>	
44	89	Dracy - Fontaines - Mézilles - Tannerre en Puisaye	222,260 m³	Epicéas	3,080 m³
45	89	Dracy - Fontaines - Mézilles - Tannerre en Puisaye	124,720 m³	Hêtres	11,820 m³
46	89	Dracy - Fontaines - Mézilles - Tannerre en Puisaye	204,530 m³	Hêtres	6,700 m³
47	89	Dracy - Fontaines - Mézilles - Tannerre en Puisaye	552,170 m³	Hêtres Pins sylvestres Douglas	15,290 m³ 1,640 m³ 2,750 m³
48	89	Villiers Saint-Benoît	288,000 m³		
49	89	Villiers Saint-Benoît	268,000 m³		
50	89	Dracy – Tannerre en Puisaye	261,000 m³		
51	89	Tannerre en Puisaye	208,750 m³	Frênes	20,950 m³
52	89	Champignelles - Villeneuve les Genêts	176,400 m³		
53	89	Champignelles	267,000 m³	Frênes Hêtres	14,000 m³ 8,000 m³
54	89	Charny Orée de Puisaye	203,950 m³		
55	89	Charny Orée de Puisaye	101,200 m³		
56	89	Marchais-Béton	285,000 m³	<i>Bois abattus</i>	
57	89	Villiers Saint Benoît	103,100 m³		
58	89	Val d’Ocre	320,000 m³	Hêtres	3,000 m³
59	89	Merry la Vallée	285,000 m³		
60	89	Merry la Vallée	369,400 m³	Hêtres Acacia	12,800 m³ 1,050 m³
61	89	Chassy et Les Ormes	111,000 m³		
62	89	Prunoy	87,930 m³	Frênes	17,720 m³
63	89	Sépeaux	74,000 m³		
64	89	Charny Orée de Puisaye	161,350 m³		
65	89	Cudot	145,700 m³		
66	89	Cudot	130,000 m³	Frênes	156,000 m³
67	89	Saint-Loup d’Ordon	51,000 m³		
68	89	Saint-Loup d’Ordon	73,000 m³		
69	45	Courtenay	186,000 m³	Frênes Tremble	158,000 m³ 1,000 m³
70	89	Domats	165,000 m³		
71	89	Villeroy	81,000 m³		
72	89	Villebougis	178,000 m³	Châtaigniers	3,000 m³
73	89	Villethierry	73,350 m³		
74	89	Lailly	356,200 m³		
75	89	Bussy le Repos - Villeneuve sur Yonne	364,300 m³	Frêne	2,140 m³

76	89	Villeneuve sur Yonne	204,000 m³		
77	89	Villevallier	197,050 m³	Pin sylvestre	1,550 m³
78	89	Armeau	185,400 m³		
79	89	Joigny	575,550 m³	Pins sylvestres Hêtres Châtaignier	219,100 m³ 37,250 m³ 1,150 m³
80	89	Dixmont	152,080 m³		
81	89	Sormery	220,350 m³	Hêtres	18,250 m³
82	10	Nogent en Othe	177,220 m³	Hêtres	8,560 m³
83	10	Nogent en Othe	80,450 m³	Hêtres	8,180 m³
84	10	Souigny	109,000 m³	Hêtres Charmes	70,000 m³ 2,000 m³
85	10	Turgy	547,000 m³		
86	89	Lichères près Aigremont	156,000 m³		
87	89	Lichères près Aigremont	205,000 m³	Peupliers Grisards Hêtres Frênes Merisier	48,000 m³ 7,000 m³ 6,000 m³ 2,000 m³
88	89	Joux la Ville	69,000 m³	Frênes Hêtres Robinier	57,000 m³ 36,000 m³ 1,000 m³
89	89	Montillot	258,000 m³	Hêtres	5,000 m³
90	89	Vézelay	170,390 m³	Hêtres	74,870 m³
91	89	Sainte-Magnance	195,080 m³		
92	58	Menestreau	196,381 m³	Hêtres	62,146 m³
Chênes : 20 176,121 m³				Divers :	1 586,996 m³

VOLUME GLOBAL APPORTÉ	21 763,117 m³
-----------------------	---------------

VENTE PRIVEE DE COUPES DE BOIS

LUNDI 13 OCTOBRE 2025

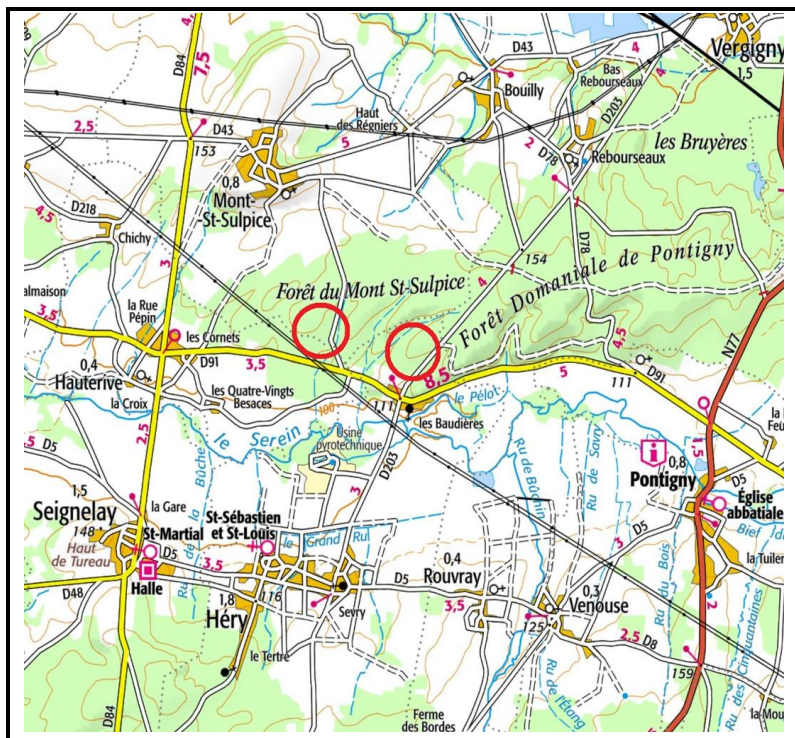
APPOIGNY (89)

Localisation des lots



Art n° - Forêt des Baudières

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN



Département : Yonne (89).

Communes : Mont-St-Sulpice et Hauterive.

Nom de la forêt : Forêt des Baudières.

Parcelles forestières : G1 - M3 et M4 (ref. PSG).

Surface : 21 ha 59.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	261,29 m³
Volume moyen :	1,96 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : Organisation Européenne pour la recherche nucléaire (CERN).

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8 Avenue du général Leclerc

89 170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	Volume
G1	40 Chênes		1	1	3	6	4	2	8	1	5	4	2	2		1			76,62 m³
M3	66 Chênes	3	5	4		3	6	5	9	8	4	7	3	3	2	3		1	130,30 m³
M4	26 Chênes	1			1	2	3	5	2	5	1	1		2	2		1		52,99 m³
Total	132 Chênes	4	6	5	4	11	13	12	19	14	10	12	5	7	4	4	1	1	259,91 m³
	dont gélif					1				1									
	dont sec													1				1	
G1	1 Frêne							1											1,38 m³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47,930482°/Longitude 3,638722°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : Dans la parcelle, en bord de route.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 novembre 2026.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

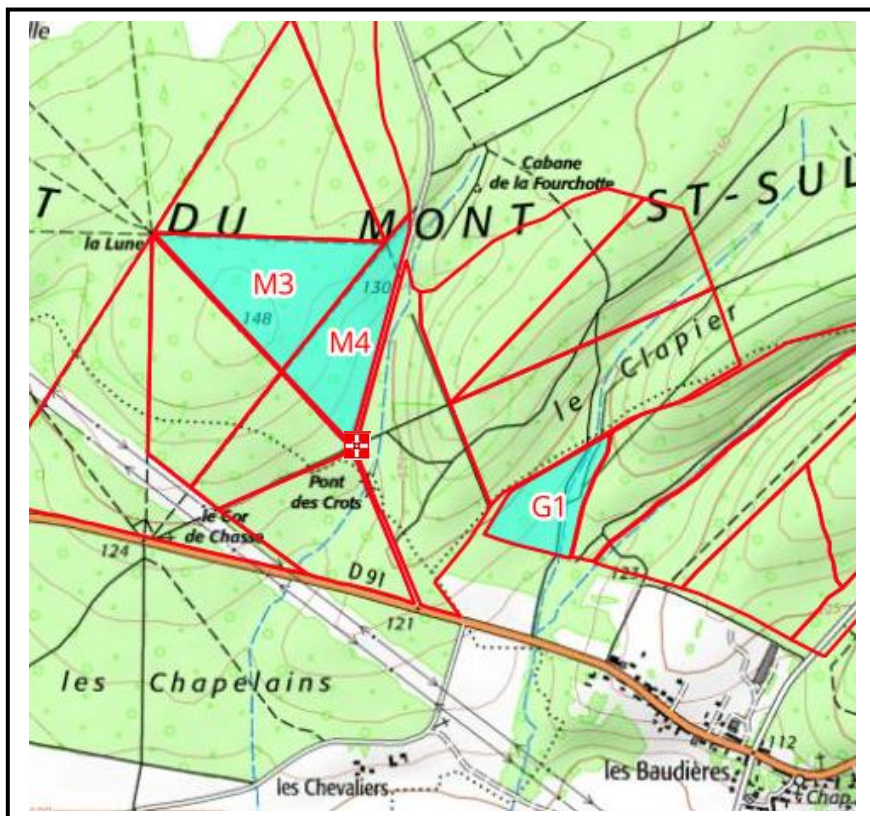
Règlements : 50% à la signature du contrat, 50% à 3 mois.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :

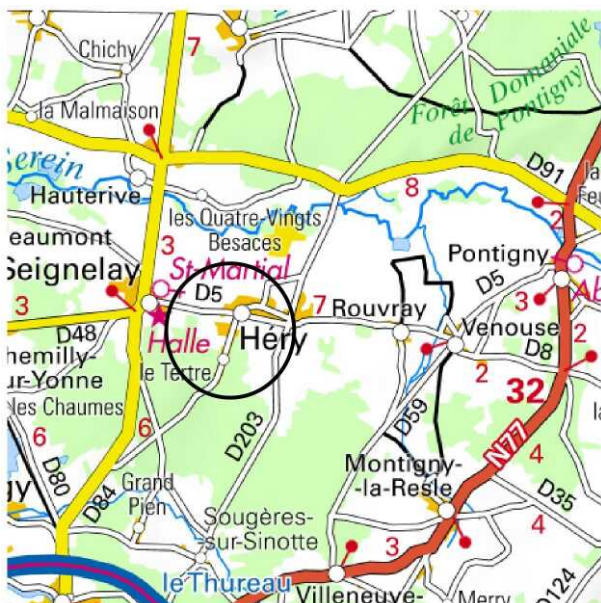


Extrait IGN



**Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)**

Bois du Crot



MICHELIN - E. 1 / 150 000



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 2
Référence Bois du Crot

Département Yonne (89)
Commune Héry
Nom de la forêt Bois du Crot
Parcelles cadastr. E 950 - 960 - 967
Surface 1,33 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
29 Chênes	83 m ³	2,862 m ³
3 Chênes chablis	7 m ³	2,219 m ³
1 Pin Sylvestre	2 m ³	

Propriétaire M. Christian HENRY

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol												Volume
		170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	280	340	
29	Chêne	2	1	2	9	4	1	2	3	2	1	1	1	83 m ³
3	Chêne chablis	.	1	1	.	1	.	.	.	.	.	.	.	7 m ³
1	Pin Sylvestre	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	2 m ³
33														92 m ³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Réglée par le vendeur

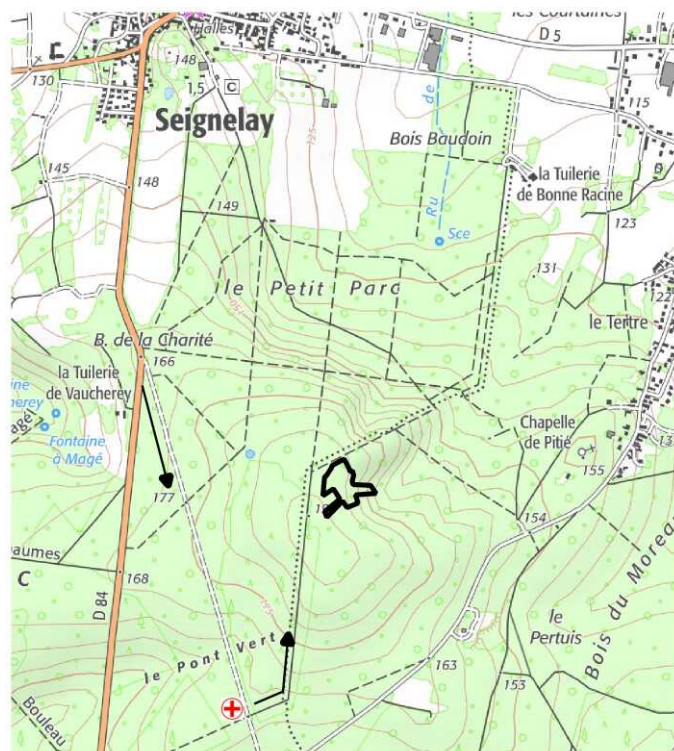
Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.

Couverture téléphonique :

Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles

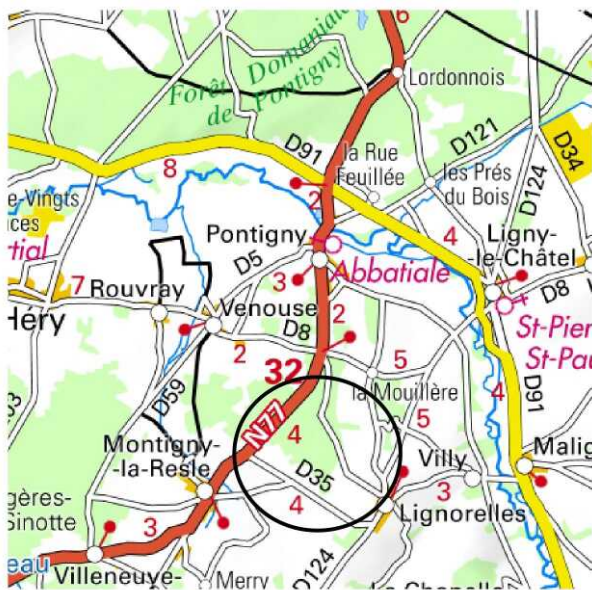
Point de Rencontre possible des Secours :

Lat N. 47° 52 ' 55.04" / Long E. 3° 36 ' 7.43"



Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)

Forêt des Mallevilles



MICHELIN - E. 1 / 150 000



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 3
Référence Forêt des Mallevilles

Département Yonne (89)
Commune Montigny la Resle
Nom de la forêt Forêt des Mallevilles
Parcelles cadastr. C 62 - 63 - 64
Surface 12,43 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
85 Chênes	199 m ³	2,336 m ³
2 Chênes chablis	4 m ³	1,919 m ³
2 Chênes secs	4 m ³	1,763 m ³
10 Frênes	25 m ³	2,500 m ³
9 Châtaigniers	13 m ³	1,441 m ³

Propriétaire M. Michel MÜH

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

Circonférences à 1,30 m du sol

Nbre	Essence	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	250	Volume
85	Chêne	1	4	2	8	19	25	12	8	4	.	2	199 m ³
2	Chêne chablis	.	.	.	.	2	.	.	.	.	.	.	4 m ³
2	Chêne sec	.	.	.	.	2	.	.	.	.	.	.	4 m ³
10	Frêne	1	1	1	.	1	.	.	2	2	2	.	25 m ³
9	Châtaignier	.	4	3	1	1	.	.	.	.	.	.	13 m ³
108													244 m ³

RÉSERVES : 4 baliveaux et 849 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



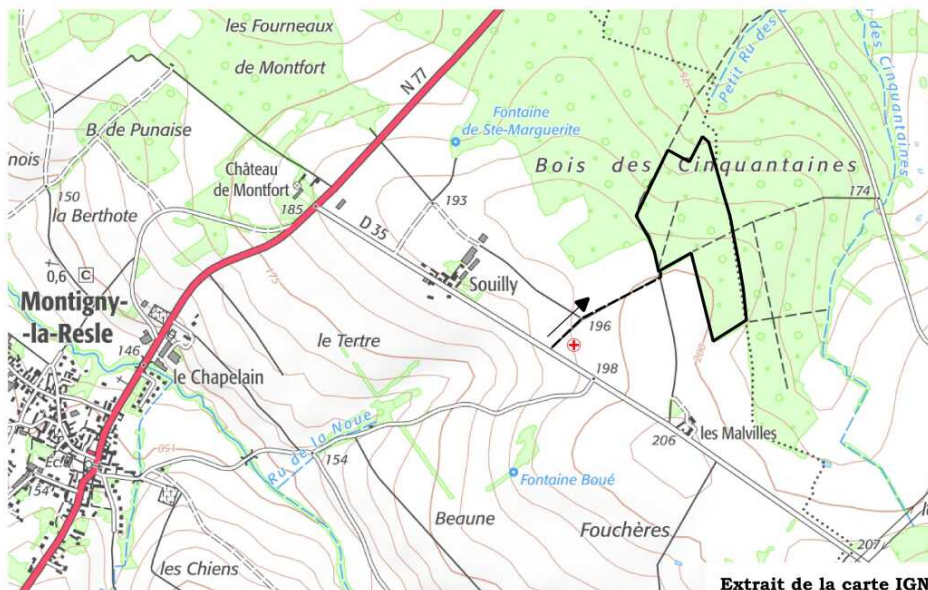
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles

Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 52 ' 5.36" / Long E. 3° 42 ' 5.21"



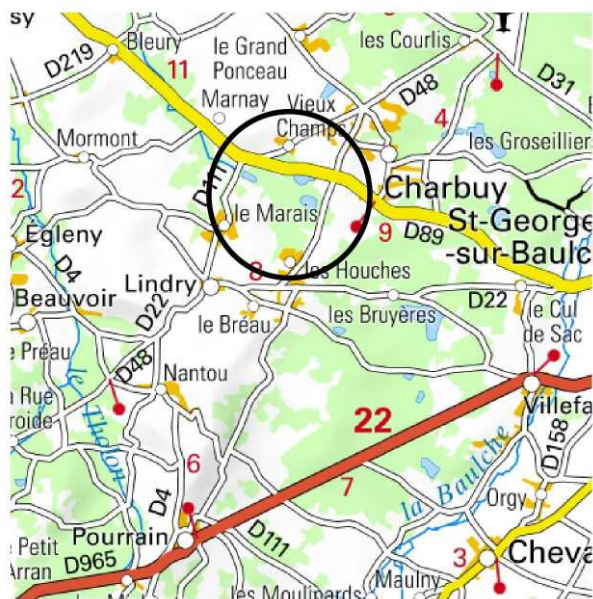
**Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)**



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 4
Référence Bois de la Garenne

Bois de la Garenne



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Yonne (89)
Commune Charbuy
Nom de la forêt Bois de la Garenne
N° de parcelle 6p du PSG
Surface 8,22 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
49 Chênes	94 m³	1,915 m³
5 Chênes secs	9 m³	1,874 m³
20 Frênes	38 m³	1,904 m³
8 Frênes secs	17 m³	2,064 m³
3 Châtaigniers	5 m³	1,520 m³

Propriétaire M. Philippe GERAUDEL
Expert Forestier M. Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol												Volume
		130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	
49	Chêne	1	3	4	5	3	11	9	8	1	2	1	1	94 m³
5	Chêne sec	.	.	1	.	.	.	3	1	.	.	.	.	9 m³
20	Frêne	2	.	2	1	2	4	2	.	2	5	.	.	38 m³
8	Frêne sec	.	.	1	.	1	3	.	1	1	1	.	.	17 m³
3	Châtaignier	.	.	1	2	.	.	.	.	.	.	.	.	5 m³
85														162 m³

RÉSERVES : 1 baliveau et 425 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



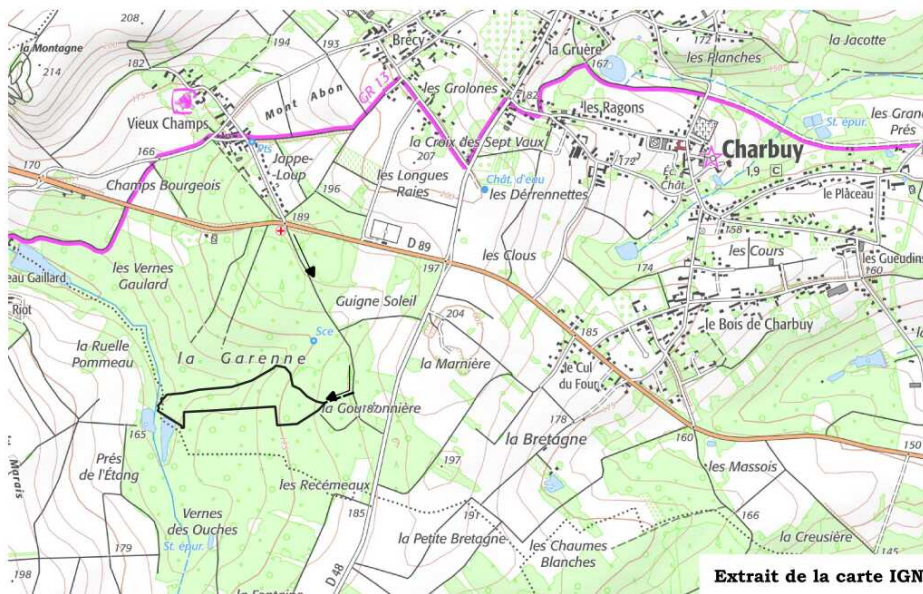
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique SFR correct



Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 49 ' 15.57" / Long E. 3° 26 ' 35.09"



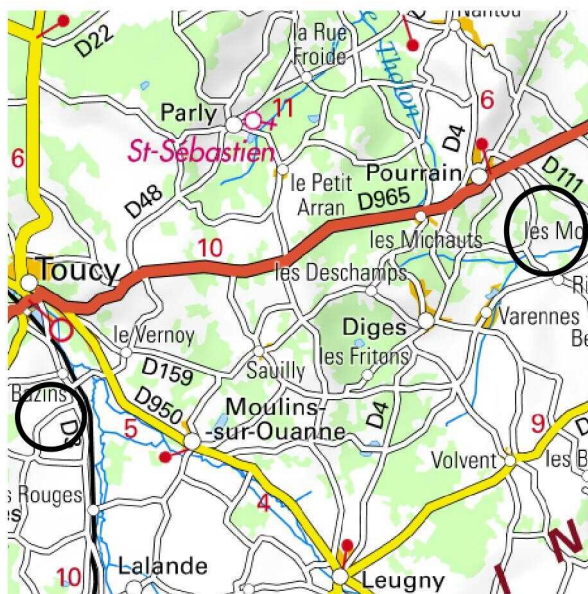
Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)

Bois de la Camionerie



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 5
Référence Bois de la Camionerie



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Yonne (89)
Communes Diges & Toucy
Nom de la forêt Bois de la Camionerie
Parcelles cadastr. ZK 27p, F 386
Surface 0,85 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
36 Chênes	86 m³	2,383 m³
4 Frênes	7 m³	1,668 m³
1 Châtaignier	1 m³	

Propriétaire Mme Jacqueline DURVILLE
Expert Forestier M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol													Volume
		140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	300	
36	Chêne	.	.	2	3	6	3	8	3	4	4	1	1	1	86 m³
4	Frêne	.	1	.	1	1	.	1	.	.	.	.	.	.	7 m³
1	Châtaignier	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 m³
41															93 m³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



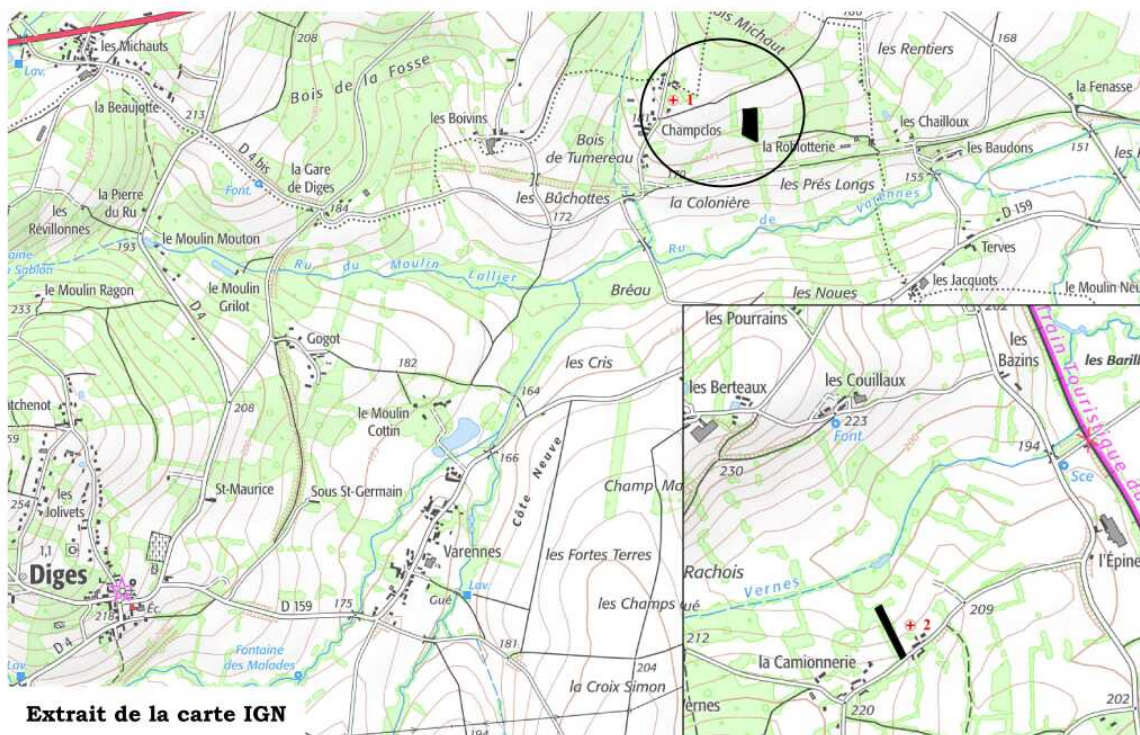
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Réglée par le vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles



Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 44 ' 45.94" / Long E. 3° 25 ' 36.48"

2ème Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 42 ' 44.15" / Long E. 3° 17 ' 52.66"



Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)

Bois de l'Etang Neuf



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 6
Référence Bois de l'Etang Neuf

Département Yonne (89)
Commune Parly
Nom de la forêt Bois de l'Etang Neuf
Parcelle cadastr. B 6, 16p, 17p, 21p, 22, 23 et ZC 55
Surface 2,00 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
23 Chênes	63 m ³	2,737 m ³
1 Frêne	2 m ³	

Propriétaire M. Gérard BARDOT

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol									Volume
		150	170	180	190	200	210	220	250	300	
23	Chêne	1	3	3	3	3	7	1	1	1	63 m ³
1	Frêne	.	.	.	1	.	.	.	.	.	2 m ³
24											65 m ³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



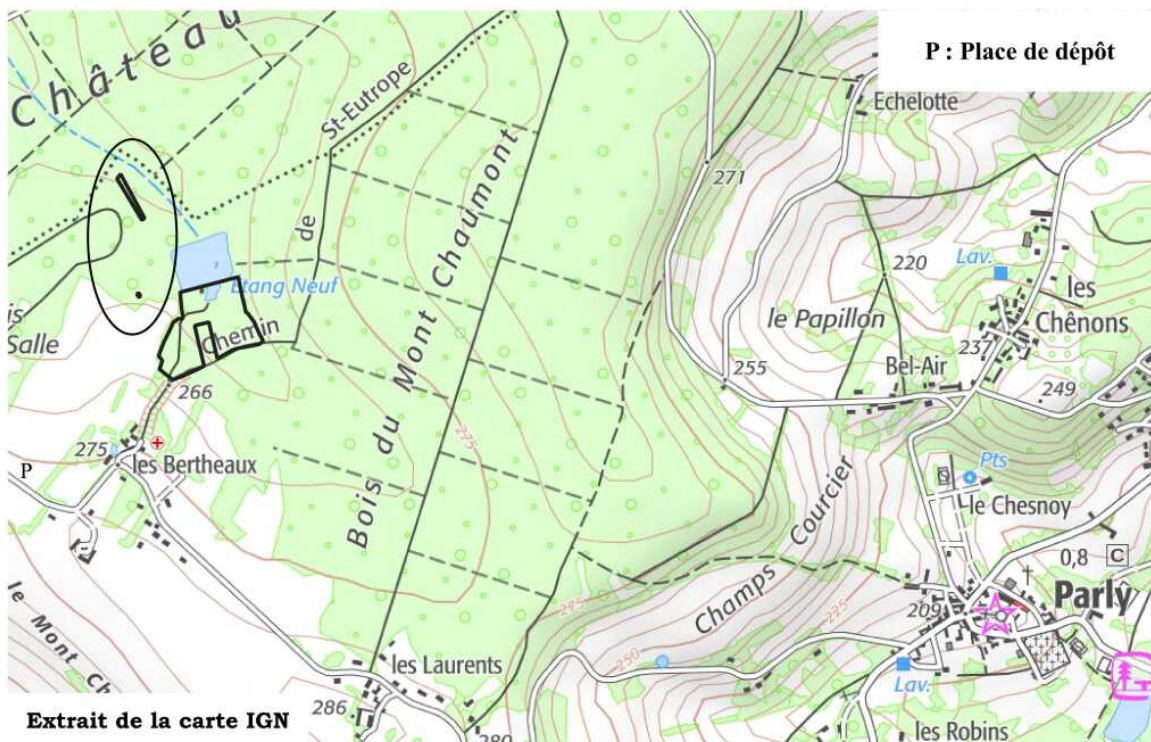
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/2 au comptant, 1/2 à 3 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

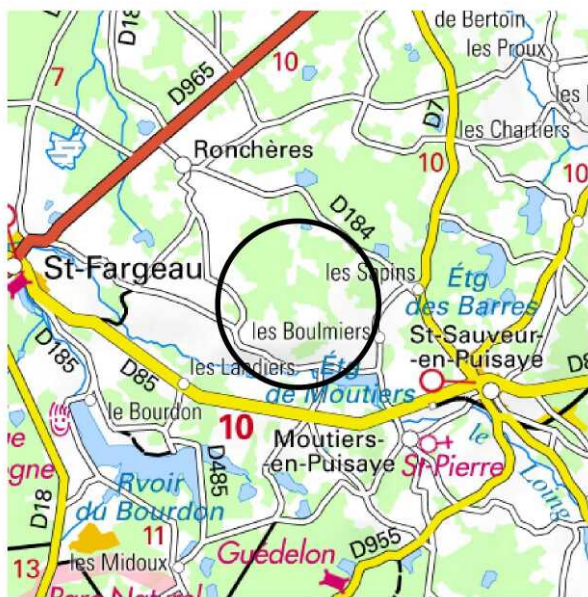
Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles

Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 46 ' 4.84" / Long E. 3° 19 ' 21.89"



**Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)**

Bois des Thenains



MICHELIN - E. 1 / 150 000



**EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE**

ARTICLE 7
Référence Bois des Thenains

Département Yonne (89)
Commune Moutiers en Puisaye
Nom de la forêt Bois des Thenains
N° de parcelle 8 du PSG
Surface 16,73 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
130 Chênes	227 m³	1,743 m³
14 Chênes secs	18 m³	1,292 m³
12 Hêtres	20 m³	1,659 m³
3 Frênes	5 m³	1,665 m³

Propriétaire Groupement Forestier de la CHÊNAIE

Expert Forestier



M. Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol												Volume
		120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	
130	Chêne	8	7	13	10	13	11	35	20	5	7	.	1	227 m³
14	Chêne sec	.	.	5	3	1	3	2	.	.	.	.	.	18 m³
12	Hêtre	.	1	1	.	3	1	1	3	1	.	1	.	20 m³
3	Frêne	.	.	1	.	.	.	1	1	.	.	.	.	5 m³
159														270 m³

RÉSERVES : 1 247 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.

Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



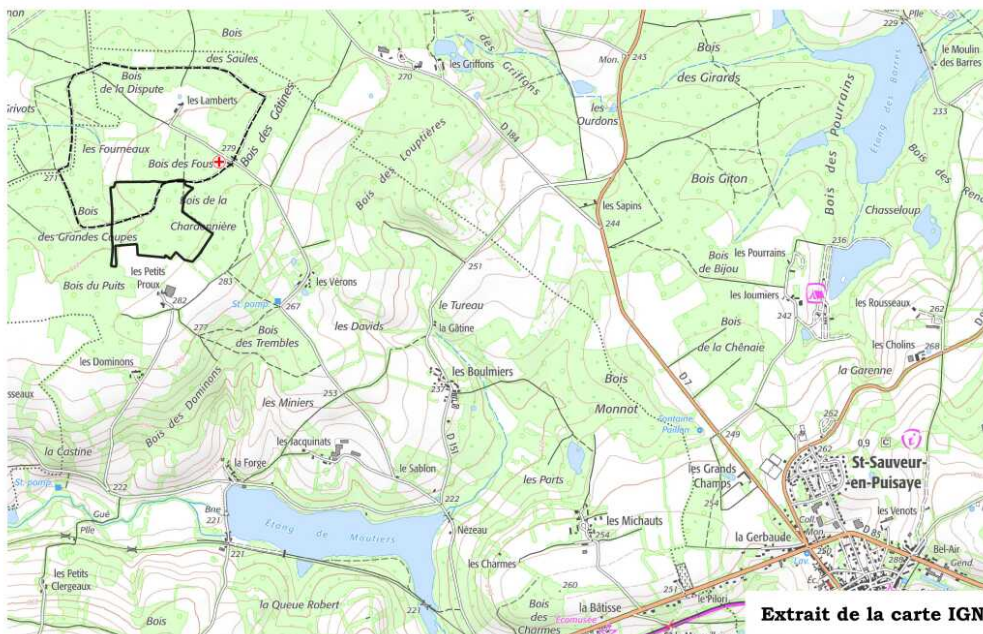
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR50 331 278 713

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

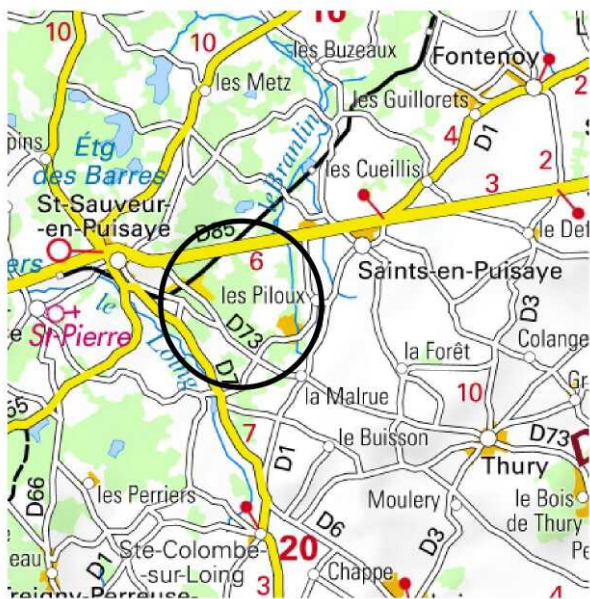
Couverture téléphonique : Réseau téléphonique SFR correct



Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 38 ' 17.89" / Long E. 3° 9 ' 8.83"



Bois Fendus



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département	Yonne (89)
Commune	Saints-en-Puisaye
Nom de la forêt	Bois Fendus
Parcelles cadastr.	H 419 - 424 - 425
Surface	1,27 ha
Nature de la coupe	Coupe jardinatoire
Essence principale	Chêne
Vente en bloc et sur pied	

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
11 Chênes	33 m³	2,959 m³
9 Frênes	14 m³	1,515 m³
4 Frênes secs	5 m³	1,242 m³
1 Tremble	3 m³	

Propriétaire M. Guy DELAISSE

Expert Forester



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

		Circonférences à 1,30 m du sol									
Nbre	Essence	130	140	150	160	170	190	200	210	240	Volume
11	Chêne	.	.	.	.	.	4	3	.	4	33 m³
9	Frêne	2	1	1	2	1	.	1	1	.	14 m³
4	Frêne sec	1	.	.	2	1	.	.	.	.	5 m³
1	Tremble	.	.	.	.	.	.	1	.	.	3 m³
25											54 m³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.

Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



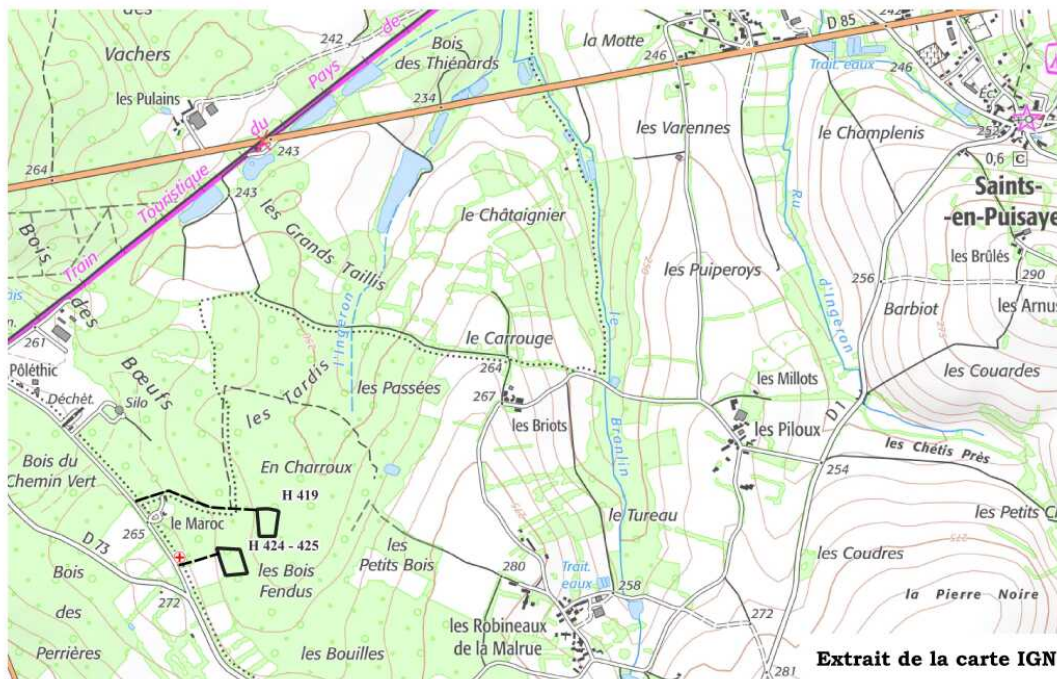
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/2 au comptant, 1/2 à 3 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

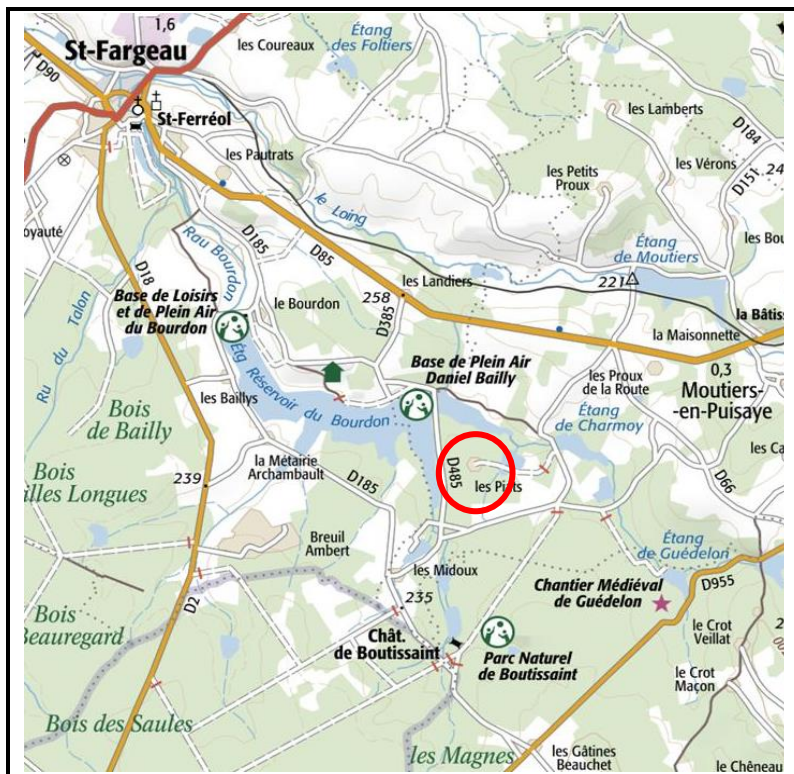
Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles

Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 36 ' 28.02" / Long E. 3° 13 ' 25.01"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art - Bois des Chenus - P 3



Département : Yonne (89).

Commune : Moutiers-en-Puisaye.

Nom de la forêt : Bois des Chenus.

Parcelle forestière : 3 (Réf PSG).

Surface : 11 ha 42.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	151,11 m ³
Volume moyen :	1,57 m ³

Marquages : 3 flachis (deux au corps et 1 au pieds) portant l'empreinte du marteau de l'expert. Ceinturés à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : GF LES MERISIERS.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8 Avenue du général Leclerc

89 170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Extrait IGN

Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Volume
96 Chênes	2	5	13	12	15	10	11	11	7	5	3		2	151,11 m³
vol. présumé (m³)	5,2		47,0			56,7			35,0			7,2		
dont gélifs			1	1	1					1				
dont sec							1							

Visite : Voir le plan. Code 8958

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.593262°/Longitude 3.121229°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis. Respect de la régénération naturelle ponctuelle.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : voir plan.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2026.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

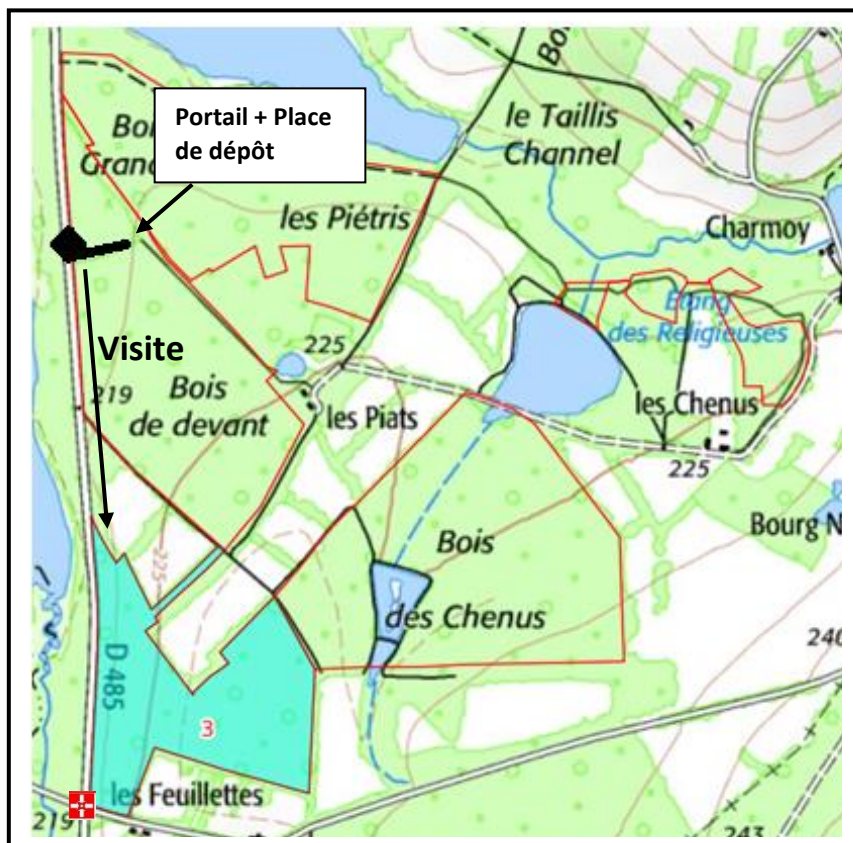
Règlements : cf clauses EFF.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

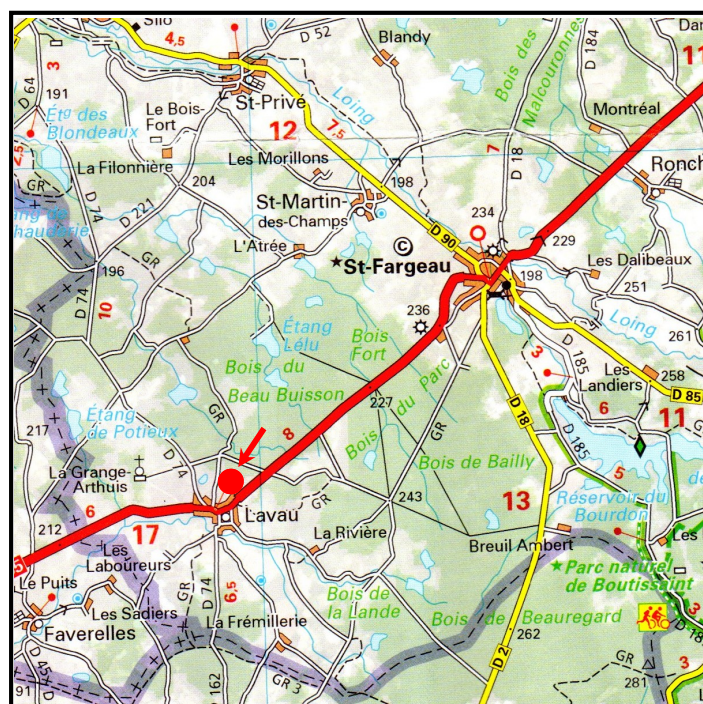
La caution :



Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Lavau

Lieu-dit : Les Tailles

Parcelle cadastrale : K 116

Surface : 5 Ha

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	143 m ³ 20
Volume moyen :	2 m ³ 14

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert.

Réserves : Griffées aux corps d'une croix

Propriétaire : Madame Delphine DECANter

Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250
67 Chênes	2	3	2	4	5	2	10	4	7	8	7	3	2	7	1
143 m ³ 20	3 m ³ 00		13 m ³ 20			27 m ³ 80			53 m ³ 65			40 m ³ 95			4m ³ 60
1 Hêtre (1 m ³ 75)									1		1				

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

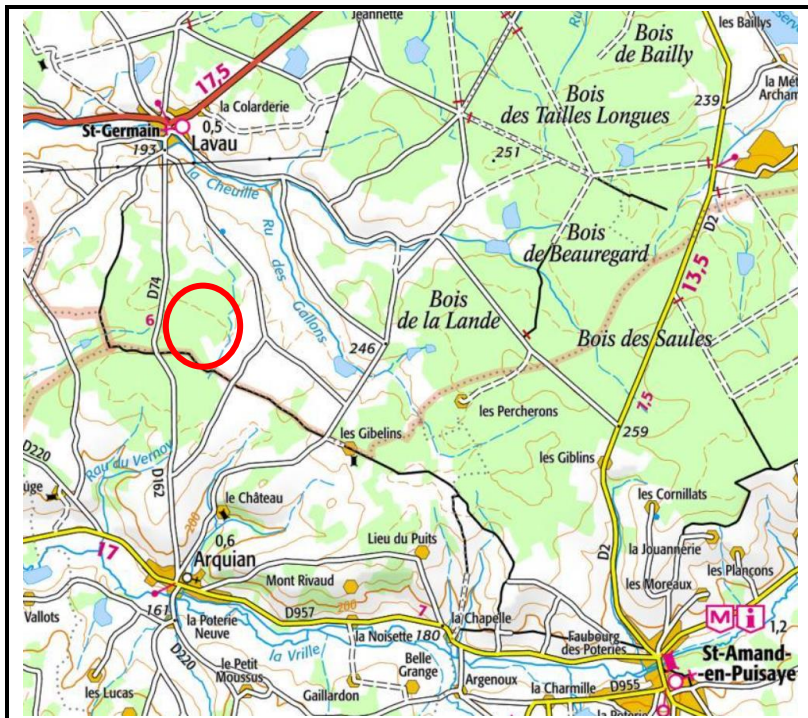
- T.V.A. : Non assujéti
- Houppiers et taillis réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.
- Débardage : Sur sol sec.
- Places de dépôt : Dans le champ, en bordure de route, après la récolte, sur sol sec.
- Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 30 Septembre 2026
- Paiement : 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au 31/01/2026, et 1/3 au 30/04/2026, par virements avalisés par une banque
- Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange satisfaisant
Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.600014° - Long. E 2.986359°



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN

Département : Yonne (89).

Commune : Lavau.

Nom de la forêt : Forêt des Tailles d'Arquian

Parcelles forestières : 12 et 14 (Réf. PSG).

Surface : 14 ha 33.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	164,13 m³
Volume moyen :	1,19 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaire : Organisation Européenne pour la recherche nucléaire (CERN).

Expert forestier : Mathieu LANCELIN



8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	Volume
12	47 Chênes	2	4	4	6	10	8	8	3	2		60,35 m³
14	90 Chênes	6	14	12	14	16	12	8	6	1	1	102,23 m³
TOTAL	137 Chênes	8	18	16	20	26	20	16	9	3	1	162,58 m³
14	1 Hêtre									1		1,55 m³

Visite : Voir le plan. Contacter Mathieu LANCELIN au 06.33.51.43.00

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.572464° / Longitude 2.985108 °

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseaumobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : en bordure de route.

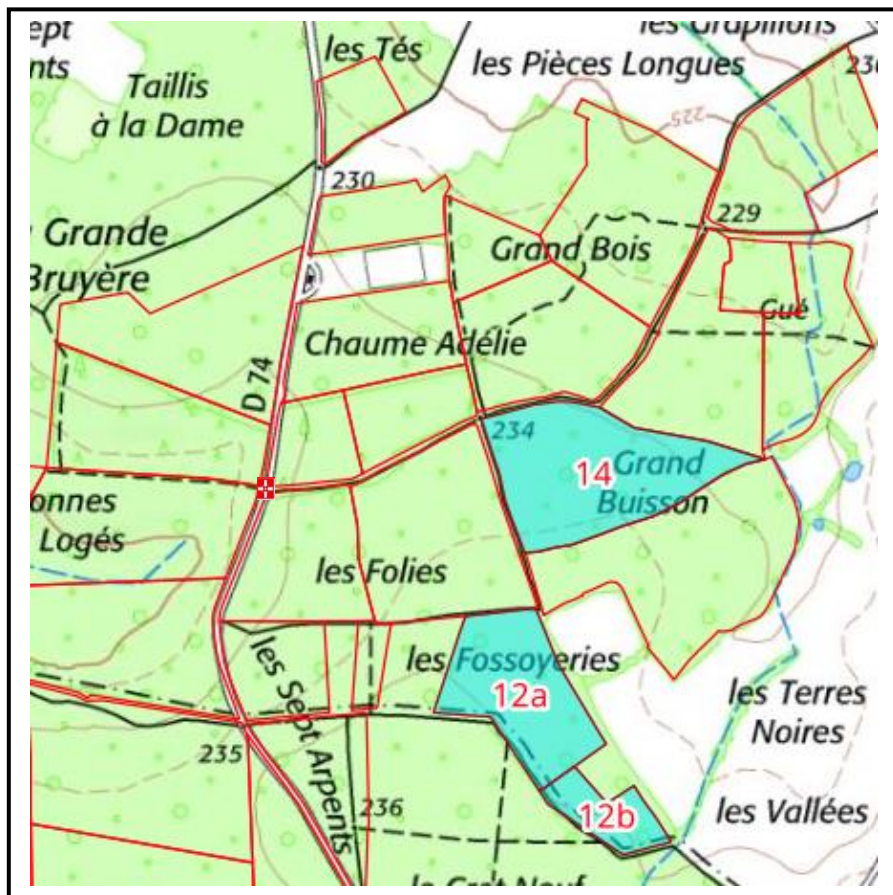
Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :
31 mai 2027.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

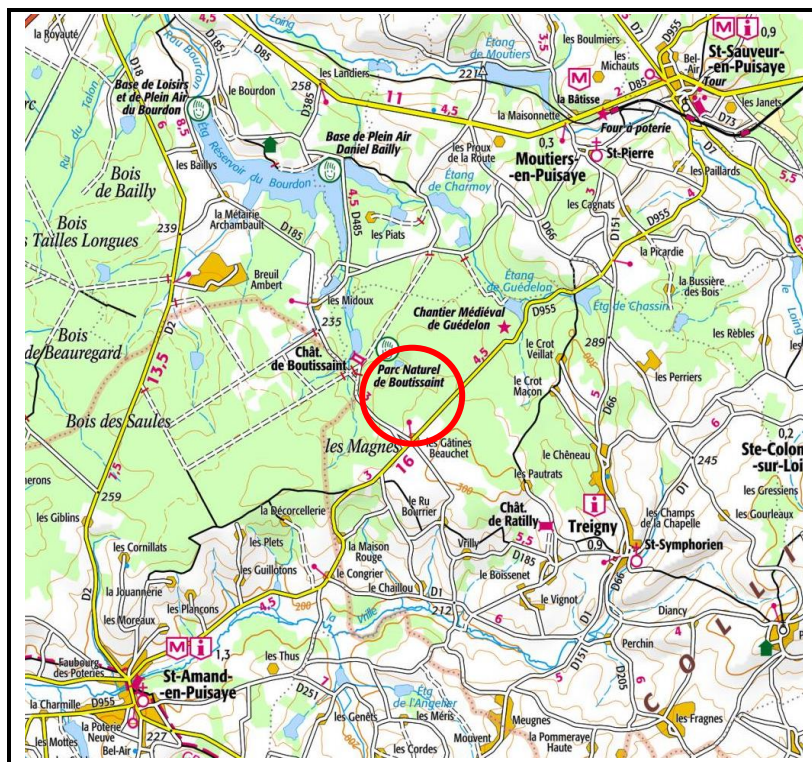


Extrait IGN

L'acquéreur

La caution :





Extrait IGN

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2353.

Département : Yonne (89).

Commune : Treigny.

Nom de la forêt : Domaine de Boutissaint.

Parcelles forestières : 18-19 et 17 (Réf. P.S.G)

Surface : 22 ha.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	235,91 m ³
Volume moyen :	1,22 m ³

 Marquages : 3 flachis et ceinturé à la peinture. **Tout ancien marquage et marques « X » ne font pas partie de la vente.**

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaire : GF de Boutissaint en Puisaye.

Expert forestier : **Mathieu LANCELIN**

8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Volume
18-19	175 Chênes	11	21	37	27	22	14	10	11	8	8	2	3		1	200,47 m ³
	vol. présumé (m ³)	19,1		82,0			54,0			36,1			9,3			
	dont gélivés		1	1			1			1	1					
17	19 Chênes	1	1	1	1	2	2	1	1	3	2		3		1	35,44 m ³
	vol. présumé (m ³)	1,3		3,9			6,8			10,7			12,7			
TOTAL CHÊNES	194 Chênes	12	22	38	28	24	16	11	12	11	10	2	6		2	235,91 m ³

 Visite : **Prévenir Mathieu LANCELIN (06 33 51 43 00)**
 pour accès et code cadenas.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.571148°/Longitude 3.127423°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauomobile.fr).**Conditions particulières**

TVA : Assujettie.

Houppiers et taillis : réservés.

Abattage et débardage : câblage des bois en limite de parcelle. Intervention sur sol sec. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Place de dépôt : Dans la parcelle, en bord de l'allée.

Délai d'exploitation : 30 octobre 2026.

Enlèvement des produits : 15 décembre 2026.

Contacter 20 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



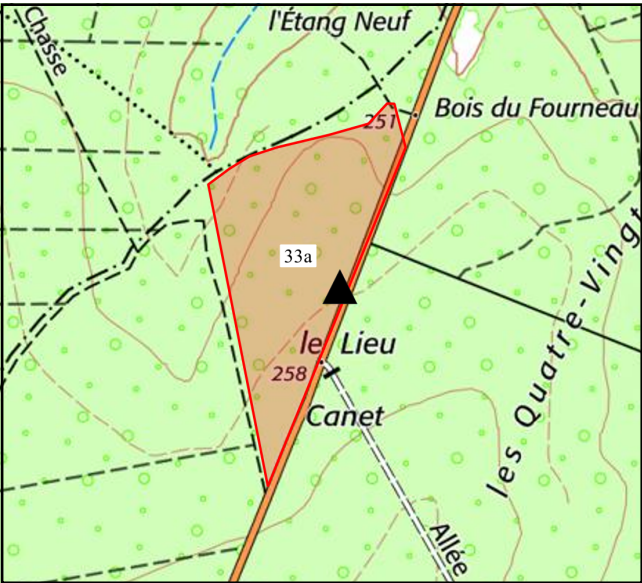
Extrait IGN



VENTE : Appoigny
DATE : 13 octobre 2025

Article n° EL.VG-APPOI2025.001

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriétaire : G.F. DU BOIS DES PARTS

Expert Forestier



Cabinet LORNE

6, avenue Pierre Mendès France - 72000 LE MANS
Tél 02.43.62.13.60

Lot martelé, cubé et estimé par Edward LORNE

Département

Nièvre (58)

Commune

SAINT-AMAND-EN-PUISAYE

Forêt

BOIS DES PARTS

Lieu-dit

Bois des Parts

Certification

PEFC - 10-21-1/1592

Essence principale

Chêne, Hêtre

Nature de coupe

Coupe jardinatoire

Surface

17,34 ha

Parcelle forestière

33a

Réserves

Les arbres non marqués, les arbres marqués d'une croix et les houppiers des arbres à exploiter

Limites

Voir croquis ci-joint

Marquage

Trois flachis RL, FL ou EL au corps et à la racine

Visite

BARDOT Romuald
15, Route de Toucy
89110 MERRY-LA-VALLEE
06 80 23 39 93



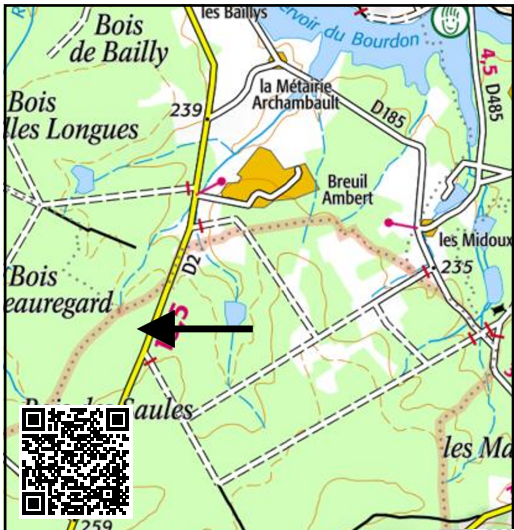
Nb pieds	Vol. présumé	VUM / tige
131	BO 265,0 m³	2,02 m³

		Diamètre à 1,30 m du sol											Volume	Vum
Nbre	Essence	35	40	45	50	55	60	65	70	75	85	90		
97	Chêne	1	5	13	27	17	12	9	10	1	1	1	213,7 m³	2,20 m³
30	Chêne déclassé	3	7	9	6	3	1	.	1	.	.	.	43,1 m³	1,44 m³
4	Hêtre	.	1	1	.	.	.	1	1	.	.	.	8,2 m³	2,05 m³
131													265,0 m³	2,02 m³

Remarques : Qualité indicative (Chêne) : B : 16.2%

CONDITIONS PARTICULIERES

Païement	Conditions Générales
Caution	25 % du prix de vente HT (minimum 2 000 € - maximum 20 000 €)
TVA	Assujetti à la TVA - n° : FR 55480042506
Abattage	A soigner pour préserver les réserves et les taches de régénération naturelle
Débardage	A effectuer par temps sec, hors dégel
Place de dépôt	En bordure de la route, après accord administratif. Bastings sous les béquilles des grumiers
Délai d'exploitation	30/04/2027
Délai d'enlèvement	30/04/2027



Lat N. 47° 34 ' 40.85" / Long E. 3° 4 ' 29.02"

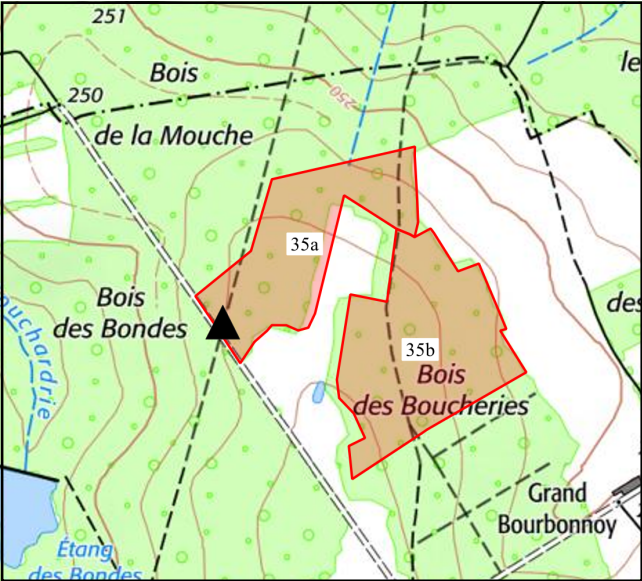
PRIX DE VENTE

ACQUEREUR



Article n° EL.VG-APPOI2025.002

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriétaire : G.F. DU BOIS DES PARTS

Expert Forestier



Cabinet LORNE

6, avenue Pierre Mendès France - 72000 LE MANS
Tél 02.43.62.13.60

Lot martelé, cubé et estimé par **Edward LORNE**

Département
Commune
Forêt
Lieu-dit
Certification

Nièvre (58)
SAINT-AMAND-EN-PUISAYE
BOIS DES PARTS
Bois de la Mouche
PEFC - 10-21-1/1592



Essence principale
Nature de coupe
Surface
Parcelle forestière

Chêne, Hêtre, Tremble
Coupe jardinatoire
23,03 ha
35ab

Réserves

Les arbres non marqués, les arbres marqués d'une croix et les houppiers des arbres à exploiter

Limites

Voir croquis ci-joint

Marquage

Trois flachis RL, FL ou EL au corps et à la racine

Visite

BARDOT Romuald
15, Route de Toucy
89110 MERRY-LA-VALLEE
06 80 23 39 93

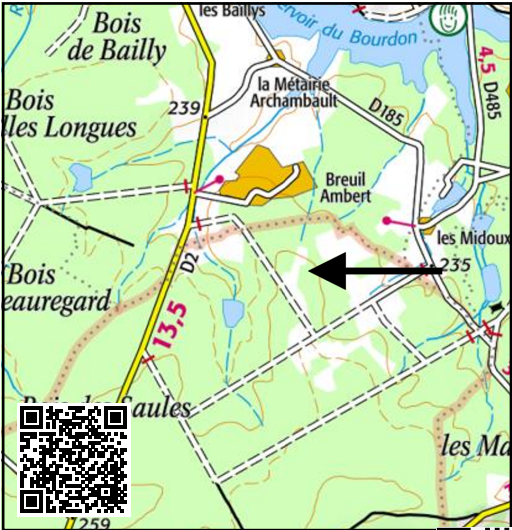
Nb pieds	Vol. présumé	VUM / tige
130	BO 289,5 m³	2,23 m³

		Diamètre à 1,30 m du sol													Volume	Vum
Nbre	s.Lot	Essence	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90		
47	35a	Chêne	.	2	5	10	6	6	8	7	1	1	.	1	105,8 m³	2,25 m³
9	35a	Chêne déclassé	.	.	1	2	2	1	2	.	1	.	.	.	18,1 m³	2,01 m³
1	35a	Hêtre	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	2,1 m³	2,12 m³
57	35a	Total 35a													126,0 m³	2,21 m³
58	35b	Chêne	1	.	4	8	7	17	6	7	6	.	2	.	141,1 m³	2,43 m³
14	35b	Chêne déclassé	1	4	2	4	2	.	.	1	.	.	.	.	20,4 m³	1,46 m³
1	35b	Tremble	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	2,0 m³	1,97 m³
73	35b	Total 35b													163,5 m³	2,24 m³
130															289,5 m³	2,23 m³

Remarques : Qualité indicative (Chêne) : B : 10.7%

CONDITIONS PARTICULIERES

Paiement	Conditions Générales
Caution	25 % du prix de vente HT (minimum 2 000 € - maximum 20 000 €)
TVA	Assujetti à la TVA - n° : FR 55480042506
Abattage	A soigner pour préserver les réserves et les taches de régénération naturelle
Débardage	A effectuer par temps sec, hors dégel
Place de dépôt	En bordure d'allée empierrée. Bastinges sous les béquilles des grumiers
Délai d'exploitation	30/04/2027
Délai d'enlèvement	30/04/2027



Lat N. 47° 34 ' 59.84" / Long E. 3° 5 ' 50.18"

PRIX DE VENTE

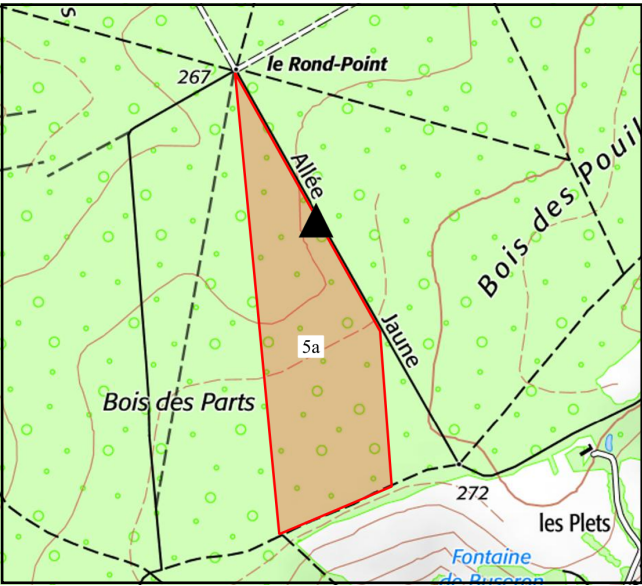
ACQUEREUR



VENTE : Appoigny
DATE : 13 octobre 2025

Article n° EL.VG-APPOI2025.003

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriétaire : G.F. DU BOIS DES PARTS

Expert Forestier



Cabinet LORNE

6, avenue Pierre Mendès France - 72000 LE MANS
Tél 02.43.62.13.60

Lot martelé, cubé et estimé par Edward LORNE

Département

Nièvre (58)

Commune

SAINT-AMAND-EN-PUISAYE

Forêt

BOIS DES PARTS

Lieu-dit

Bois des Parts

Certification

PEFC - 10-21-1/1592



Essence principale

Chêne

Nature de coupe

Coupe jardinatoire

Surface

19,84 ha

Parcelle forestière

5a

Réserves

Les arbres non marqués, les arbres marqués d'une croix et les houppliers des arbres à exploiter

Limites

Voir croquis ci-joint

Marquage

Trois flachis RL, FL ou EL au corps et à la racine

Visite

BARDOT Romuald
15, Route de Toucy
89110 MERRY-LA-VALLEE
06 80 23 39 93

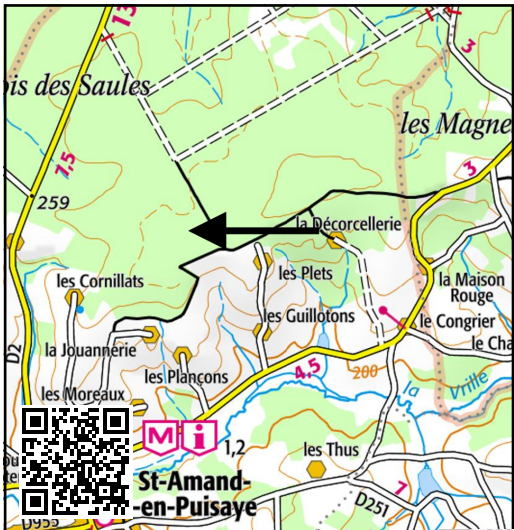
Nb pieds	Vol. présumé	VUM / tige
156	BO 376,6 m³	2,41 m³

Nbre	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol											Volume	Vum
		35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85		
113	Chêne	.	1	4	16	19	20	21	21	4	5	2	302,0 m³	2,67 m³
43	Chêne déclassé	2	6	7	13	7	4	2	1	.	1	.	74,6 m³	1,74 m³
156													376,6 m³	2,41 m³

Remarques : Qualité indicative (Chêne) : B : 13.1%

CONDITIONS PARTICULIERES

Païement	Conditions Générales
Caution	25 % du prix de vente HT (minimum 2 000 € - maximum 20 000 €)
TVA	Assujetti à la TVA - n° : FR 55480042506
Abattage	A soigner pour préserver les réserves et les taches de régénération naturelle
Débardage	A effectuer par temps sec, hors dégel
Place de dépôt	Aménagée, voir plan. Bastings sous les béquilles des grumiers
Délai d'exploitation	30/04/2027
Délai d'enlèvement	30/04/2027



Lat N. 47° 33 ' 24.66" / Long E. 3° 5 ' 20.54"

PRIX DE VENTE

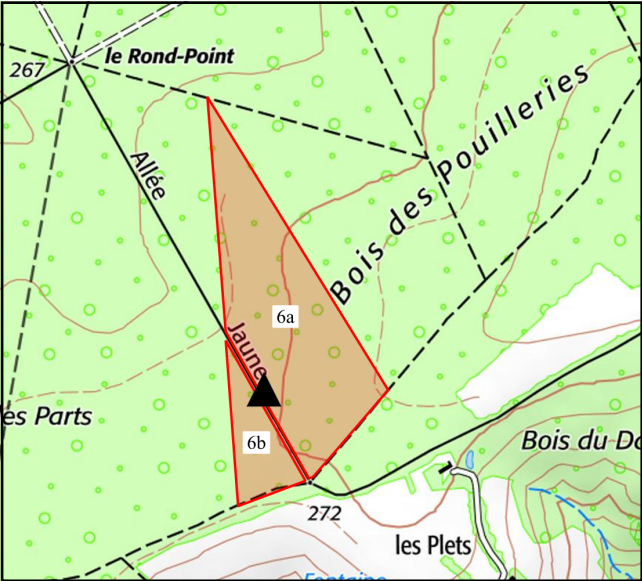
ACQUEREUR



VENTE : Appoigny
DATE : 13 octobre 2025

Article n° EL.VG-APPOI2025.004

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Propriétaire : G.F. DU BOIS DES PARTS

Expert Forestier



Cabinet LORNE
6, avenue Pierre Mendès France - 72000 LE MANS
Tél 02.43.62.13.60
Lot martelé, cubé et estimé par Edward LORNE

Département
Commune
Forêt
Lieu-dit
Certification

Nièvre (58)
SAINT-AMAND-EN-PUISAYE
BOIS DES PARTS
Bois des Parts
PEFC - 10-21-1/1592



Essence principale
Nature de coupe
Surface
Parcelle forestière

Chêne
Coupe jardinatoire
16,19 ha
6ab

Réserves

Les arbres non marqués, les arbres marqués d'une croix et les houppliers des arbres à exploiter

Limites

Voir croquis ci-joint

Marquage

Trois flachis au corps et à la racine et un numéro

Visite

BARDOT Romuald
15, Route de Toucy
89110 MERRY-LA-VALLEE
06 80 23 39 93

Nb pieds	Vol. présumé	VUM / tige
104	BO	210,2 m³

Nbre	s.Lot	Essence	Diamètre à 1,30 m du sol												Volume	Vum
			30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85		
61	6a	Chêne	1	2	4	8	9	8	11	6	6	4	1	1	130,2 m³	2,13 m³
23	6a	Chêne déclassé	.	1	4	6	1	4	3	2	2	.	.	.	37,0 m³	1,61 m³
1	6a	Hêtre	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	2,5 m³	2,52 m³
85	6a	Total 6a													169,8 m³	2,00 m³
16	6b	Chêne	.	.	2	2	2	2	1	4	2	1	.	.	36,6 m³	2,28 m³
2	6b	Chêne déclassé	.	.	1	.	1	.	.	.	.	.	.	.	2,8 m³	1,39 m³
1	6b	Hêtre	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	1,1 m³	1,13 m³
19	6b	Total 6b													40,5 m³	2,13 m³
104															210,2 m³	2,02 m³

Remarques : Qualité indicative (Chêne) : B : 8.2%

CONDITIONS PARTICULIERES

Païement Conditions Générales
Caution 25 % du prix de vente HT (minimum 2 000 € - maximum 20 000 €)
TVA Assujetti à la TVA - n° : FR 55480042506
Abattage A soigner pour préserver les réserves et les taches de semis naturels
Débardage A effectuer par temps sec et à soigner pour préserver les réserves et les taches de semis naturels
Place de dépôt Aménagée, voir plan. Bastings sous les béquilles des grumiers
Délai d'exploitation 30/04/2027
Délai d'enlèvement 30/04/2027



Lat N. 47° 33 ' 27.09" / Long E. 3° 5 ' 32.23"

PRIX DE VENTE

ACQUEREUR



Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)

Bois de la Bredonnière



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 17
Référence Bois de la Bredonnière

Département Yonne (89)
Commune Étais la Sauvin
Nom de la forêt Bois de la Bredonnière
N° de parcelle 2 du PSG
Surface 22,04 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
165 Chênes	338 m ³	2,050 m ³
3 Chênes secs	3 m ³	0,984 m ³
1 Chêne chablis	1 m ³	
71 Hêtres	138 m ³	1,943 m ³

Propriétaire M. Michel MÜH

Expert Forestier



M. Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr

MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

		Circonférences à 1,30 m du sol															
Nbre	Essence	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	Volume	
165	Chêne	1	3	6	2	4	9	98	34	5	2	1	.	.	.	338 m³	
3	Chêne sec	.	1	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3 m³	
1	Chêne chablis	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 m³	
71	Hêtre	.	.	.	8	9	9	10	8	11	8	2	2	1	3	138 m³	
240																481 m³	

RÉSERVES : 14 baliveaux et 2 553 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.

Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



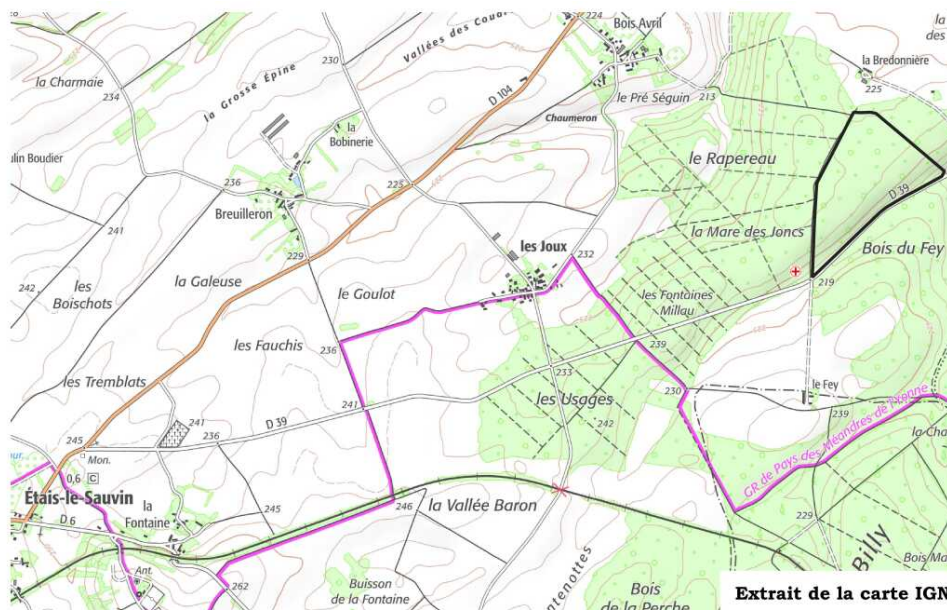
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/4 au comptant, 1/4 à 3 mois, 1/4 à 6 mois, 1/4 à 9 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique SFR correct

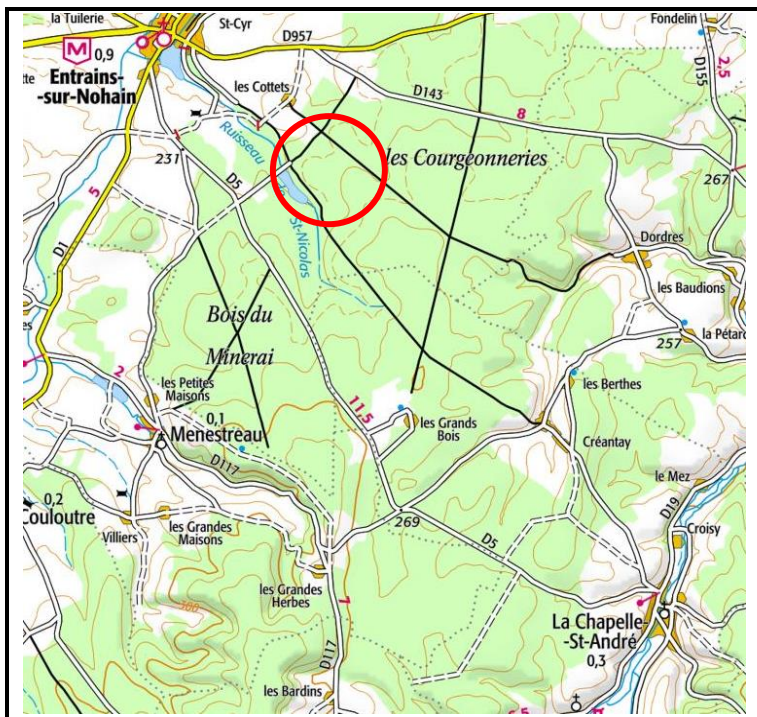


Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 30 ' 50.04" / Long E. 3° 23 ' 49.57"



Art - Forêt des Dames - P 5

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN



Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2732.

Département : Nièvre (58).

Communes : Entrains-sur-Nohain.

Nom de la forêt : Forêt des Dames.

Parcelle Forestière : 5 (Réf. PSG).

Surface : 40 ha.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	447,04 m³
Volume moyen :	1,04 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.

Propriétaire : GF FORÊTS DU REVEILLON

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

8 av. du Général LECLERC

89 170 St-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Volume
423 Chênes	42	89	64	82	49	40	23	16	10	5	2		1	438,95 m³
vol. présumé (m³)	87,5		194,3			119,2			34,8			3,1		
dont gélifs		1	7	16	7	4	9	4	1					
6 Hêtres			1	2	2				1					8,09 m³

Visite : Voir le plan. **Code barrière :** 1953 (tirer sur le cadenas)

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.427723°/Longitude 3.282515°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseau mobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec empruntant les cloisonnements.

Place de dépôt : en bord de route forestière.

Délai d'exploitation : 15 octobre 2026.

et d'enlèvement des produits : 31 mai 2027.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :

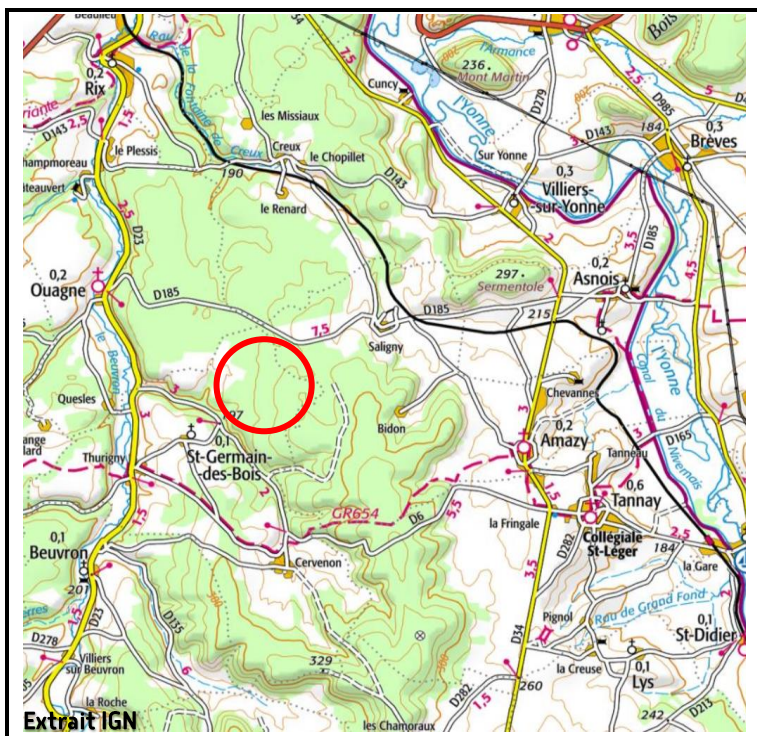


Extrait IGN



Art n° - Bois des BRULIS- P 1

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2288.

Département : Nièvre (58).

Communes : Amazy et Saint-Germain-des-Bois.

Nom de la forêt : Bois des Brulis.

Parcelle Forestière : 1 (Réf. PSG).

Surface : 13 ha 29.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	219,27 m³
Volume moyen :	0,92 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.

Propriétaire : GFI FRANCE VALLEY PATRIMOINE.

France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE

Expert forestier : Frédéric LABBE



1 Chemin du batteur
58130 ST AUBIN-LES-FORGES
Tél : 03.86.23.03.74
frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	Volume
219 Chênes	44	73	35	19	15	17	8	7	1	
vol. présumé (m³)	80,9		68,5			45,1			1,8	196,24 m³
20 Hêtres		4	3	3	1	4	2	2	1	23,03 m³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.372685°/Longitude : 3.527906°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété et en bordure de route. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec empruntant les cloisonnements.

Place de dépôt : dans la parcelle, en bord de route forestière.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2026.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

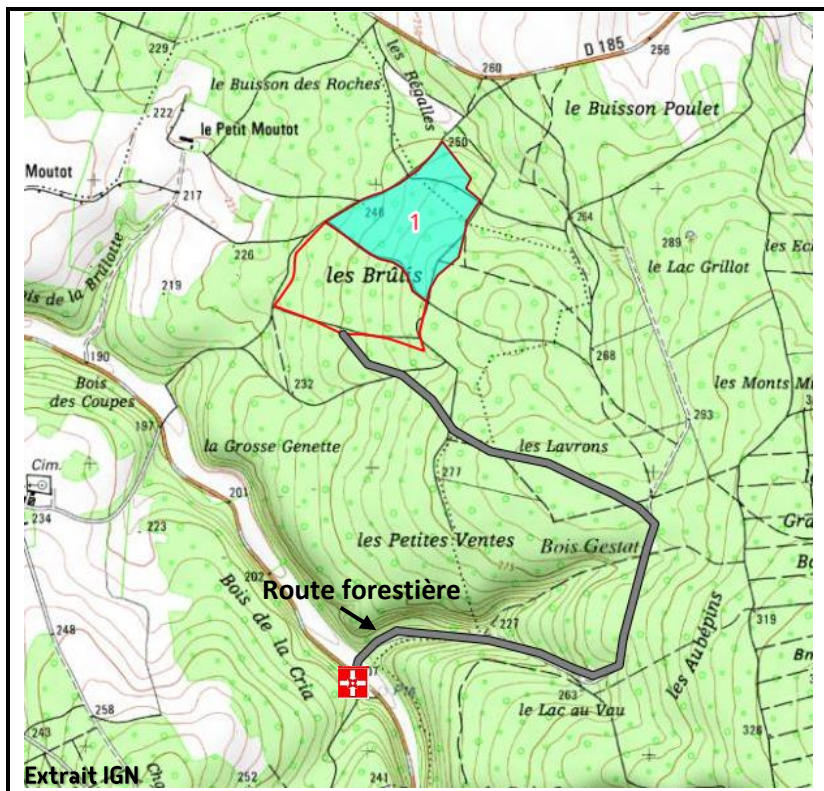
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

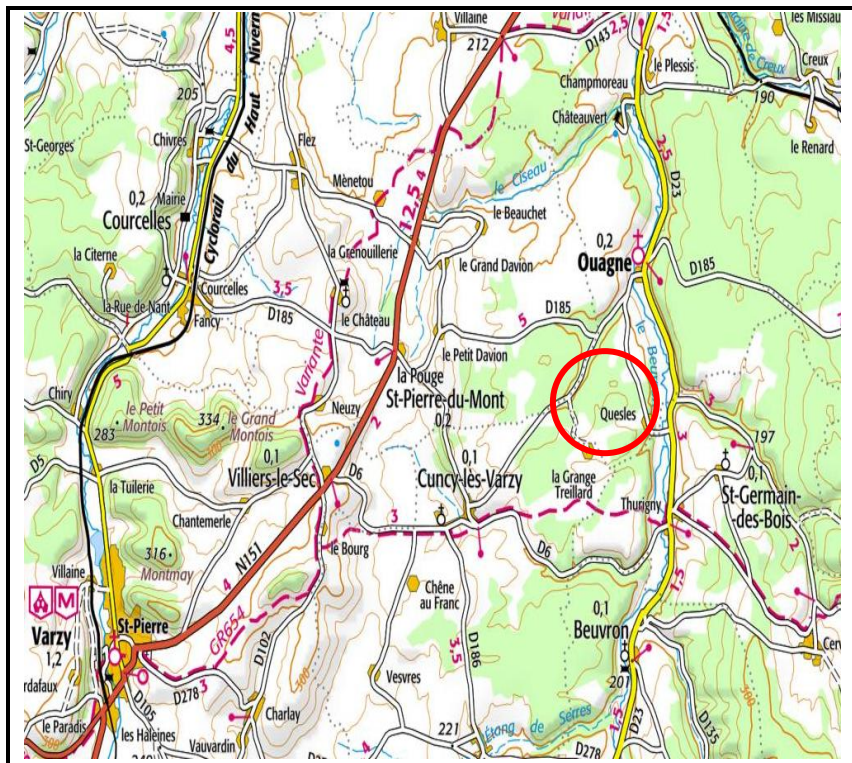
Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :





Extrait IGN

Département : Nièvre (58).

Commune : Ouagne.

Nom de la forêt : Le Grand Taillis.

Parcelles forestières : 3-5 (Réf. PSG).

Surface : 18 ha 51.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	197,13 m³
Volume moyen :	1,38 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.

Propriétaire : Monsieur MORILLON Rémi.

Expert forestier : **Frédéric LABBE**

1 Chemin du batteur

58130 ST AUBIN LES FORGES

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Volume
3	46 Chênes		2	5	11	4	9	5	2	2	2	3			1	58,48 m³
	vol. présumé (m³)	1,3			19,0			21,9			13,8			2,5		
	dont gélifs				1	1	2	1								
5	97 Chênes		4	6	18	15	10	9	5	15	7	4	2	1	1	138,65 m³
	vol. présumé (m³)	2,8			38,6			32,8			53,4			11,0		
	dont gélifs				1	2	2		1	4	1		1			
TOTAL	dont chauffage										1					197,13 m³
	143 Chênes		6	11	29	19	19	14	7	17	9	7	2	1	2	

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.386047°/Longitude 3.494852°

Couverture téléphonique satisfaisante : oui

(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec, par les cloisonnements ;

Place de dépôt : Au bord de la route forestière et sur les places de dépôts.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :

15 octobre 2026.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

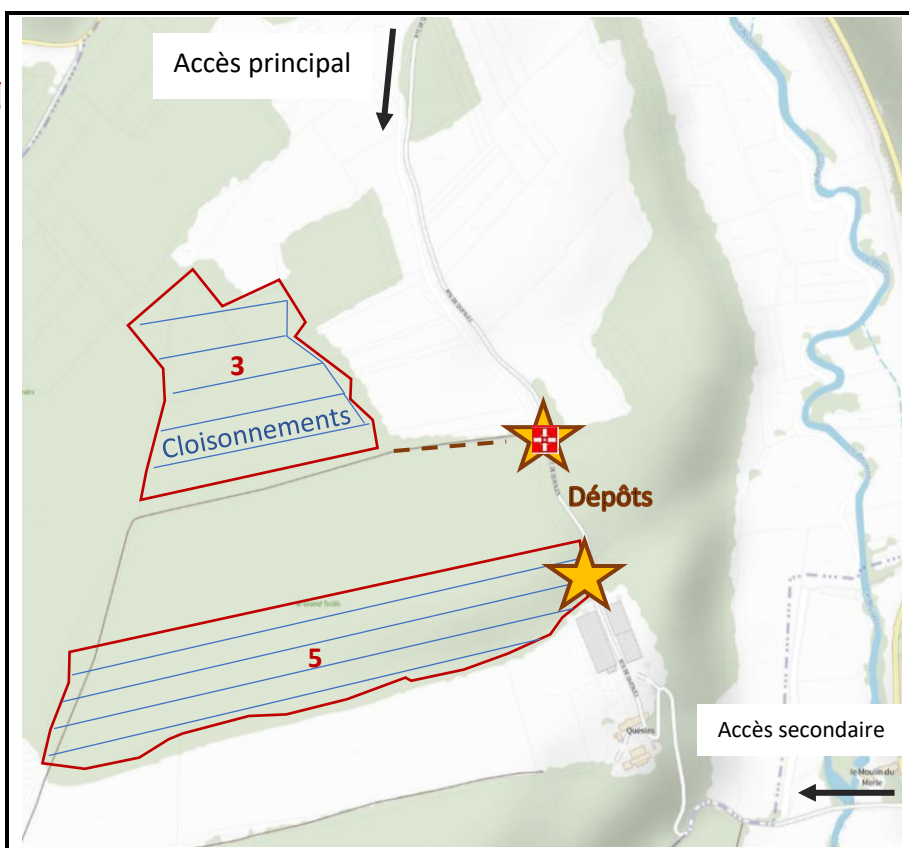
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

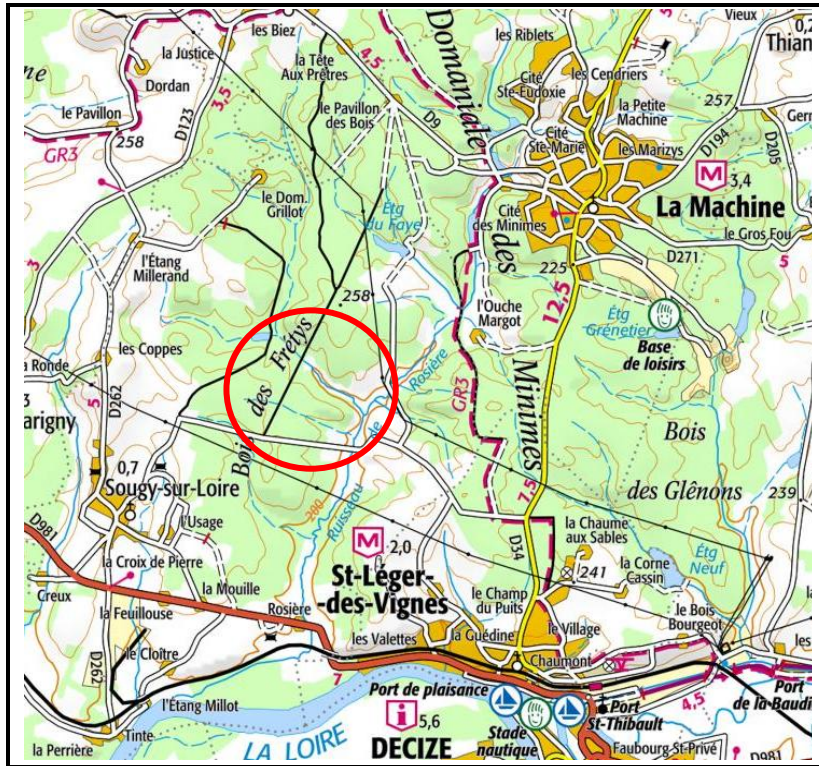
L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN





Extrait IGN

Département : Nièvre (58).
Commune : Sougy-Sur-Loire.
Nom de la forêt : Forêt des Frétys.
Parcelle forestière : 20 (réf PSG).
Surface : 23 ha 78.
Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	317,82 m ³
Volume moyen :	1,59 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre marqué d'une croix ou d'un point.

Propriétaire : Groupement Forestier des Nutons.

Expert forestier : **Frédéric LABBE**



1 Chemin du Batteur
58130 ST AUBIN LES FORGES
Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	Volume
20	192 Chênes	1	8	20	19	28	27	16	18	12	11	12	7	5	5	1	2	306,88 m ³
	vol. présumé (m ³)																	
	dont gélifs					2		2										
	dont secs								1		1							
	5 Frênes				1		1	1		1	1							7,20 m ³
26	3 Chênes					1				1	1							3,74 m ³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude : 46.86471° / Longitude : 3.41448°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis. **Attention, 3 chênes sont à exploiter en limite de P 26 et font partis de la vente.**

Débardage : sur sol sec, par **les cloisonnements**.

Place de dépôt : Au bord des routes et sur les places de dépôts.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :

15 octobre 2026.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

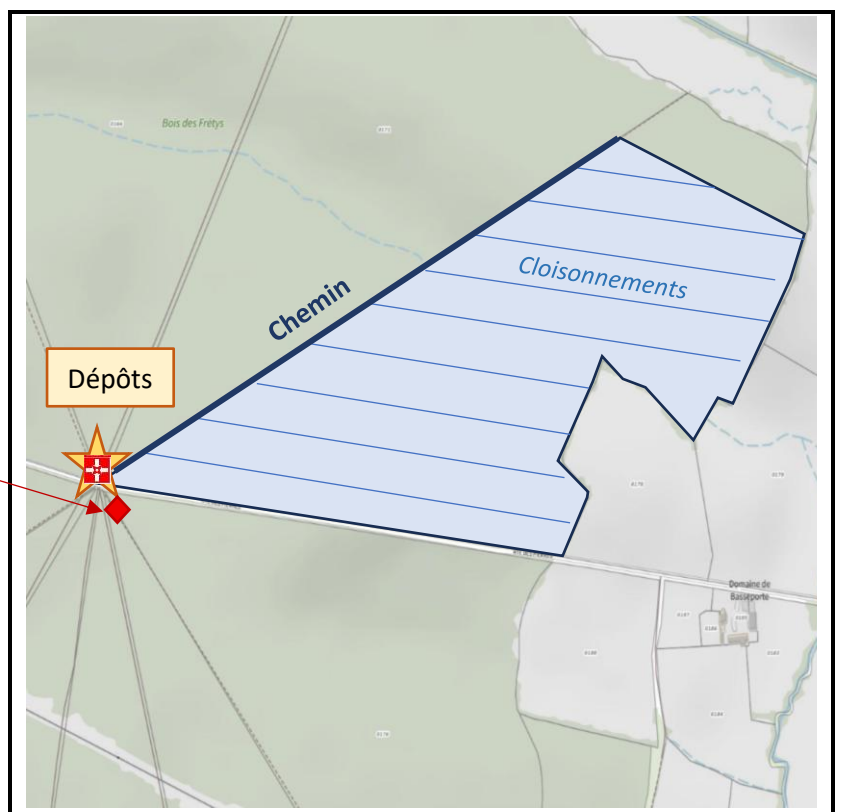
Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier :

25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

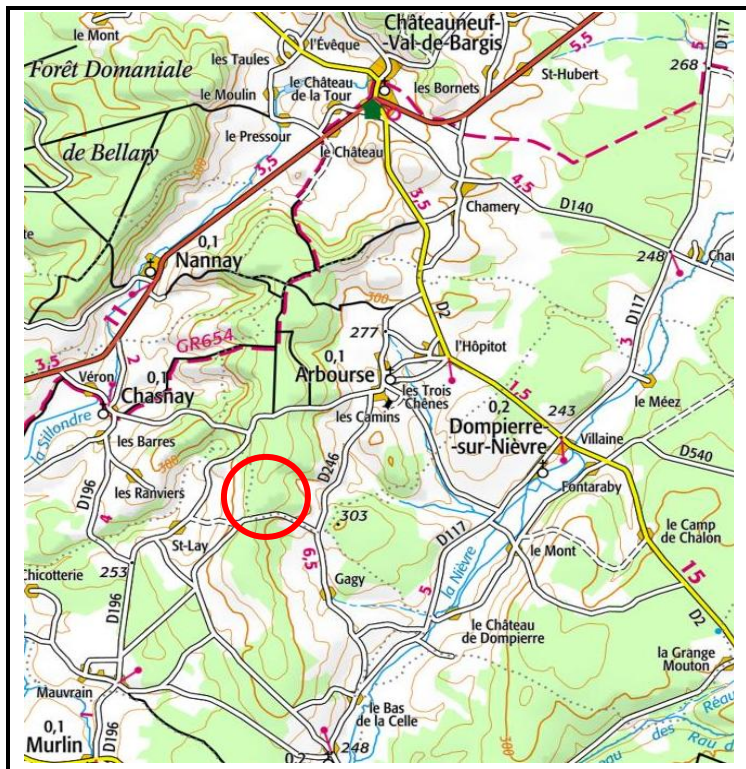
L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN





Extrait IGN

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/377.

Département : Nièvre (58).

Commune : Arbourse.

Nom de la forêt : Bois de Faye.

Parcelles forestières : 8-9 (Réf. PSG).

Surface : 28 ha 01.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	236,94 m³
Volume moyen :	1,63 m³

Marquages : 1 flachis à la racine portant l'empreinte du marteau de l'expert et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaire : GF des Trois Massifs.

Expert forestier : Frédéric LABBE



1 Chemin du Batteur
58130 SAINT AUBIN LES FORGES
Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	Volume
8	53 Chênes	1	2	3	4	16	12	5	7	1			1		1	93,38 m³
9	82 Chênes	2	8	9	14	18	8	11	4	2	5		1			124,21 m³
Total	135 Chênes	3	10	12	18	34	20	16	11	3	5		2		1	217,59 m³
	dont chablis					1										
	dont gélifs		1		1			1	1		1					
	dont chauffage							1			1					
8	4 Hêtres							1			2			1		8,18 m³
9	6 Hêtres					2			3		1					11,17 m³
Total	10 Hêtres					2		1	3		3			1		19,35 m³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé :

Latitude 47.233619°/Longitude : 3.206215°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété et en bordure de route. Faire croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec empruntant les cloisonnements.

Place de dépôt : dans la parcelle, en bord de route.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :

15 octobre 2026.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

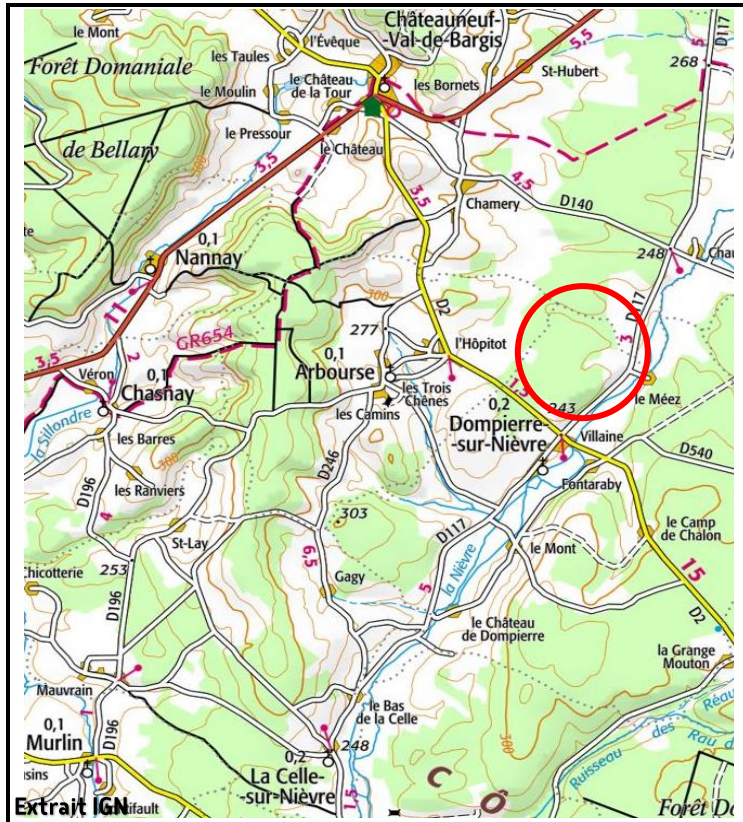
L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN





Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/377.

Département : Nièvre (58).

Commune : Dompierre-sur-Nièvre.

Nom de la forêt : Le Taillis de Villaine.

Parcelles forestières : V10-V11 (Réf. PSG).

Surface : 14 ha 24.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	266,53 m³
Volume moyen :	1,40 m³

Marquages : 1 flachis à la racine portant l'empreinte du marteau de l'expert et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaire : GF des Trois Massifs.

Expert forestier : Frédéric LABBE

1 Chemin du Batteur

58130 SAINT AUBIN LES FORGES

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Volume
V 10	73 Chênes	3	9	6	13	10	7	10	7	3	2	1	2			92,56 m³
	vol. présumé (m³)	8,1			30,4			35,8			12,8		5,4			
V 11	102 Chênes	3	9	10	10	19	12	9	8	6	4	4	2	4	2	153,28 m³
	vol. présumé (m³)	8,5			42,1			45,3			31,9		25,5			
	dont tarés					2		1					1			
	dont gélifs					1	2	3		1						
V 10	3 Hêtres					1			1					1		5,19 m³
V 11	12 Hêtres			1	2	2	1	3	1		1	1				15,50 m³
TOTAL	175 Chênes	6	18	16	23	29	19	19	15	9	6	5	4	4	2	245,84 m³
	15 Hêtres			1	2	3	1	3	2		1	1		1		20,69 m³

Visite : Voir le plan-code barrière : 1680.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé :

Latitude 47.24227°/Longitude : 3.255641°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauemobile.fr).**Conditions particulières**

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété et en bordure de route. Faire croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec empruntant les cloisonnements.

Place de dépôt : dans la parcelle, en bord de route forestière.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2026.

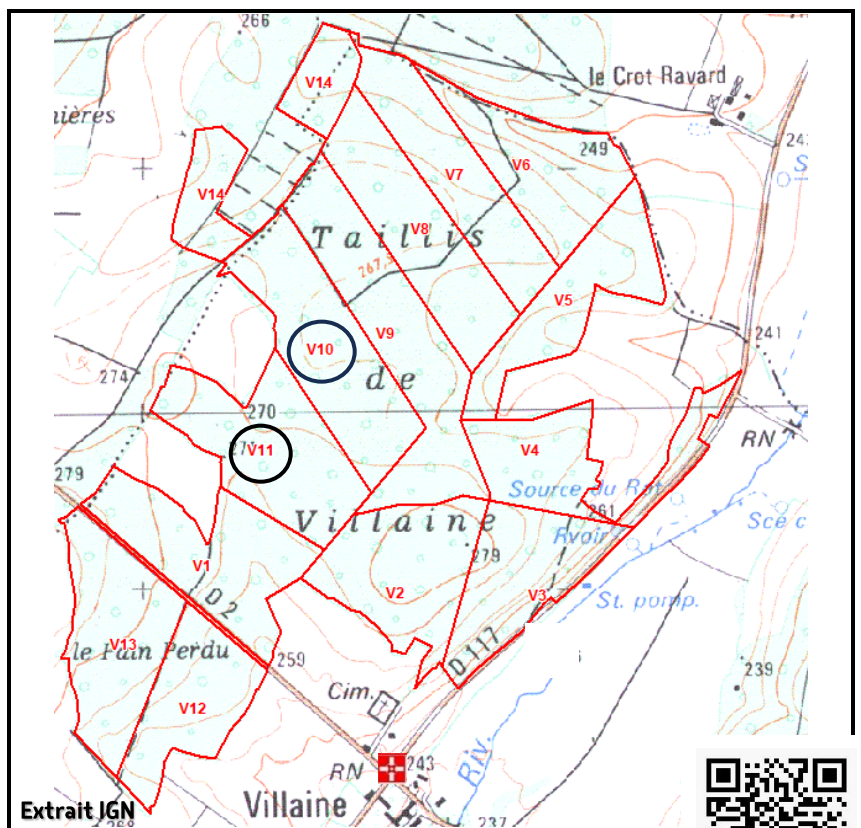
Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

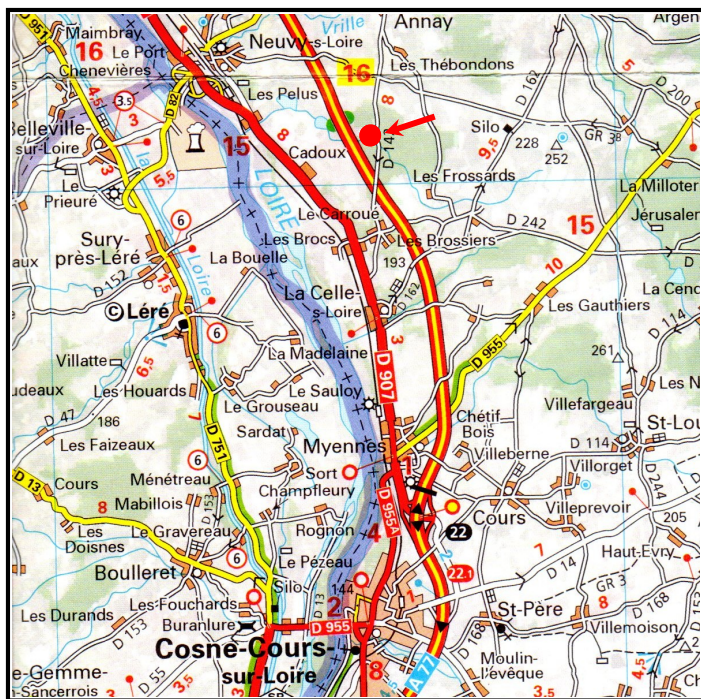
Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix : L'acquéreur :

La caution :



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Nièvre

Communes : Annay et Neuvy s/ Loire

Lieux-dits : Bois du Patureau – Les Buissons

Parcelles cadastrales : Annay : ZR 62 – Neuvy s/L : C 1038

Surface : 6 Ha 32

Nature de la coupe : Amélioration

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	106 m ³ 75
Volume moyen :	1 m ³ 04

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert

Réserves : Griffées au corps d’une croix

Propriétaire : Madame DAUGY

Expert forestier : Michel PONCHON
 36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
 Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210
103 Chênes	6	20	13	19	19	8	9	5	3		1
106 m ³ 75	15 m ³ 55		48 m ³ 85			32 m ³ 75			9 m ³ 60		

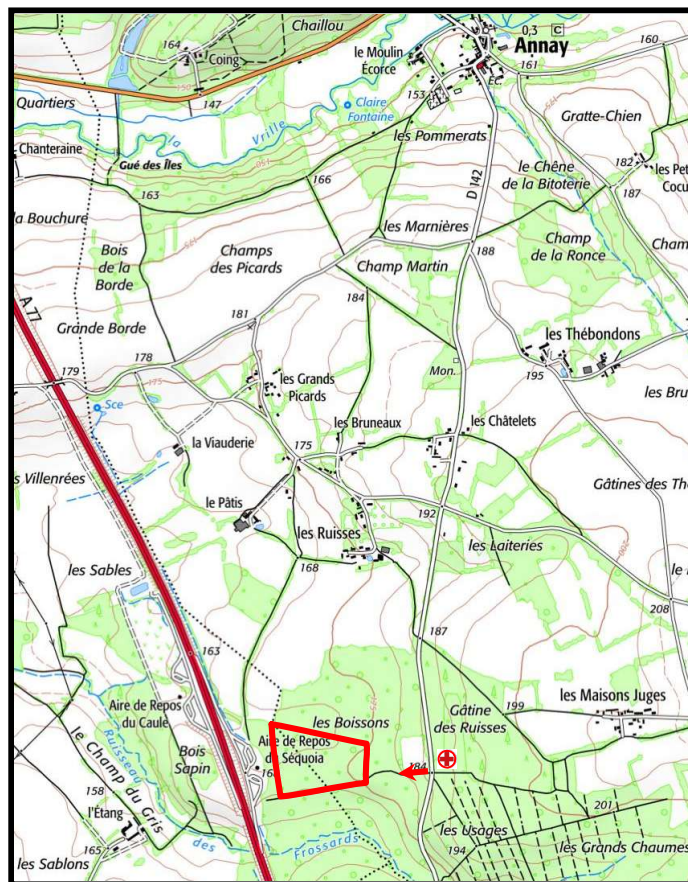
Visite : Voir plan.

Conditions particulières

- T.V.A. : Non assujéti
- Houppiers et taillis réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.
- Débardage : Sur sol sec.
- Place de dépôt : En bordure du chemin d’accès.
- Délai d’exploitation et d’enlèvement des produits : 30 Septembre 2026.
- Paiement : 1/2 comptant par chèque ou par virement, et 1/2 au 31/01/2026 par virement cautionné par une banque.
- Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange faible
 Point de rencontre possible des secours :
 Lat. N 47.510185° - Long. E 2.930226°



Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)

Bois du Pâtureau - La Lisière



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 25
Référence Bois du Pâtureau - La Lisière

Département Cher (18)
Commune Oizon
Nom de la forêt Bois du Pâtureau - La Lisière
Parcelles cadastr. F n° 51 - 52 - 53 - 54 - 291 - 292
Surface 6,00 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
97 Chênes	192 m³	1,977 m³
2 Chênes chablis	5 m³	2,670 m³

Propriétaire M. François CHIEZE

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol																Volume
		140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	290	
97	Chêne	2	8	16	13	9	10	7	10	5	3	2	3	4	2	2	1	192 m³
2	Chêne chablis	.	.	.	.	.	1	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	5 m³
99																		197 m³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.
Abattage impératif dans les parcelles. Ne pas abattre dans les mares. Cablage si nécessaire.

Martelage : Arbres numérotés et cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au pied

Délai d'exploitation et de vidange : 31 octobre 2027

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

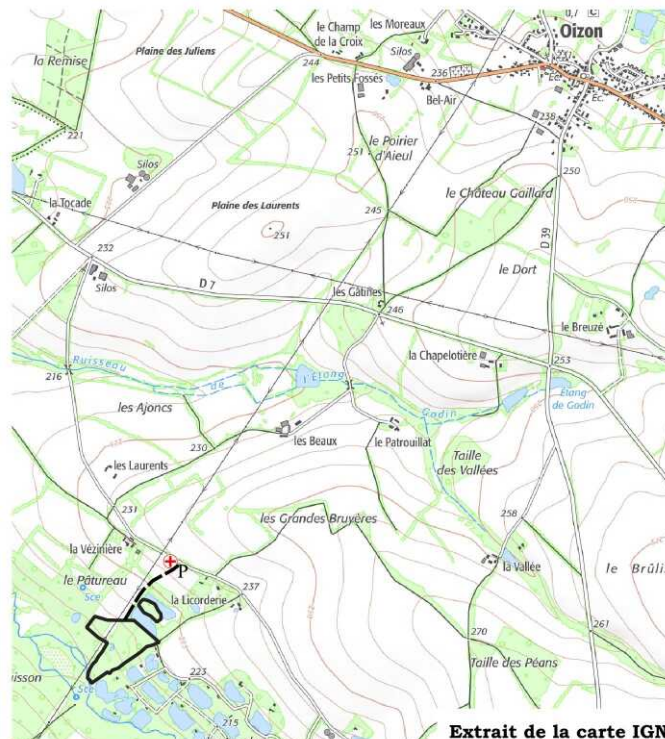
Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.

Couverture téléphonique :

Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles

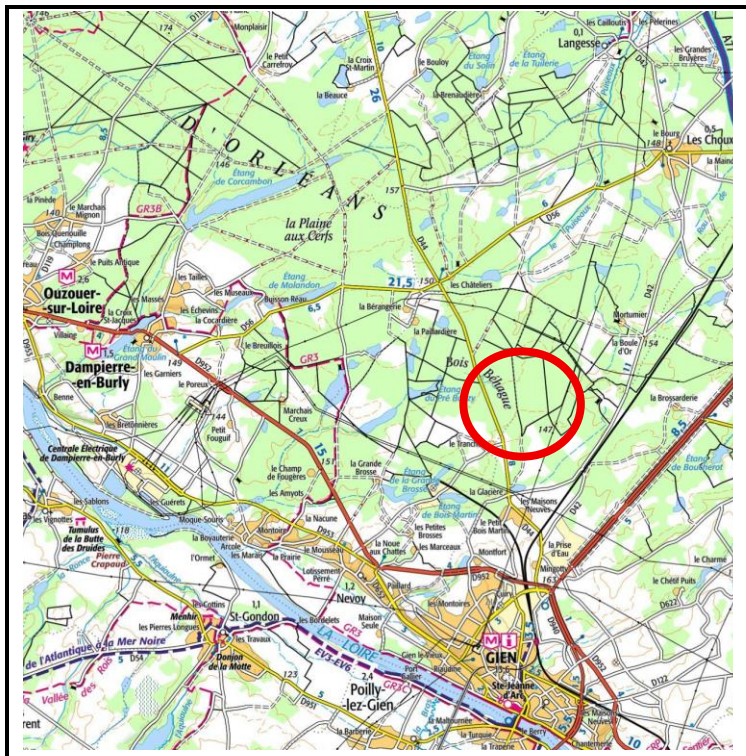
Point de Rencontre possible des Secours :

Lat N. 47° 27 ' 15.44" / Long E. 2° 29 ' 25.94"



Extrait de la carte IGN





Extrait IGN

Département : Loiret (45).
Commune : Nevy.
Nom de la forêt : Bois Béhague.
Nature de la coupe : Amélioration.

Essence	Chêne
Volume prévisionnel	200 m ³
Volume moyen	2 m ³ 50

Marquages : Plaquettes blanches LABBE.

Bois débardés pour le 20 septembre, inventaires disponibles à partir de cette date sur demande, par mail à celine@labbe.expertforestier.com ou mathieu@labbe.expertforestier.com

Propriétaire : GF CONON

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8, Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Conditions particulières

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Latitude 47.730407° / Longitude 2,628626°

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseau mobile.fr)

TVA : Assujetti.

Visite : Voir plan.

Délai d'enlèvement des produits : 31 mars 2026.

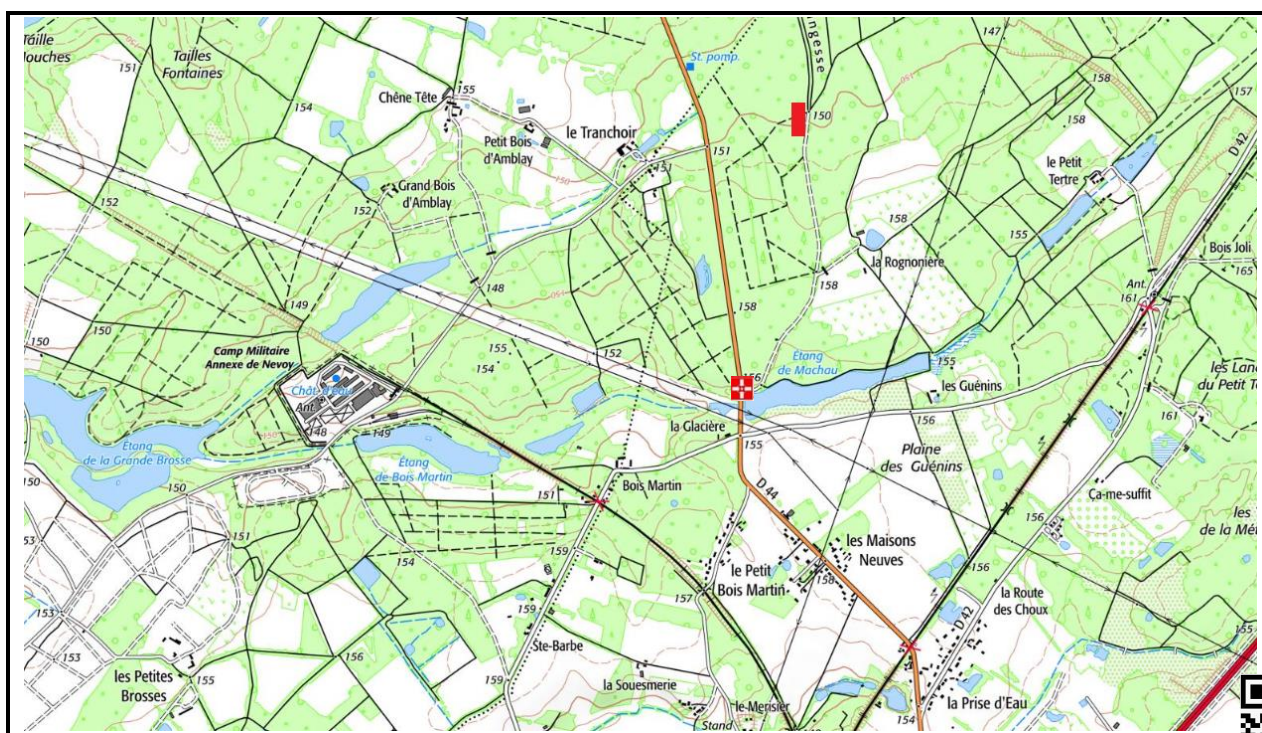
Règlements : ¼ comptant, ¾ au 31/01/2026.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

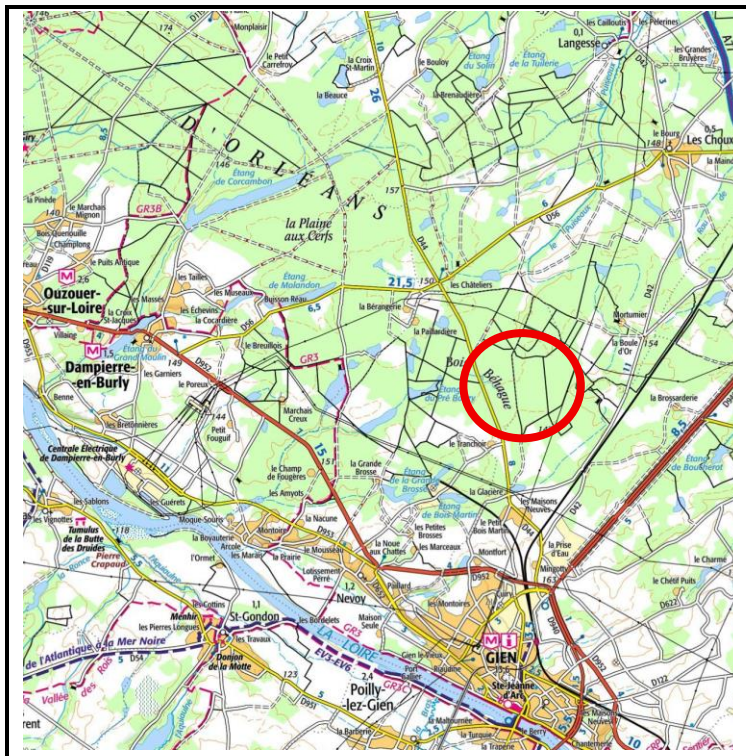
L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN





Extrait IGN

Département : Loiret (45).

Commune : Nevoy.

Nom de la forêt : Bois Béhague.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence
Volume prévisionnel
Volume moyen

Chêne
200 m³
2 m³ 50

Marquages : Plaquettes blanches LABBE.

Bois débardés pour le 20 septembre, inventaires disponibles à partir de cette date sur demande, par mail à celine@labbe.expertforestier.com ou mathieu@labbe.expertforestier.com

Propriétaire : GF CONON

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8, Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Conditions particulières

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Latitude 47.730419°/Longitude 2,628667°

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseau mobile.fr)

TVA : Assujetti.

Visite : Voir plan.

Délai d'enlèvement des produits : 31 mars 2026.

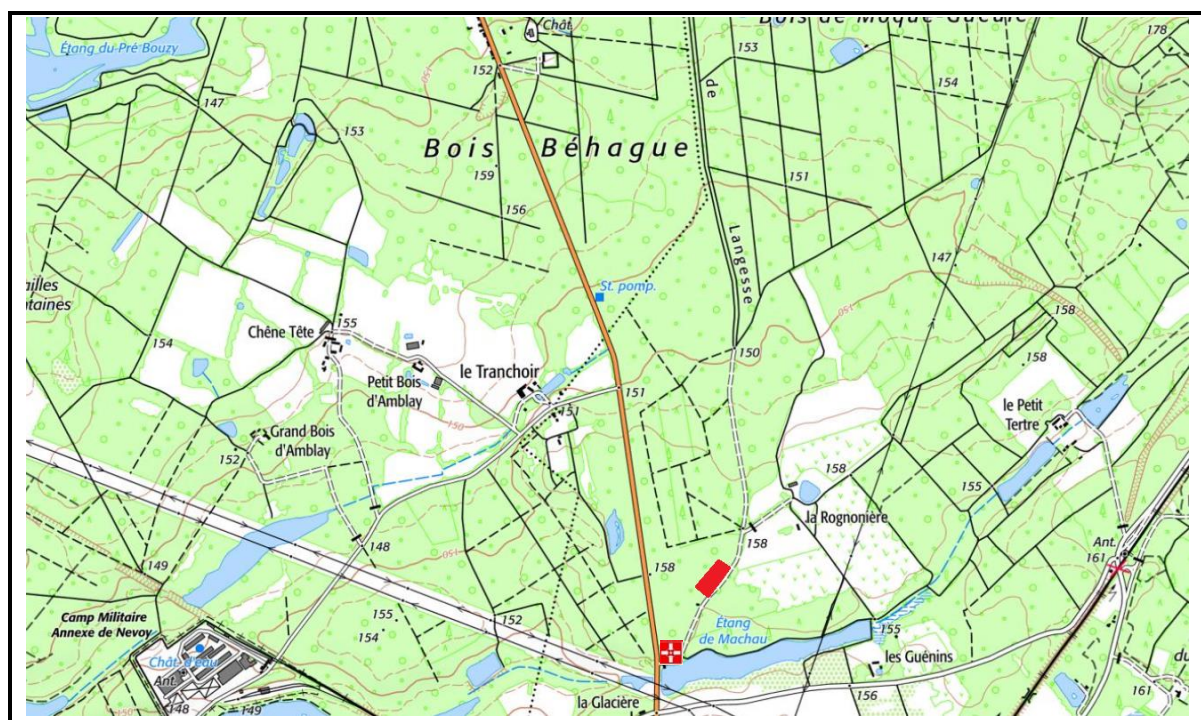
Règlements : ¼ comptant, ¾ au 31/01/2026.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

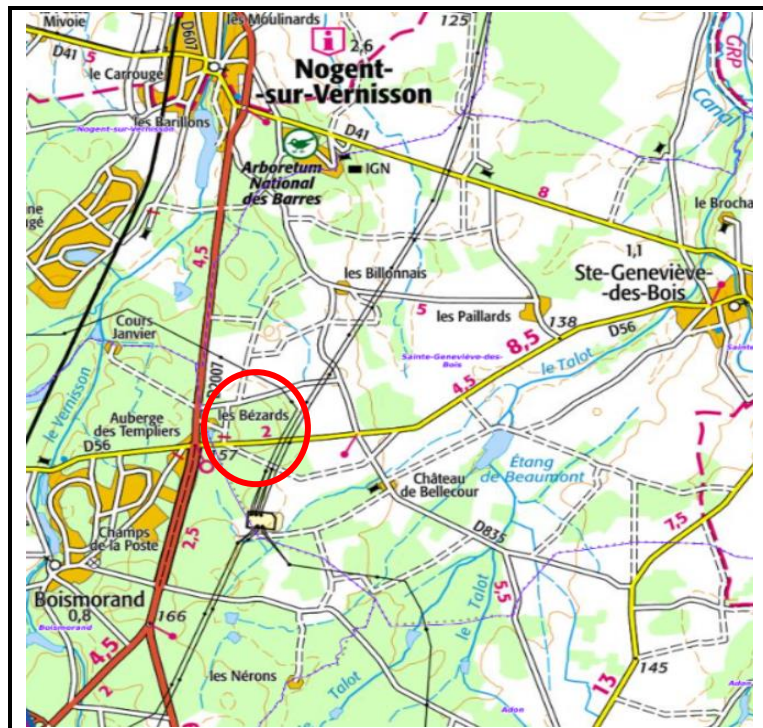
L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN





Extrait IGN

Département : Loiret (45).
Commune : Boismorand.
Nom de la forêt : Forêt des Bézards.
Parcelle : 5 partie (Réf. PSG).
Surface : 9 ha 99.
Nature de la coupe : Récolte.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	151,00 m ³
Volume moyen :	2,07 m ³

Marquages : 1 flachis corps et 1 à la racine, et ceinturé à la peinture orange.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire, gestionnaire, martelage et cubage :
Etablissements BOUVRY.

Contrat : **Frédéric LABBE**
1 Chemin du Batteur
58130 ST AUBIN LES FORGES
Tél : 03.86.23.03.74
frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	290	vol. présumé (m ³)
73 Chênes	1	1	4	5	6	9	7	7	7	10	1	3	8	3	1	151 m ³

Visite : Voir le plan. Prévenir M. BOUVRY Olivier
pour le débardage et le dépôt dans les parcelles :
06.75.93.18.24.

Coordonnées GPS – Point de Rencontre Sécurité
Conseillé : Latitude 47.803872°/Longitude
2.744734°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés mais recépage
obligatoire de ce dernier sur les emplacements de
chute des arbres abandonnés avant leur abattage et
sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : voir plan.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15
octobre 2026.

Contacter 15 jours avant le commencement des
travaux.

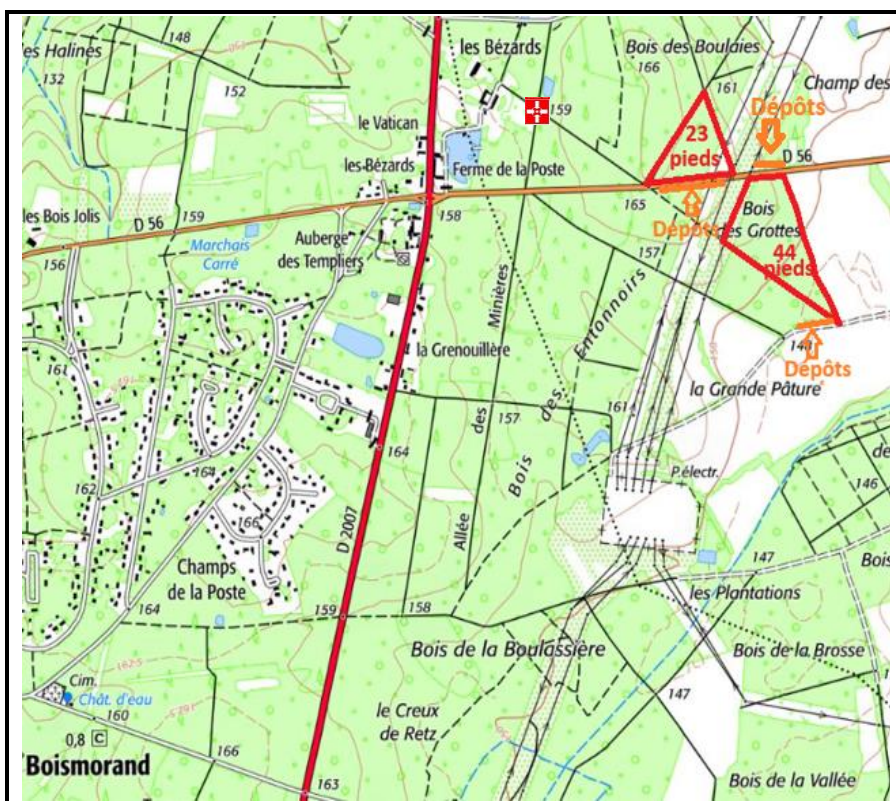
Règlements : Selon le cahier des clauses générales
pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts
privées.

**Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de
chantier :** 25% du montant de la vente avec un
minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

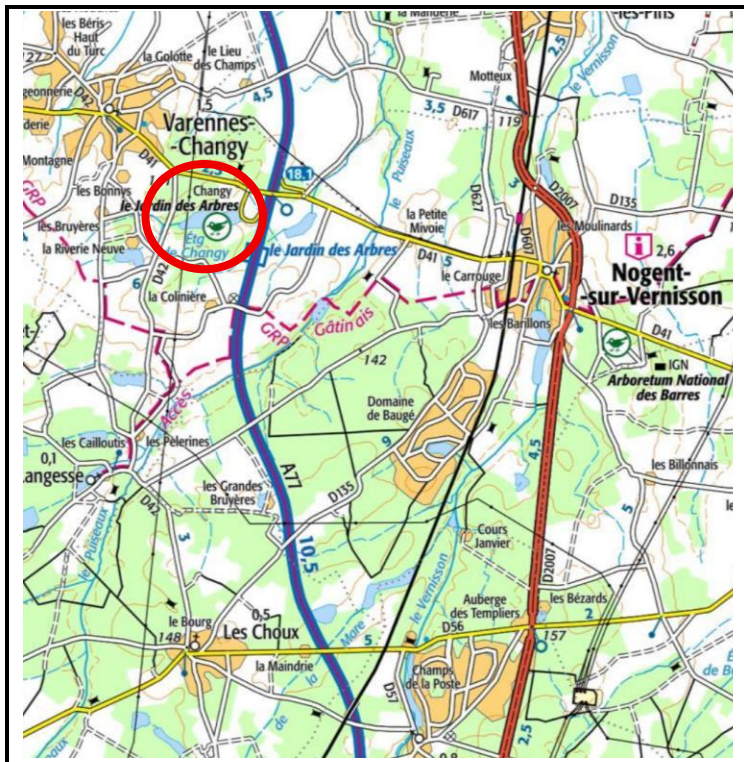
L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN





Extrait IGN

Département : Loiret (45).
Commune : Varennes-Changy
Nom de la forêt : La Forêt
Nature de la coupe : Amélioration.

Essence	Chêne
Volume prévisionnel	150 m ³
Volume moyen	2 m ³

Marquages : Plaquettes blanches LABBE.

Bois débardés pour le 20 septembre, inventaires disponibles à partir de cette date sur demande, par mail à celine@labbe.expertforestier.com ou mathieu@labbe.expertforestier.com

Propriétaire : GF CONON

Expert forestier : **Mathieu LANCELIN**

Cabinet Frédéric LABBE

8, Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Conditions particulières

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Latitude 47.853668°/Longitude 2,672569°

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseau mobile.fr)

TVA : Assujetti.

Visite : Voir plan.

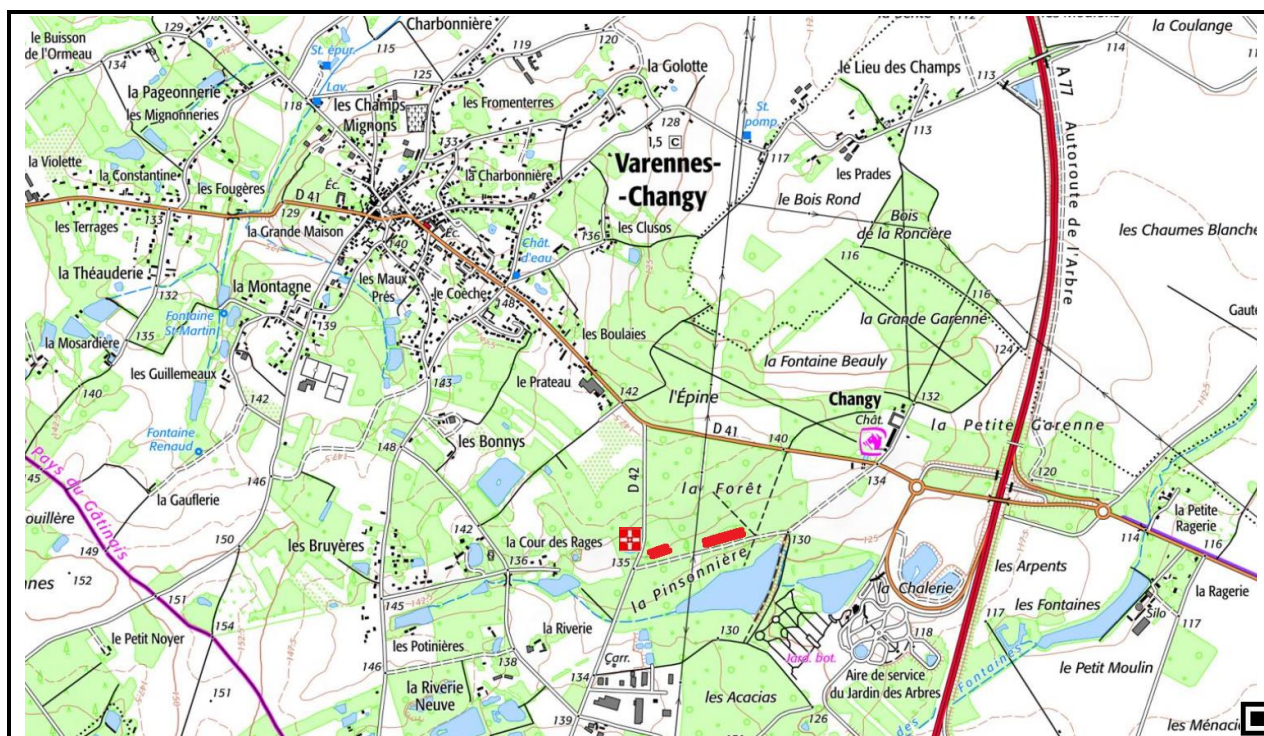
Délai d'enlèvement des produits : 31 mars 2026.

Règlements : ¼ comptant, ¾ au 31/01/2026.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

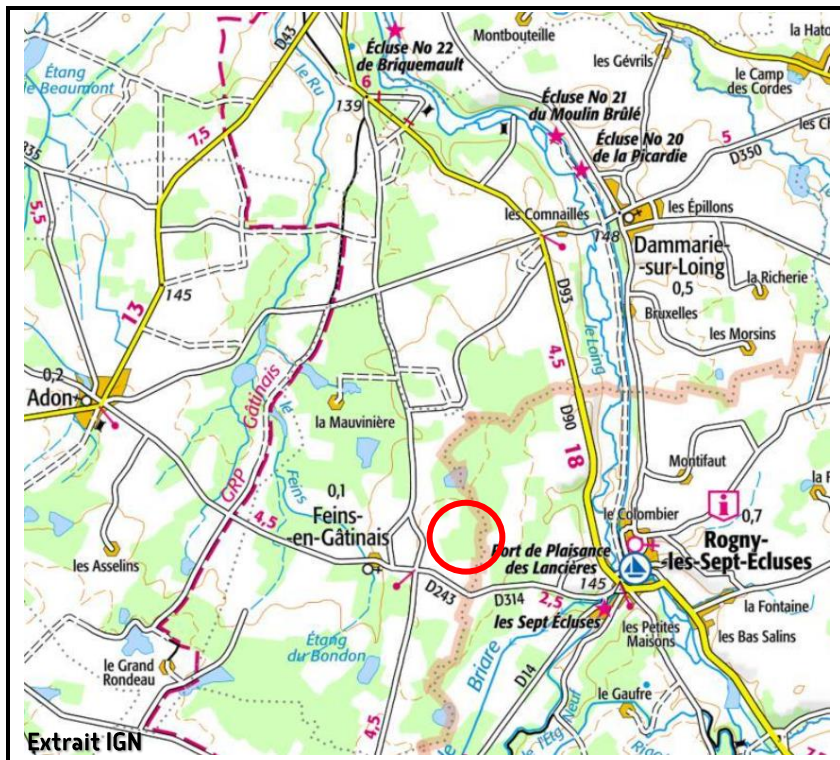
L'acquéreur : La caution :



Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Forêt écocertifiée PEFC n°10-21-1/2696

Département : Loiret (45).

Commune : Feins-en-Gâtinais.

Nom de la forêt : Forêt de la Brûlerie.

Parcelles forestières : 8a-8c-10a (Réf. PSG).

Surface : 17 ha 89.

Nature de la coupe : Amélioration et sanitaire.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	197,66 m³
Volume moyen :	1,46 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaire : GFI FV FORETS X.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Volume
8a	97 Chênes	4	5	10	11	13	10	14	7	6	8	3	1	3	2	140,09 m³
8c	22 Chênes		1	1	2	2	3	2	2	3	3	3				34,74 m³
10a	16 Chênes	1	2		1		4	4	2		1	1				22,83 m³
TOTAL	135 Chênes	5	8	11	14	15	17	20	11	9	12	7	1	3	2	197,66 m³
	dont foudroyé							1								

Visite : Voir le plan. Contacter Mathieu LANCELIN au

06.33.51.43.00

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.742073°/Longitude 2.862373°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseaumobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : Bord de route.

Délai d'exploitation : 15 novembre 2026

et d'enlèvement des produits : 15 mars 2027

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

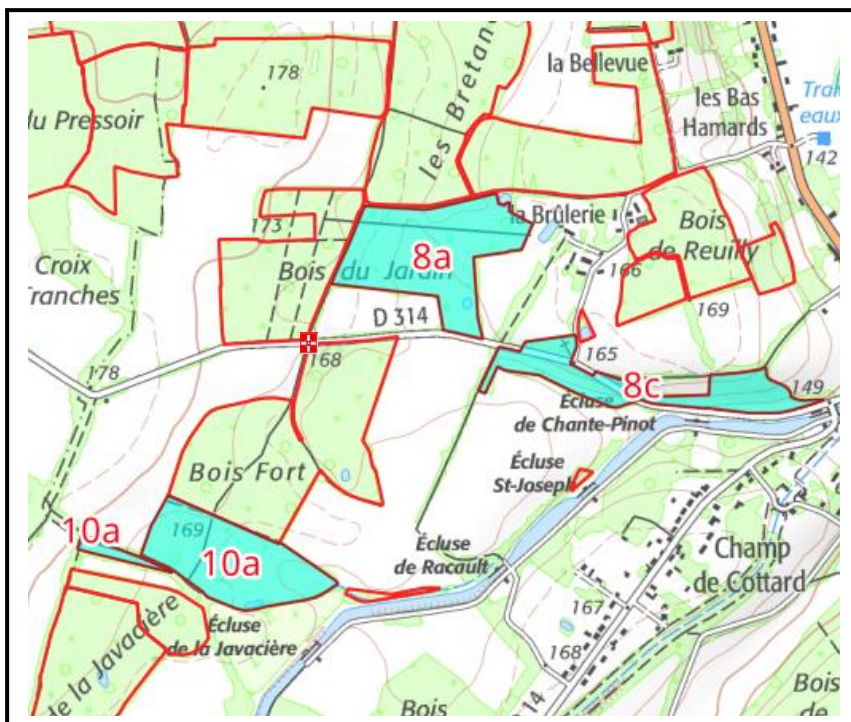
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur

La caution :

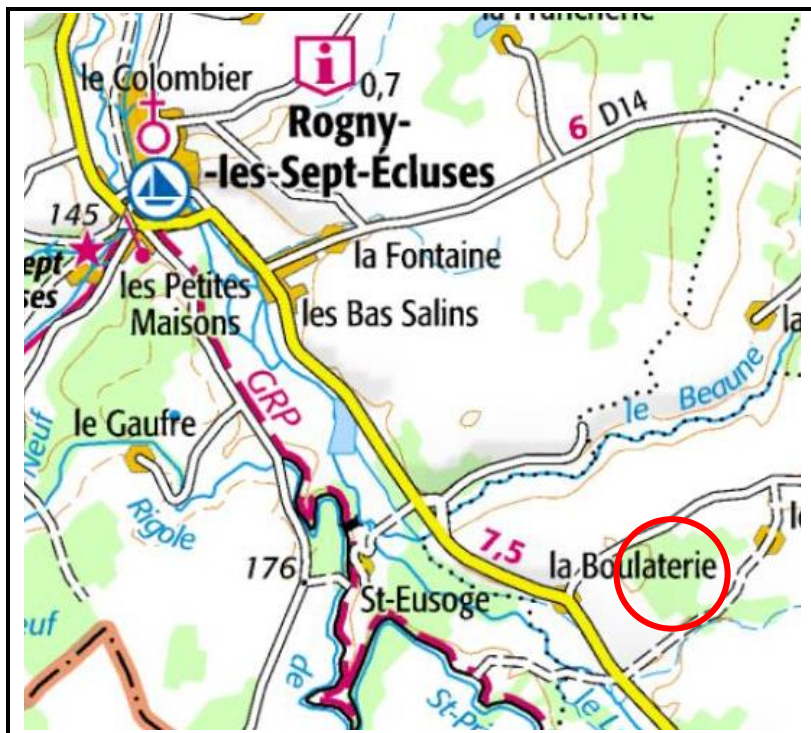


Extrait IGN





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN

Départements : Yonne (89).

Commune : Bléneau.

Nom de la forêt : Bois des Hariats.

Parcelles forestières : 1-3-5 (Réf. PSG).

Surface : 14 ha 37.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	177,31 m³
Volume moyen :	1,21 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaires : INDIVISION DE MOUCHERON/DE LASSALE/DE CREPY/MONNIER.

Expert forestier : **Mathieu LANCELIN**



8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	Volume
1	51 Chênes	1	7	6	9	9	10	6	2	1			55,03 m³
3	69 Chênes	3	5	11	5	10	10	8	10	6		1	91,07 m³
5	20 Chênes	1	2	4	2	2	4	3	1	1			23,20 m³
TOTAL	140 Chênes	5	14	21	16	21	24	17	13	8		1	169,30 m³
3	6 Frênes	1			2		1	1		1			8,01 m³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.724571°/Longitude 2.921776 °

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : en bordure de parcelle.

Délai d'exploitation : 15 novembre 2026

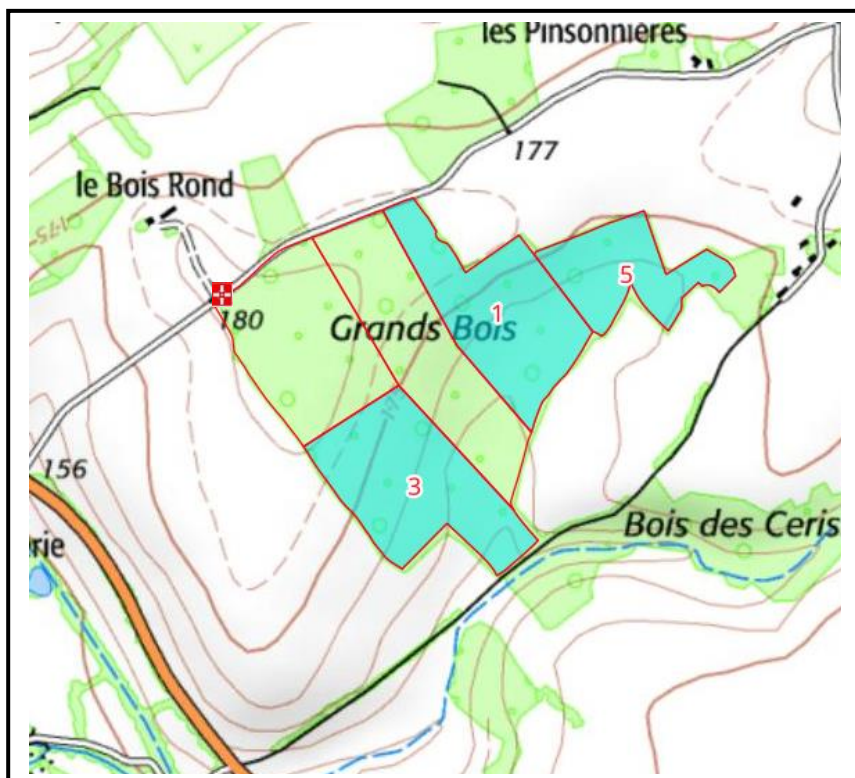
et d'enlèvement des produits : 31 mai 2027

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :



Extrait IGN

L'acquéreur

La caution :



Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)

Forêt des Gros Taillis



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 32
Référence Forêt des Gros Taillis

Département Yonne (89)
Commune Saint-Privé
Nom de la forêt Forêt des Gros Taillis
N° de parcelle 3 du PSG
Surface 8,77 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
93 Chênes	190 m³	2,041 m³
1 Chêne sec	2 m³	

Propriétaire Groupement Forestier du CHÊNE VERT
Expert Forestier M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol								Volume
		140	150	160	170	180	190	200	210	
93	Chêne	1	5	3	7	42	24	10	1	190 m³
1	Chêne sec	.	.	1	.	.	.	.	.	2 m³
94										191 m³

RÉSERVES : 3 baliveaux et 923 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.

Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



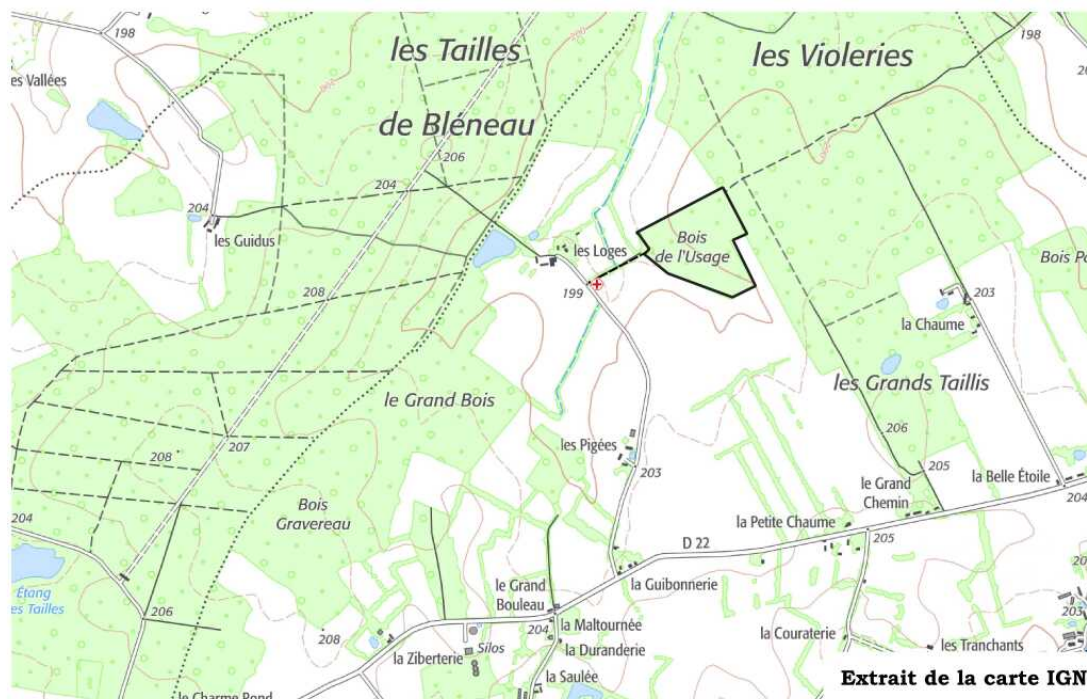
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR55 320 774 714

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

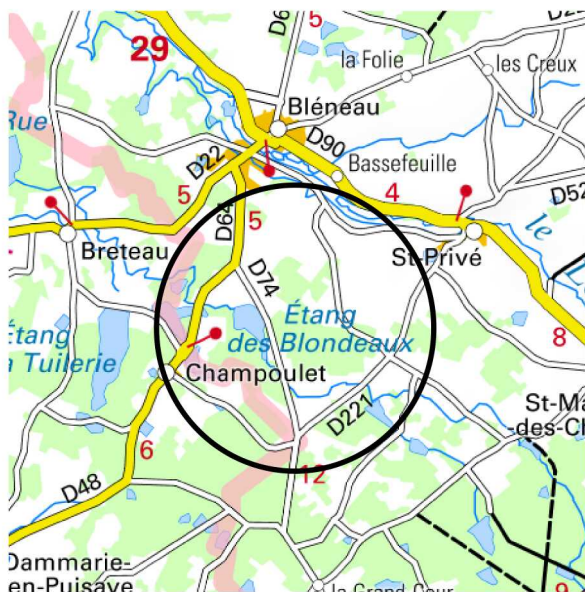
Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct dans la parcelle

Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 43 ' 40.09" / Long E. 3° 0 ' 37.5"



Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)

Domaine de la Petite Écorce



MICHELIN - E. 1 / 150 000



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 33
Référence Domaine de la Petite Écorce

Département Yonne (89)
Commune Saint-Privé
Nom de la forêt Domaine de la Petite Écorce
N° de parcelle 4p du PSG
Surface 11,00 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
79 Chênes	136 m³	1,722 m³
3 Chênes secs	5 m³	1,582 m³

Propriétaire Groupement Forestier de la CHÊNAIE

Expert Forestier M. Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Étang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

		Circonférences à 1,30 m du sol													Volume
Nbre	Essence	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	
79	Chêne	6	3	3	5	6	8	32	6	2	4	1	2	1	136 m³
3	Chêne sec	.	1	.	.	1	.	.	1	.	.	.	.	.	5 m³
82															141 m³

RÉSERVES : 13 baliveaux et 1 544 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



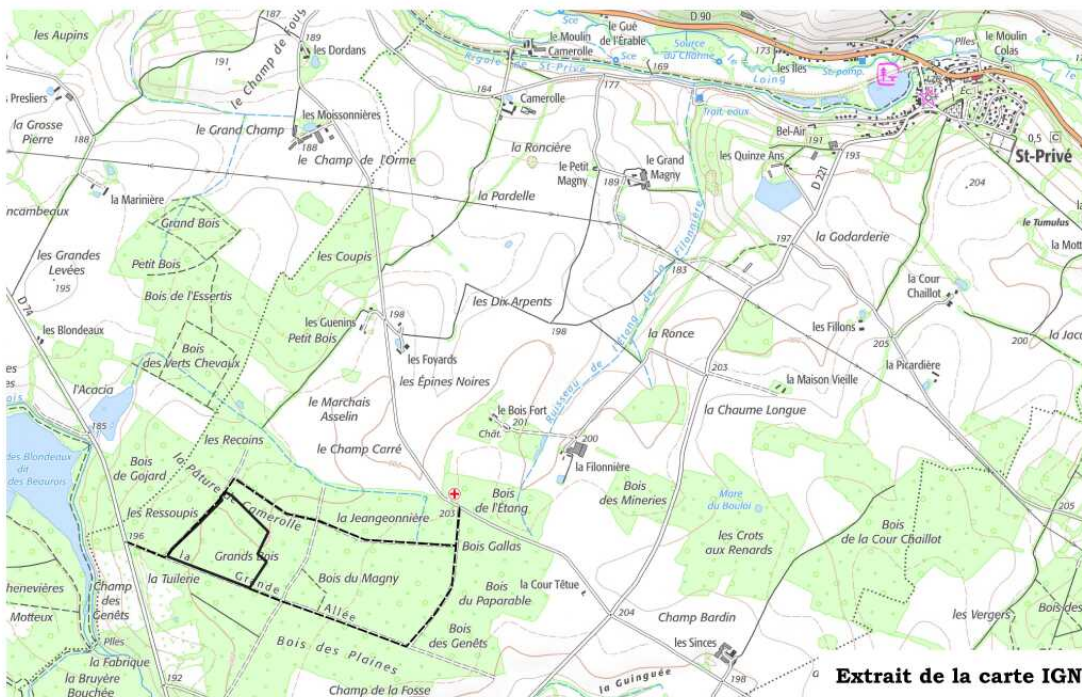
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR50 331 278 713

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



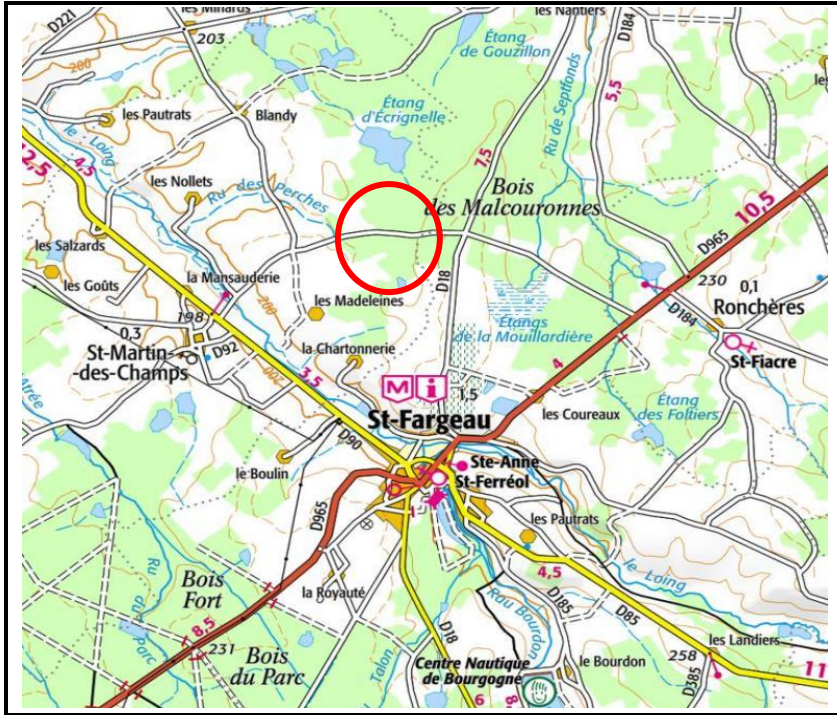
Couverture téléphonique : Réseau téléphonique SFR correct



Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 39 ' 57.36" / Long E. 2° 58 ' 7.1"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN

Départements : Yonne (89).
Commune : Saint-Martin-des-Champs.
Nom de la forêt : Bois des Pétileries.
Parcelle forestière : 1 (Réf. PSG).
Surface : 4 ha 34.
Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	88,65 m³
Volume moyen :	1,14 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaire : Madame JOUBERT Véronique.

Expert forestier : **Mathieu LANCELIN**



8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	Volume
78 Chênes	6	13	8	14	13	6	8	6	3	1	88,65 m³
vol. présumé (m³)	12,3		36,7			30,5			9,2		
dont secs				1		2		1			

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.670024°/Longitude 3.063692°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseaumobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : bordure de route.

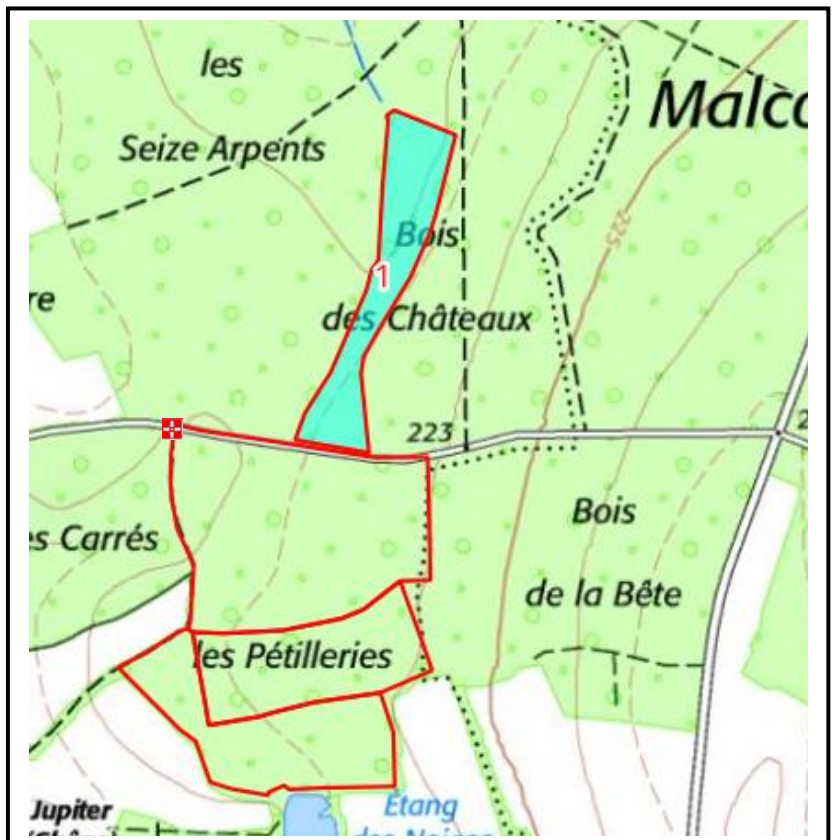
Délai d'exploitation : 31 octobre 2026 et d'enlèvement des produits : 31 mai 2027.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

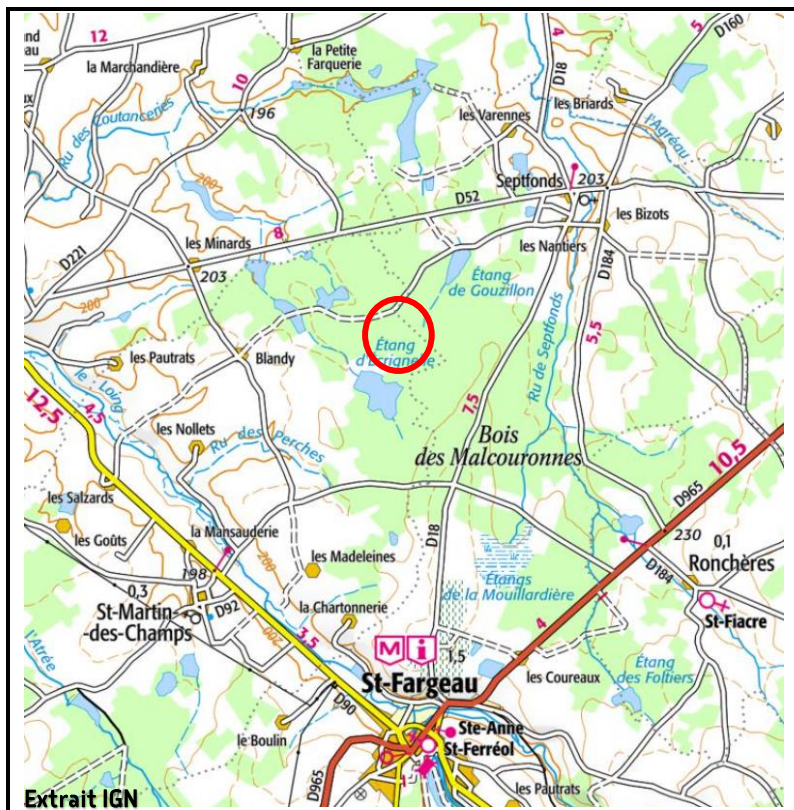


Extrait IGN

L'acquéreur

La caution :





Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/377.

Département : Yonne (89).

Commune : Saint Martin des Champs.

Nom de la forêt : Les Marniots.

Parcelles forestières : 2 et 6 (Réf PSG)

Surface : 20 ha 32.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	570,67 m³
Volume moyen :	1,60 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : GF DES TROIS MASSIFS.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8 Avenue du Général Leclerc

89 170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	Volume
2	170 Chênes	7	16	11	29	20	25	9	10	13	13	7	7	2	1			261,73 m³
6	187 Chênes	8	18	24	17	20	23	18	22	10	9	5	6	4	2		1	308,94 m³
TOTAL	357 Chênes	15	34	35	46	40	48	27	32	23	22	12	13	6	3		1	570,67 m³
	dont gélif			1														

Visite : Voir plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.691655° / Longitude 3.069763°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseaumobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : Bordure de route forestière.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2026.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

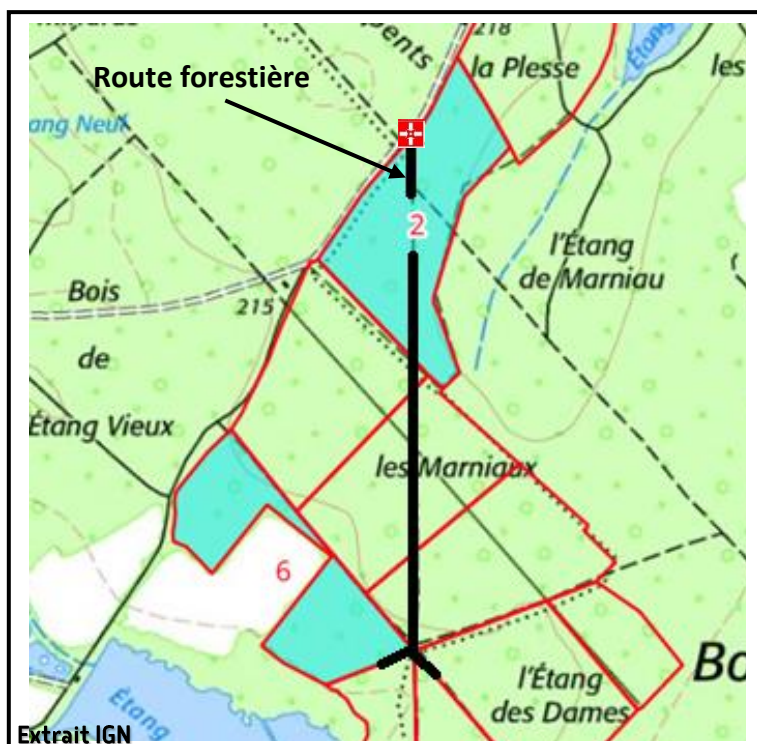
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente

Prix :

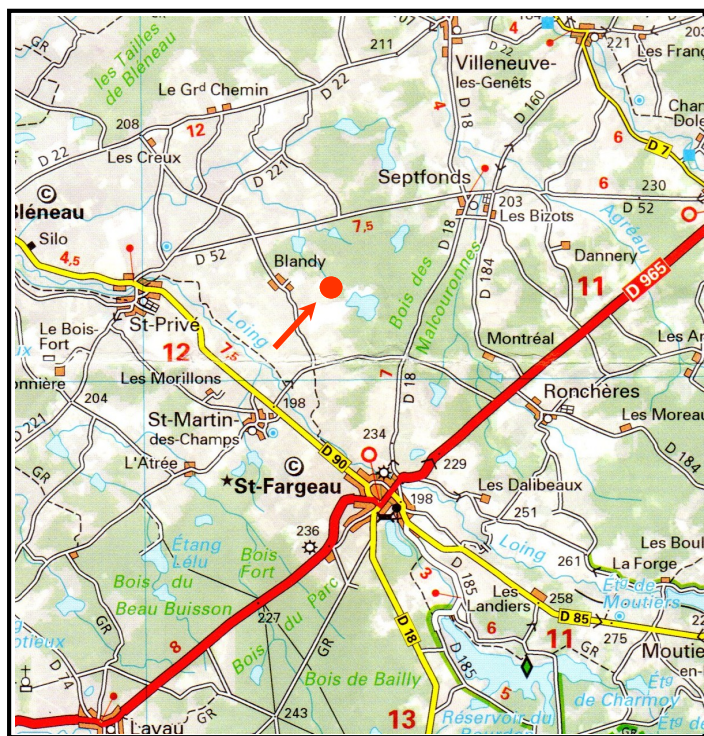
L'acquéreur :

La caution :



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

PEFC 10-21-1/136



Département : Yonne

Commune : Saint Martin des Champs

Lieux-dits : Bois de l'Arrachis – Bois des Gants, Les Boulats

Parcelles forestières : 24 d, e, f (réf. P.S.G.)

Surface : 12 Ha 60

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros chênes mûrs.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	191 m ³ 15
Volume moyen :	1 m ³ 63

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffés au corps d'une croix

Propriétaire : G.F. de Gouzillon

Expert forestier : Michel PONCHON
 36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
 Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

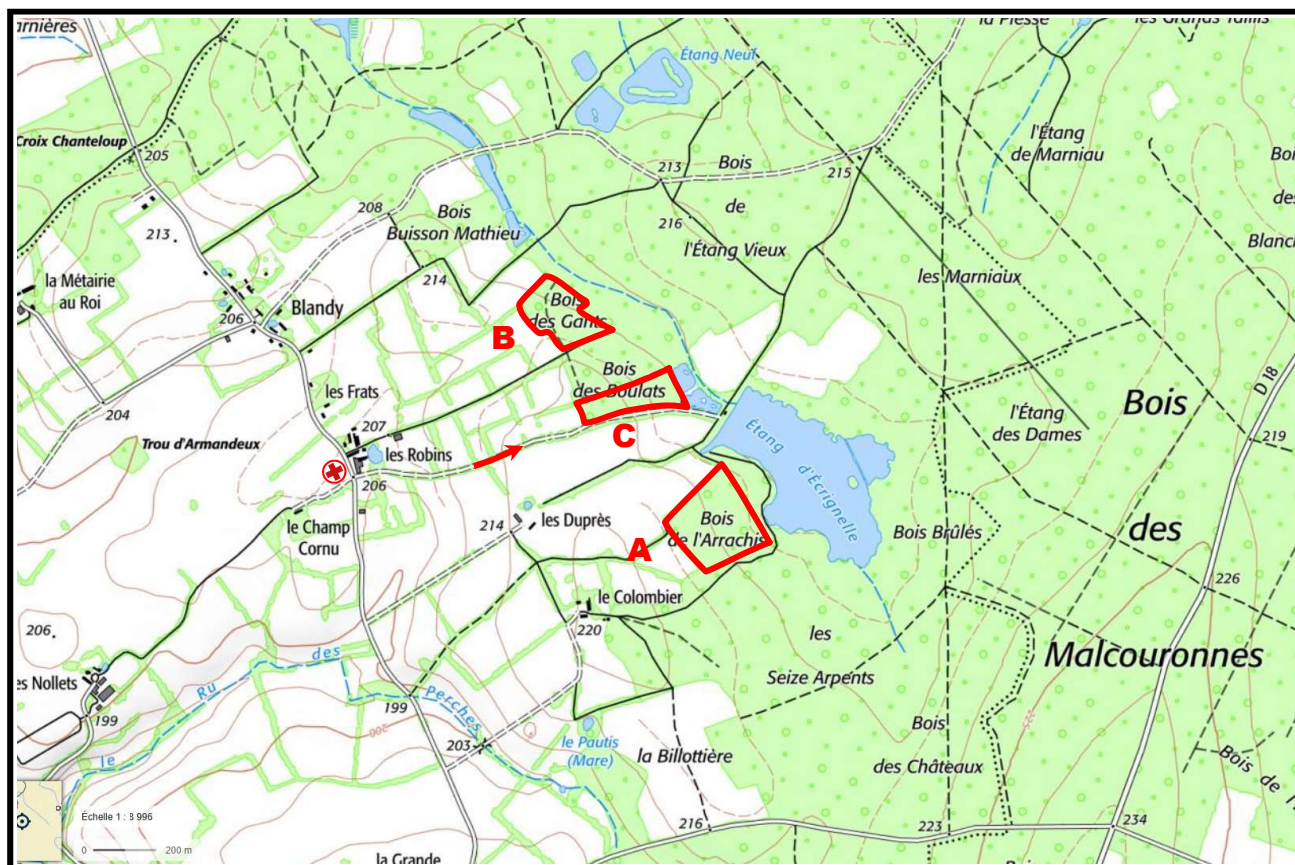
Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270
Lot A (Bois de l'Arrachis)																	
71 Chênes	6	2	7	11	11	14	5	10	2	1		2					
98 m ³ 55	4 m ³ 70		32 m ³ 10			48 m ³ 85			6 m ³ 60			6 m ³ 30					
Dont 1 chablis					1												
1 Chêne sec (2 m ³ 35)											1						
Lot B (Bois des Gants)																	
28 Chênes	1			2		2	3	4	5	1	2	2	1	2	1	1	1
66 m ³ 70	0 m ³ 55		2 m ³ 15			16 m ³ 45			19 m ³ 20			16 m ³ 70			11 m ³ 65		
Lot C (Les Boulats)																	
17 Chênes	1	2		2	4	5		1		1	1						
23 m ³ 55	1 m ³ 95		7 m ³ 55			9 m ³ 80				4 m ³ 25							

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- T.V.A. : Assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage** : Sur sol sec.
- **Places de dépôt** : Le long du chemin d'accès.
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits** : 30 Septembre 2026.
- **Paiement** : 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au 31/01/2026, et 1/3 au 30/04/2026 par virements cautionnés par une banque.
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier** : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

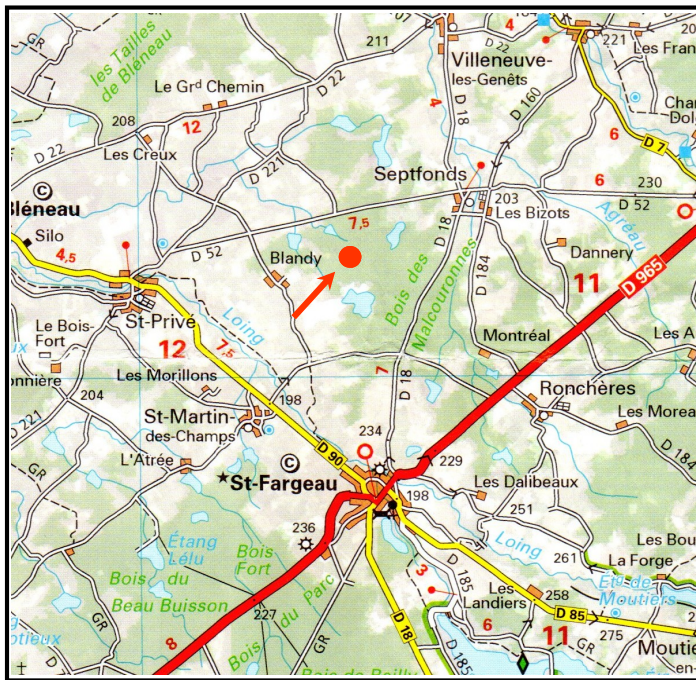




Réseau téléphonique Orange satisfaisant

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.679894° - Long. E 3.044966°





Département : Yonne

Commune : Sain Martin des Champs

Lieu-dit : Bois de l'Etang Neuf

Parcelle forestière : 20 partie

Surface : 17 Ha 30

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	301 m³ 15
Volume moyen :	1 m³ 38

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert

Réserves : Griffés au corps d'une croix

Propriétaire : G.F. de Gouzillon

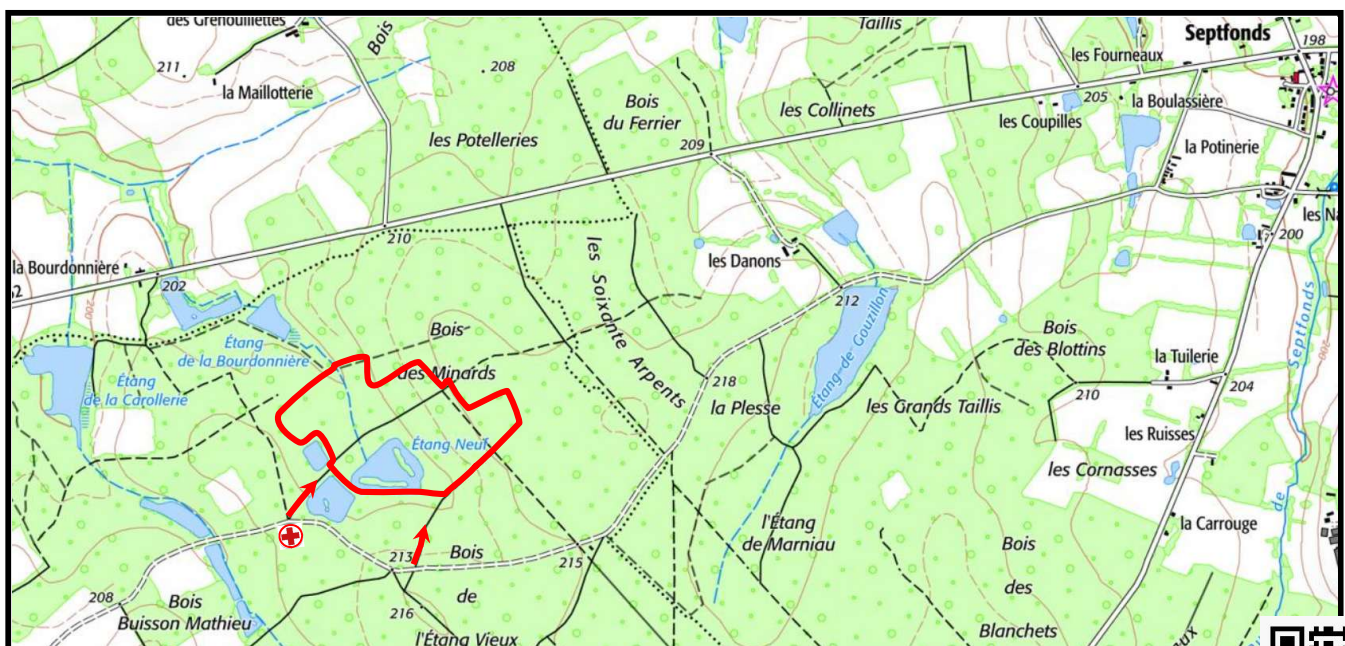
Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

[illegible]

Visite : Voir plan.

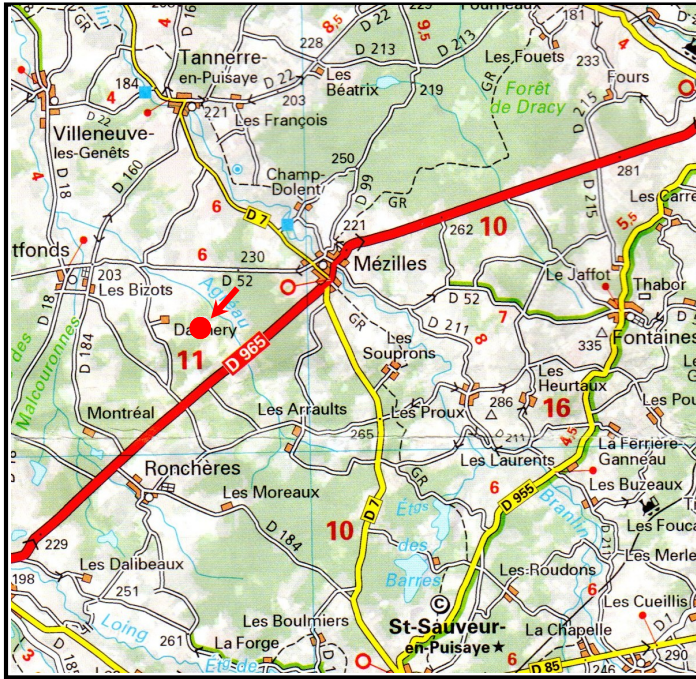
Conditions particulières :

- **T.V.A.** : Assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.
- **Débardage** : Sur sol sec.
- **Places de dépôts** : En bordure du chemin empierré de Blandy.
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits** : 30 Septembre 2026.
- **Paiement** : 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au 31/01/2026, et 1/3 au 30/04/2026 par virements cautionnés par une banque.
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier** : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange faible
Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.689703° - Long. E 3.053579°





Département : Yonne

Commune : Mézilles

Lieu-dit : Grand Bois des Chaudins

Parcelle forestière : 31 a (réf. P.S.G.)

Surface : 8 Ha 90

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	98 m³ 05
Volume moyen :	1 m³ 63

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert

Réserves : Griffés au corps d'une croix

Propriétaire : G.F. de Gouzillon

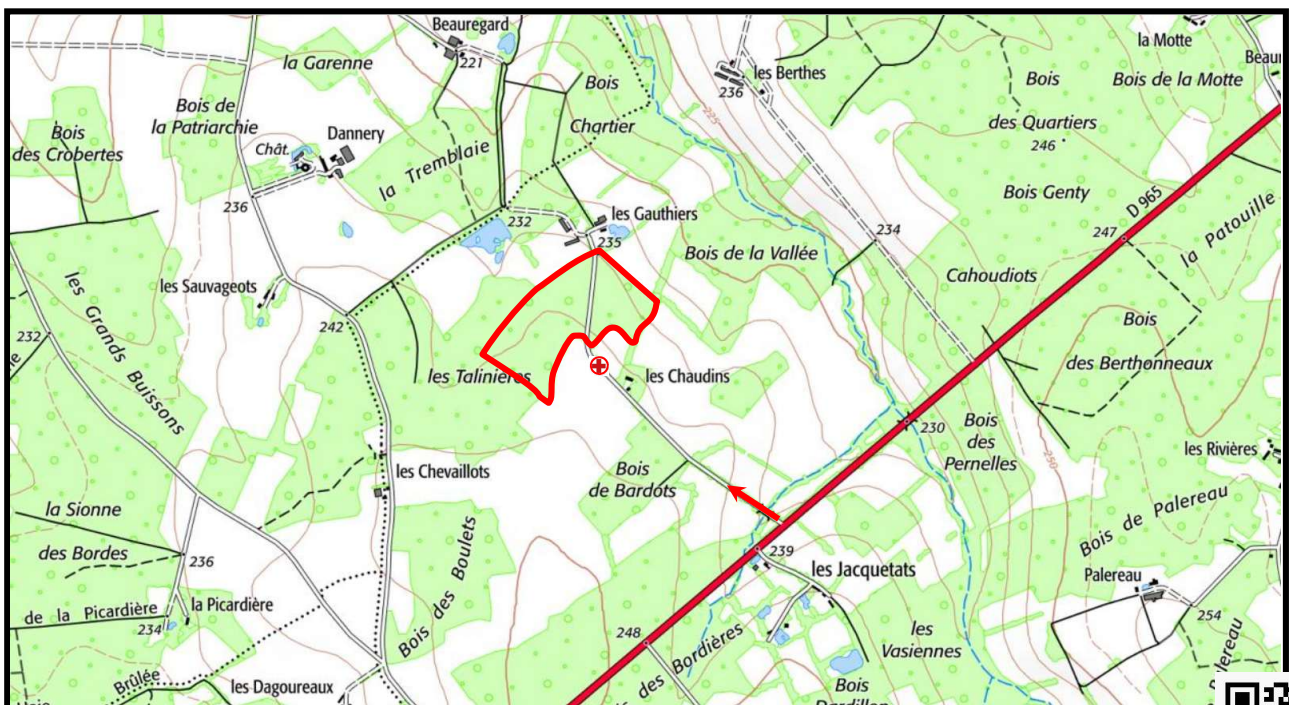
Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230
60 Chênes	4	3	5	8	10	9	8	5	5	1	1	1
98 m³ 05	2 m³ 35	19 m³ 05			45 m³ 45			25 m³ 45			5 m³ 75	

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- **T.V.A.** : Assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage** : Sur sol sec.
- **Place de dépôt** : Dans la coupe, en bordure de la petite route d'accès.
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits** : 30 Septembre 2026.
- **Paiement** : 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au 31/01/2026, et 1/3 au 30/04/2026 par virements cautionnés par une banque.
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier** : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange satisfaisant
Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.686675° - Long. E 3.134288°



**Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)**

Bois du Sauvage



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

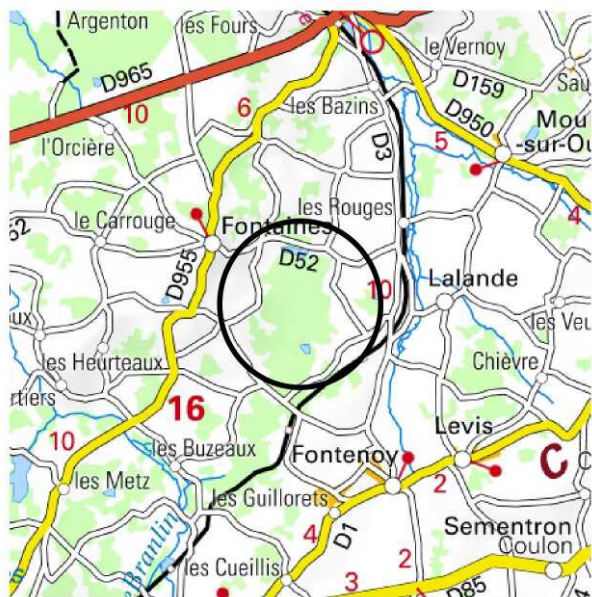
ARTICLE 39
Référence Bois du Sauvage

Département Yonne (89)
Commune Lalande
Nom de la forêt Bois du Sauvage
N° de parcelles 1, 2, 3 du PSG
Surface 40,80 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
559 Chênes	1 370 m³	2,450 m³
8 Chênes secs	12 m³	1,468 m³
45 Hêtres	80 m³	1,778 m³

Propriétaire Groupement Forestier de la CHÊNAIE

Expert Forestier M. Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

		Circonférences à 1,30 m du sol															
Nbre	Essence	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	Volume
559	Chêne	3	2	8	9	13	29	141	136	103	59	34	13	6	1	2	1 370 m³
8	Chêne sec	.	.	1	2	2	2	.	1	.	.	.	.	.	.	.	12 m³
45	Hêtre	.	.	.	2	9	17	6	2	1	5	2	1	.	.	.	80 m³
612																	1 461 m³

RÉSERVES : 1 baliveau et 1 394 chênes en parcelle 1 ; 6 baliveaux et 1 833 chênes en parcelle 2 ; 1 baliveau et 555 chênes en parcelle 3

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.

Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



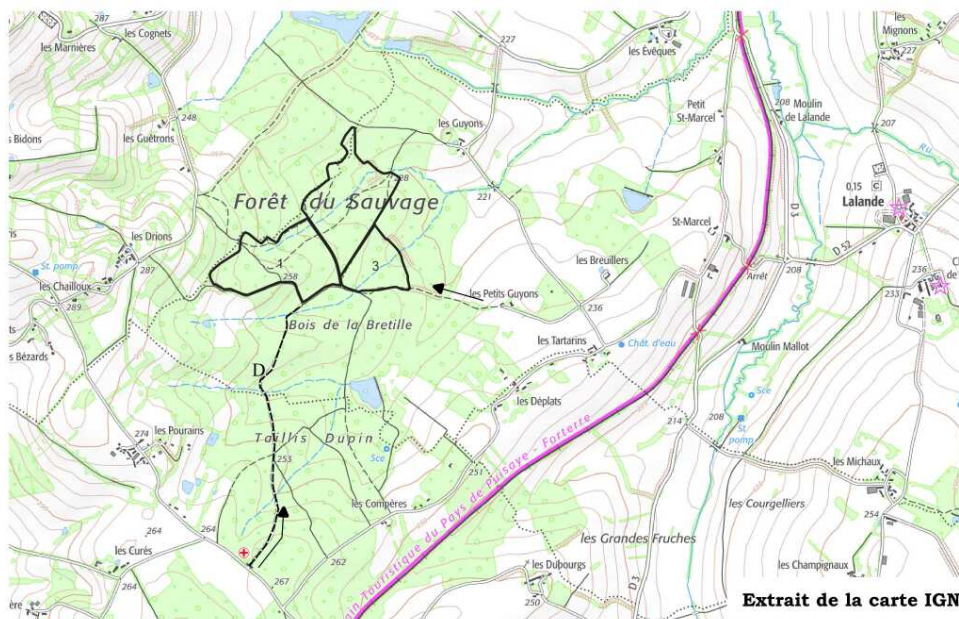
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/4 au comptant, 1/4 à 3 mois, 1/4 à 6 mois, 1/4 à 9 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR50 331 278 713

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



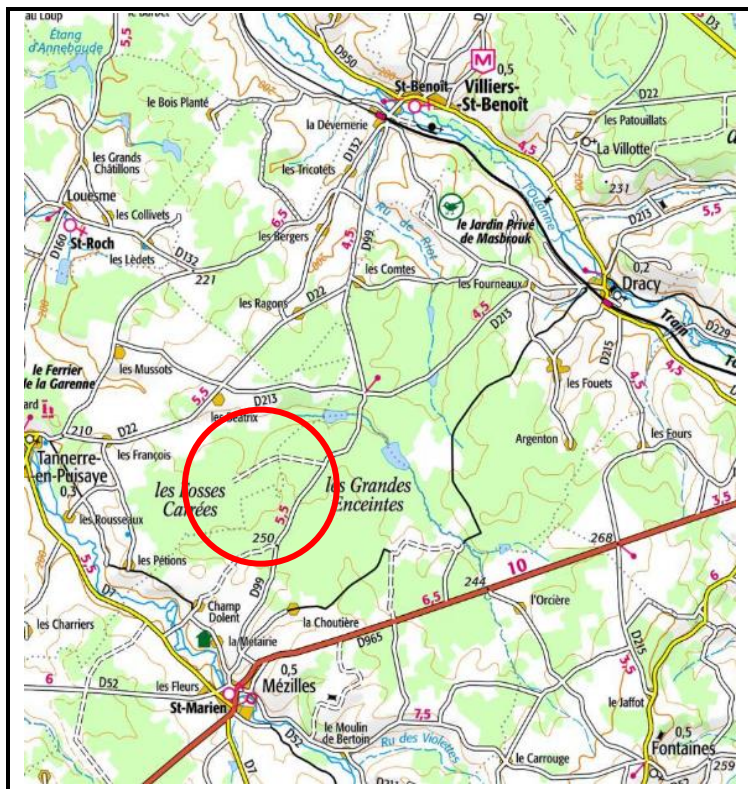
Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique SFR correct

Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 39 ' 57.03" / Long E. 3° 16 ' 32.18"



VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNES ET DEBARDES



Extrait IGN



Art n° - Forêt de la Bruyère Lot A

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2394.

Département : Yonne (89)

Communes : Dracy, Fontaines, Mézilles et Tannerre-en-Puisaye.

Nom de la forêt : Forêt de la Bruyère.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence
Volume envisagé
Volume moyen

Chêne
280 m³
1 m³ 30

Marquages : Plaquettes blanches LABBE.

Bois débardés pour le 25 septembre, inventaires et compléments disponibles à partir de cette date sur demande, par mail à :

celine@labbe.expertforestier.com

ou mathieu@labbe.expertforestier.com

Propriétaire : INDIVISION FORET DE LA BRUYERE.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8, Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE



Conditions particulières

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Latitude 47.732637°/Longitude : 3.192329°

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseauemobile.fr)

TVA : Assujetti.

Visite : Voir plan.

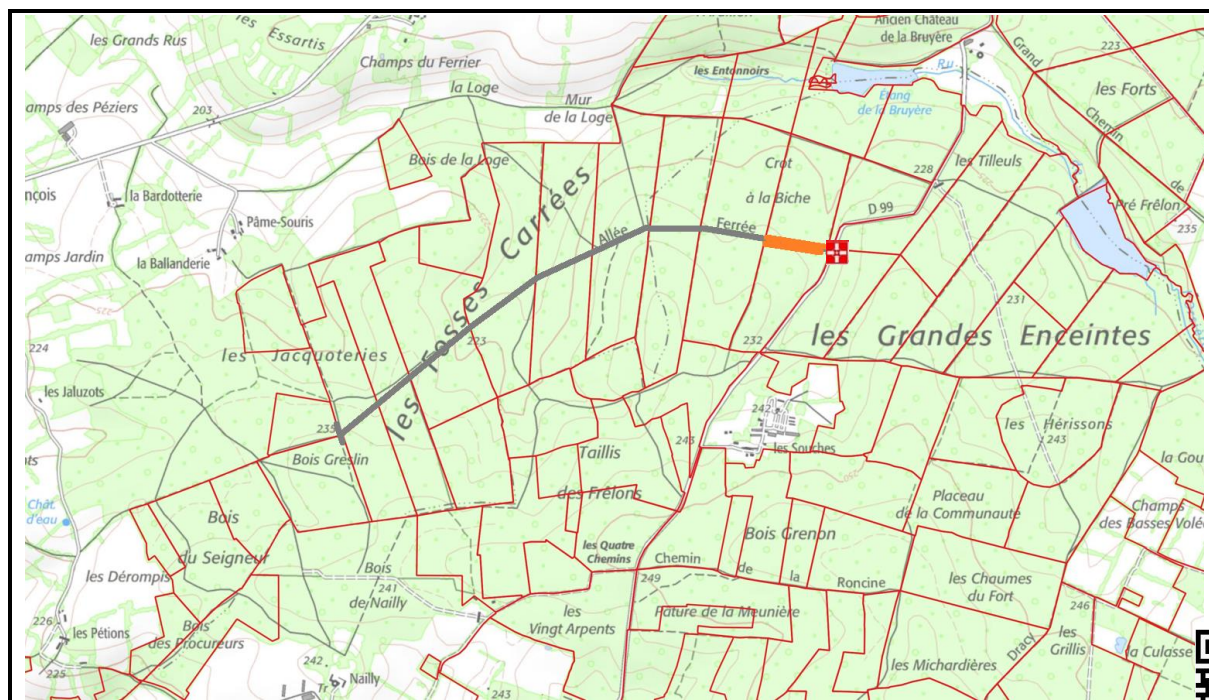
Délai d'enlèvement des produits : 30 Avril 2026.

Règlements : ¼ comptant, ¾ au 31/01/2026.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix : L'acquéreur :

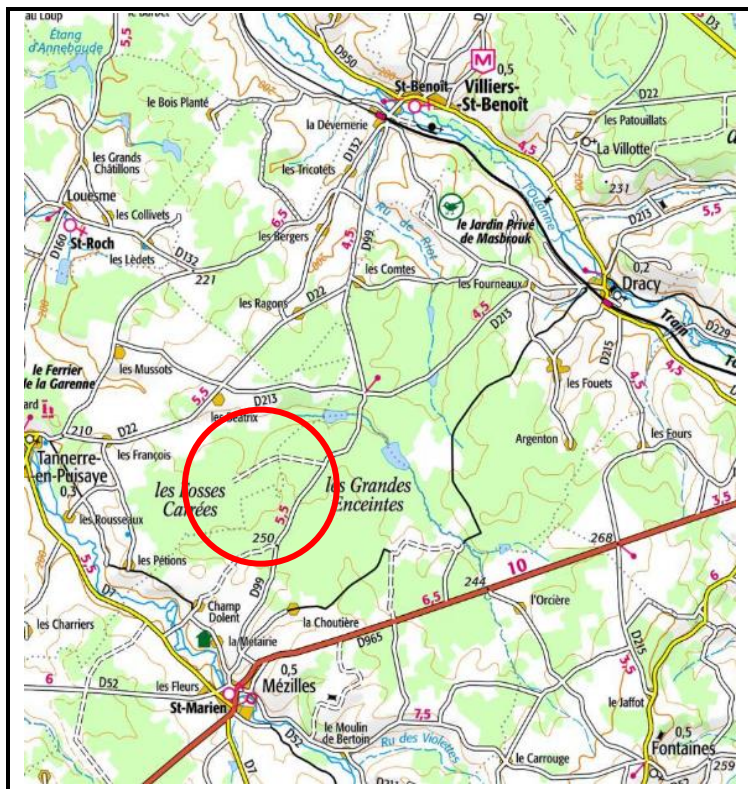
La caution :



Extrait IGN



VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNES ET DEBARDES



Extrait IGN



Art n° - Forêt de la Bruyère Lot B

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2394.

Département : Yonne (89)

Communes : Dracy, Fontaines, Mézilles et Tannerre-en-Puisaye.

Nom de la forêt : Forêt de la Bruyère.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence
Volume envisagé
Volume moyen

Chêne
200 m³
1 m³ 30

Marquages : Plaquettes blanches LABBE.

Bois débardés pour le 25 septembre, inventaires et compléments disponibles à partir de cette date sur demande, par mail à :

celine@labbe.expertforestier.com

ou mathieu@labbe.expertforestier.com

Propriétaire : INDIVISION FORET DE LA BRUYERE.

Expert forestier : **Mathieu LANCELIN**

Cabinet Frédéric LABBE

8, Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE



Conditions particulières

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Latitude 47.732637°/Longitude : 3.192329°

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseauemobile.fr)

TVA : Assujetti.

Visite : Voir plan.

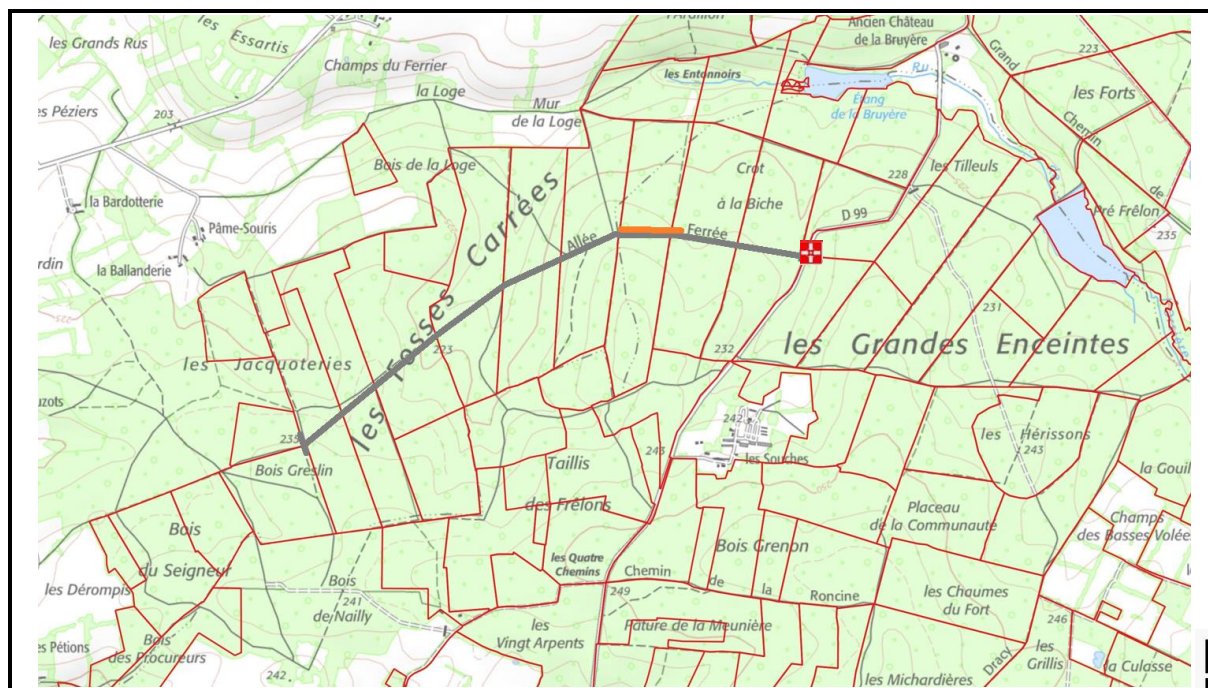
Délai d'enlèvement des produits : 30 Avril 2026.

Règlements : ¼ comptant, ¾ au 31/01/2026.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix : L'acquéreur :

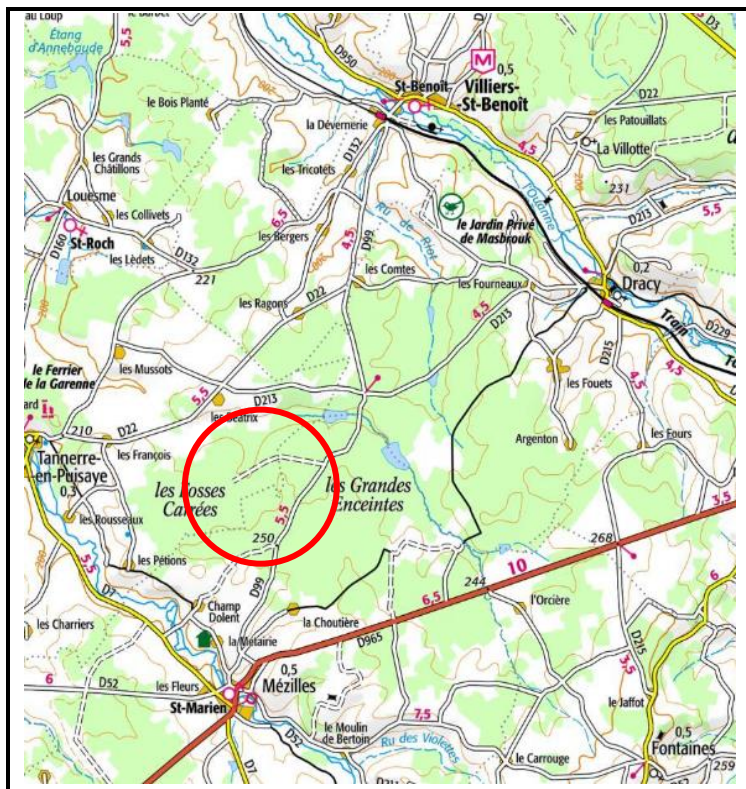
La caution :



Extrait IGN



VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNES ET DEBARDES



Extrait IGN



Art n° - Forêt de la Bruyère Lot C

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2394.

Département : Yonne (89)

Communes : Dracy, Fontaines, Mézilles et Tannerre-en-Puisaye.

Nom de la forêt : Forêt de la Bruyère.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence
Volume envisagé
Volume moyen

Chêne
180 m³
2 m³ 60

Marquages : Plaquettes blanches LABBE.

Bois débardés pour le 25 septembre, inventaires et compléments disponibles à partir de cette date sur demande, par mail à :

celine@labbe.expertforestier.com

ou mathieu@labbe.expertforestier.com

Propriétaire : INDIVISION FORET DE LA BRUYERE.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8, Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE



Conditions particulières

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Latitude 47.732637°/Longitude : 3.192329° 

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseau mobile.fr)

TVA : Assujetti.

Visite : Voir plan.

Délai d'enlèvement des produits : 30 Avril 2026.

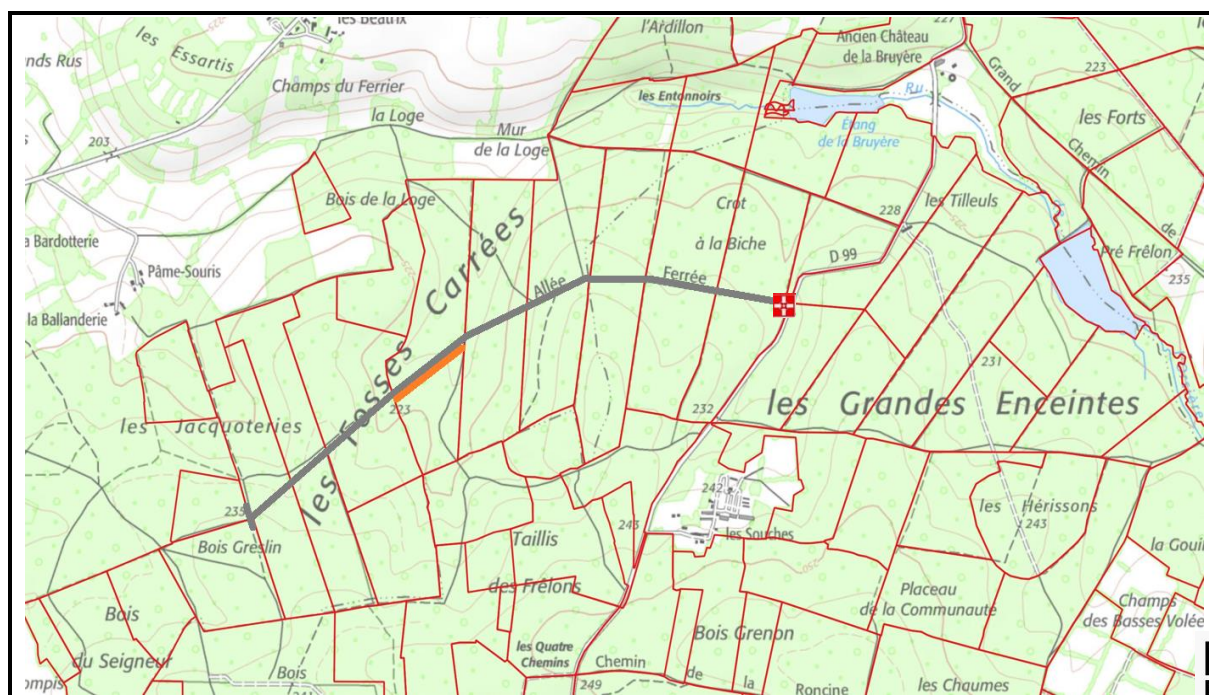
Règlements : ¼ comptant, ¾ au 31/01/2026.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

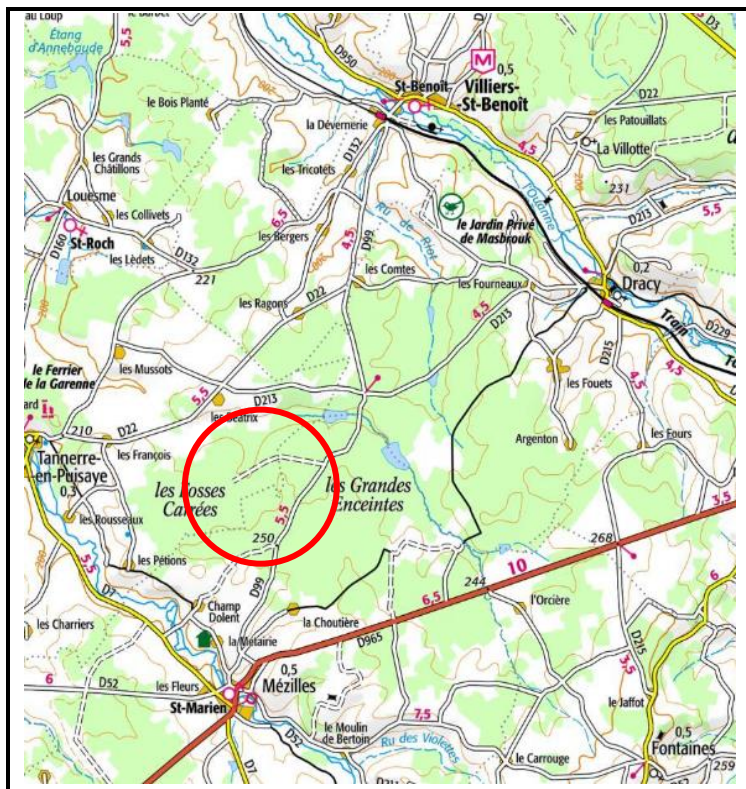
La caution :



Extrait IGN



VENTE DE BOIS ABATTUS, FACONNES ET DEBARDES



Extrait IGN



Art n° - Forêt de la Bruyère Lot D

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2394.

Département : Yonne (89)

Communes : Dracy, Fontaines, Mézilles et Tannerre-en-Puisaye.

Nom de la forêt : Forêt de la Bruyère.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence
Volume envisagé
Volume moyen

Chêne
150 m³
2 m³ 60

Marquages : Plaquettes blanches LABBE.

Bois débardés pour le 25 septembre, inventaires et compléments disponibles à partir de cette date sur demande, par mail à :

celine@labbe.expertforestier.com

ou mathieu@labbe.expertforestier.com

Propriétaire : INDIVISION FORET DE LA BRUYERE.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8, Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE



Conditions particulières

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé : Latitude 47.732637°/Longitude : 3.192329°

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseauemobile.fr)

TVA : Assujetti.

Visite : Voir plan.

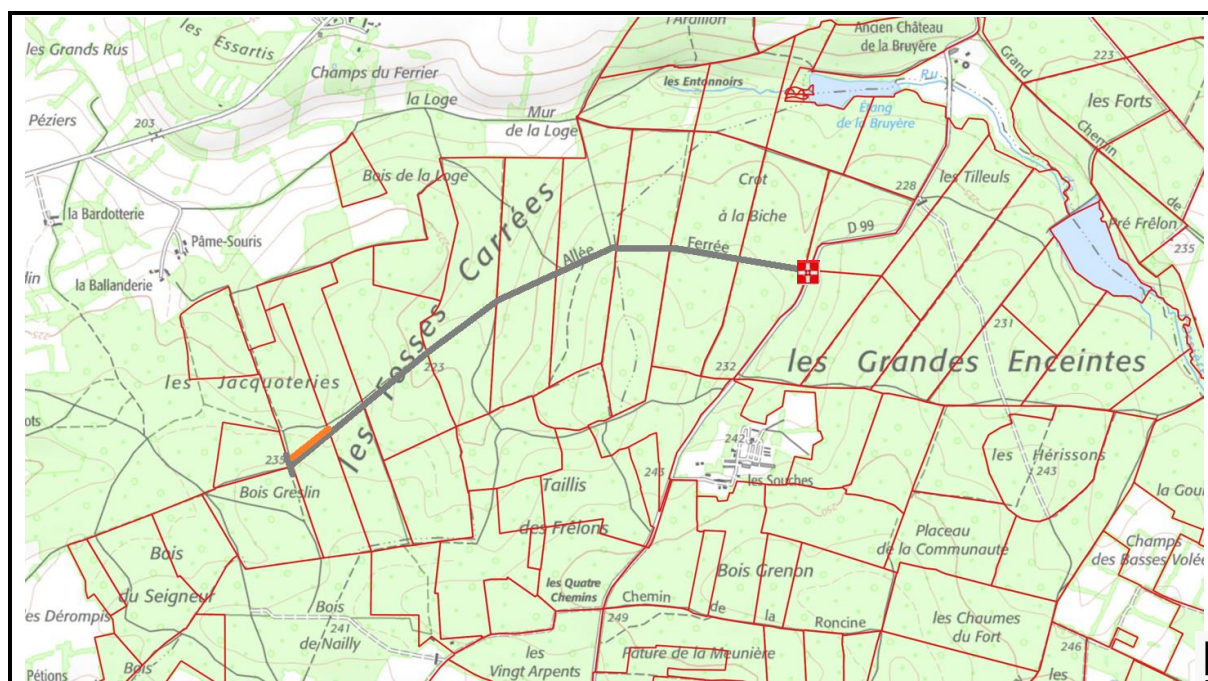
Délai d'enlèvement des produits : 30 Avril 2026.

Règlements : ¼ comptant, ¾ au 31/01/2026.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

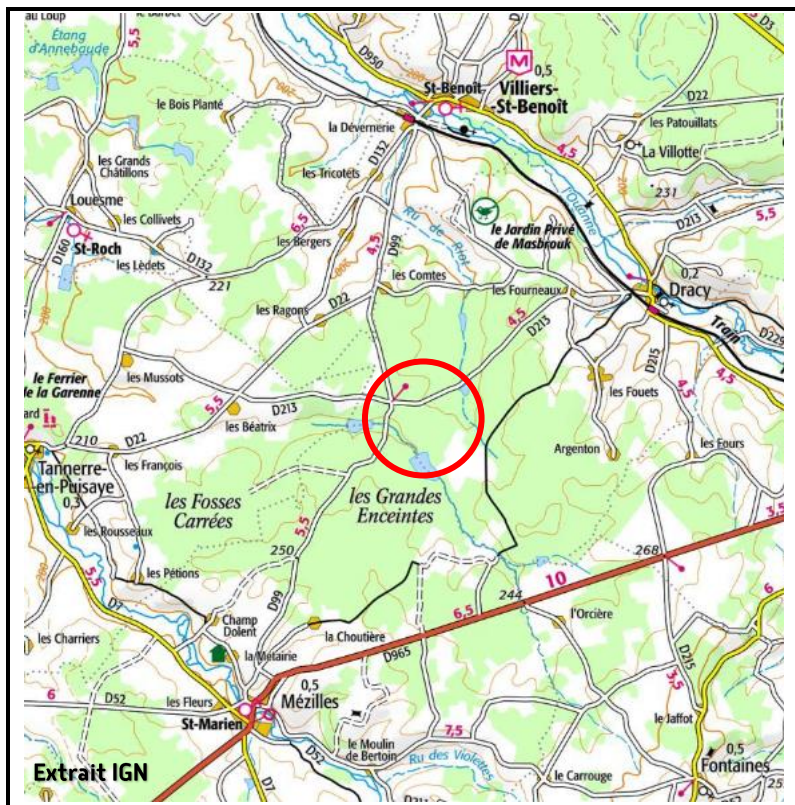
Prix : L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN





Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2394.

Département : Yonne (89).

Communes : Dracy, Fontaines, Mézilles et Tannerre-en-Puisaye.

Nom de la forêt : Forêt de la Bruyère.

Parcelle forestière : S2-29 (Réf PSG).

Surface : 9 ha 94.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	225,34 m³
Volume moyen :	1,99 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : INDIVISION FORET DE LA BRUYERE.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8 Avenue du Général Leclerc

89 170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com

France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE

Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	Volume
111 Chênes	3	5	8	7	6	8	11	13	8	17	10	4	5	3	1	1	1	222,26 m³
vol. présumé (m³)	5,1		22,7			57,5			87,2			37,9			11,9			
dont gélifs								1		1	2							
2 Epicéas						2												3,08 m³

Visite : Voir plan.**Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité****Conseillé :** Latitude 47.741550°/Longitude 3.206071°**Couverture téléphonique satisfaisante :** non

(www.monreseaumobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houpiers et taillis : réservés.

Abattage et débardage : à faire réaliser obligatoirement par l'équipe coordonnée par M. Yoann LAROCHE (06 75 75 21 34) au prix de 28,50 €/m³ cubage bûcheron, à régler en sus du prix de vente du lot. (14,50€HT/m³ pour abattage M. PIRES et M. RENARD // 14,00 €HT/m³ pour débardage M. LAROCHE).

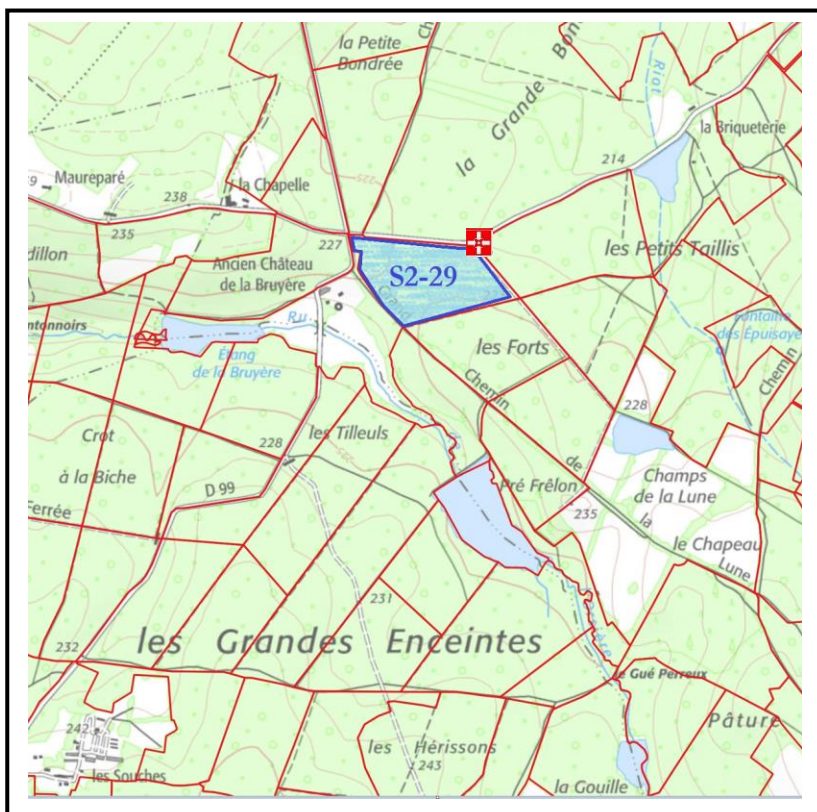
Câblage des bois en limite de parcelle. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis. Débardage sur sol sec selon les cloisonnements.

Place de dépôt : Bordure de route forestière.**Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :** 15 octobre 2026.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

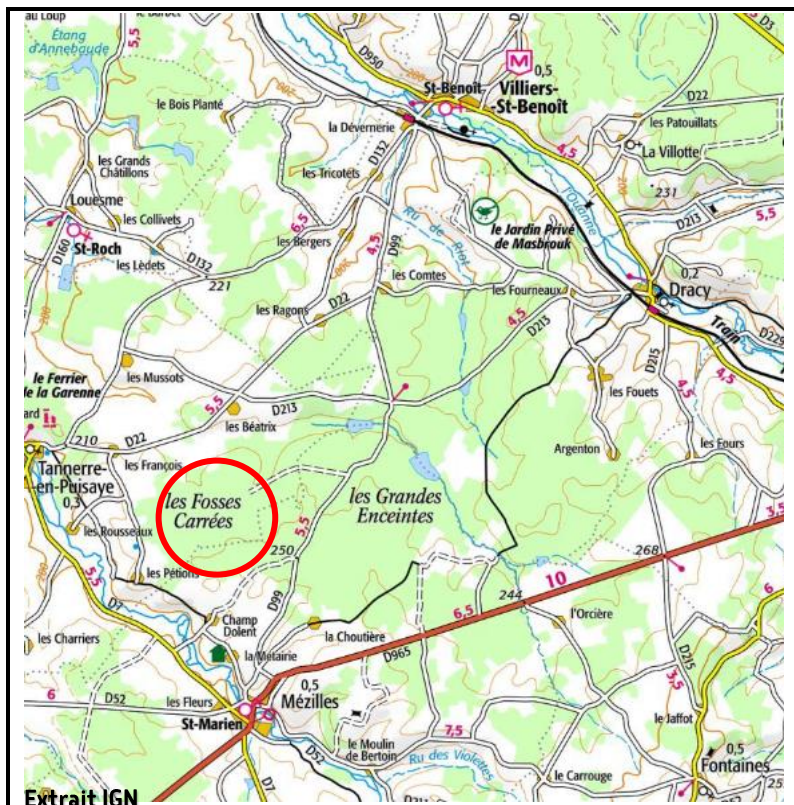
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente

Prix :**L'acquéreur :****La caution :**

Extrait IGN





Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2394.

Département : Yonne (89).

Communes : Dracy, Fontaines, Mézilles et Tannerre-en-Puisaye.

Nom de la forêt : Forêt de la Bruyère.

Parcelle forestière : S1-17 (Réf PSG).

Surface : 9 ha 63.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	136,54 m³
Volume moyen :	1,48 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : INDIVISION FORET DE LA BRUYERE.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8 Avenue du Général Leclerc

89 170 SAINT-FARDEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com

France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE

Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	Volume
84 Chênes	8	3	10	15	10	5	9	4	7	5	3	1		2	1	1	124,72 m³
vol. présumé (m³)	6,3		36,1			30,6			35,2			9,7			6,8		
dont gélifs					1		1										
8 Hêtres				1	2	2			2	1							11,82 m³

Visite : Voir plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.728140°/Longitude 3.170112°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés.

Abattage et débardage : à faire réaliser obligatoirement par l'équipe coordonnée par M. Yoann LAROCHE (06 75 75 21 34) au prix de 28,50 €/m³ cubage bûcheron, à régler en sus du prix de vente du lot. (14,50€HT/m³ pour abattage M. PIRES et M. RENARD // 14,00 €HT/m³ pour débardage M. LAROCHE).

Câblage des bois en limite de parcelle. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis. Débardage sur sol sec selon les cloisonnements.

Place de dépôt : Bordure de route forestière.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2026.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

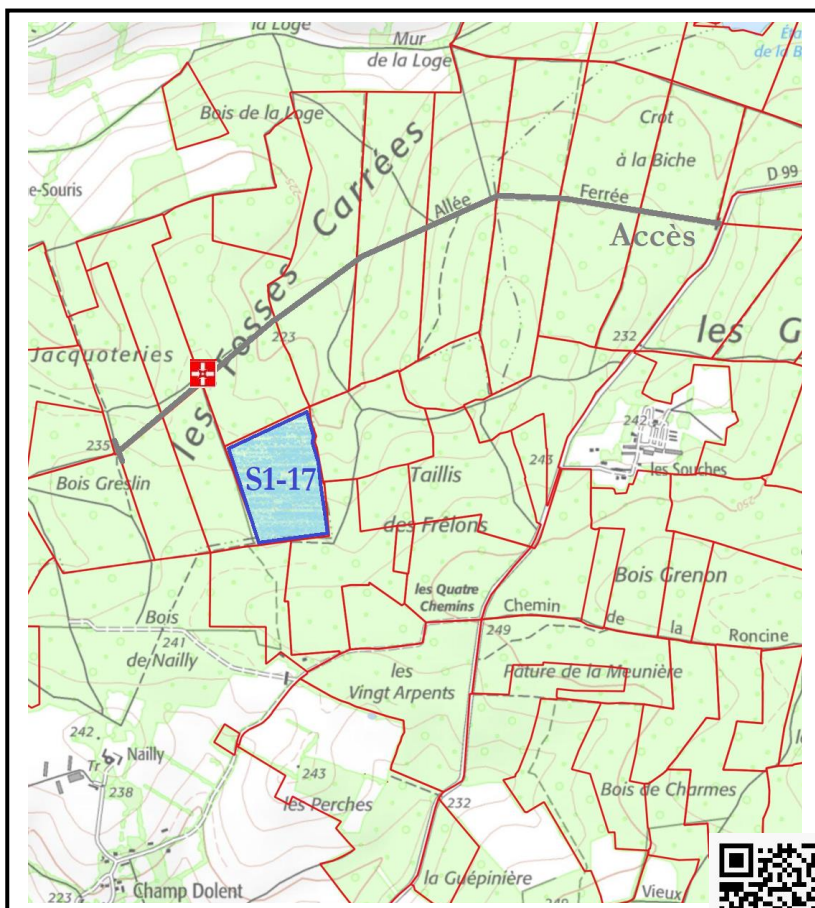
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente

Prix :

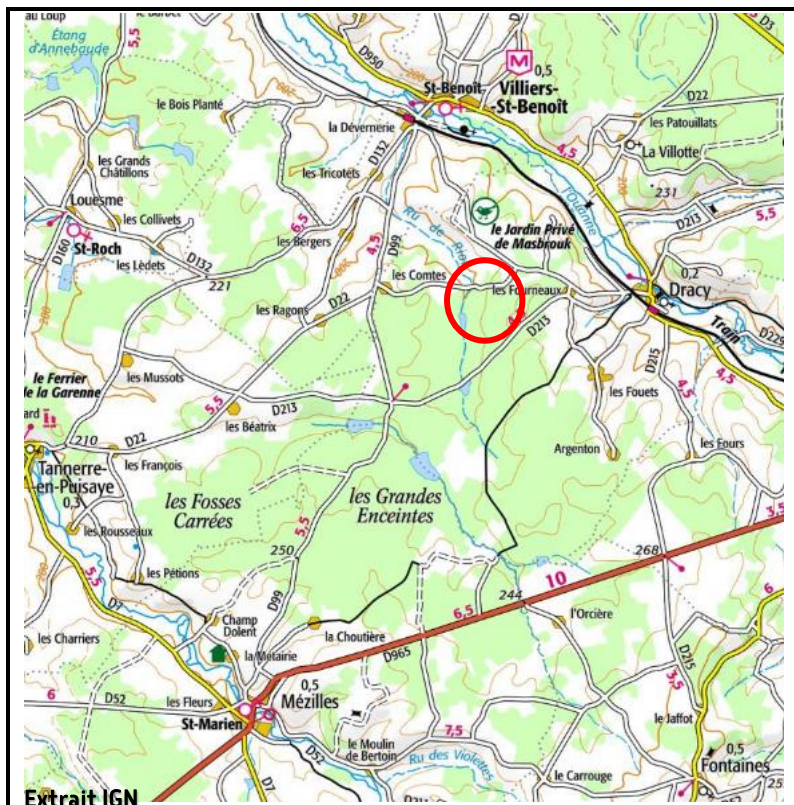
L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN





Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2394.

Département : Yonne (89).

Communes : Dracy, Fontaines, Mézilles et Tannerre-en-Puisaye.

Nom de la forêt : Forêt de la Bruyère.

Parcelle forestière : S2-51 (Réf PSG).

Surface : 14 ha 99.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	211,23 m³
Volume moyen :	1,45 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portants l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : INDIVISION FORET DE LA BRUYERE.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8 Avenue du Général Leclerc

89 170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com

France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE

Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	Volume
141 Chênes	11	7	17	18	27	16	16	10	10	2	4	3	204,53 m³
vol. présumé (m³)	11,6		72,2			72,8			38,6			9,3	
dont gélifs							1						
5 Hêtres			1		2		1	1					6,70 m³

Visite : Voir plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.756958°/Longitude 3.222267°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés.

Abattage et débardage : à faire réaliser obligatoirement par l'équipe coordonnée par M. Yoann LAROCHE (06 75 75 21 34) au prix de 28,50 €/m³ cubage bûcheron, à régler en sus du prix de vente du lot. (14,50€HT/m³ pour abattage M. PIRES et M. RENARD // 14,00 €HT/m³ pour débardage M. LAROCHE).

Câblage des bois en limite de parcelle. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis. Débardage sur sol sec selon les cloisonnements.

Place de dépôt : Bordure de parcelle.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2026.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

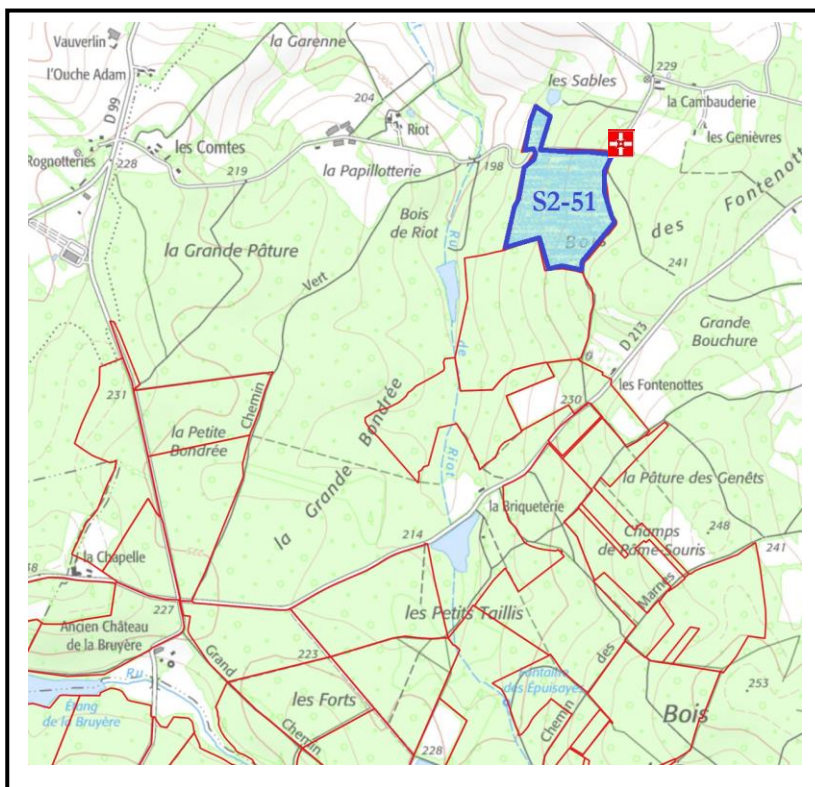
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente

Prix :

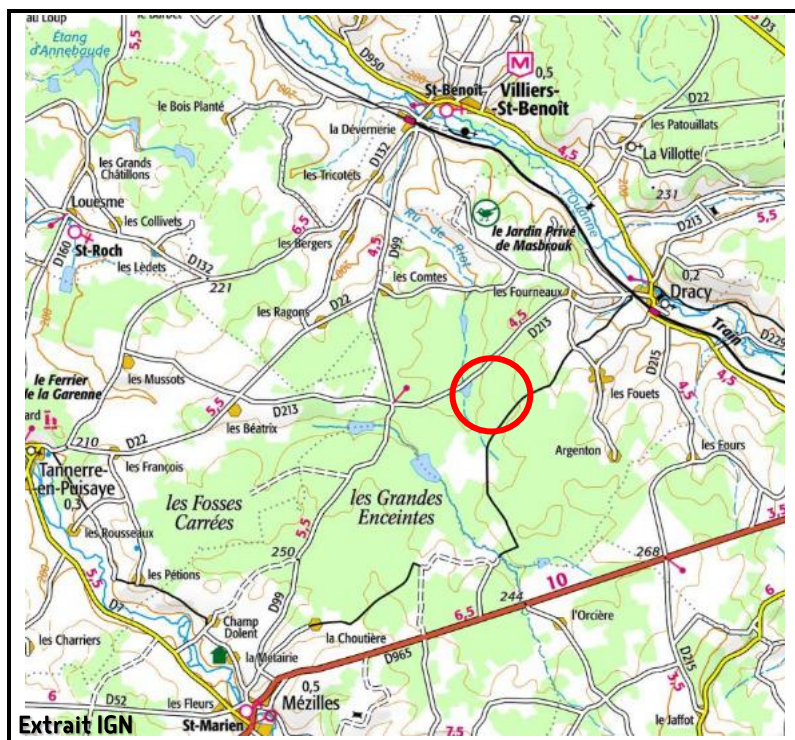
L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN





Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2394.

Département : Yonne (89).

Communes : Dracy, Fontaines, Mézilles et Tannerre-en-Puisaye.

Nom de la forêt : Forêt de la Bruyère.

Parcelles forestières : S2-49 et S2-53 (Réf PSG)

Surface : 30 ha 51.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	571,85 m³
Volume moyen :	1,35 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : INDIVISION FORET DE LA BRUYERE.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8 Avenue du Général Leclerc

89 170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com

France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE

Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	Volume
S2-49	174 Chênes	9	18	28	22	15	29	10	9	8	7	4	5	2	2	4		1	1	260,34 m³
S2-53	235 Chênes	19	33	32	37	28	25	14	24	7	9	2	3	1			1			291,83 m³
TOTAL	409 Chênes	28	51	60	59	43	54	24	33	15	16	6	8	3	2	4	1	1	1	552,17 m³
	dont gélifs		3	3	4	2	4	2	3	1	3	1	1							
S2-49	10 Hêtres		2	3	2	1			1			1								10,42 m³
S2-53	2 Hêtres										1			1						4,87 m³
TOTAL	12 Hêtres		2	3	2	1			1		1	1		1						15,29 m³
S2-53	2 Pins Sylvestres		1	1																1,64 m³
S2-53	1 Douglas									1										2,75 m³

Visite : Voir plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.747092°/Longitude 3.219189°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés.

Abattage et débardage : à faire réaliser obligatoirement par l'équipe coordonnée par M. Yoann LAROCHE (06 75 75 21 34) au prix de 28,50 €/m³ cubage bûcheron, à régler en sus du prix de vente du lot. (14,50€HT/m³ pour abattage M. PIRES et M. RENARD // 14,00 €HT/m³ pour débardage M. LAROCHE).

Câblage des bois en limite de parcelle. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis. Débardage sur sol sec selon les cloisonnements.

Place de dépôt : Bordure de parcelle.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2026.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

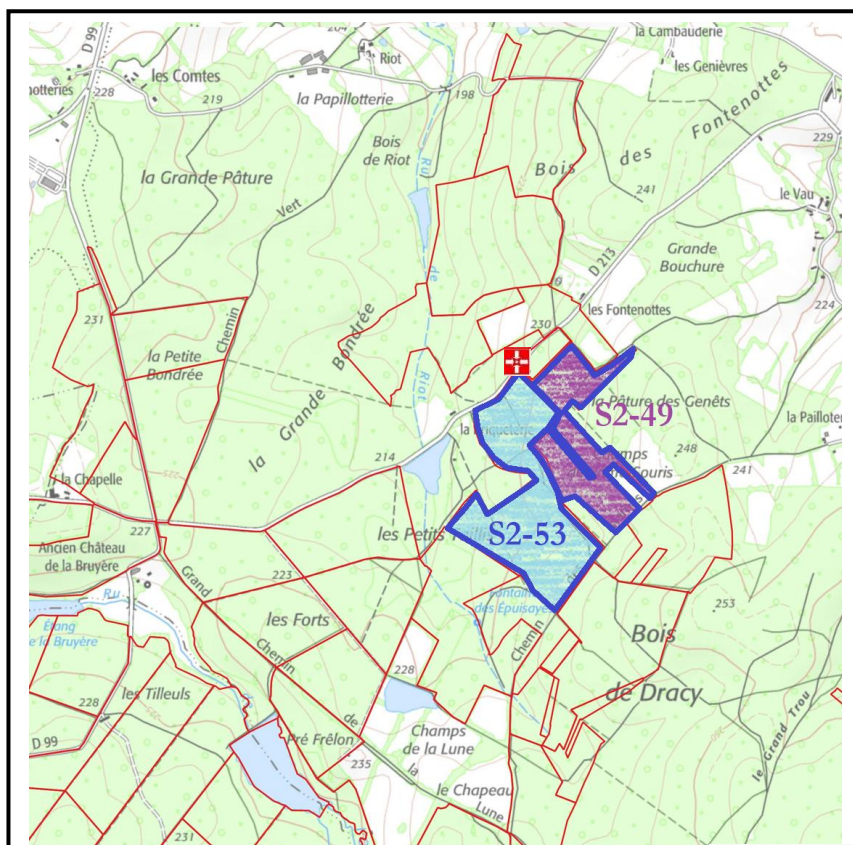
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



**Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)**

Forêt du Bréau



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 48
Référence Forêt du Bréau

Département Yonne (89)
Commune Villiers Saint-Benoît
Nom de la forêt Forêt du Bréau
N° de parcelles 14p - 15p du PSG
Surface 15,37 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
102 Chênes	286 m³	2,803 m³
1 Chêne sec	2 m³	

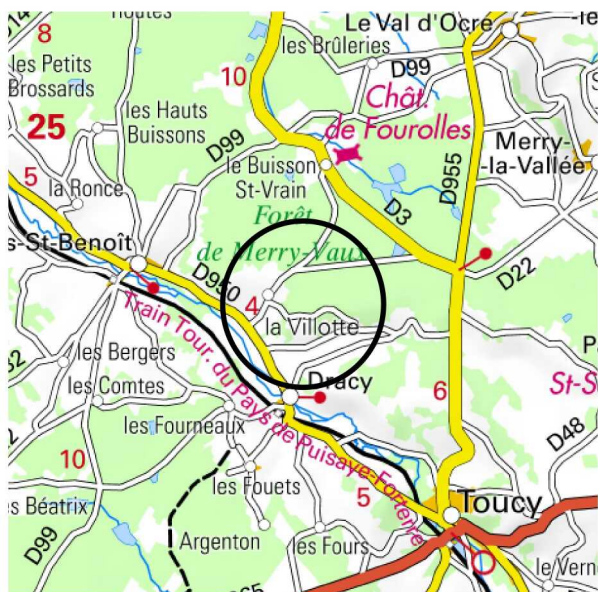
Propriétaire Groupement Forestier de la FORÊT du BRÉAU

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr

Renseignements et visite : Frédéric SAGET - tél. 06 77 88 62 99



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS : Détail par parcelle sur demande

		Circonférences à 1,30 m du sol														
Nbre	Essence	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	Volume
102	Chêne	1	4	2	2	9	1	28	22	13	11	2	5	1	1	286 m³
1	Chêne sec	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2 m³
103																288 m³

RÉSERVES : 662 chênes, 17 hêtres, 15 alisiers, 8 merisiers et 2 corniers en parcelle 14 ; 581 chênes, 32 hêtres, 4 merisiers, 1 cornier et 16 alisiers en parcelle 15

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.
Une attention particulière sera portée aux régénérations naturelles.
Un état des lieux contradictoire sera dressé avant l'abattage des abandons. Prendre rendez-vous quinze jours à l'avance.
Le permis d'exploiter sera annexé au compte-rendu de l'état des lieux.
La destruction abusive des régénérations naturelles entraînera le versement d'une indemnité.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied (initiales FS).

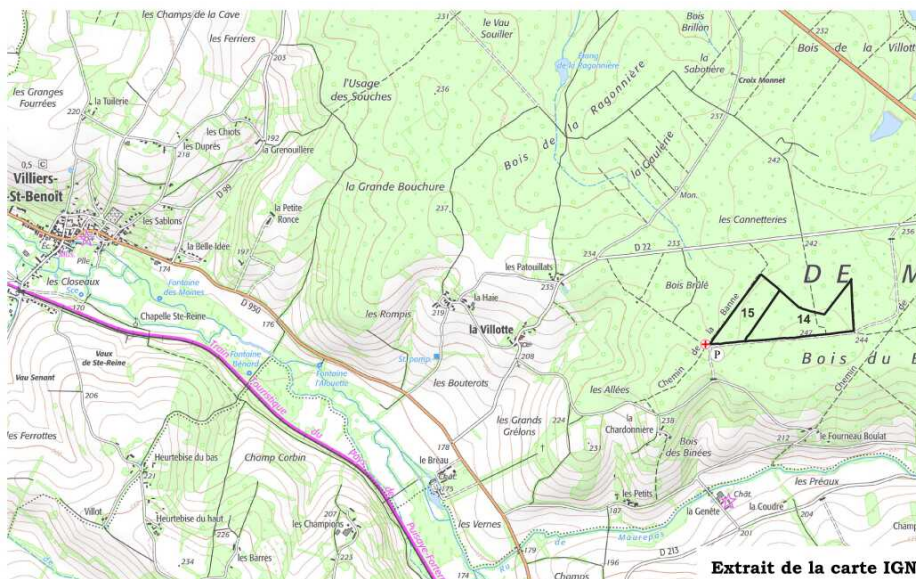
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/4 au comptant, 1/4 à 3 mois, 1/4 à 6 mois, 1/4 à 9 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR59479824807

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles



Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 46 ' 30.77" / Long E. 3° 15 ' 37.23"



Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)

Forêt des Ragauderies



MICHELIN - E. 1 / 150 000



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 49
Référence Forêt des Ragauderies

Département Yonne (89)
Commune Villiers-Saint-Benoît
Nom de la forêt Forêt des Ragauderies
N° de parcelles 4, 5 du PSG
Surface 18,99 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
111 Chênes	268 m³	2,412 m³

Propriétaire Groupement Forestier du CHÊNE VERT

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr

ABANDONS : Détail par parcelle sur demande

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol										Volume
		160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	
111	Chêne	1	1	36	36	20	7	5	3	1	1	268 m³
111												268 m³

RÉSERVES : 254 baliveaux et 383 en parcelle 4 ; 376 baliveaux et 563 en parcelle 5

Clauses particulières : Une attention particulière sera portée aux régénérations naturelles et aux baliveaux.

Un état des lieux contradictoire sera dressé avant l'abattage des abandons. Prendre rendez-vous quinze jours à l'avance.

Le permis d'exploiter sera annexé au compte-rendu de l'état des lieux.

La destruction abusive des régénérations naturelles et des baliveaux entraînera le versement d'une indemnité.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.

Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/4 au comptant, 1/4 à 3 mois, 1/4 à 6 mois, 1/4 à 9 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR55 320 774 714

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

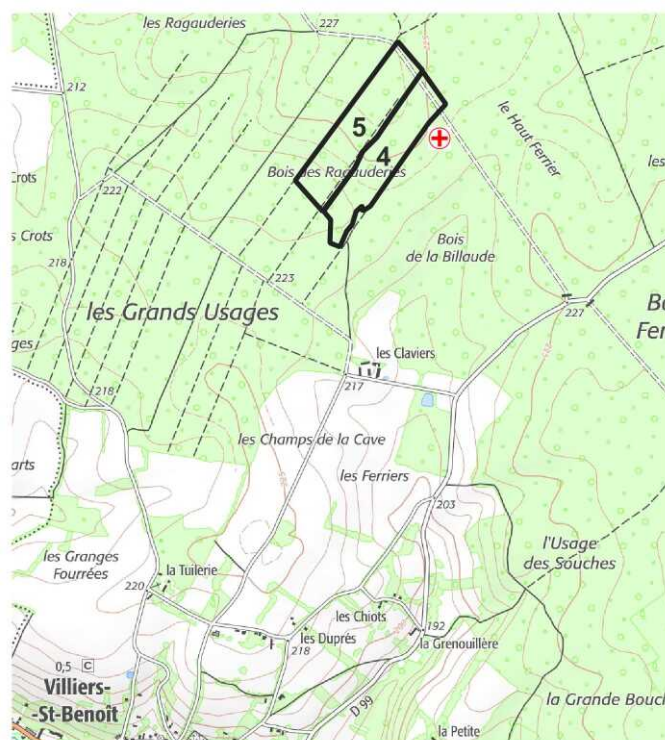
Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.

Couverture téléphonique :

Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles

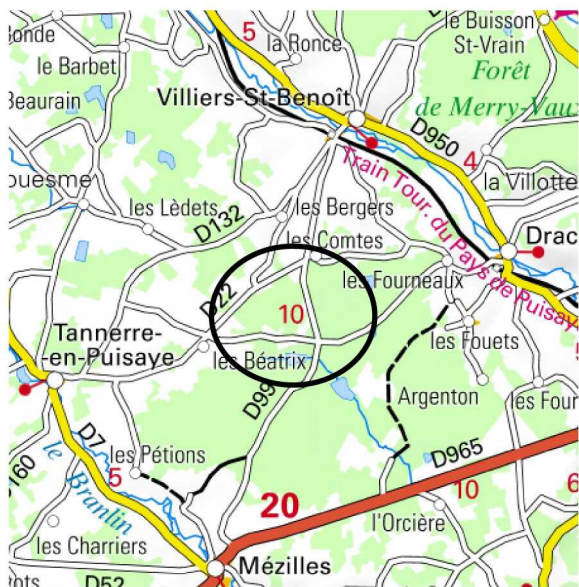
Point de Rencontre possible des Secours :

Lat N. 47° 48 ' 17.79" / Long E. 3° 13 ' 31.97"



Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)

Bois de Maureparé



MICHELIN - E. 1 / 150 000



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 50
Référence Bois de Maureparé

Département Yonne (89)
Communes Tannerre en Puisaye, Dracy
Nom de la forêt Bois de Maureparé
N° de parcelle 3 du PSG
Surface 11,15 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
114 Chênes	259 m³	2,272 m³
1 Chêne sec	2 m³	

Propriétaire Groupement Forestier du CHÊNE VERT

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol								Volume
		140	160	170	180	190	200	210	220	
114	Chêne	1	2	2	45	32	26	5	1	259 m³
1	Chêne sec	.	.	1	.	.	.	.	.	2 m³
115										261 m³

RÉSERVES : 81 baliveaux et 894 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



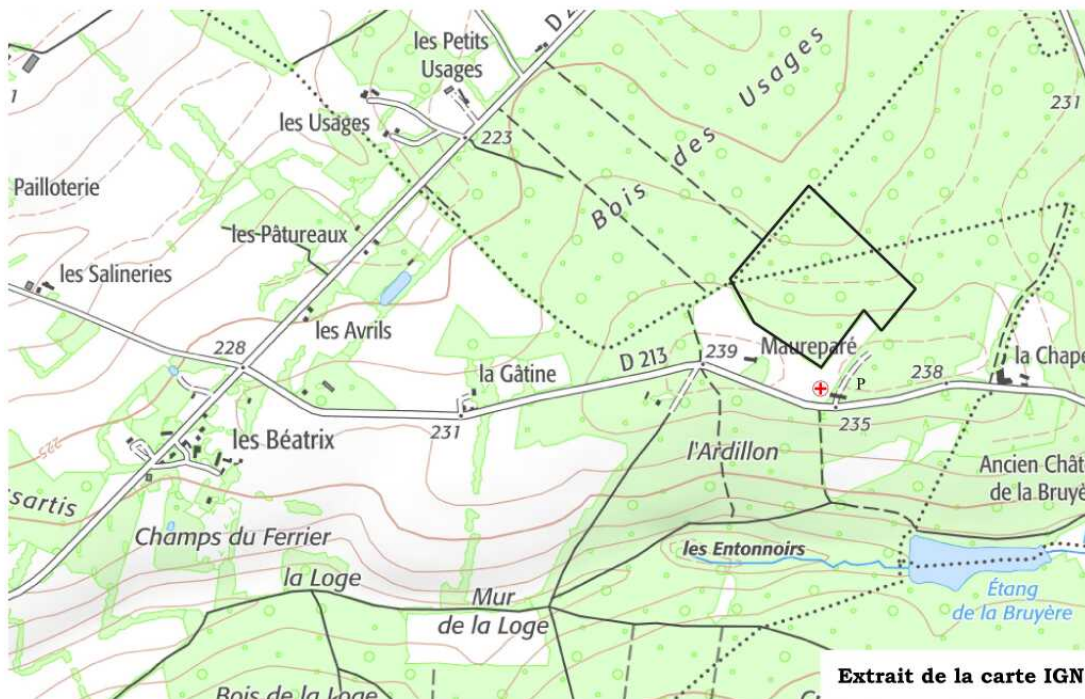
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR55 320 774 714

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



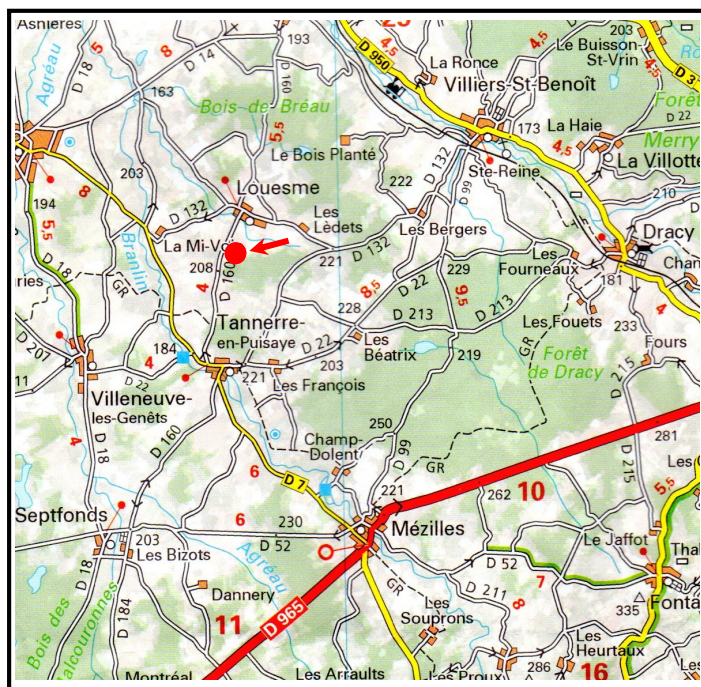
Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct dans la parcelle

Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 44 ' 31.83" / Long E. 3° 11 ' 24.05"



PEFC 10-21-1/136



Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	208 m³ 75
Volume moyen :	1 m³ 33

Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240
<u>Lot A (Les Etangs Neufs)</u>														
108 Chênes	9	23	18	13	11	8	7	8	3	1	3	2	2	
136 m³ 00	21 m³ 80		44 m³ 25			40 m³ 85			16 m³ 70			12 m³ 40		
11 Frênes			1		3	1			1	3	1			1
20 m³ 95			6 m³ 15						14 m³ 80					
<u>Lot B (La Bouchure)</u>														
49 Chênes	3	5	2	10	2	4	8	3	3	6	3			
72 m³ 75	5 m³ 50		14 m³ 80			24 m³ 25			28 m³ 20					

Visite : Voir plan.

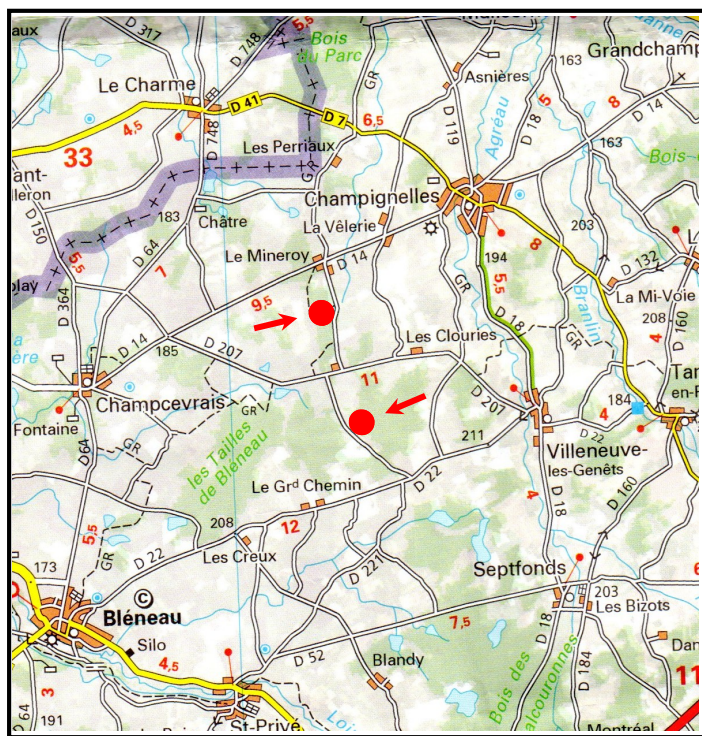
Conditions particulières

- **T.V.A.** : Assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.
- **Débardage** : Sur sol sec.
- **Place de dépôt** : Dans les parcelles, en bordure de la route de Tannerre en Puisaye.
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits** : 30 Septembre 2026.
- **Paiement** : 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au 31/01/2026, 1/3 au 30/04/2026 par virements cautionnés par une banque.
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier** : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange faible
Point de rencontre possible des secours :
Lat. N 47.753731° - Long. E 3.130647°

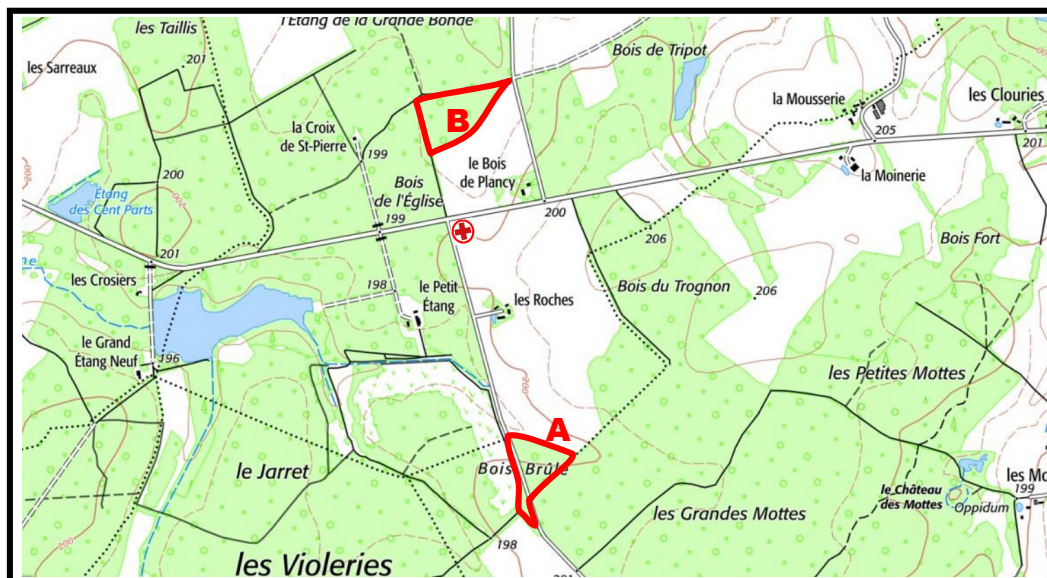




Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230
<u>Lot A - Bois Brûlé (commune de Villeneuve les Genêts)</u>													
56 Chênes	2	5	1	10	6	8	7	6	2	5	3	1	
86 m³ 10	4 m³ 85		19 m³ 35			35 m³ 75			23 m³ 55			2m³60	
<u>Lot B Le Taillis (Commune de Champignelles)</u>													
69 Chênes	3	7	11	9	5	7	8	11	3	2	1	1	1
90 m³ 30	6 m³ 50		24 m³ 15			42 m³ 25			11 m³ 65			5 m³ 75	
Dont 1 gélivé									1				

- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier** : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.746517° - Long. E 3.028554°



**Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)**

Bois des Saules



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 53
Référence Bois des Saules

Département Yonne (89)
Commune Champignelles
Nom de la forêt Bois des Saules
N° de parcelles 10, 12 du PSG
Surface 16,42 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
123 Chênes	262 m ³	2,128 m ³
4 Chênes secs	5 m ³	1,288 m ³
14 Frênes	14 m ³	1,024 m ³
4 Hêtres	8 m ³	1,957 m ³

Propriétaire Groupement Forestier de la CHÊNAIE

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS : Détail par parcelle sur demande

		Circonférences à 1,30 m du sol												Volume
Nbre	Essence	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	
123	Chêne	1	.	5	2	6	1	45	37	16	6	3	1	262 m ³
4	Chêne sec	.	1	.	2	.	.	1	.	.	.	.	.	5 m ³
14	Frêne	.	5	3	2	1	2	1	.	.	.	.	.	14 m ³
4	Hêtre	.	.	.	.	.	1	.	.	3	.	.	.	8 m ³
145														289 m ³

RÉSERVES : 2 baliveaux et 980 chênes en parcelle 10 ; 3 baliveaux et 558 chênes en parcelle 12.

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.

Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



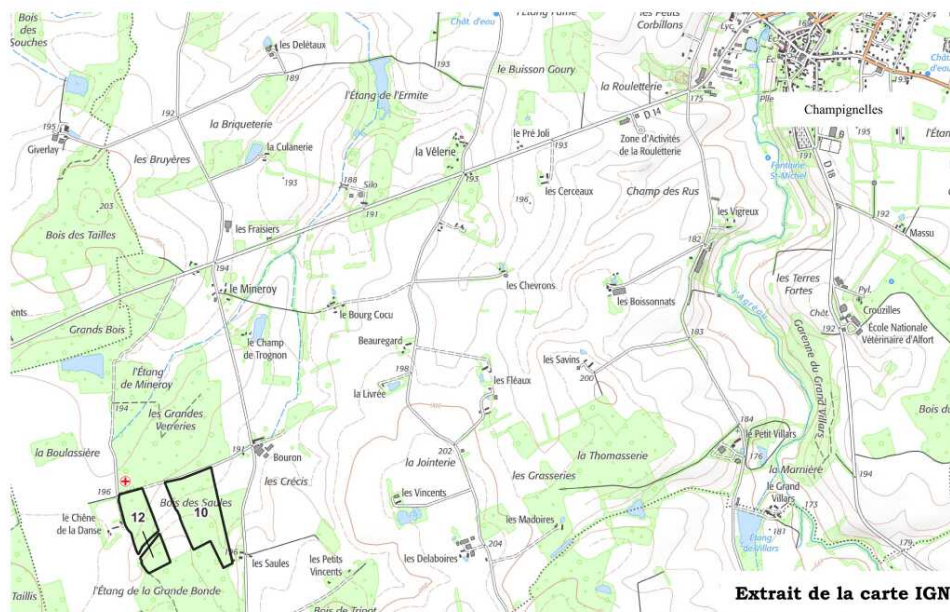
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/4 au comptant, 1/4 à 3 mois, 1/4 à 6 mois, 1/4 à 9 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR50 331 278 713

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



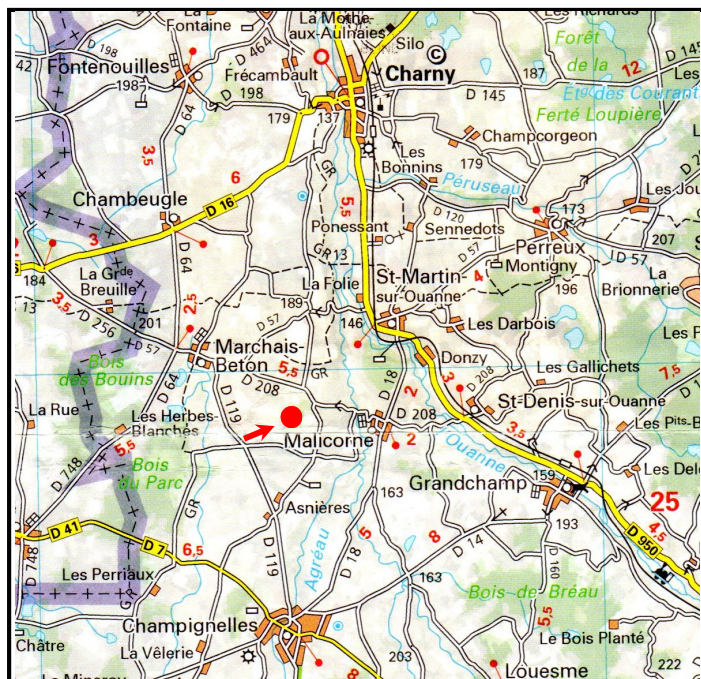
Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles

Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 45 ' 29.4" / Long E. 3° 1 ' 21.32"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Charny Orée de Puisaye (Malicorne)

Lieu-dit : Bois de la Dorinière

Parcelle cadastrale : 241 ZT 19 partie

Surface : 6 Ha 30

Nature de la coupe : Sanitaire et récolte des gros chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	203 m ³ 95
Volume moyen :	2 m ³ 07

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffés au corps d'une croix

Propriétaire : Madame Colette SAJET

Expert forestier : Michel PONCHON

36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280
98 Chênes	2	1	5	4	4	8	10	13	11	9	6	7	7	3	3	1	2	2
201 m ³ 20	1 m ³ 95		13 m ³ 25			51 m ³ 10			56 m ³ 35			49 m ³ 75			28 m ³ 80			
1 Chêne sec (2 m ³ 75)											1							

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

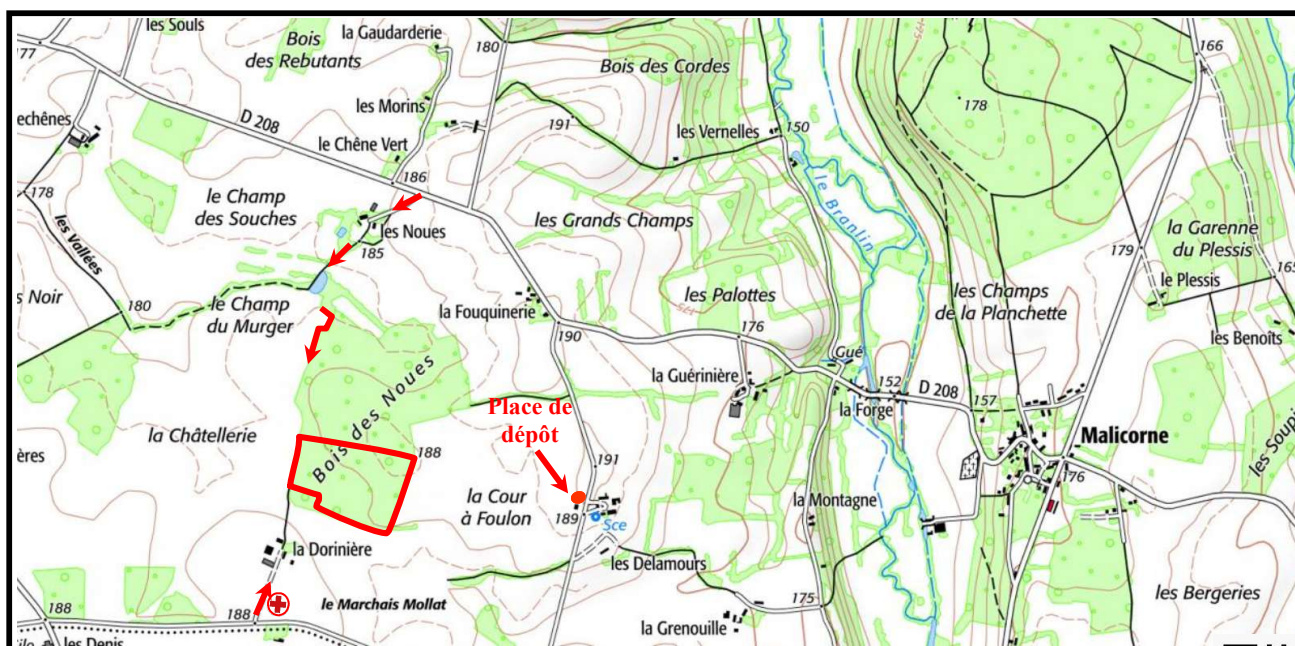
- **T.V.A.** : Non assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage** : Sur sol sec.
- **Place de dépôt** : Dans le champ, l'été après la récolte, sur sol sec, en face de la Ferme des DELAMOURS, (Jean GIRAULT Tél. 03.86.91.68.06).

- Délai d'exploitation et

d'enlèvement des produits : 30 Septembre 2026.

- **Paiement** : 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au 31/01/2026, et 1/3 au 30/04/2026 par virements cautionnés par une banque.

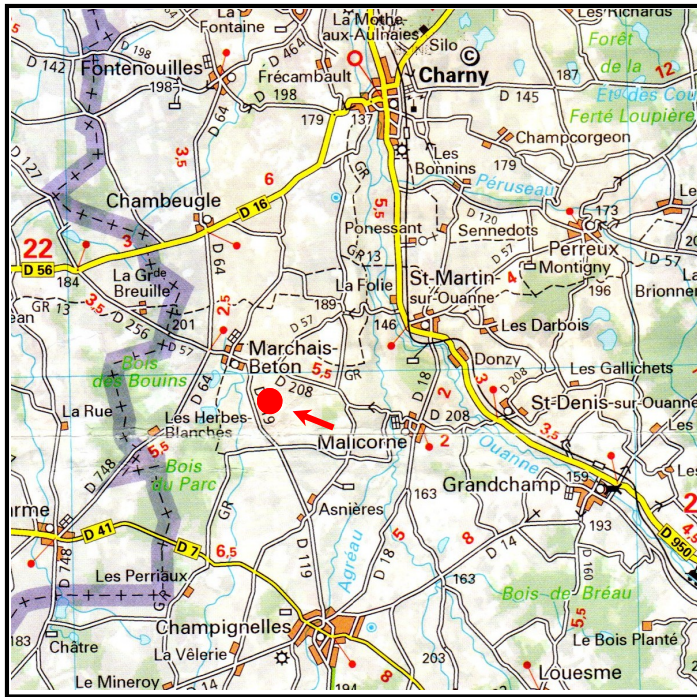
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier** : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange satisfaisant

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.816577° - Long. E 3.069611°





Département : Yonne

Commune : Charny Orée de Puisaye (Marchais Béton)

Lieu-dit : La Chevalerie

Parcelle cadastrale : 243 ZH 34

Surface : 4 Ha 50

Nature de la coupe : Sanitaire

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	101 m ³ 20
Volume moyen :	1 m ³ 78

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l’empreinte du marteau de l’expert

Réserves : Griffées au corps d'une croix

Propriétaire : G.F.R. ROCHÉ

Expert forestier : Michel PONCHON

36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	240
57 Chênes	1	3	3	3	10	4	4	8	9	6	3	2	1
101 m ³ 20	2 m ³ 70		18 m ³ 65			27 m ³ 35				43 m ³ 15		9 m ³ 35	

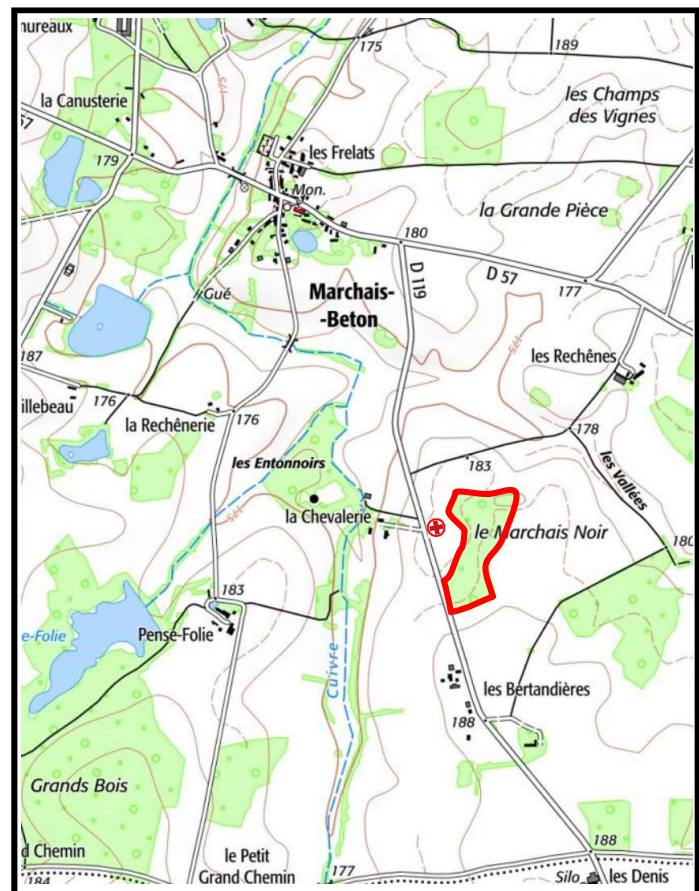
Visite : Voir plan.

Conditions particulières

- **T.V.A. :** Assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Place de dépôt :** Dans la parcelle, en bordure de route.
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :** 30 Septembre 2026.
- **Paiement :** 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au 31/01/2026, et 1/3 au 30/04/2026 par virements cautionnés par une banque.
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



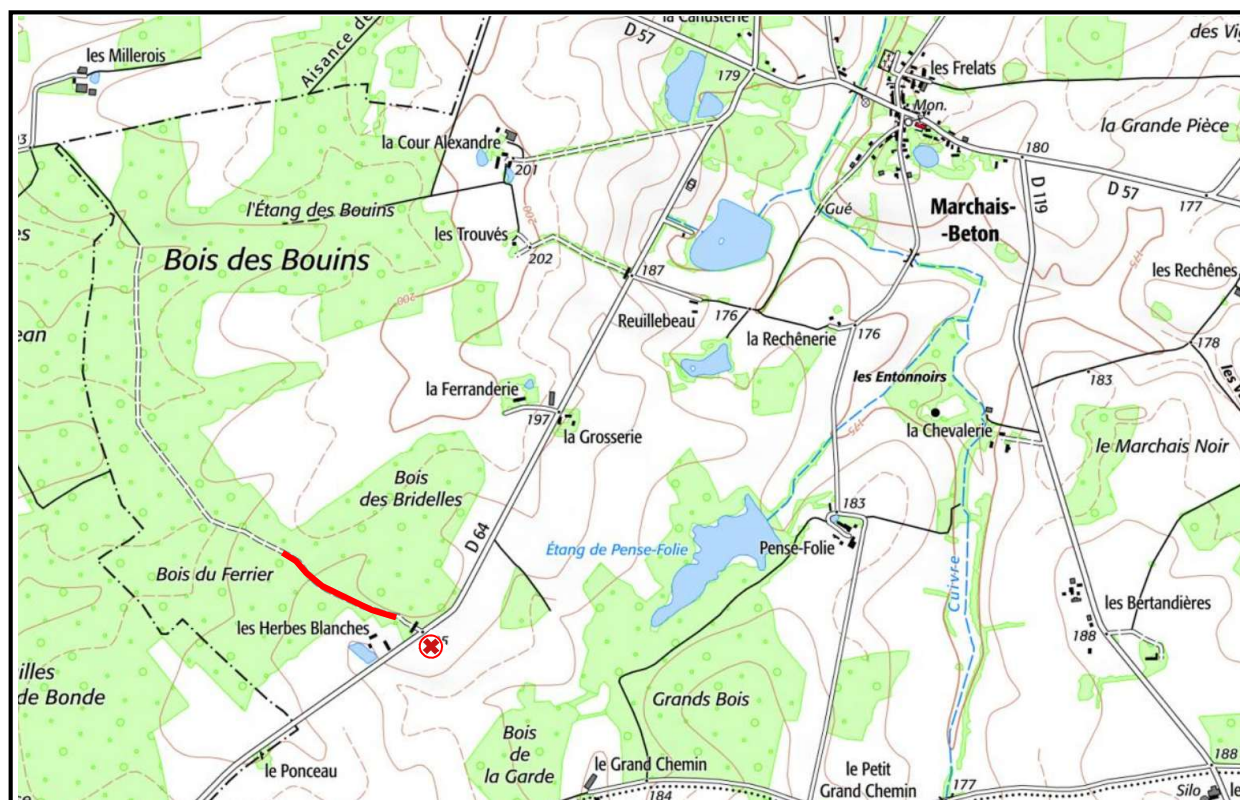
Réseau téléphonique Orange satisfaisant
Point de rencontre possible des secours :
Lat. N 47.825753° - Long. E 3.053841°



Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	285 m³ 00
Volume moyen :	2 m³ 05

Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

- Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :
25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.820408° - Long. E 3.027477°

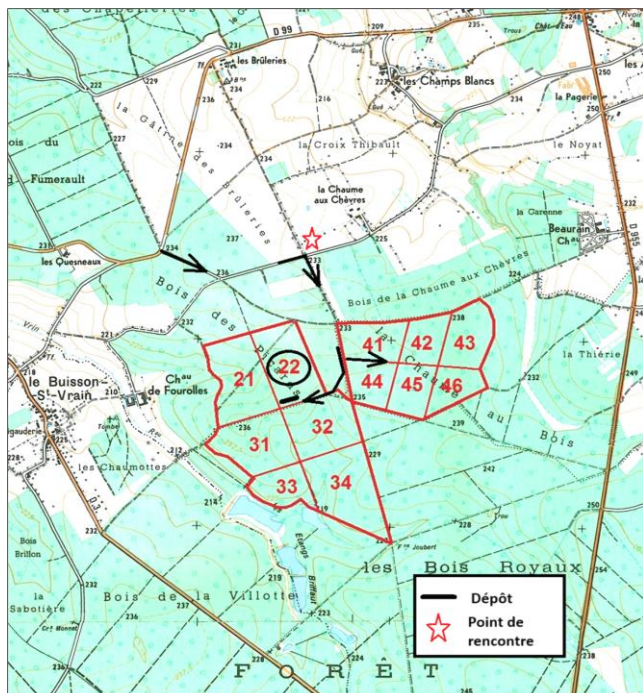




Département : Yonne
Commune : Le VAL d'OCRE
Lieu-dit : Bois des Picards
Couverture tél : Oui
Coord. GPS : 47°48'7.189"N 3°16'40.769"E



Article n°
Vente du 13/10/2025
VENTE APOIGNY - CHATON
CP-BP-16624



Propriétaire : Monsieur Guillaume HERVE-GRUYER

VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Certification : PEFC 10-21-1/2189 jusqu'au 31/12/2026
Essence principale : CHENE
Nature coupe : Coupe Jardinatoire
Marquage / limites : Abandons cerclés orange au corps, 1 flachis orange au pied (empreinte FORESTRY)
Surface totale : 10,06 ha
Parcelle forestière : 22 partie
Cadastre ou partie : Le Val d'Ocre F32, 33p, 35p
Expert forestier : MME JOUVENCEAU Sylvie - 06 70 84 54 00
 E-mail : sylvie.jouvenneau@forestry-france.com

Nombre de pieds	V présumé BO	V moyen
270	323 m3	1,2 m3

Ilot	Essence	Effectifs	V	VU	Effectifs par classe de diamètre à 1,30 mètres																		
					-/15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100/+	
PF22	Chêne	249	304	1,2				9	36	39	58	43	30	22	9	3							
	Chêne Sec	18	17	0,9					2	6	8	2											
	Hêtre	3	3	0,9					2		1												
Total		270	323	1,2																			

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des charges EFF.

CONDITIONS PARTICULIERES :

L'acheteur aura l'obligation de prévenir :
 - L'expert forestier, 10 jours avant le début des travaux et à réception finale.
 - Préalablement à tous travaux : la mairie, le CG, ENEDIS, pour les autorisations de sortie / stockage / tonnage.

EXPLOITATION / DEBARDAGE :

Respect tant à l'abattage qu'au débardage des peuplements voisins, abattage en fonction du débardage et des dépôts. Les pistes et dépôts seront remis en état après exploitation.

RESERVES : Seuls les arbres cerclés en orange + 1 flachis au pied orange font partie de la coupe. Taillis, chauffages (marqués de 2 traits obliques orange) et houpriers sont réservés.

PLACE DE DEPOT : Comme indiqué sur le plan.

DELAI D'EXPLOITATION ET D'ENLEVEMENT : 15/10/2026

PAIEMENT : Conditions générales.

CAUTION DE BONNE FIN : 25% du prix de vente (mini 2000€ / max 20000€) ou caution permanente EFF

TVA : Assujettissement.

CVO : Régulée par délégation par l'acquéreur

Prix vente : L'acquéreur :



Sa caution :

Pour visiter :

MME JOUVENCEAU Sylvie - 06 70 84 54 00
 FORESTRY BOURGOGNE -



Département : Yonne
Commune : MERRY-LA-VALLÉE
Lieu-dit : Bois Royaux
Couverture tél : Oui
Coord. GPS : 47°47'54.789"N 3°16'27.030"E

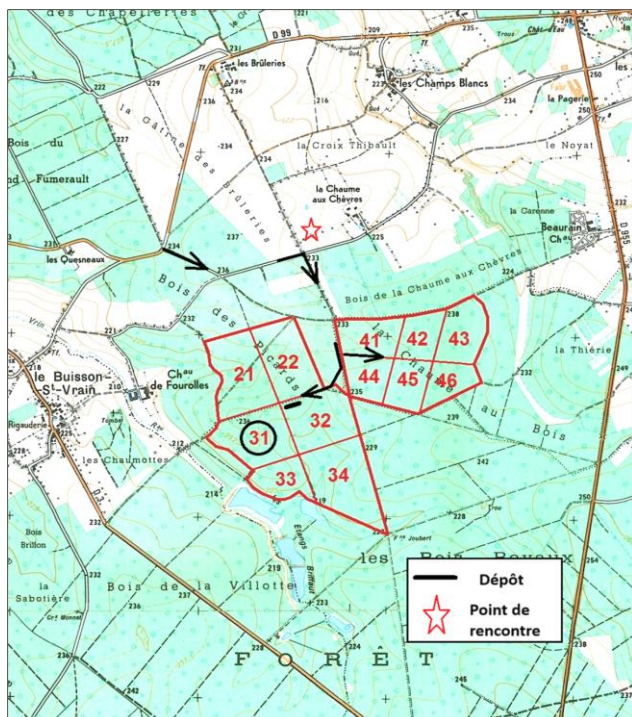


Article n°

Vente du 13/10/2025

VENTE APOIGNY - CHATON

CP-BP-16623



Propriétaire : Monsieur Guillaume HERVE-GRUYER

VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Certification : PEFC 10-21-1/2189 jusqu'au 31/12/2026

Essence principale : CHENE

Nature coupe : Coupe Jardinatoire

Marquage / limites : Abandons cerclés orange au corps, 1 flachis orange au pied (empreinte FORESTRY)

Surface totale : 9,58 ha

Parcelle forestière : 31 partie

Cadastre ou partie : Merry-la-Vallée A 2p, 3p

Expert forestier : MME JOUVENCEAU Sylvie - 06 70 84 54 00
E-mail : sylvie.jouvenceau@forestry-france.com

Nombre de pieds	V présumé BO	V moyen
180	285 m3	1,6 m3

Ilot	Essence	Effectifs	V	VU	Effectifs par classe de diamètre à 1,30 mètres																	
					-/15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100/
31p	Chêne	155	264	1,7				1	11	17	26	29	29	19	8	7	4	3	1			
	Chêne Sec	25	21	0,8				1	7	8	6	2	1									
Total		180	285	1.6																		

CONDITIONS GENERALES :

Cahier des charges EFF.

CONDITIONS PARTICULIERES :

L'acheteur aura l'obligation de prévenir :

- L'expert forestier, 10 jours avant le début des travaux et à réception finale.
- Préalablement à tous travaux : la mairie, le CG, ENEDIS, pour les autorisations de sortie / stockage / tonnage.

EXPLOITATION / DEBARDAGE :

Respect tant à l'abattage qu'au débardage des peuplements voisins, abattage en fonction du débardage et des dépôts. Les pistes et dépôts seront remis en état après exploitation.

RESERVES : Seuls les arbres cerclés en orange + 1 flachis au pied orange font partie de la coupe. Taillis, chauffages (marqués de 2 traits obliques orange) et houppiers sont réservés.

PLACE DE DEPOT : Comme indiqué sur le plan.

DELAÏ D'EXPLOITATION ET D'ENLEVEMENT : 15/10/2026

PAIEMENT : Conditions générales.

CAUTION DE BONNE FIN : 25% du prix de vente (mini 2000€ / max 20000€) ou caution permanente EFF

TVA : Assujettissement.

CVO : Régulée par délégation par l'acquéreur.

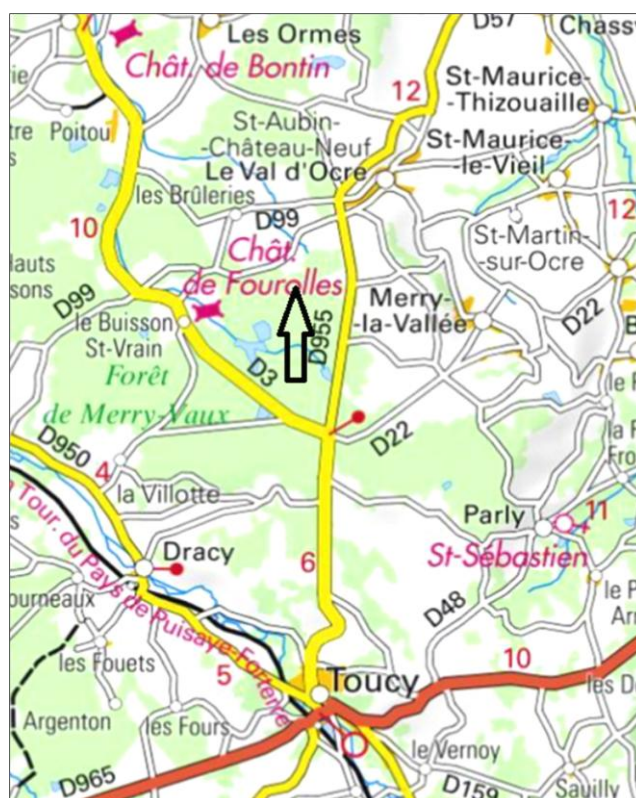
Prix vente :

L'acquéreur :

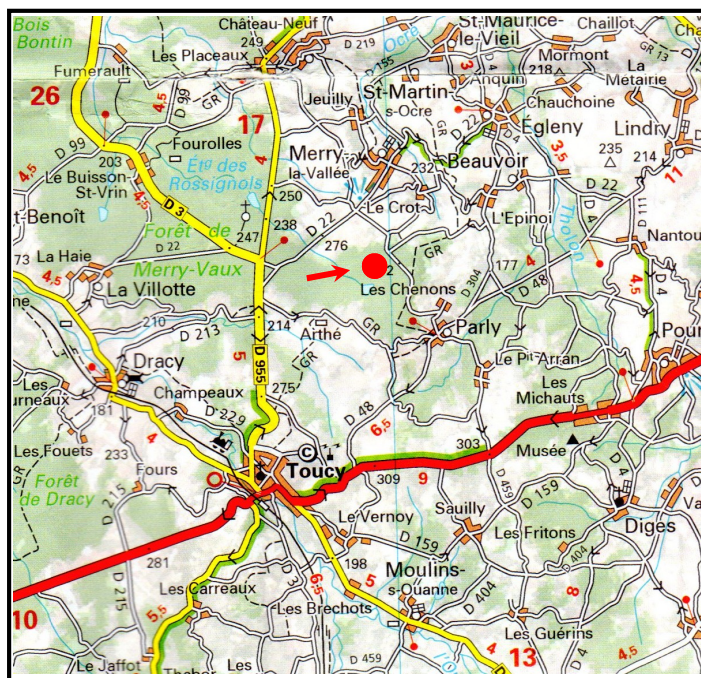
Sa caution :

Pour visiter :

MME JOUVENCEAU Sylvie - 06 70 84 54 00
FORESTRY BOURGOGNE -



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Merry la Vallée

Lieu-dit : Bois du Château de Vaux

Parcelle forestière : 3 (réf. P.S.G.)

Surface : 20 Ha 20

Nature de la coupe : Amélioration

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	369 m ³ 40
Volume moyen :	1 m ³ 29

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert.

Réserves : Griffées aux corps d'une croix

Propriétaire : G.F. des Lombrés

Expert forestier : Michel PONCHON

36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX

Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	250	280
286 Chênes	10	29	30	41	39	35	39	31	11	8	6	4	1	1	1
369 m ³ 40	25 m ³ 50		112 m ³ 20			162 m ³ 25			49 m ³ 55			19 m ³ 90			
Dont 11 gélivés		1			2	2	2	2		2					
9 Hêtres (12 m ³ 80)					1	1		3	2		1	1			
1 Acacia (1 m ³ 05)					1										

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- T.V.A. : Assujetti

- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage

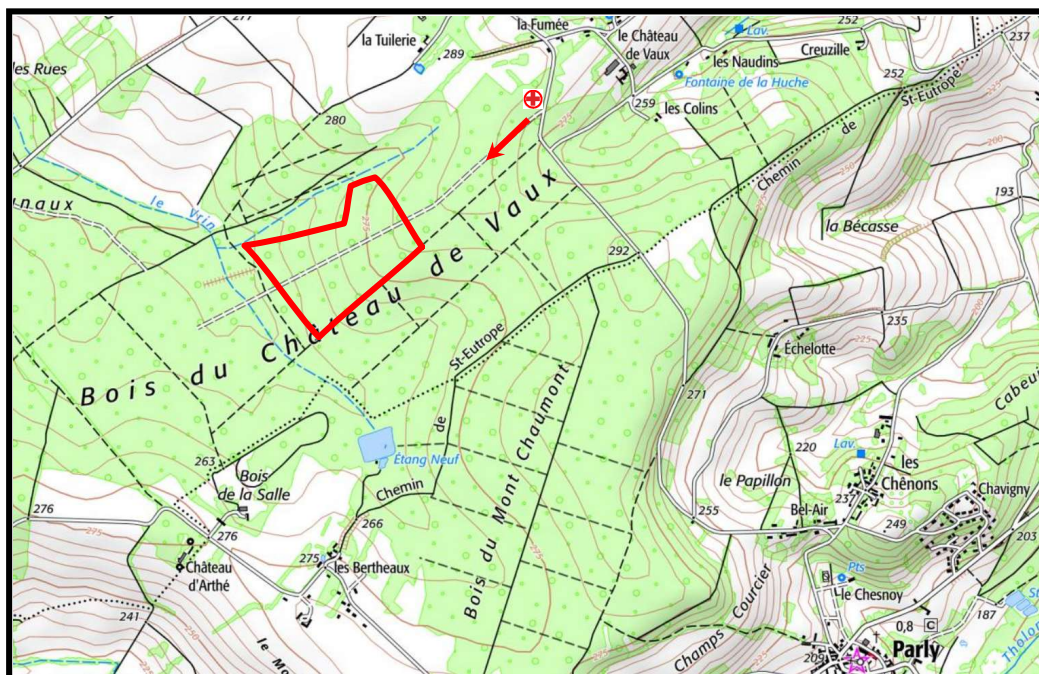
- **Débardage** : Sur sol sec.

- **Place de dépôt** : Dans la parcelle, en bordure de l'allée empierrée.

- **Délai d'exploitation et****d'enlèvement des produits** : 30 Septembre 2027

- **Paiement** : 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au 31/01/2026, et 1/3 au 30/04/2026, par virements avalisés par une banque.

- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier** : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange faible

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.782701° - Long. E 3.332401°



Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)

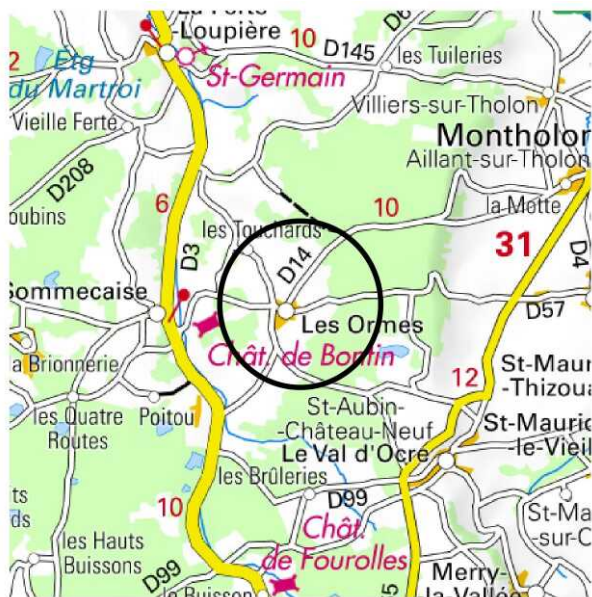


EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 61

Référence Ronce may - Bois des Buissons

Ronce may - Bois des Buissons



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Yonne (89)
Communes Chassy & Les Ormes
Nom de la forêt Ronce may - Bois des Buissons
Parcelles cadastr. A 154, ZC 136
Surface 4,82 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
50 Chênes	111 m ³	2,225 m ³

Propriétaire Indivision FRÉCAULT

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

Nbre	s.Lot	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol							Volume
			150	180	190	200	210	220	230	
30	A 154	Chêne	1	17	7	2	2	1	.	62 m ³
30	A 154	Total A 154								62 m³
20	ZC 136	Chêne	.	8	1	2	3	4	2	50 m ³
20	ZC 136	Total ZC 136								50 m³
50										112 m³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.

Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



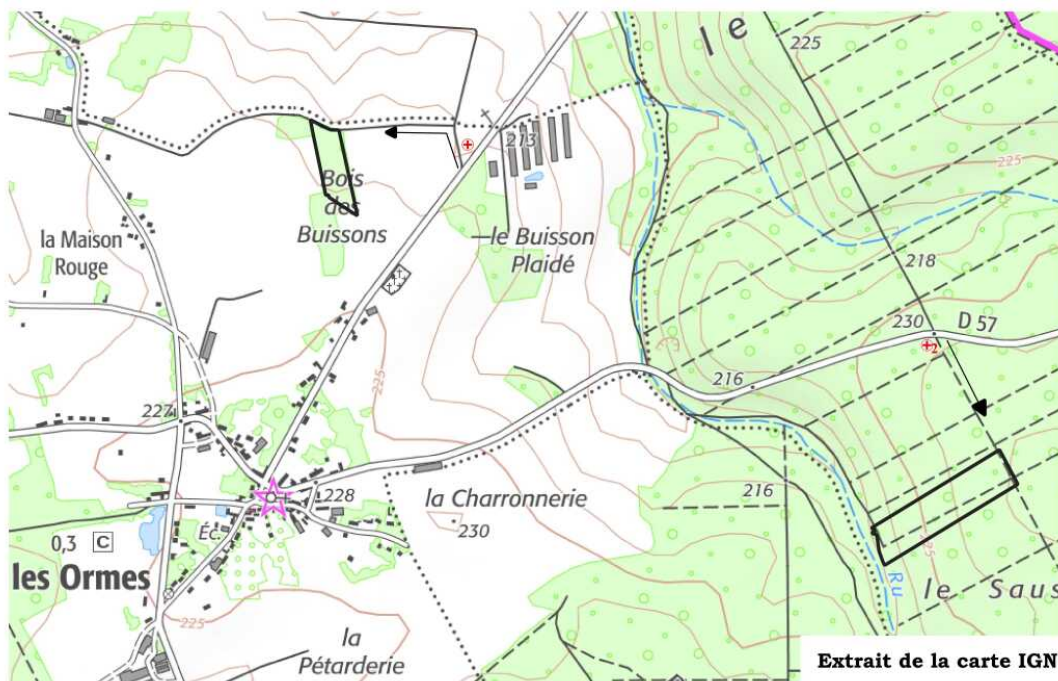
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/2 au comptant, 1/2 à 3 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

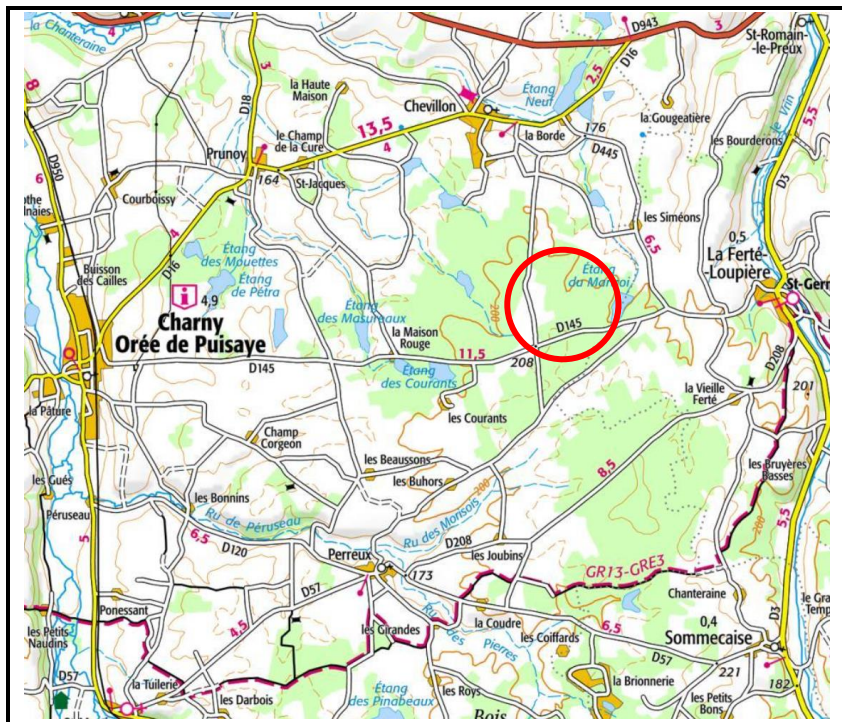
Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles



Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 51 ' 22.98" / Long E. 3° 16 ' 21.92"

2ème Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 51 ' 8.49" / Long E. 3° 17 ' 18.52"





Départements : Yonne (89).

Commune : Prunoy.

Nom de la forêt : Forêt du Martroy.

Parcelles forestières : 25 et 26 (Réf. PSG).

Surface : 9 ha 95.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	105,65 m³
Volume moyen :	1,23 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaires : Madame de Crépy.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Extrait IGN

Parcelles	Circ.	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	Volume
25	47 Chênes		5	3	8	1	4	7	7	5	5	1	1	59,27 m³
26	22 Chênes		1	3	1	1	5	4	3	2	1	1		28,66 m³
TOTAL	69 Chênes		6	6	9	2	9	11	10	7	6	2	1	87,93 m³
	dont gélif							1						
26	17 Frênes	1	2	3		1	4	3	2	1				17,72 m³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.889840°/Longitude 3.187854 °

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : en bordure de parcelle.

Délai d'exploitation : 15 novembre 2026

et d'enlèvement des produits : 31 mai 2027

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :



Extrait IGN

L'acquéreur

La caution :



Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)

Bois de la Cour d'Aman



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 63
Référence Bois de la Cour d'Aman

Département Yonne (89)
Commune Sépeaux-Saint Romain
Nom de la forêt Bois de la Cour d'Aman
Parcelles cadastr. F32 - F41
Surface 8,88 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
34 Chênes	70 m ³	2,070 m ³
1 Chêne sec	4 m ³	

Propriétaire Indivision HENDRIKSEN

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr

Renseignements et visite : Frédéric SAGET - tél. 06 77 88 62 99



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

Nbre	s.Lot	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol										Volume
			150	170	180	190	200	210	220	230	240	260	
23	F 32	Chêne	1	.	2	4	5	5	3	2	1	.	48 m ³
1	F 32	Chêne sec	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	4 m ³
24	F 32	Total F 32	1	.	2	4	5	5	3	2	1	1	52 m³
11	F 41	Chêne	.	3	3	2	1	2	.	.	.	.	23 m ³
11	F 41	Total F 41	.	3	3	2	1	2	.	.	.	.	23 m³
35													75 m³

RÉSERVES : 19 baliveaux et 569 chênes en parcelle F 32 ; 6 baliveaux et 669 chênes en parcelle F 41

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge. Un flachis au corps, un flachis au pied (initiales FS).

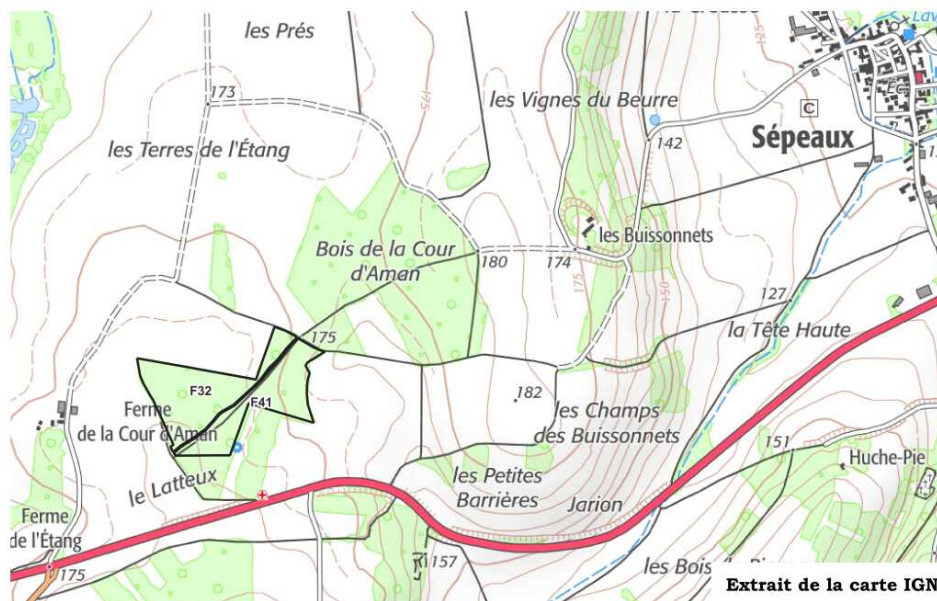
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/2 au comptant, 1/2 à 3 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



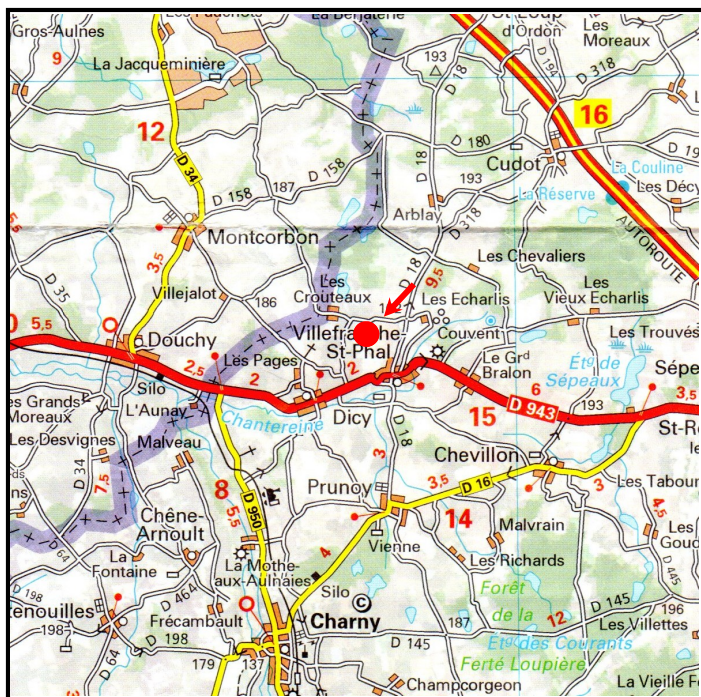
Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles

Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 55 ' 55.74" / Long E. 3° 12 ' 43.62"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Charny Orée de Puisaye (Villefranche St Phal)

Lieu-dit : Bois du Chien

Parcelle cadastrale : YC 46

Surface : 4 Ha

Nature de la coupe : Amélioration et sanitaire

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	161 m ³ 35
Volume moyen :	1 m ³ 63

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffées au corps d'une croix

Propriétaire : Indivision BILLARD

Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	270	300
98 Chênes	4	11	12	7	13	7	6	9	7	6	4	4	4	2	1	1
158 m ³ 80	9 m ³ 80		34 m ³ 70				37 m ³ 60			37 m ³ 45			30 m ³ 00		9 m ³ 25	
Dont 1 gélivé										1						
1 Chêne sec (2 m ³ 55)											1					

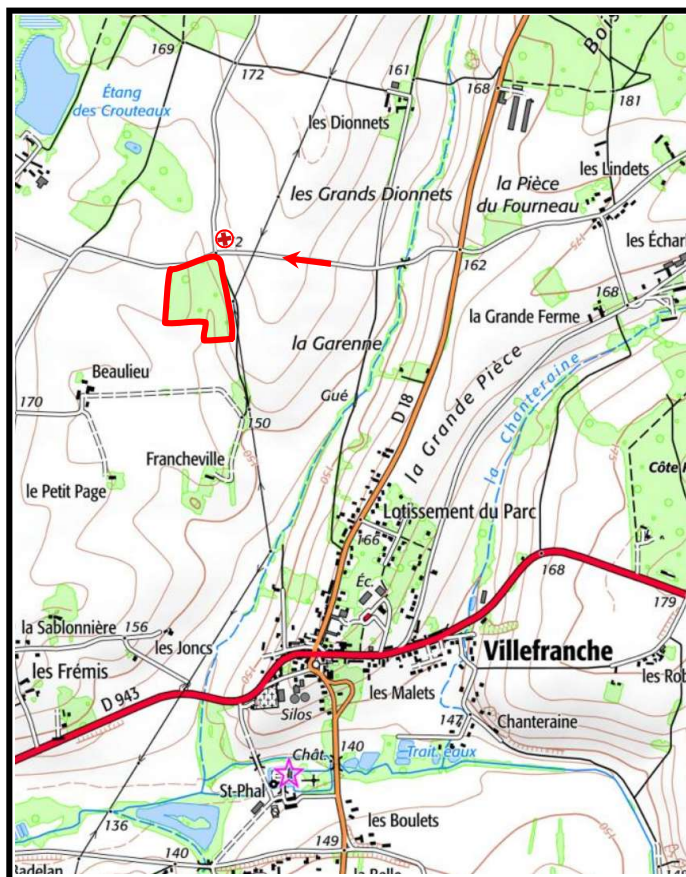
Visite : Voir plan.

Conditions particulières

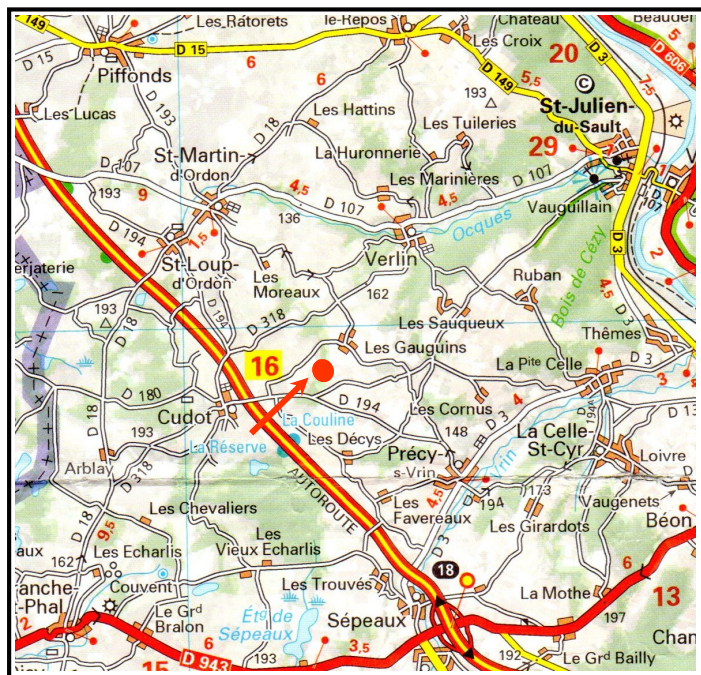
- T.V.A. : Non assujéti
- Houppiers et taillis réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- Débardage : Sur sol sec.
- Place de dépôt : Dans la parcelle, en bordure de la petite route des Crouteaux.
- Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 30 Septembre 2026.
- Paiement : 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au 31/01/2026, et 1/3 au 30/04/2026 par virements cautionnés par une banque.
- Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange satisfaisant
Point de rencontre possible des secours :
Lat. N 47.950452° - Long. E 3.124337°



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Cudot

Lieu-dit : Le Taillefer

Parcelle cadastrale : ZB 28

Surface : 9 Ha 30

Nature de la coupe : Récolte des gros chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	145 m ³ 70
Volume moyen :	2 m ³ 56

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Propriétaire : Christian MOREAU

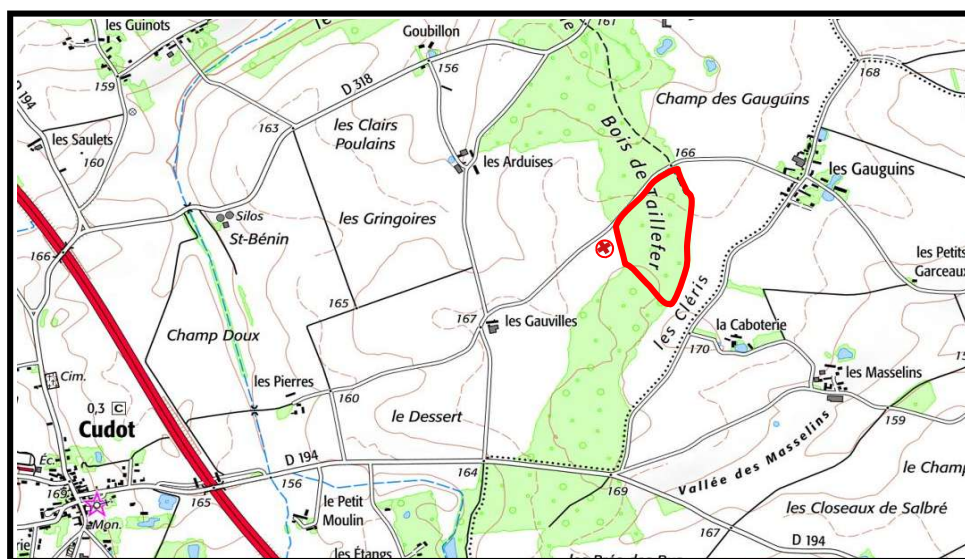
Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	170	180	190	200	210	220	230	240
57 Chênes	4	10	12	12	11	4	3	1
145 m ³ 70	27 m ³ 70		91 m ³ 75			26 m ³ 25		

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- T.V.A. : Non Assujetti
- Houppiers et taillis réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- Débardage : Sur sol sec.
- Place de dépôt : Dans la parcelle, en bordure de route.
- Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 30 Septembre 2026
- Paiement : 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au 31/01/2026, et 1/3 au 30/04/2026 par virements avalisés par une banque
- Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange satisfaisant
Point de rencontre possible des secours : Lat. N 47.99314° - Long. E 3.205008°



**Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)**

Bois du Château



MICHELIN - E. 1 / 150 000



**EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE**

ARTICLE 66
Référence Bois du Château

Département Yonne (89)
Commune Cudot
Nom de la forêt Bois du Château
N° de parcelle 3 du PSG
Surface 17,10 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Frêne - Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
93 Frênes	148 m ³	1,596 m ³
4 Frênes secs	6 m ³	1,527 m ³
48 Chênes	114 m ³	2,369 m ³
9 Chênes secs	13 m ³	1,454 m ³
2 Chênes chablis	3 m ³	1,497 m ³
2 Frênes chablis	2 m ³	1,110 m ³

Propriétaire M. Paul LAMBERT

Expert Forestier M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol											Volume
		140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	
93	Frêne	14	27	17	13	7	8	3	3	1	.	.	148 m ³
4	Frêne sec	.	1	.	3	.	.	.	.	.	.	.	6 m ³
48	Chêne	1	1	3	1	9	11	11	7	1	2	1	114 m ³
9	Chêne sec	.	3	1	1	2	1	1	.	.	.	.	13 m ³
2	Chêne chablis	1	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	3 m ³
2	Frêne chablis	1	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	2 m ³
158													286 m³

RÉSERVES : 826 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



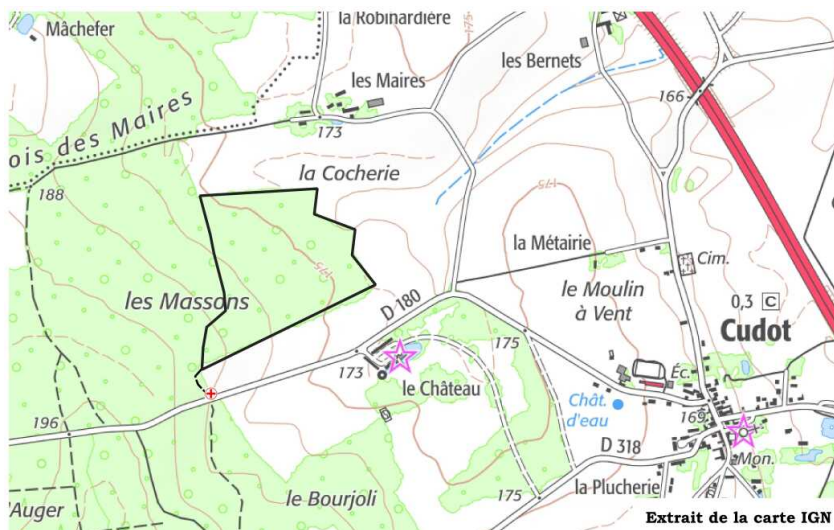
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct dans la parcelle

Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 59 ' 4.27" / Long E. 3° 9 ' 35.55"



**Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)**



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 67
Référence Bois des Petits Besnards

Bois des Petits Besnards et autres bois



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Yonne (89)
Commune Saint-Loup-d'Ordon
Nom de la forêt Bois des Petits Besnards et autres bois
Parcelles cadastr. A 580 - ZK 18p, ZD 21p, ZS 4p
Surface 0,51 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
19 Chênes	51 m ³	2,680 m ³

Propriétaire M. Frédéric ROTT

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

		Circonférences à 1,30 m du sol										Volume
Nbre	s.Lot	170	190	200	210	220	230	240	250	260	290	
3	ZD 21p	1	.	.	.	1	1	.	.	.	.	7 m ³
1	ZS 4p	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	3 m ³
15	A 580 - ZK 18p	.	4	3	2	.	3	.	1	1	1	41 m ³
19												51 m ³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.

Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

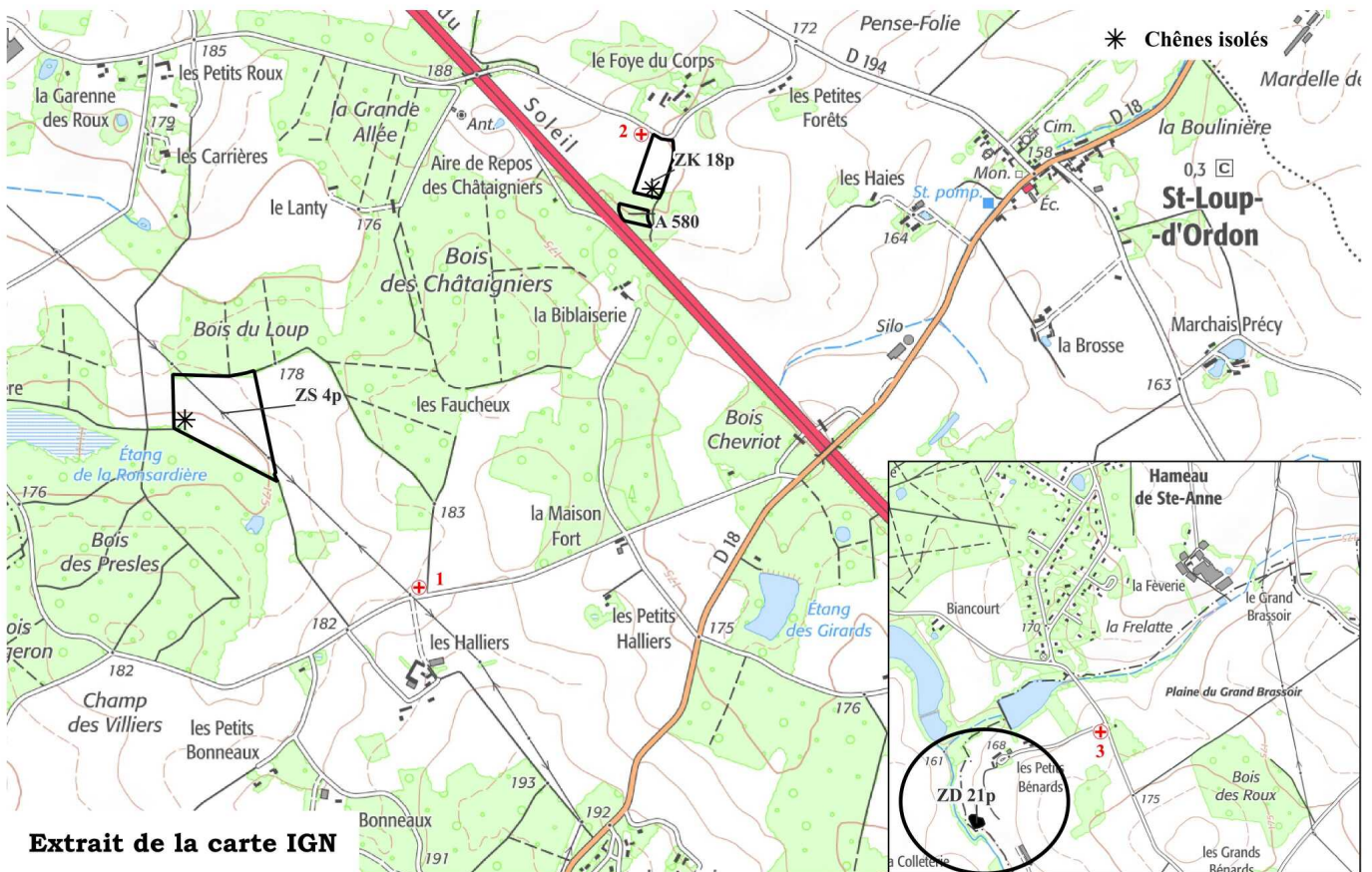
Règlements : 1/2 au comptant, 1/2 à 3 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.





Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles



Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 48° 0 ' 17.62" / Long E. 3° 8 ' 22.03"

2ème Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 48° 0 ' 59.4" / Long E. 3° 8 ' 53.5"

3ème Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 48° 1 ' 20.27" / Long E. 3° 6 ' 23.78"



Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 68
Référence Terre de Maison Fort

Terre de Maison Fort



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Yonne (89)
Commune Saint-Loup d'Ordon
Nom de la forêt Terre de Maison Fort
Parcelles cadastr. A 409 - 410, B 337
Surface 1,11 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
22 Chênes	68 m³	3,073 m³
3 Chênes secs	5 m³	1,749 m³

Propriétaire M. Albert ROTT

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr

ABANDONS :

		Circonférences à 1,30 m du sol														
Nbre	s.Lot	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	290	Volume
20	A 409 - 410	1	1	.	3	1	2	1	2	4	1	2	1	1	.	56 m³
5	B 337	.	.	1	.	1	.	1	.	.	.	.	.	1	1	17 m³
25																73 m³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



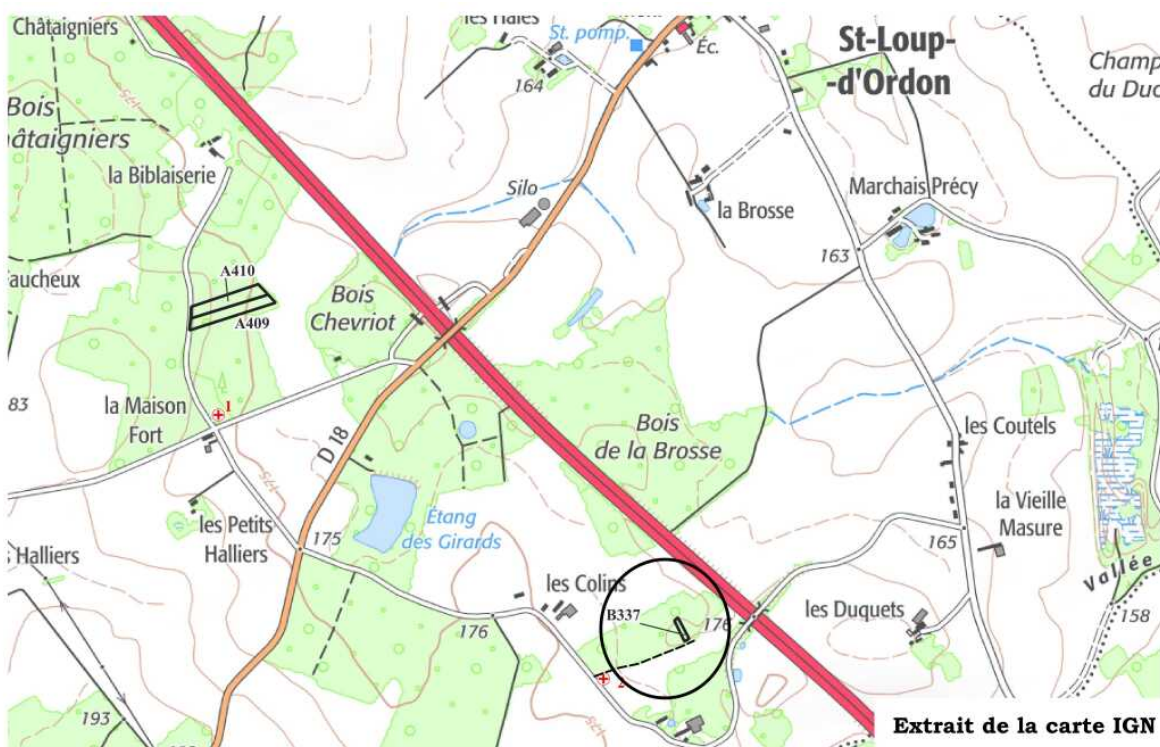
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct dans les parcelles



Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 48° 0 ' 23.71" / Long E. 3° 8 ' 50.74"

2ème Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 48° 0 ' 2.73" / Long E. 3° 9 ' 36.11"



Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)

Forêt des Courterits



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 69
Référence Forêt des Courterits

Département Loiret (45)
Commune Courtenay
Nom de la forêt Forêt des Courterits
N° de parcelle 5 du PSG
Surface 20,38 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
67 Chênes	157 m³	2,347 m³
16 Chênes secs	29 m³	1,843 m³
98 Frênes	138 m³	1,404 m³
13 Frênes secs	20 m³	1,533 m³
1 Tremble	1 m³	

Propriétaire Groupement Forestier du Genetoy

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr

MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

Circonférences à 1,30 m du sol

Nbre	Essence	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	Volume
67	Chêne	.	2	1	6	6	11	14	7	9	3	2	2	1	2	1	157 m³
16	Chêne sec	.	.	3	4	1	1	.	1	2	1	2	1	.	.	.	29 m³
98	Frêne	12	23	25	8	11	10	2	1	3	1	2	.	.	.	.	138 m³
13	Frêne sec	.	3	1	2	1	2	3	1	.	.	.	.	.	.	.	20 m³
1	Tremble	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 m³
195																	345 m³

RÉSERVES : 2 baliveaux et 763 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.

Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



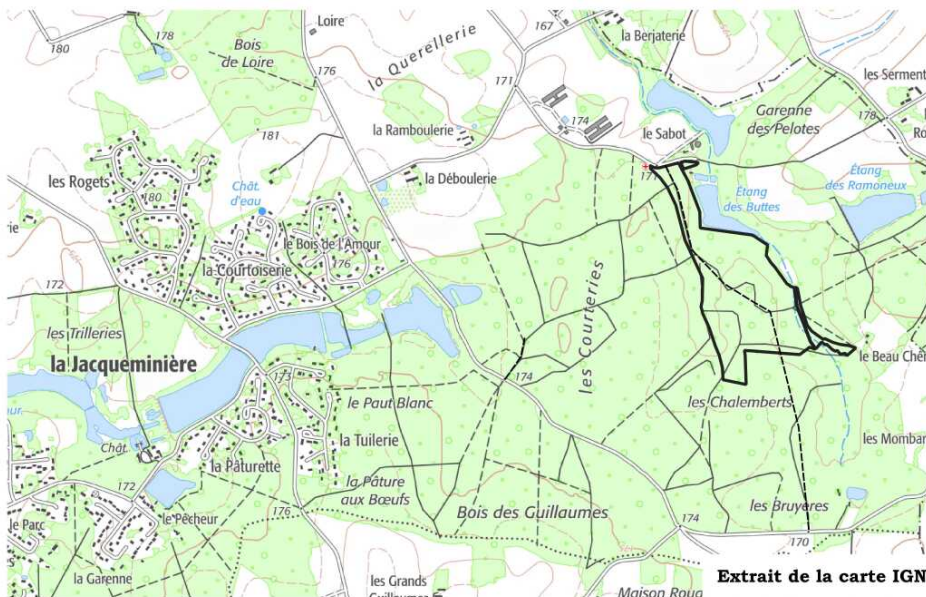
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR 14 322 517 079

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct dans la parcelle

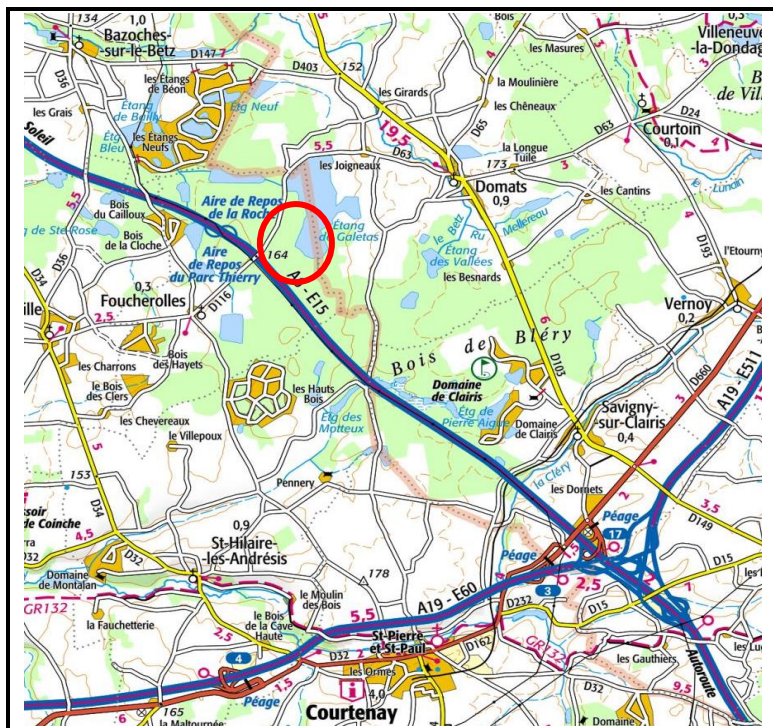
Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 48° 0' 32.19" / Long E. 3° 6' 24.57"



Art - Forêt de Foucherolles-P10



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN

Département : Yonne (89).

Commune : Domats.

Nom de la forêt : Forêt de Foucherolles.

Parcelle : 10 (Réf. PSG).

Surface : 14 ha 08.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	165,00 m³
Volume moyen :	1,74 m³

Marquages : Martelé au corps et au pied, cerclé à la peinture bleue.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire, gestionnaire, martelage et cubage : Etablissements BOUVRY.

Contrat :

Frédéric LABBE

1 Chemin du Batteur

58130 ST-AUBIN-LES-FORGES

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Circ.	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	vol. présumé (m³)
95 Chênes	3	10	11	13	16	21	9	4	2	3	2	1	165 m³
dont secs		1		1		1							4 m³
dont foudroyés					1	1							4 m³

Visite : Voir le plan. **Prévenir M. BOUVRY Olivier** pour le débardage et le dépôt dans les parcelles : 06.75.93.18.24.

Coordonnées GPS – Point de Rencontre

Sécurité Conseillé : Latitude 48.101859°/Longitude 3.025361°

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : dans la parcelle, en bord de route.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2026.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN



**Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)**

Bois des Grives



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 71
Référéce Bois des Grives

Département Yonne (89)
Commune Villeroiy
Nom de la forêt Bois des Grives
N° de parcelle 1p du PSG
Surface 4,65 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
34 Chênes	78 m³	2,281 m³
2 Chênes secs	3 m³	1,690 m³

Propriétaire Mme Claude DAOGLIO

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

		Circonférences à 1,30 m du sol																
Nbre	Essence	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	270	280	Volume
34	Chêne	1	3	1	2	3	1	2	5	4	2	1	3	2	2	1	1	78 m³
2	Chêne sec	.	.	.	.	.	1	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3 m³
36																		81 m³

RÉSERVES : 320 chênes et 1 cornier

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



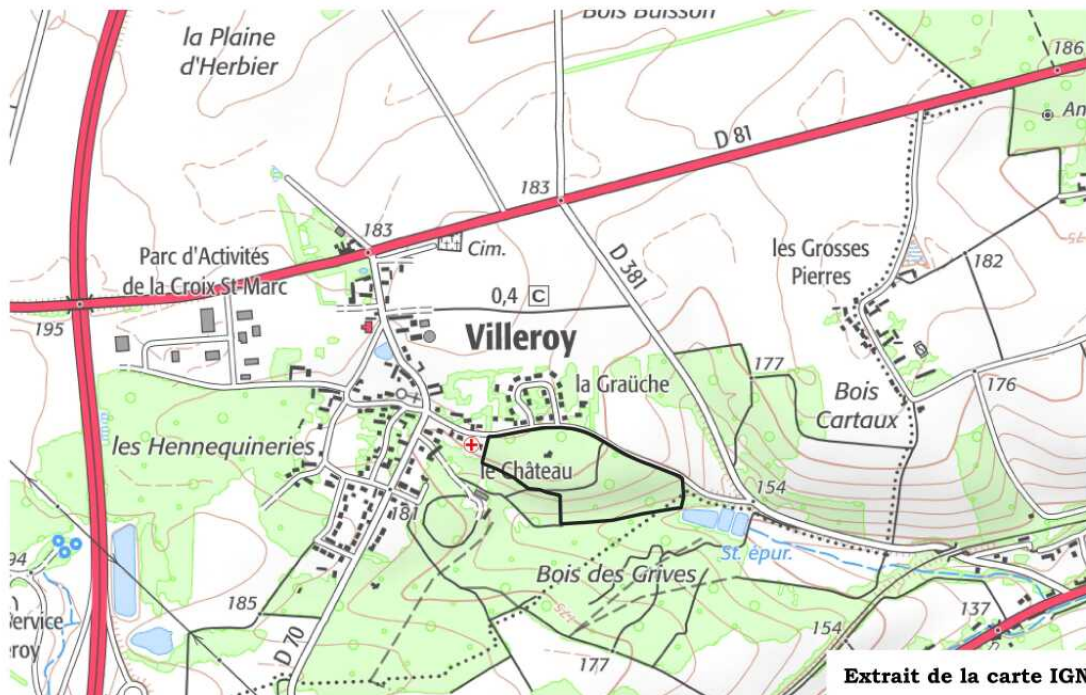
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Non assujetti

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.

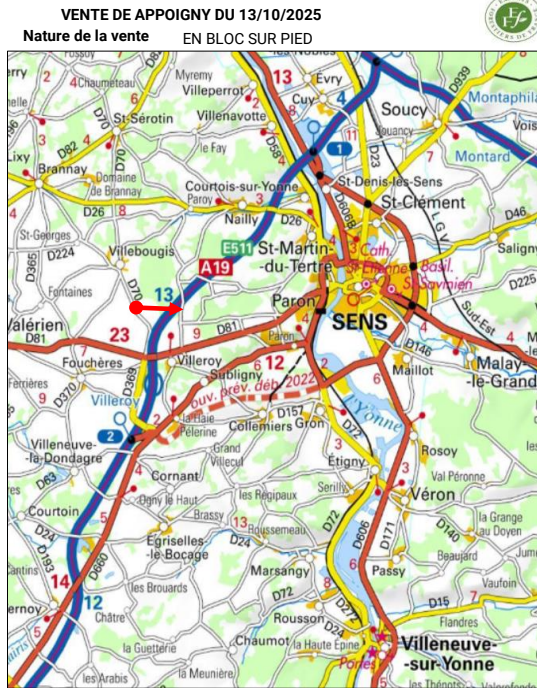


Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct dans la parcelle

Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 48° 10 ' 18,94" / Long E. 3° 11 ' 21,83"





Propriétaire
Département
Commune
Forêt
Ecocertification
Labelisation
Essence principale
Nature de la coupe
Marquage BO
Marquage BI
Surface
Parcelle(s) n°
Code cadenas
Limites
Réserves

SOCIÉTÉ FORESTIÈRE GROUPAMA
YONNE (89)
VILLEBOUGIS
BRUNEAU
PEFC 10-21-1/1604
NON
Chêne
Amélioration
Cercelage Strong rouge & 1 flashis pied
NON
11 ha
9
barrières fermées, téléphoner à F. Quénot avant les visites
chemins et peuplements
Tout ce qui n'est pas marqué



Expert Forestier



Responsable cubage

Contact / visite

Antoine Quelet Expert forestier
Agence Boulogne
28 bis rue Vauthier - 92100 Boulogne
Tel: 01 41 03 20 33 Mob: 0631450584
a.quelet@racines.com

Racines
Tel : 01 41 03 20 33
Frédéric Quénot
Tel: 06 33 68 59 69

Nombre de pieds BO	Vol. BO m3	Vol. Moy. BO m3
134	181	1,4
B.I. =	0	st

Volume BO donné en diamètre sur-écorce - Tarifs: Chaude14

ESSENCE	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	Eff.	Vol.	Vol. moy.
Chêne sain					6	12	8	14	5	5	1	7	2	1	1	1				64	103	1,6
Chêne brouneux					3	16	22	9	4	2	2									58	66	1,1
Chêne gélif					1	1	5	2												9	9	1,0
Châtaignier						1	2													3	3	1,0
Total BO	0	0	0	0	10	30	37	25	9	7	3	7	2	1	1	1	0	1	0	134	181	1,4

CONDITIONS PARTICULIERES

TVA Assujetti FR 79 315213421
Conditions de paiement Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
Caution 5 000€ ou caution permanente
C.V.O LA CVO sera réglée par le propriétaire
Exploitation Les taillis & houppiers sont réservés
Respect des régénérations

Débardage **P** Par météo favorable uniquement, sur sol parfaitement réssuyé, porteur et hors dégel
Par les cloisonnements existants et les lignes de parcelles
Remise en état des pistes si besoin après exploitation

Place de dépôt Bordure de route forestière + place de dépôt
Délai d'exploitation 18 mois à compter de la date du contrat de vente
Délai d'enlèvement 3 mois à compter de la fin d'exploitation
Couverture téléphonique Bonne
PRSF 48° 11' 22" N / 3° 11' 27" E

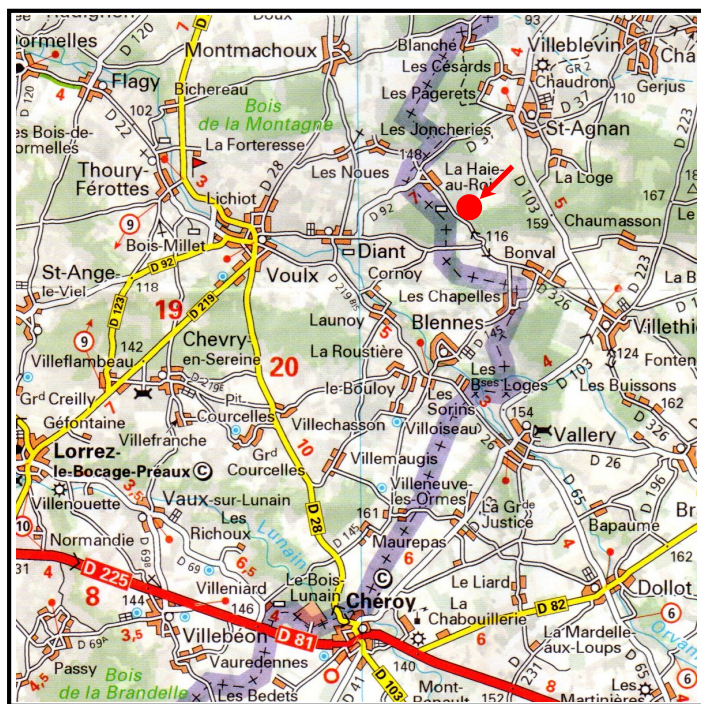
Prix de vente ht €

Vente exonérée de TVA : oui non

SIGNATURE DE L'ACQUEREUR



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Villethierry

Lieu-dit : Les Lettronnières

Parcelles forestières : 4 et 7 (réf. P.S.G.)

Surface : 6 Ha

Nature de la coupe : Amélioration et récolte des gros
chênes mûrs

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	73 m ³ 35
Volume moyen :	1 m ³ 44

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant
l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffés au corps d'une croix

Propriétaire : Indivision GAPILLOUT

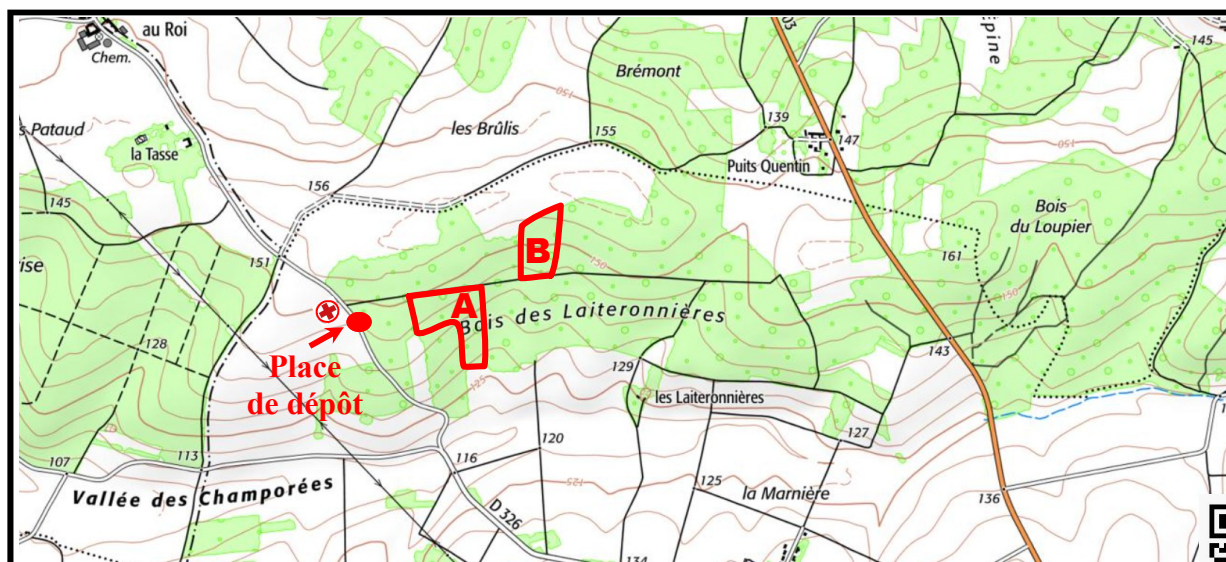
Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230
Parcelle 4 (Lot A)													
17 Chênes	1	1	2	1	1	2	4	1		2	2		
26 m ³ 25	1 m ³ 25		4 m ³ 15			11 m ³ 55				9 m ³ 30			
1 Chêne sec (2 m ³ 55)											1		
Parcelle 7 (Lot B)													
33 Chênes		7	3	3	2	3	2	5	3	2	1	1	1
44 m ³ 55		4 m ³ 60		7 m ³ 70			15 m ³ 30		11 m ³ 50			5 m ³ 45	
Dont 1 taré											1		

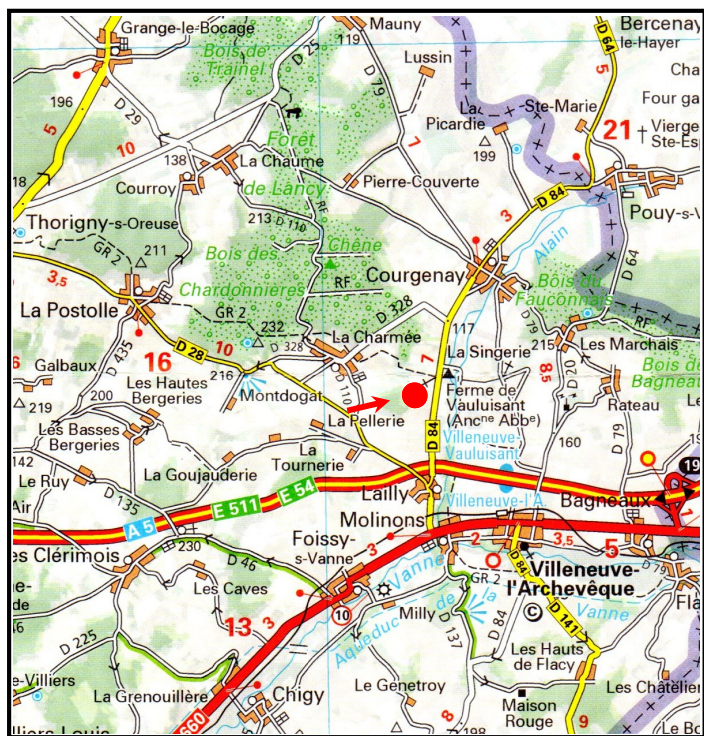
Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- T.V.A. : Non Assujetti
- Houppiers et taillis réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- Débardage : Sur sol sec.
- Places de dépôt : Dans les parcelles riveraines, en bordure de route.

- Délai d'exploitation et
d'enlèvement des produits : 30 Septembre 2026- Paiement : 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au
31/01/2026, et 1/3 au 30/04/2026 par virements cautionnés par
une banque- Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de
chantier : 25 % du montant de la vente sauf si caution
permanente

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Lailly

Lieux-dits : Bois de Touchebœuf

Parcelle cadastrale : C 48

Surface : 12 Ha 30

Nature de la coupe : Récolte des gros chênes.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	356 m ³ 20
Volume moyen :	2 m ³ 99

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffés au corps d'une croix

Propriétaire : Indivision PÉROUSE-GRIEU

Expert forestier : Michel PONCHON

36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX

Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	290	300	310	330
Lot A (Bois de Touchebœuf)																	
108 Chênes	2	3	2	5	7	15	14	17	15	9	8	3	2	2	1	1	2
335 m ³ 75	10 m ³ 80			64 m ³ 35			145 m ³ 95			114 m ³ 65							
Dont { 1 gélivé							1										
{ 1 chablis	1																
Lot B (Chênes de bordure, près de la Ferme de Touchebœuf)																	
11 Chênes	2	1	1	1	1	1	1	1	1						1		
20 m ³ 45	4 m ³ 45			6 m ³ 10			7 m ³ 20			2 m ³ 70							

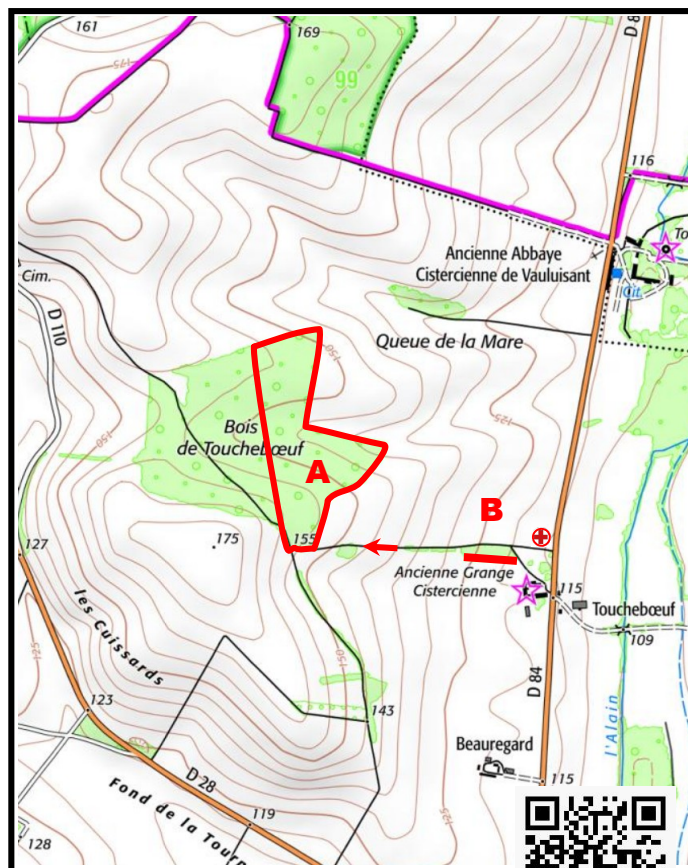
Visite : Voir plan.

Conditions particulières

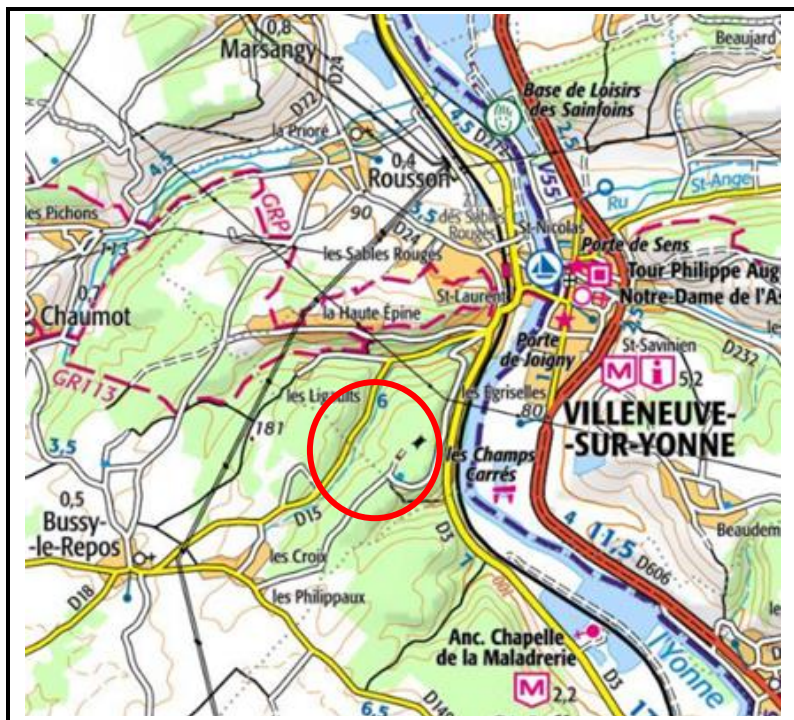
- **T.V.A. :** Non assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Place de dépôt :** Dans le champ, en bordure de route, près de la Ferme de Touchebœuf, l'été, après la récolte, sur sol sec.
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :** 30 Septembre 2027.
- **Paiement :** 1/4 comptant par chèque ou par virement, 1/4 au 31/01/2026, 1/4 au 30/04/2026, et 1/4 au 31/07/2026 par virements cautionnés par une banque.
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange correct
Point de rencontre possible des secours :
Lat. N 48.257575° - Long. E 3.532132°



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN

Département : Yonne (89).

Communes : Bussy-le-Repos et Villeneuve/Yonne.

Nom de la forêt : Domaine de Château.

Parcelles forestières : 21-22-23 et 24 (Réf PSG).

Surface : 29 ha 30.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	366,44 m³
Volume moyen :	1,39 m³

Marquages : 3 flachis (deux au corps et 1 au pieds) portant l'empreinte du marteau de l'expert. Ceinturés à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : M. Alexandre BARTHON de MONTBAS.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

Cabinet Frédéric LABBE

8 Avenue du général Leclerc

89 170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	270	320	Volume
21-22	166 Chênes	16	24	11	20	16	9	13	18	15	5	5	6	2	4	1	1		228,56 m³
23	50 Chênes	2		5	3	4	9	3	5	4	2	4	2	2	2	1	1	1	87,73 m³
24	46 Chênes	4	9	9	8	2	3	5	2	3			1						48,01 m³
TOTAL	262 Chênes	22	33	25	31	22	21	21	25	22	7	9	9	4	6	2	2	1	364,30 m³
	dont tarés				1				2	1									
	dont gélifs							1	1										
	dont sec												1						
21-22	1 Frêne										1								2,14 m³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 48.065679°/Longitude 3.269273

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseau mobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis. Respect de la régénération naturelle ponctuelle.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : en bordure des routes forestières.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2026.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

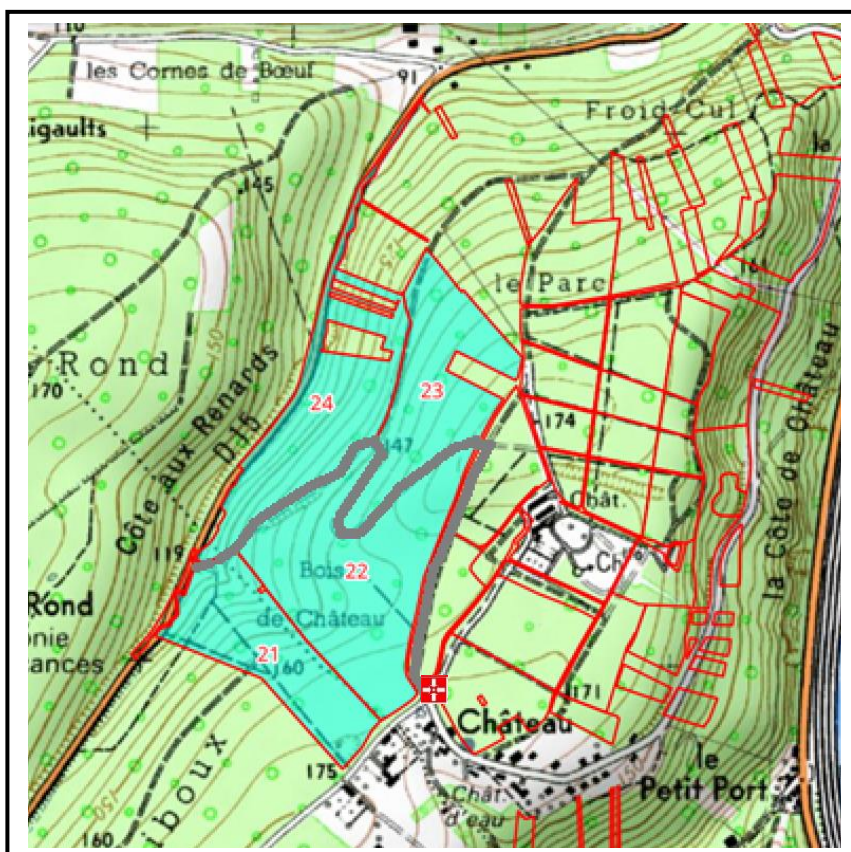
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

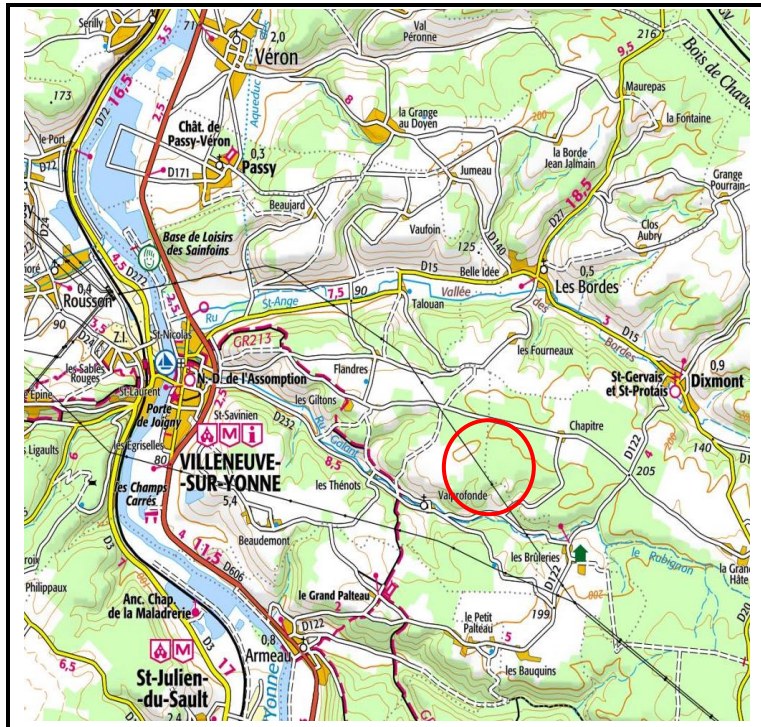
L'acquéreur :

La caution :



Extrait IGN





Extrait IGN

Département : Yonne (89).

Commune : Villeneuve sur Yonne.

Nom de la forêt : Bois de Corvisard.

Parcelles : 11 et 12 (Réf. PSG).

Surface : 15 ha 65.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :

Chêne

Volume présumé :

204,00 m³

Volume moyen :

1,92 m³

Marquages : 1 flachis corps et 1 à la racine, et ceinturé à la peinture jaune.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire, gestionnaire, martelage et cubage : Etablissements BOUVRY.

Contrat :

Frédéric LABBE

1 Chemin du Batteur

58130 ST AUBIN LES FORGES

Tél : 03.86.23.03.74

frederic@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	Volume présumé
11	20 Chênes		1	1	1	3	2	3	5	2	2		42 m³
12	86 Chênes	1	5	5	11	15	21	13	6	5	2	2	162 m³
	dont sec		1										
	dont gélifs					1			1				
TOTAL	106 Chênes	1	6	6	12	18	23	16	11	7	4	2	204 m³

Visite : Voir le plan. Prévenir M. BOUVRY Olivier pour le débardage et le dépôt dans les parcelles : 06.75.93.18.24.

Coordonnées GPS – Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 48.076032°/Longitude 3.378172°

Couverture téléphonique satisfaisante : non (www.monreseau mobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : dans la parcelle, en bord de route.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2026.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

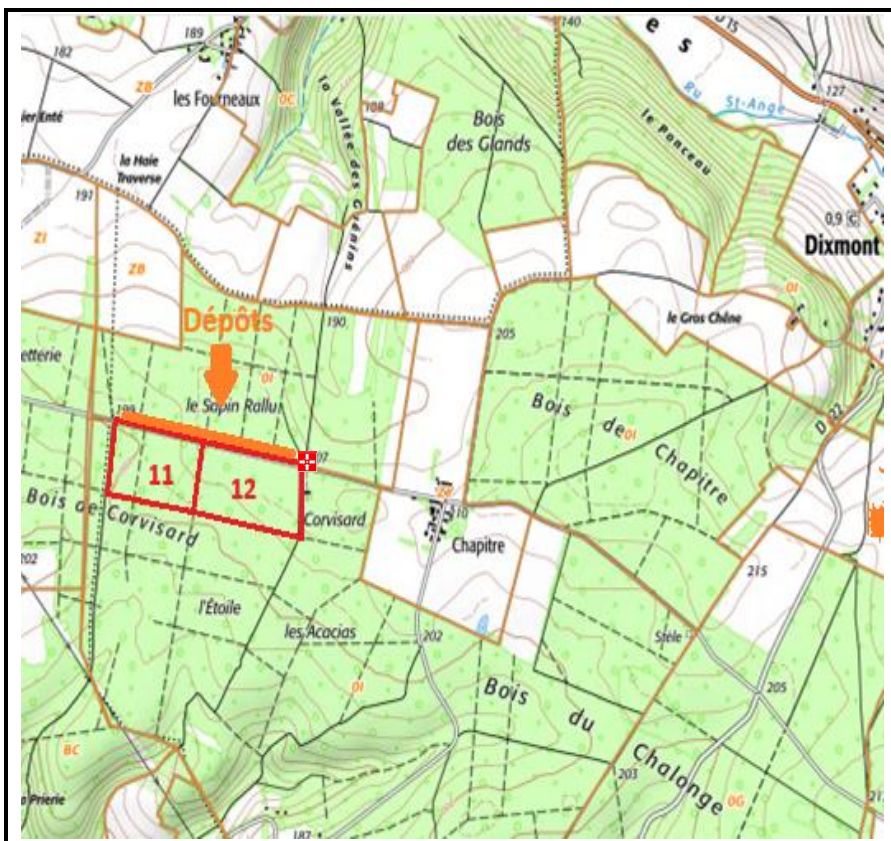
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :

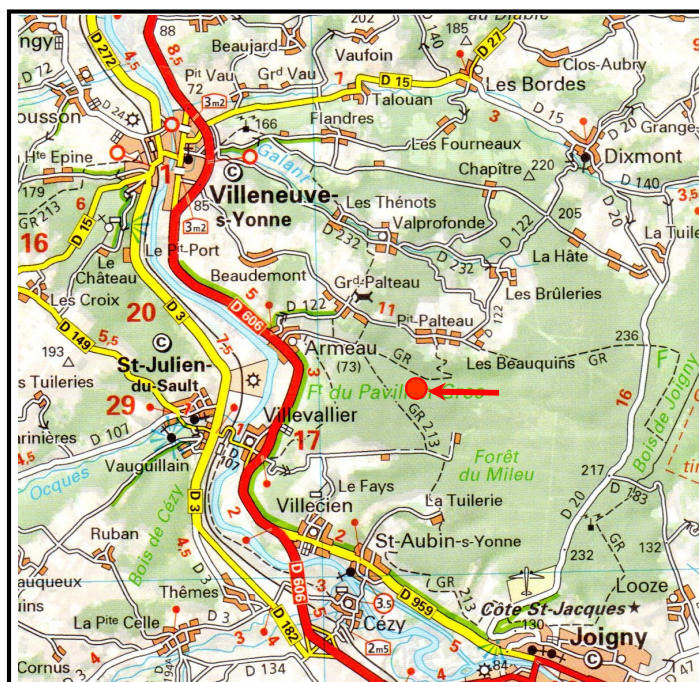


Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

PEFC 10-21-1/2137



Département : Yonne

Commune : Villevallier

Lieu-dit : Le Fourneau Boyard

Parcelle forestière : 22 partie

Surface : 13 Ha

Nature de la coupe : Amélioration et sanitaire

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	197 m ³ 05
Volume moyen :	1 m ³ 41

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffés au corps d'une croix

Propriétaire : Madame Sylvie DAILLIEZ

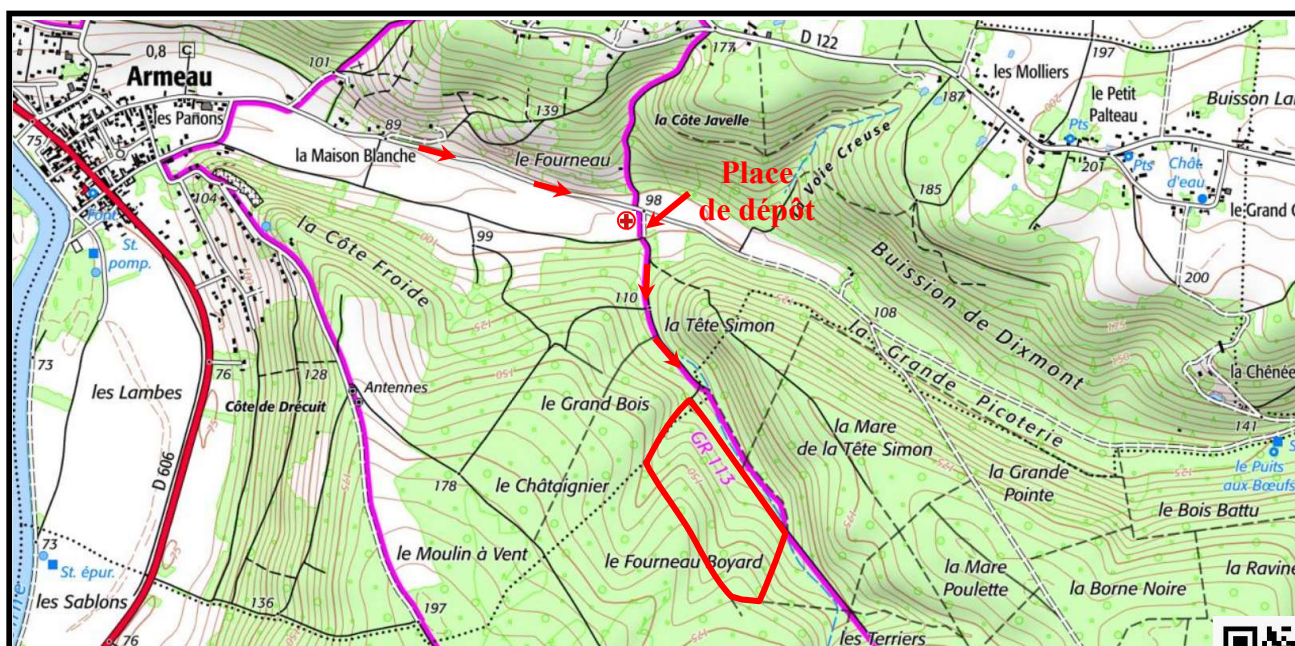
Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240
140 Chênes	3	12	20	14	20	23	15	11	6	9	3	2	1	1
197 m ³ 05	9 m ³ 85		56 m ³ 30			79 m ³ 70			40 m ³ 60			10 m ³ 60		
Dont 8 gélivés				1	2	1	1	1		1				1
1 Pin Sylvestre (1 m ³ 55)					1									

Visite : Voir plan.

Conditions particulières :

- T.V.A. : Assujetti
- Houppiers et taillis réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- Débardage : Sur sol sec.
- Place de dépôt : A l'entrée du chemin d'accès.
- Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 30 Septembre 2026.
- Paiement : 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au 31/01/2026, et 1/3 au 30/04/2026 par virements cautionnés par une banque.
- Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

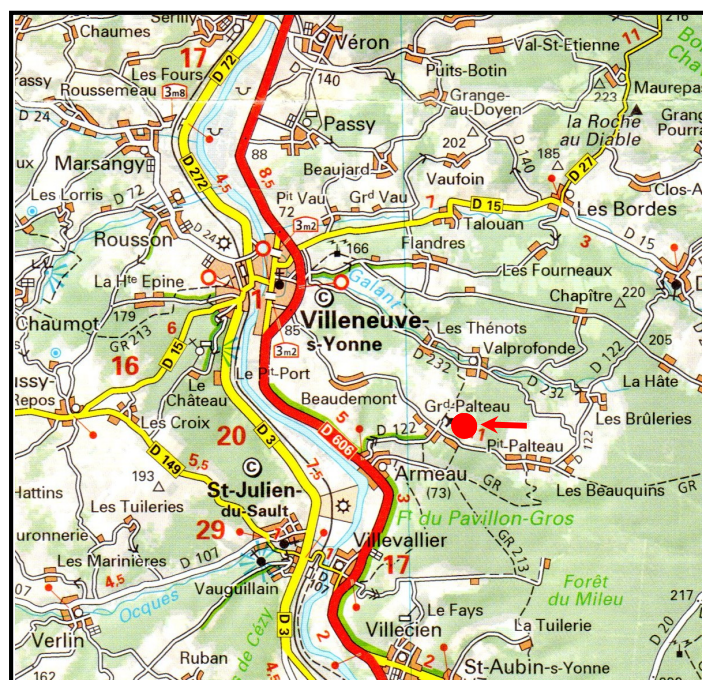


Réseau téléphonique Orange satisfaisant

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 48.044258° - Long. E 3.344897°



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Arreau

Lieu-dit : Château de Palteau

Parcelles cadastrales : AD 8 et 9

Surface : 12 Ha

Nature de la coupe : Amélioration

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	185 m ³ 40
Volume moyen :	1 m ³ 64

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert.

Réserves : Griffées aux corps d'une croix

Propriétaire : Olivier BERTHON

Expert forestier : Michel PONCHON
36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230
112 Chênes	3	9	13	15	20	6	12	9	5	11	5	1	3
183 m ³ 00	9 m ³ 00		59 m ³ 10		49 m ³ 70		52 m ³ 25		12 m ³ 95				
Dont 2 tarés									1	1			
1 Chêne sec (2 m ³ 40)											1		

Visite : Voir plan.

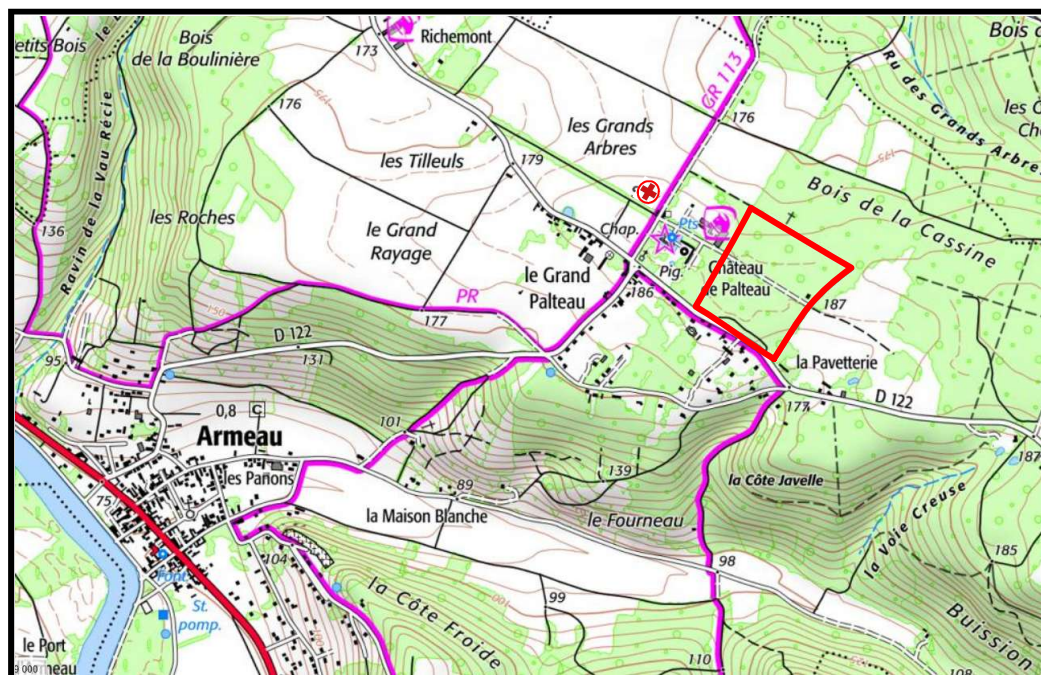
Conditions particulières :

- T.V.A. : Non assujetti
- Houppiers et taillis réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.
- Débardage : Sur sol sec.
- Places de dépôt : Dans les parcelles, en bordure de l'allée.

- Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 30 Septembre 2026

- Paiement : 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au 31/01/2026, et 1/3 au 30/04/2026, par virements avalisés par une banque

- Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



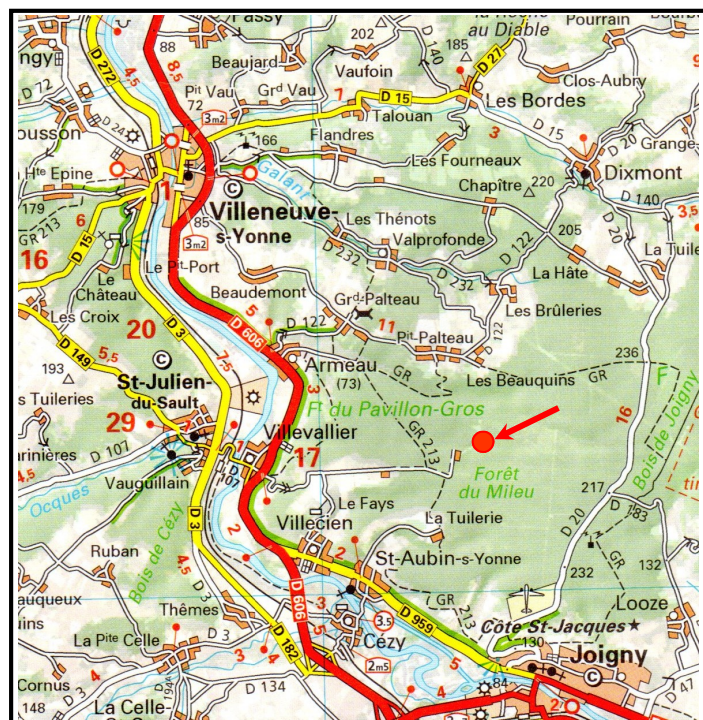
Réseau téléphonique Orange correct

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 48.054264° - Long. E 3.34274°



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

PEFC 10-21-1/2136



Département : Yonne

Commune : Joigny

Lieux-dits : La Mare aux Canes, L'Etang, L'Eguiller

Parcelles forestières : 43, 44 et 45 (réf. P.S.G.)

Surface : 45 Ha

Nature de la coupe : Amélioration

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	575 m ³ 55
Volume moyen :	1 m ³ 29

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffés au corps d'une croix

Propriétaire : Madame Sylvie DAILLIEZ

Expert forestier : Michel PONCHON
 36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
 Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

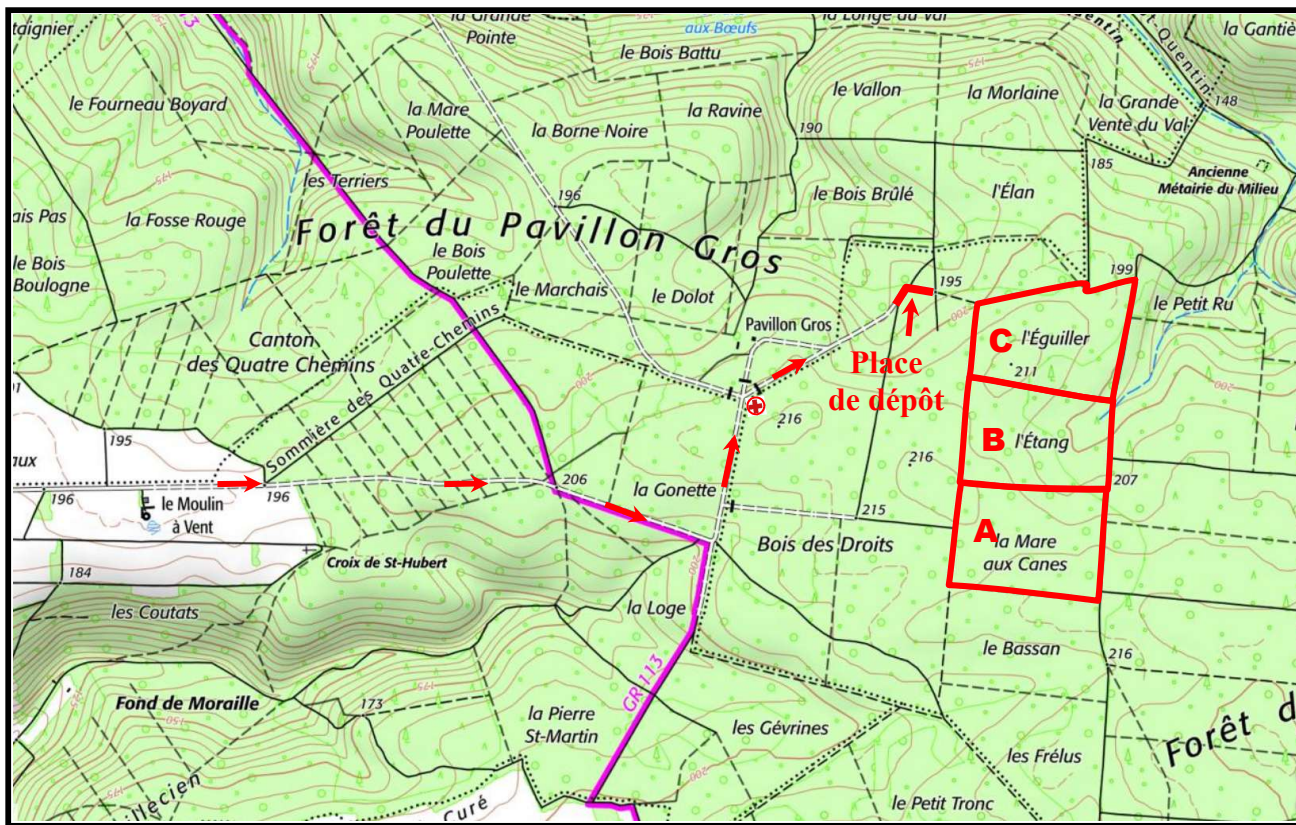
Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	280
<u>Lot A (Parcelle 43)</u>																
198 Chênes	15	36	35	30	28	9	10	10	6	5	6	4	1	3		
239 m³ 65	32 m³ 85		100 m³ 25			46 m³ 50			37 m³ 20			22 m³ 85				
Dont 6 gélivés		2			1						2	1				
23 Pins Sylvestres	2	3	3	2	3	2	2	3			3					
36 m³ 10	3 m³ 30		9 m³ 95			13 m³ 95					8m³90					
22 Hêtres				2	3	2	5	6	3	1						
33 m³ 20				5 m³ 50		20 m³ 30			7 m³ 40							
<u>Lot B (Parcelle 44)</u>																
129 Chênes	5	27	17	20	13	19	7	6	6	5	2		2			
157 m³ 80	23 m³ 25		53 m³ 50			49 m³ 50			25 m³ 30			6m²25				
Dont 1 gélivé			1													
45 Pins Sylvestres	6	7	14	7	8	2			1							
46 m³ 25	8 m³ 15		32 m³ 65			3m³05			2m³40							
2 Hêtres (3 m³ 00)								1		1						
1 Châtaignier (1m³15)			1													
<u>Lot C (Parcelle 45)</u>																
119 Chênes	9	4	14	13	9	15	15	7	3	6	14	4	2	1	2	1
178 m³ 10	7 m³ 40		38 m³ 15			53 m³ 75			50 m³ 30			28 m³ 50				
Dont 4 gélivés						2	1				1					
100 Pins Sylvestres	5	19	23	11	7	14	5	4	4	5	1		1		1	
136 m³ 75	16 m³ 60		43 m³ 10			41 m³ 70			35 m³ 35							
1 Hêtre (1 m³ 05)					1											

Visite : Voir plan.



Conditions particulières :

- **T.V.A.** : Assujetti
 - **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
 - **Débardage** : Sur sol sec.
 - **Places de dépôt** : De chaque côté de l'allée empierrée (cf. plan).
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits** : 30 Septembre 2027.
 - **Paiement** : 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au 31/01/2026, et 1/3 au 30/04/2026 par virements cautionnés par une banque.
 - **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier** : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



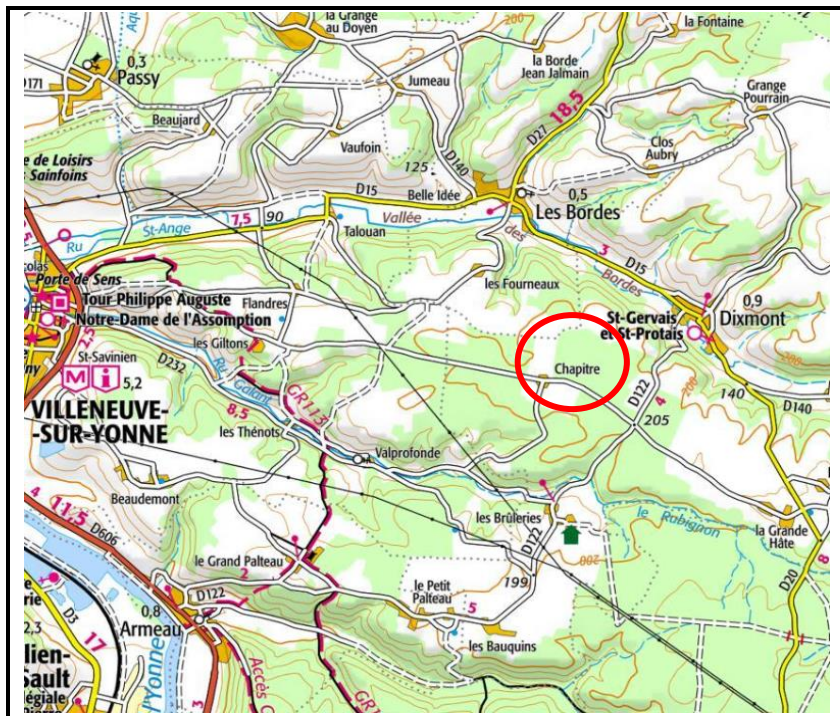
Réseau téléphonique Orange faible

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 48.025834° - Long. E 3.372545°





VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN

Départements : Yonne.

Commune : Dixmont.

Nom de la forêt : Bois Chapitre.

Parcelle forestière : 3 (Réf. PSG).

Surface : 12 ha 57.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	152,08 m³
Volume moyen :	0,88 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non marqué.

Propriétaire : Madame TATRY Sylvie.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN



8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Circ.	100	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Volume
172 Chênes	21	32	24	23	24	16	8	9	4	6	1	2	1		1	152,08 m³
vol. présumé (m³)	43,1			59,4			27,7			17,3			4,5			

Visite : Voir le plan. Contacter Mathieu LANCELIN au

06.33.51.43.00

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 48.074653° / Longitude 3.390177°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseaumobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Non Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : voir plan.

Délai d'exploitation : 31 octobre 2026 et d'enlèvement des produits : 31 mai 2027.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

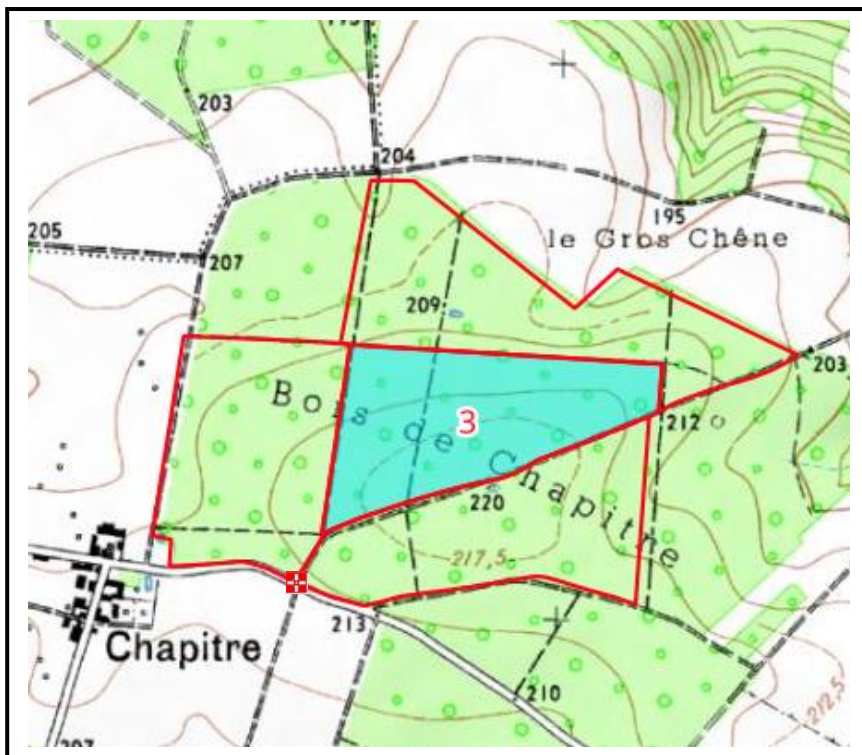
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur

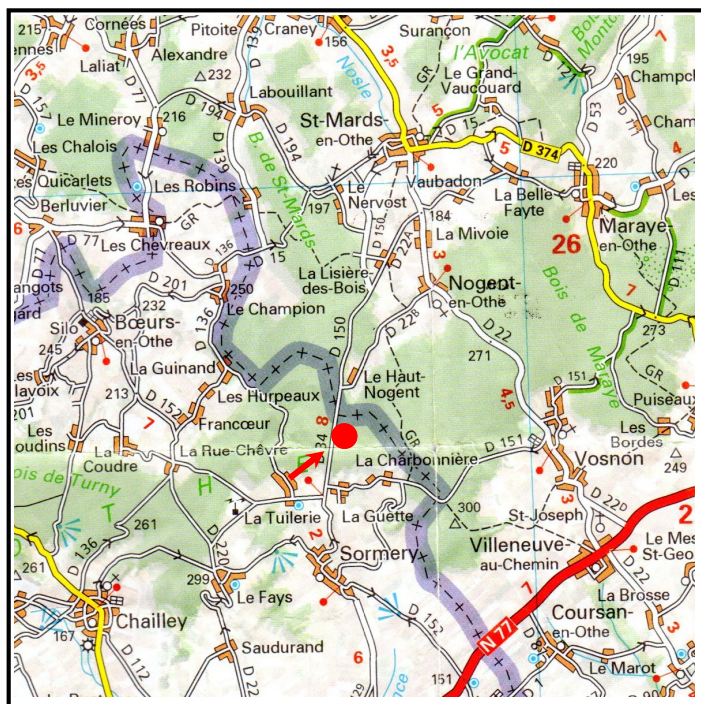
La caution :



Extrait IGN



VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Département : Yonne

Commune : Sormery

Lieu-dit : Les Petits Pommiers d'Argent

Parcelles forestières : 15, 16, 18, 19 et 21 (réf. P.S.G.)

Surface : 18 Ha

Nature de la coupe : Amélioration

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	220 m ³ 35
Volume moyen :	1 m ³ 28

Marquage : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert

Réserves : Griffées au corps d'une croix

Propriétaire : Denis VALENTIN

Expert forestier : Michel PONCHON
 36, Le Grand Bailly – 89116 SEPEAUX
 Tél. 03.86.73.13.85 – 06.85.66.34.56

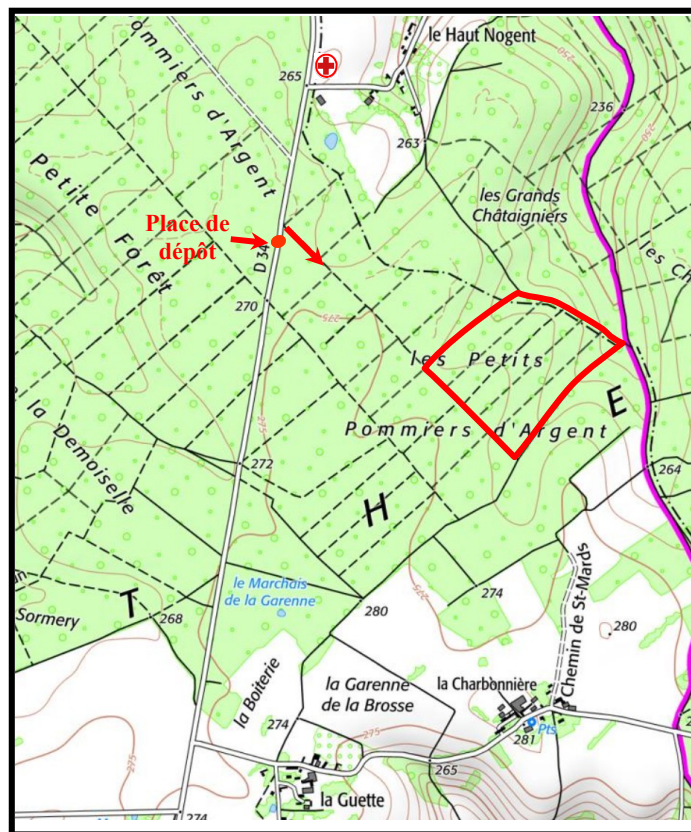
Circonférences	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220
Parcelle 15												
49 Chênes		8	2	9	7	10	5	4	1	1	1	1
62 m ³ 65		5 m ³ 50		19 m ³ 65		29 m ³ 00			6 m ³ 15			2 m ³ 35
Dont 5 gélivés				2	1	1		1				
1 Hêtre (1 m ³ 90)										1		
Parcelle 16												
39 Chênes	1	5	5	7	7	6	6		2			
50 m ³ 20	4 m ³ 15			21 m ³ 75		19 m ³ 80			4 m ³ 50			
Dont 7 gélivés		1		1	2	2	1					
1 Hêtre (1 m ³ 90)									1			
Parcelle 18												
31 Chênes	4	2	6	2	6	4	3	3			1	
38 m ³ 20	5 m ³ 50			15 m ³ 15			16 m ³ 80				2 m ³ 55	
Dont 5 gélivés			1		1		2	1				
5 Hêtres (10 m ³ 45)						1				3	1	
Parcelle 19												
22 Chênes	2	1	3	5	4	2	1	2	1	1		
27 m ³ 85	1 m ³ 80			12 m ³ 95			8 m ³ 60		4 m ³ 50			
Dont 1 gélivé				1								
2 Hêtres (4 m ³ 00)							1	1				
Parcelle 21												
31 Chênes		1	7	6	3	4	5	3	1	1		
41 m ³ 45		0 m ³ 75		16 m ³ 85			19 m ³ 80		4 m ³ 05			
Dont 4 gélivés				1		1		2				



Visite : Voir plan.

Conditions particulières

- **T.V.A. :** Non assujetti
- **Houppiers et taillis** réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage
- **Débardage :** Sur sol sec.
- **Places de dépôt :** Au bout de l'allée, en bordure de la route RD 34.
- **Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits :** 30 Septembre 2026
- **Paiement :** 1/3 comptant par chèque ou par virement, 1/3 au 31/01/2026, 1/3 au 30/04/2026 par virements cautionnés par une banque
- **Caution bancaire à titre de garantie de bonne fin de chantier :** 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente



Réseau téléphonique Orange faible

Point de rencontre possible des secours : Lat. N 48.127091° - Long. E 3.776963°



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art - Forêt CRENEY - Rétorée 4-8-9



Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-11/1812.

Département : Aube (10).

Commune : Nogent-en-Othe.

Nom de la forêt : Forêt de Creney.

Parcelles Forestières : La Rétorée 4-8 et 9 (Réf. PSG).

Surface : 15 ha 67.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	185,78 m³
Volume moyen :	1,31 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 au pied) portant l'empreinte du marteau de l'expert, ceinturés à la peinture.

Propriétaire : GFI FRANCE VALLEY PATRIMOINE.

France Valley
ENRACINER SON PATRIMOINE

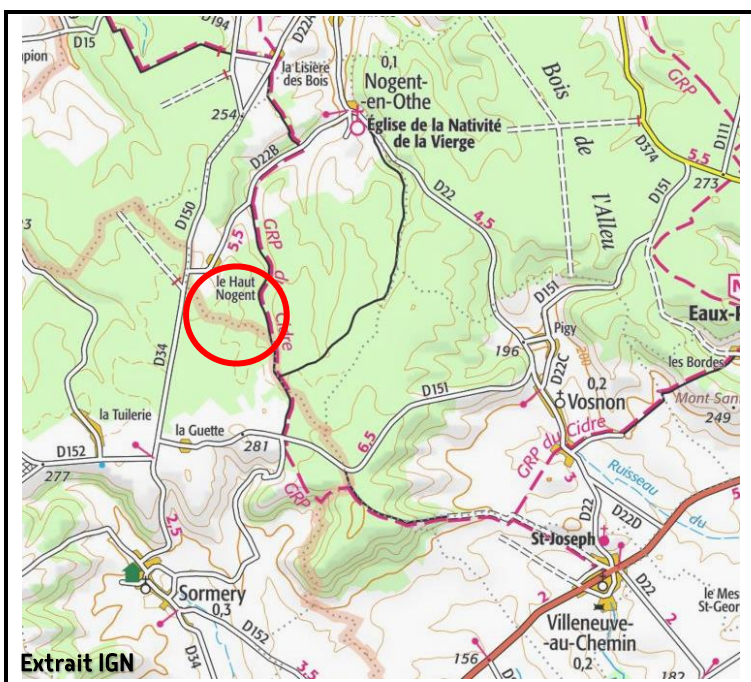
Expert forestier : Mathieu LANCELIN

8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARDEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Volume
Rétorée 4	46 Chênes		6	5	5	5	5	7	5	2	3	1		1	1	69,56 m³
Rétorée 8	39 Chênes	3	5	7	7	4	4	3	2		2	1			1	49,08 m³
Rétorée 9	50 Chênes	1	6	8	11	8	9	5	1	1						58,58 m³
TOTAL	135 Chênes	4	17	20	23	17	18	15	8	3	5	2		1	2	177,22 m³
	dont gélifs		1	1	1		2		1							
Rétorée 4	2 Hêtres			2												1,69 m³
Rétorée 9	5 Hêtres				1			1	2	1						6,87 m³
TOTAL	7 Hêtres			2	1			1	2	1						8,56 m³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 48.124696°/Longitude : 3.776736°

Couverture téléphonique satisfaisante : non
(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : en bord de route forestière.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2026.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

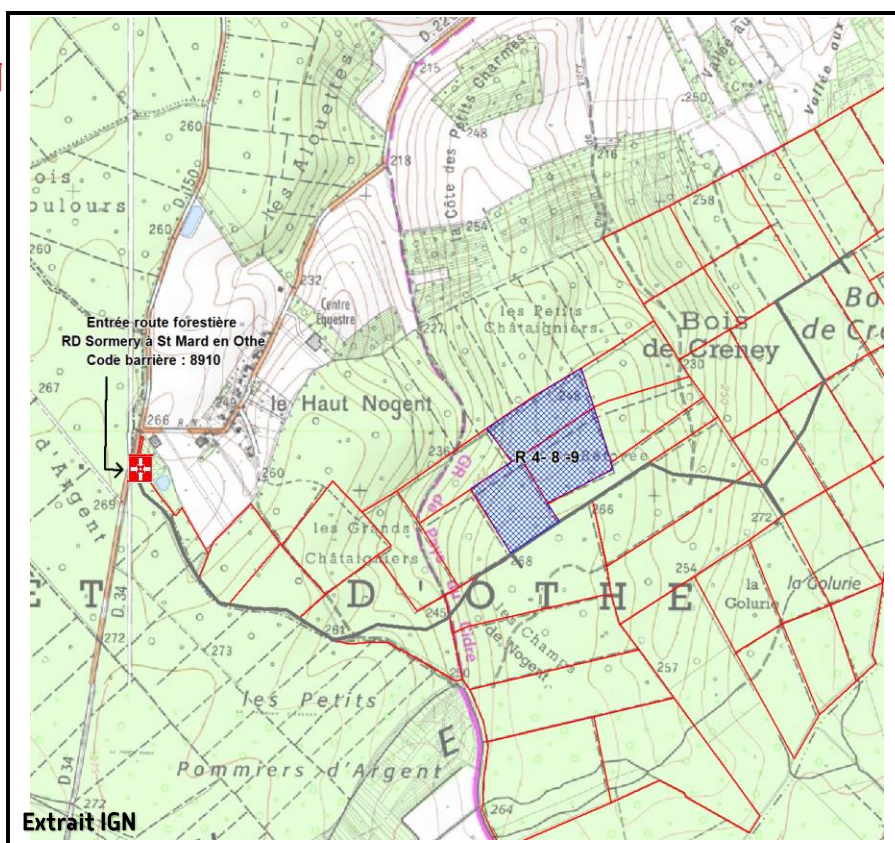
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

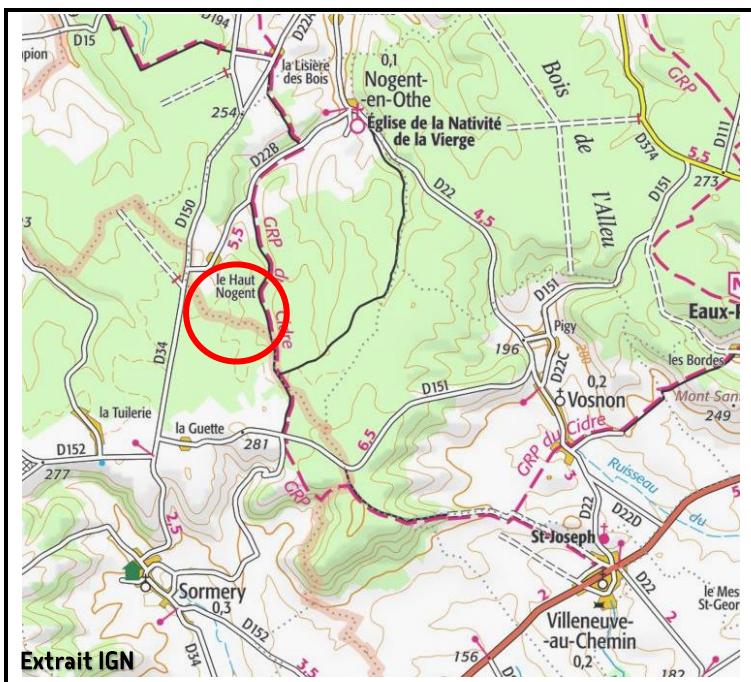
La caution :





VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art - Forêt CRENEY - Rétorée 12 et 13



Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-11/1812.

Département : Aube (10).

Commune : Nogent-en-Othe.

Nom de la forêt : Forêt de Creney.

Parcelles Forestières : La Rétorée 12 et 13 (Réf. PSG).

Surface : 6 ha 99.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	88,63 m³
Volume moyen :	1,36 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 au pied) portant l'empreinte du marteau de l'expert, ceinturés à la peinture.

Propriétaire : GFI FRANCE VALLEY PATRIMOINE.



Expert forestier : Mathieu LANCELIN

8 Avenue du Général Leclerc

89170 SAINT-FARDEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	Volume
Rétorée 12	42 Chênes		2	4	3	5	7	9	5	2	5					61,47 m³
Rétorée 13	19 Chênes	1	3	2	7	4	2									18,98 m³
TOTAL	61 Chênes	1	5	6	10	9	9	9	5	2	5					80,45 m³
	dont gélifs		1	1		1			1		1					
Rétorée 12	4 Hêtres						1				1		1		1	8,18 m³

Visite : Voir le plan.

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 48.124696°/Longitude : 3.776736°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr).

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : en bord de route forestière.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2026.

Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

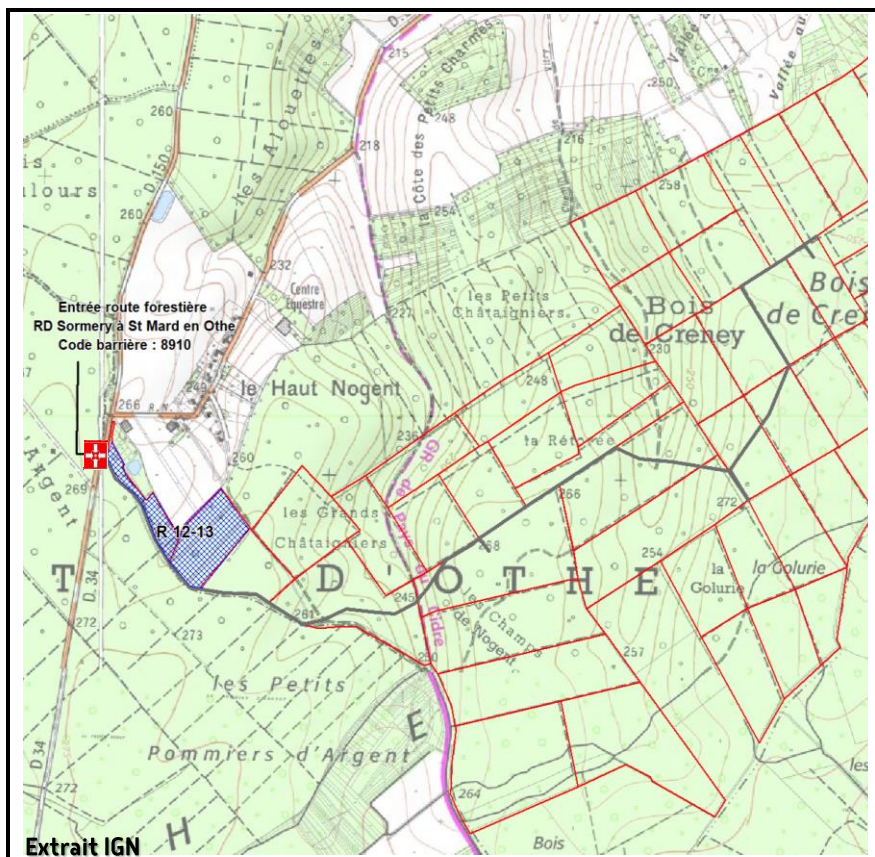
Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)

Bois des Brosses



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 84
Référence Bois des Brosses



Département Aube (10)
Commune Souigny
Nom de la forêt Bois des Brosses
Certification PEFC - 10-21-11/3
N° de parcelles 5p - 6 du PSG
Surface 9,49 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
44 Chênes	106 m³	2,419 m³
1 Chêne sec	2 m³	
1 Chêne chablis	1 m³	
37 Hêtres	70 m³	1,897 m³
2 Charmes	2 m³	0,929 m³

Propriétaire Groupement Forestier de VAUMONCOEUR

Expert Forestier M. Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



Renseignements et visite : Monsieur Patrick DARCE - 06 86 98 37 12

ABANDONS : Détail par parcelle sur demande

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol																	Volume
		120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	
44	Chêne	1	2	2	.	3	1	5	3	8	5	4	2	4	2	1	1	.	106 m³
1	Chêne sec	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2 m³
1	Chêne chablis	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 m³
37	Hêtre	.	1	2	5	5	7	3	1	3	3	4	.	.	1	.	.	2	70 m³
2	Charme	.	.	1	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2 m³
85																			181 m³

RÉSERVES : 231 chênes, 45 hêtres, 11 tilleuls et 5 merisiers en parcelle 5p ; 291 chênes, 45 hêtres, 9 merisiers et 7 tilleuls en parcelle 6

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés.
Servitude de passage sur la route forestière de la forêt communale de Bouilly et place de dépôt réglées par le GF de Vaumoncoeur.
Etat des lieux de la desserte préalable au débardage. Prendre rendez-vous 15 jours avant les travaux de débardage.

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



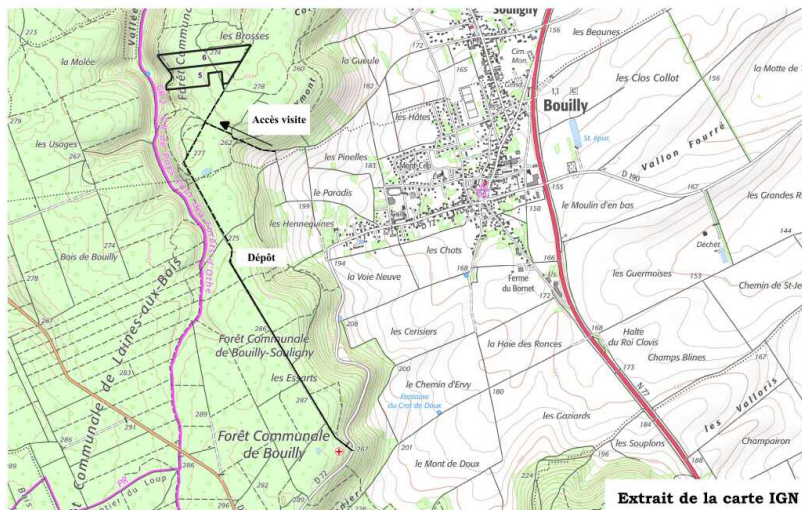
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR 63 410 024 061

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique SFR correct



Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 48° 10 ' 40.44" / Long E. 3° 59 ' 7.94"



Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)

Bois des Merles



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 85
Référence Bois des Merles



MICHELIN - E. 1 / 150 000

Département Aube (10)
Commune Turgay
Nom de la forêt Bois des Merles
N° de parcelle 1 du PSG
Surface 14,69 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
238 Chênes	536 m³	2,250 m³
4 Chênes secs	7 m³	1,727 m³
3 Chênes chablis	4 m³	1,254 m³

Propriétaire Groupement Forestier BOSCHANT

Expert Forestier M. Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



ABANDONS :

		Circonférences à 1,30 m du sol															
Nbre	Essence	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	270	Volume
238	Chêne	1	1	9	11	9	16	54	56	32	15	16	8	3	4	3	536 m³
4	Chêne sec	.	.	.	.	2	.	1	1	.	.	.	.	.	.	.	7 m³
3	Chêne chablis	.	.	.	1	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4 m³
245																	546 m³

RÉSERVES : 4 baliveaux et 2 994 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.

Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



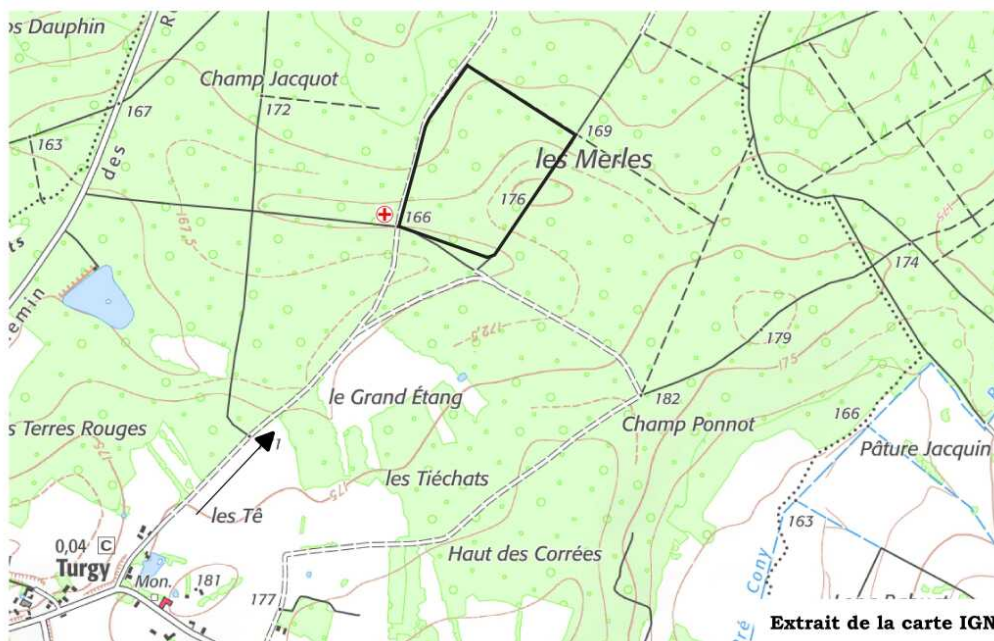
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/4 au comptant, 1/4 à 3 mois, 1/4 à 6 mois, 1/4 à 9 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR13 422 989 517

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Couverture téléphonique : Réseau téléphonique SFR correct

Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 48° 2 ' 0.93" / Long E. 4° 3 ' 24.31"



Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)

Bois du Crot



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 86
Référence Bois du Crot

Département Yonne (89)
Commune Lichères-près-Aigremont
Nom de la forêt Bois du Crot
Parcelle cadastr. E 135p
Surface 7,00 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

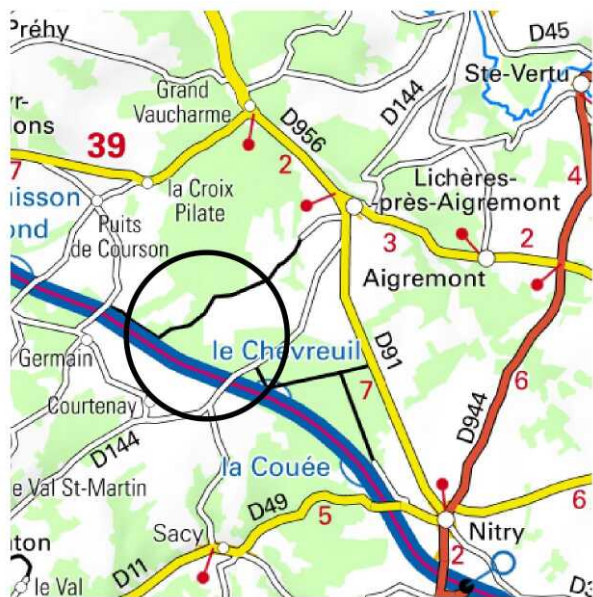
Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
90 Chênes	151 m ³	1,674 m ³
2 Chênes secs	5 m ³	2,370 m ³

Propriétaire Groupement Foncier Rural LA LOGE

Expert Forestier



M. Sébastien CHATON
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 07 79 42 64
Mail : sebastien.chaton@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

Circonférences à 1,30 m du sol

Nbre	Essence	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	240	Volume
90	Chêne	1	5	4	6	23	17	9	7	9	3	5	1	151 m ³
2	Chêne sec	.	.	.	.	.	.	1	.	.	1	.	.	5 m ³
92														155 m ³

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



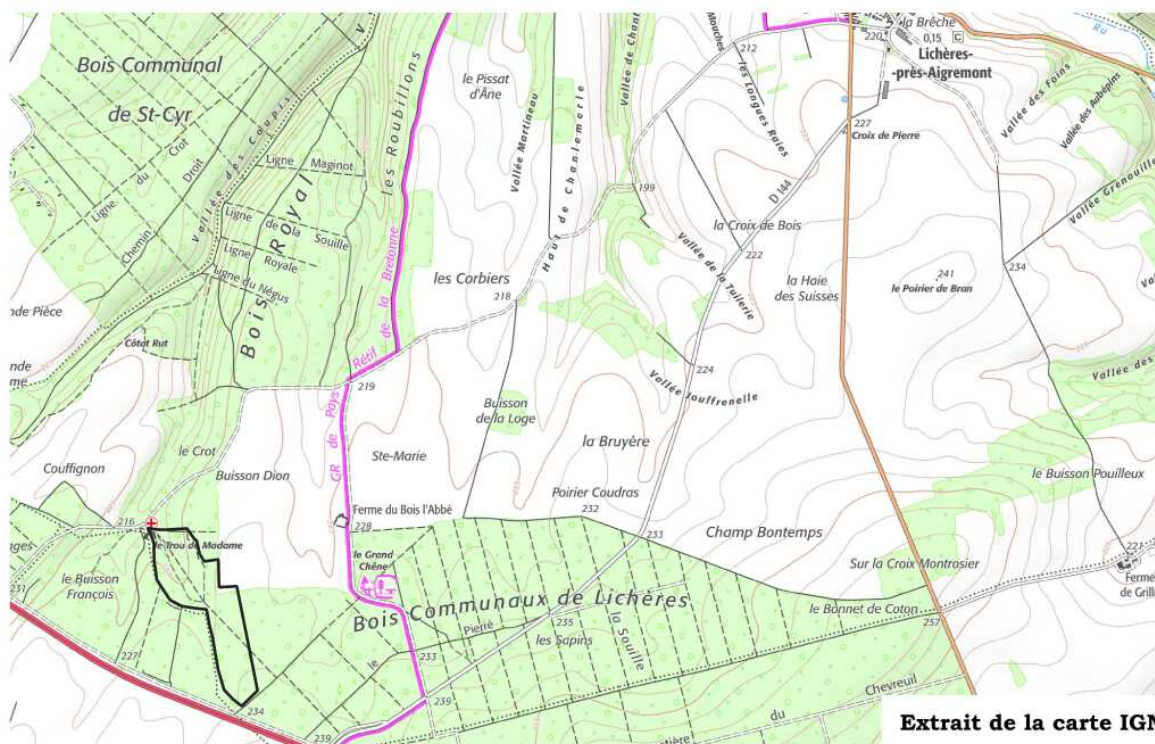
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR62422181297

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique Orange correct dans la parcelle



Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 42 ' 23,98" / Long E. 3° 48 ' 38,89"



Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)

Bois l'Abbé



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

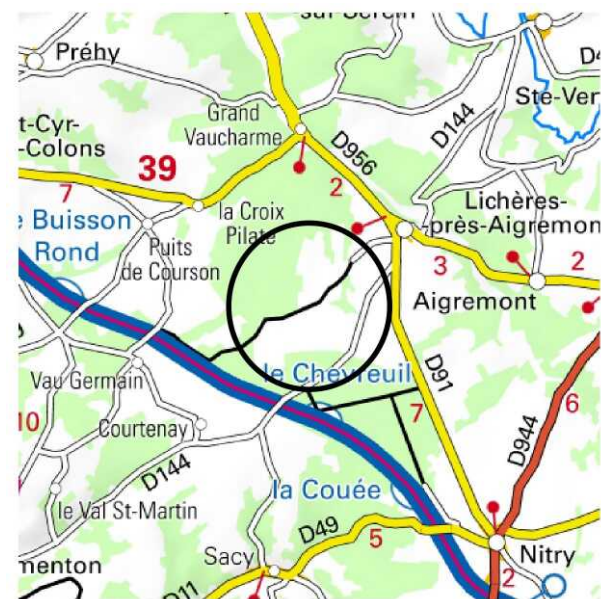
ARTICLE 87
Référence Bois l'Abbé

Département Yonne (89)
Commune Lichères près Aigremont
Nom de la forêt Bois l'Abbé
N° de parcelle 2 du PSG
Surface 9,00 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
102 Chênes	188 m ³	1,839 m ³
11 Chênes secs	17 m ³	1,536 m ³
19 Peupliers Grisards	48 m ³	2,523 m ³
3 Hêtres	7 m ³	2,377 m ³
4 Frênes	6 m ³	1,509 m ³
1 Merisier	2 m ³	

Propriétaire Groupement Forestier de BOIS LAMBERT

Expert Forestier M. Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol											Volume
		130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	
102	Chêne	1	14	9	6	8	32	17	8	6	1	.	188 m ³
11	Chêne sec	.	3	.	4	1	1	.	2	.	.	.	17 m ³
19	Grisard	1	1	2	.	3	4	2	3	1	2	.	48 m ³
3	Hêtre	.	.	.	.	1	.	1	.	.	.	1	7 m ³
4	Frêne	.	1	1	.	2	.	.	.	.	.	.	6 m ³
1	Merisier	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	2 m ³
140													267 m ³

RÉSERVES : 3 baliveaux et 1 102 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



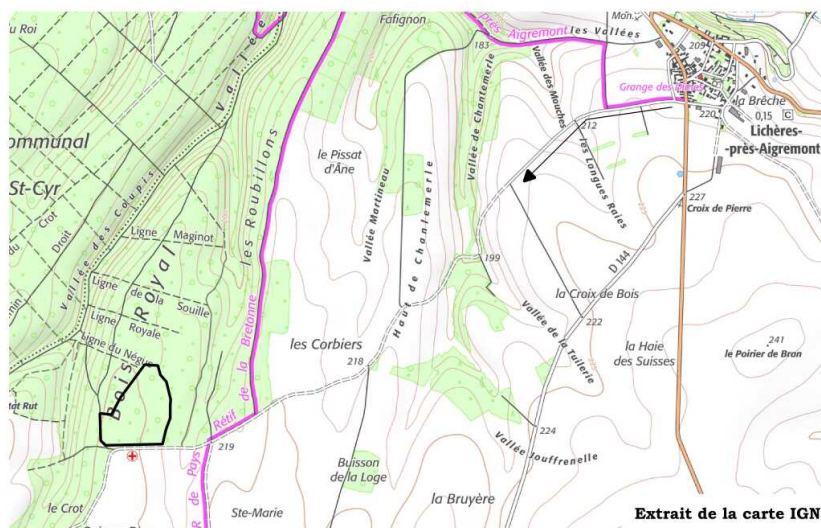
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR54 347 996 050

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique SFR correct

Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 42 ' 43.72" / Long E. 3° 49 ' 8.66"



**Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)**

Bois de la Couée



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

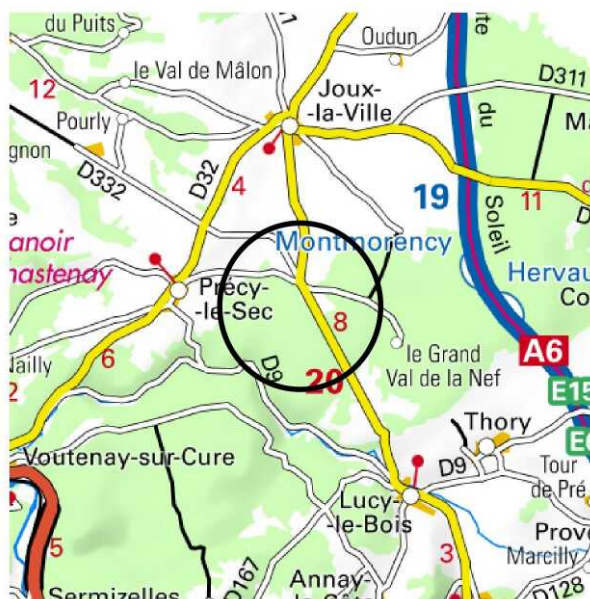
ARTICLE 88
Référence Bois de la Couée

Département Yonne (89)
Commune Joux-la-Ville
Nom de la forêt Bois de la Couée
N° de parcelle 1 du PSG
Surface 10,36 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
26 Chênes	69 m³	2,651 m³
29 Frênes	53 m³	1,838 m³
2 Frênes secs	4 m³	2,015 m³
16 Hêtres	36 m³	2,256 m³
1 Robinier	1 m³	

Propriétaire Groupement Forestier de la CHÉNAIE

Expert Forestier M. Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS :

Circonférences à 1,30 m du sol

Nbre	Essence	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	Volume
26	Chêne	.	.	.	1	1	1	3	4	2	.	3	3	2	2	.	2	2	69 m³
29	Frêne	2	1	4	3	3	2	4	4	3	.	.	1	1	1	.	.	.	53 m³
2	Frêne sec	.	.	.	1	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	4 m³
16	Hêtre	.	.	2	.	1	2	2	1	.	.	2	2	1	2	1	.	.	36 m³
1	Robinier	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1 m³
74																			164 m³

RÉSERVES : 184 chênes

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



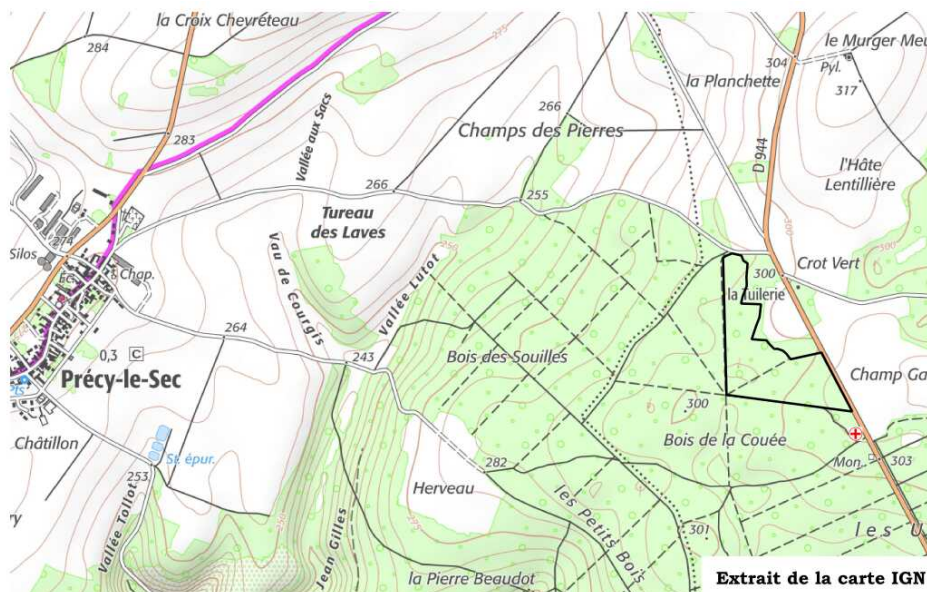
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR50 331 278 713

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique SFR correct

Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 35 ' 19.03" / Long E. 3° 52 ' 8.43"



Vente du 13 octobre 2025
à Appoigny (89)

Forêt de Vauxlannes



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE

ARTICLE 89
Référence Forêt de Vauxlannes

Département Yonne (89)
Commune Montillot
Nom de la forêt Forêt de Vauxlannes
N° de parcelles F2 - F7 du PSG
Surface 18,51 ha
Nature de la coupe Coupe jardinatoire
Essence principale Chêne
Vente en bloc et sur pied

Nombre de pieds	Vol. présumé	Vol. unitaire
168 Chênes	236 m³	1,405 m³
16 Chênes secs	19 m³	1,164 m³
2 Chênes chablis	3 m³	1,490 m³
3 Hêtres	5 m³	1,667 m³

Propriétaire Groupement Forestier SLOTH

Expert Forestier



M. Pierre MEUNIER
Cabinet CHATON - MEUNIER
2, impasse de l'Etang - 89380 APPOIGNY
Tél. 03 86 51 23 84 - 06 87 37 28 64
Mail : pierre.meunier@expert-forestier.fr
www.expert-forestier.fr



MICHELIN - E. 1 / 150 000

ABANDONS : Détail par parcelle sur demande

Nbre	Essence	Circonférences à 1,30 m du sol									Volume
		120	130	140	150	160	170	180	190	210	
168	Chêne	11	18	30	25	20	15	31	16	2	236 m³
16	Chêne sec	.	2	5	3	2	3	1	.	.	19 m³
2	Chêne chablis	.	.	1	.	.	1	.	.	.	3 m³
3	Hêtre	.	.	.	.	1	.	.	1	1	5 m³
189											263 m³

RÉSERVES : 5 baliveaux et 940 chênes en parcelle F2 ; 733 chênes en parcelle F7

Clauses particulières : Houppiers et taillis réservés

Martelage : Arbres cerclés à la peinture rouge.
Un flachis au corps, un flachis au pied : empreinte



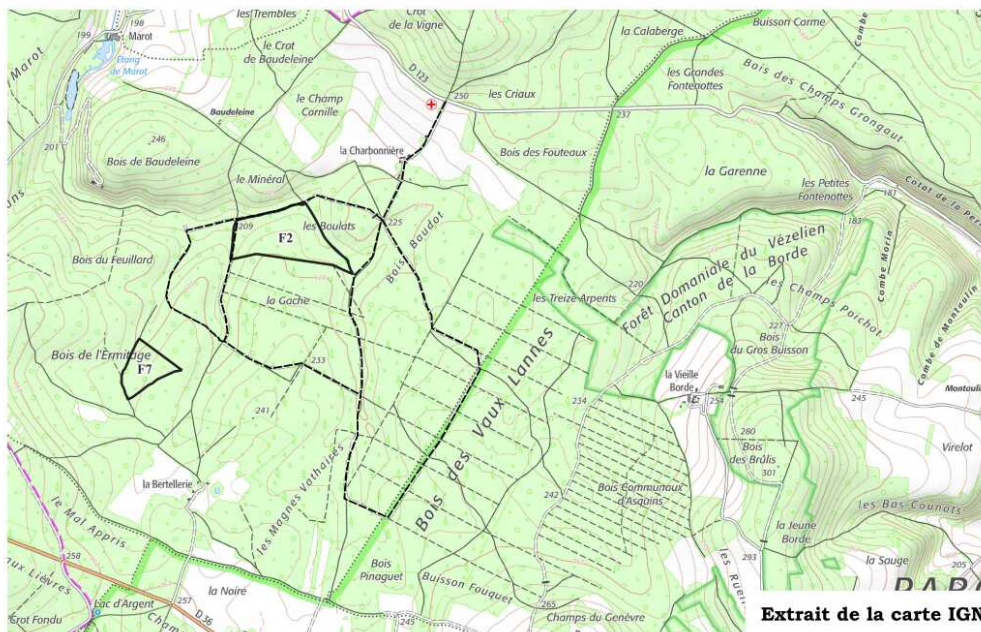
Délai d'exploitation et de vidange : 30 septembre 2027

Règlements : 1/3 au comptant, 1/3 à 3 mois, 1/3 à 6 mois

TVA : Assujetti à la TVA - n° : FR92 518 828 033

CVO : Versée par l'acheteur pour le compte et par délégation du vendeur

Garantie de bonne exécution du contrat : 25 % du montant de la vente avec un minimum de 2 000 € ou caution permanente déposée au bureau des Experts Forestiers de France.



Extrait de la carte IGN

Couverture téléphonique : Réseau téléphonique SFR correct

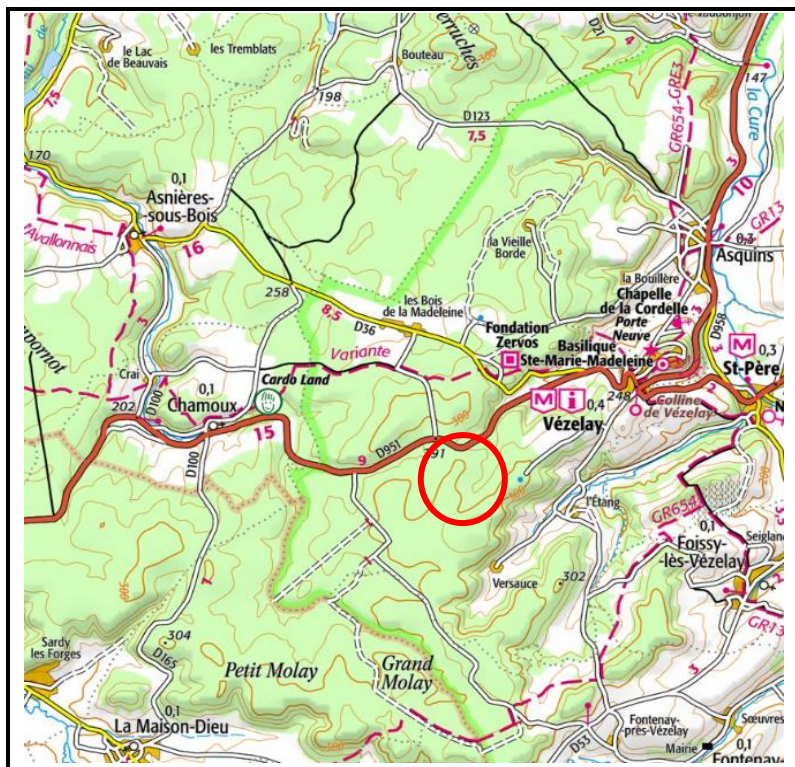


Point de Rencontre possible des Secours : Lat N. 47° 29 ' 51.88" / Long E. 3° 42 ' 14.79"



VENTE EN BLOC ET SUR PIED

Art - Forêt du Maupas - P 1-4



Extrait IGN

Forêt écocertifiée PEFC N°10-21-1/2552.

Département : Yonne (58).

Commune : Vézelay.

Nom de la forêt : Forêt du Maupas.

Parcelles forestières : 1 et 4 (Réf. PSG).

Surface : 21 ha 96.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	245,26 m³
Volume moyen :	1,33 m³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : SOCIETE QUERCUS.

Expert forestier : Mathieu LANCELIN

8 Avenue du Général Leclerc

89 170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	Volume
1	37 Chênes	1	7	3	2	11	5	3	3	2										
	vol. présumé (m³)	5,1			16,0			16,2			3,7									40,99 m³
4	92 Chênes	5	11	10	8	11	11	8	6	6	3	5	4	1	2				1	
	vol. présumé (m³)	10,1			28,3			37,0			31,0			18,4			4,7			129,40 m³
	dont gélifs		1	3		1				1										
1	35 Hêtres		1	3	9	5	5	4	4	1	1	1	1							43,46 m³
4	21 Hêtres			1	4	3	2	4	1		2		1	1	1			1		31,41 m³

Visite : Portail fermé : Tél 06.33.51.43.00

Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité

Conseillé : Latitude 47.456774°/Longitude 3.715057°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr)

Conditions particulières

TVA : Assujetti.

Houppiers et taillis : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.

Abattage : câblage des bois en limite de propriété. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis.

Débardage : sur sol sec.

Place de dépôt : Au bord de la route forestière et sur la place de dépôt.

Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits : 15 octobre 2025.

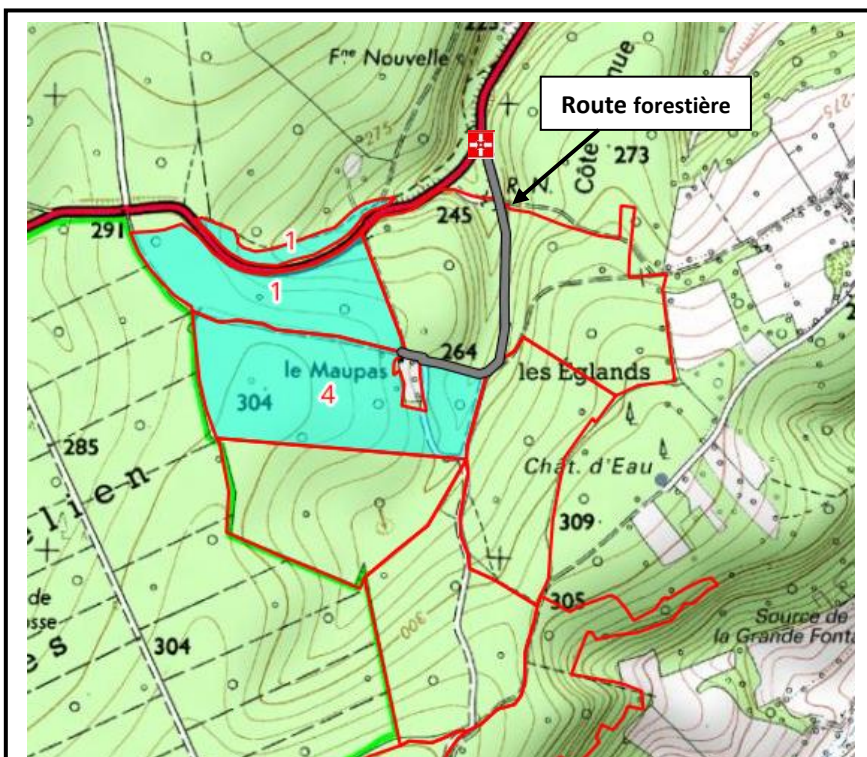
Contacter 15 jours avant le commencement des travaux.

Règlements : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.

Prix :

L'acquéreur :

La caution :



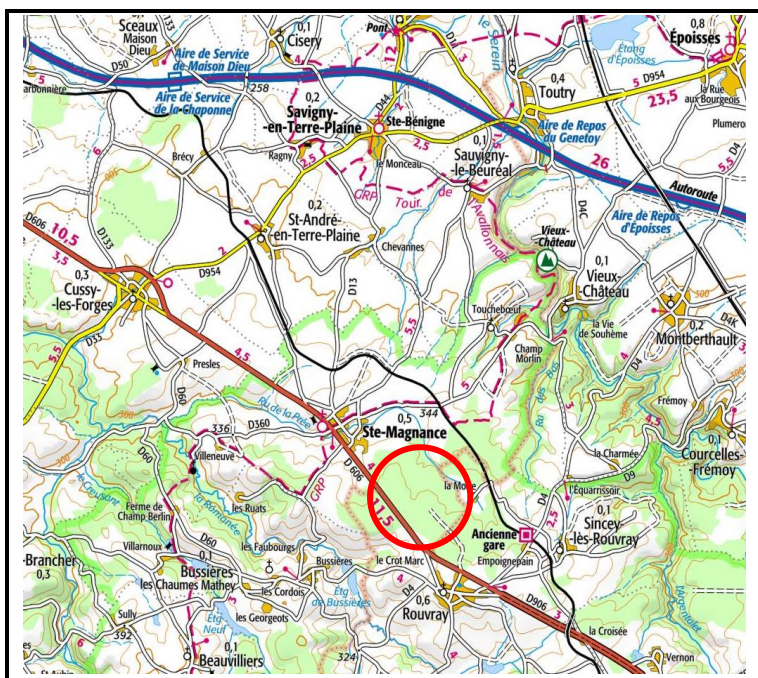
Extrait IGN





Art - Forêt du Rouvray P 11-12

VENTE EN BLOC ET SUR PIED



Extrait IGN

Département : Yonne (89).

Commune : Sainte-Magnance.

Nom de la forêt : Forêt du Rouvray.

Parcelles Forestières : 11-12 (Réf. PSG).

Surface : 17 ha 81.

Nature de la coupe : Amélioration.

Essence principale :	Chêne
Volume présumé :	195,08 m ³
Volume moyen :	1,13 m ³

Marquages : 3 flachis (2 au corps et 1 à la racine) portant l'empreinte du marteau de l'expert, et ceinturé à la peinture.

Réserves : Tout arbre non martelé.

Propriétaire : INDIVISION BAILLY.

Expert forestier : **Mathieu LANCELIN**

Cabinet Frédéric LABBE

8 Avenue du général Leclerc

89 170 SAINT-FARGEAU

Tél : 06.33.51.43.00

mathieu@labbe.expertforestier.com



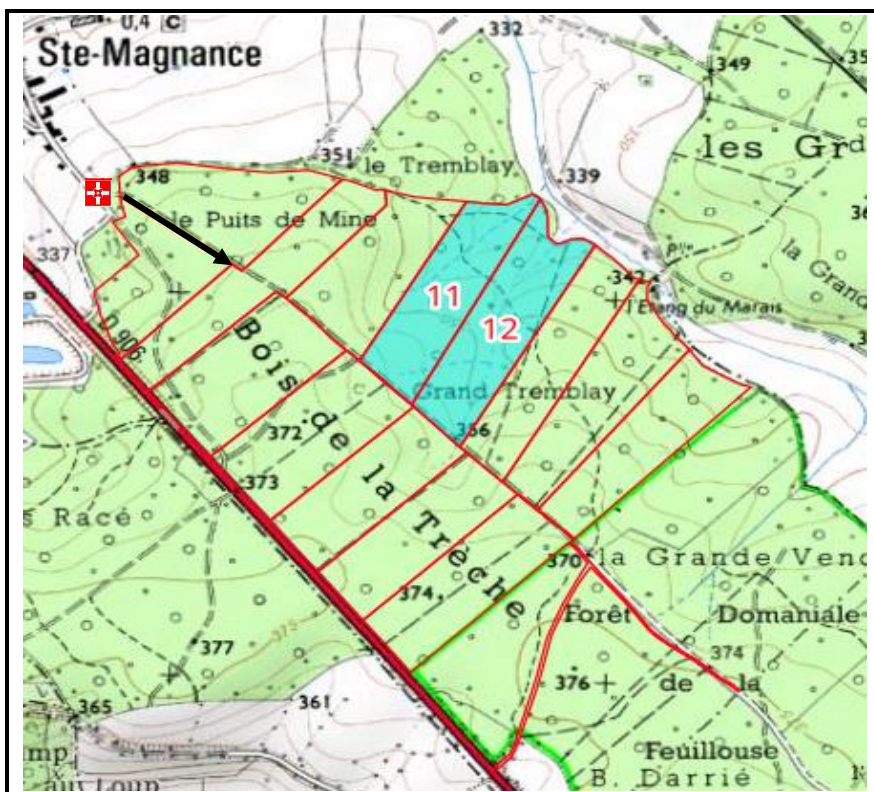
Parcelles	Circ.	110	120	130	140	150	160	170	180	190	200	210	220	Volume
11	75 Chênes	6	12	11	14	9	4	8	4	5	1	1		81,69 m ³
12	98 Chênes	5	6	22	18	15	11	9	4	3	2	2	1	113,39 m ³
Total	173 Chênes	11	18	33	32	24	15	17	8	8	3	3	1	195,08 m³
	dont gélifs					1	1							

Visite : Voir le plan.**Coordonnées GPS-Point de Rencontre Sécurité Conseillé**

: Latitude 47.445767°/Longitude : 4.084364°

Couverture téléphonique satisfaisante : non

(www.monreseauemobile.fr).

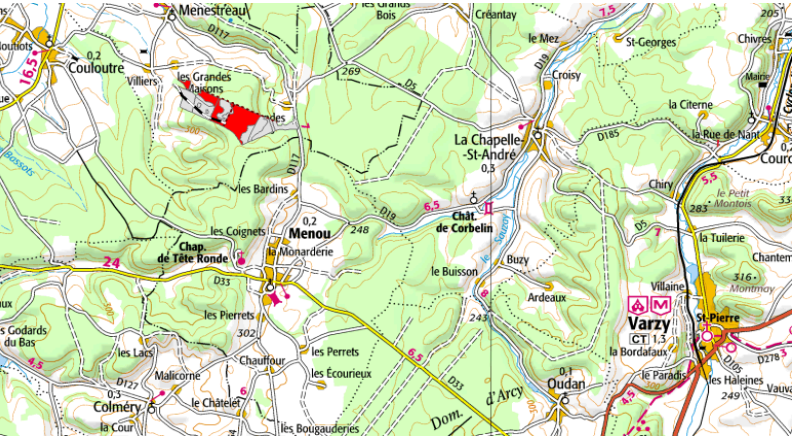
Conditions particulières**TVA** : Non Assujetti.**Houppiers et taillis** : réservés mais recépage obligatoire de ce dernier sur les emplacements de chute des arbres abandonnés avant leur abattage et sur les itinéraires de débardage.**Abattage** : câblage des bois en bordure de route. Faire une croix sur la souche à l'aplomb du flachis. Les bouquets de régénération naturelle bien développés seront préservés de tous dégâts, à l'abattage et au débardage.**Débardage** : sur sol sec.**Place de dépôt** : dans la parcelle, en bord de route forestière.**Délai d'exploitation et d'enlèvement des produits** : 15 octobre 2026.**Contacter** 15 jours avant le commencement des travaux.**Règlements** : Selon le cahier des clauses générales pour les ventes de coupe en bloc et sur pied des forêts privées.**Caution bancaire à titre de bonne fin de chantier** : 25% du montant de la vente avec un minimum de 2000 € sauf si caution permanente.**Prix** :**L'acquéreur** :**La caution** :

Extrait IGN



Vente du 13 octobre 2025 à APOIGNY (89)

VENTE en BLOC et sur PIED



DESIGNATION DES BOIS MIS EN VENTE

Diam à 1,30 m	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	Nb total	Vol total	VUM
Chêne				1	22	32	51	36	17	7	3		169	196,381	1,162
Hêtre					1		5	10	8	8	3	2	37	62,146	1,680
Total BO	0	0	0	1	23	32	56	46	25	15	6	2	206	258,527	

VISITE DE LA COUPE : Libre, la liste détaillée des bois est disponible sur demande.

CONDITIONS PARTICULIERES

Déclaration préalable et état des lieux à faire à la mairie de Menestreau

ABATTAGE Prévenir l'expert quelques jours avant le début de l'exploitation
L'abattage des bois doit se faire vers l'intérieur de la parcelle

REMANENTS Restent sur coupe

DEBARDAGE Exclusivement par temps sec
Strictement interdit en cas de forte pluie ou de dégel
Remise en état des tirs de débardage et des places de dépôt

STOCKAGE ET VIDANGE Dépôt le long de la piste empierrée et sur l'aire de dépôt. Les
dégâts éventuels à la piste seront directement remis en état
par et aux frais de l'acheteur. L'accès des camions n'est pas
autorisé sur sol mouillé ou en période de dégel.

DELAI 30-09-27

PAIEMENT 1/3 comptant et 2 billets à ordre avalisés par la banque à 3 et 6 mois de la date de la vente. La coupe ne
peut commencer avant réception des paiements et billets à ordre par le vendeur.

TVA Assujetti, l'offre est à faire hors TVA

CVO A déclarer et payer par l'acheteur en déduction de son offre

CAUTION 3.000 € ou attestation d'assurance

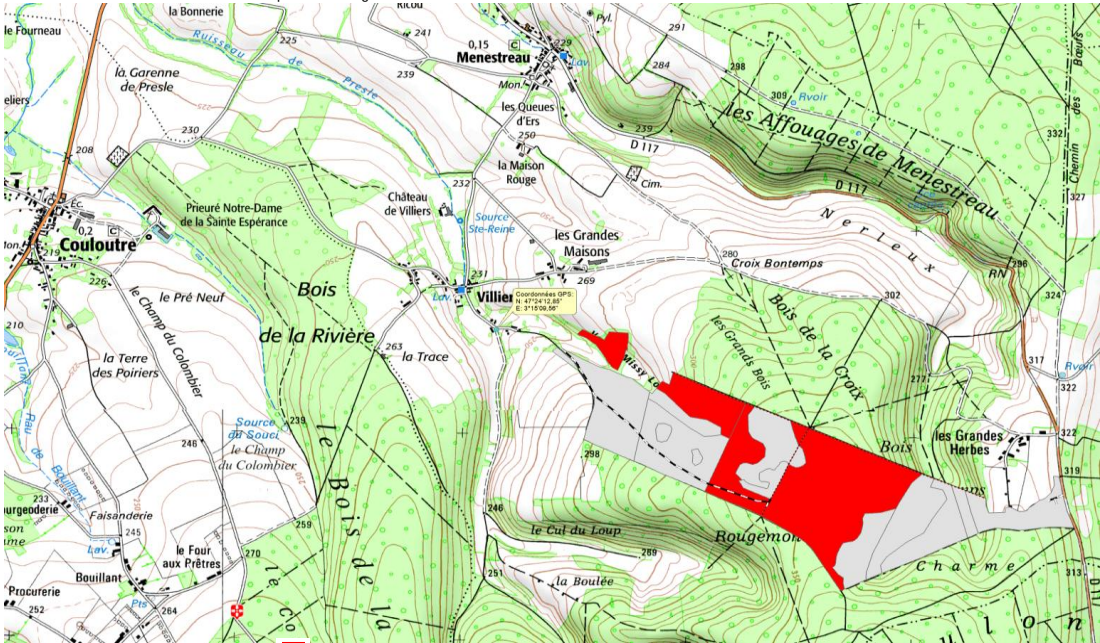
VENDEUR
PEFC :
DEPARTEMENT
COMMUNE
LIEU-DIT
ESS. PRINCIPALE
NATURE COUPE
SURFACE (ha)
PARCELLES
LIMITES
MARQUES

EXPERT FORESTIER



GF Menestreau
10-21-1/2603
Nièvre
Menestreau
Villier
Chêne
Eclaircie
36,85 ha
3c1, 3c2, 3b1, 2a, 3b2, 1a
Peinture bleue

Valéry Bemelmans
SELAS D Bemelmans
1 RUE LOUIS DUVANT VALPARK
59220 ROUVIGNIES
Tel: 0032486275103
Mail: valery@bemelmans.eu
www.bemelmans.eu



Coordonnées GPS: 3°15'09" E - 47°24'12,85" N



Point de rencontre secours en forêt



CAHIER DES CLAUSES GÉNÉRALES POUR LES VENTES DE COUPES EN BLOC ET SUR PIED DES FORÊTS PRIVÉES

(Établi contractuellement en 1983 entre
la FÉDÉRATION NATIONALE du BOIS et les EXPERTS FORESTIERS de FRANCE)
et mis à jour à effet du 1er avril 2016, du 10 octobre 2020 et le 26 février 2025

1 DEFINITIONS

Acquéreur : acheteur du lot de bois ayant la qualité de cocontractant du Vendeur ;

Caution : garantie d'engagement au profit de l'Acquéreur par une banque ou un organisme financier de cautionnement étant précisé que l'Acquéreur souscrit deux types de cautions :

- a) La garantie des paiements à échéance (billet à ordre, virement,)
- b) La garantie de bonne exécution du contrat de vente ;

Expert Forestier : membre des Experts Forestiers de France, mandaté par le Vendeur pour la vente du lot de bois ;

Lots de bois : ensemble des produits forestiers, objets de la vente ;

Vendeur : propriétaire du lot de bois mis à la vente au bénéfice de l'Acquéreur.

2 DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le contrat qui régit les relations entre les parties est constitué des documents contractuels suivants, présentées par ordre hiérarchique de valeur décroissante :

- Contrat de vente de bois
- Conditions particulières rendues opposables pour chaque vente
- Fiche de vente
- Cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées
- Le cas échéant, acte de cautionnement solidaire pour garantie de bonne exécution du contrat
- Facture
- Permis d'exploiter
- Attestation de certification et son cahier des charges applicable
- Main levée de l'Acquéreur

En cas de contradiction entre des dispositions de documents différents, en ce compris les éventuelles annexes, il est expressément convenu entre les Parties que les dispositions contenues dans le document de rang supérieur prévaudront pour les obligations se trouvant en conflit d'interprétation. En cas de divergence d'interprétation les parties feront appel à un tiers expert amiable.

Nonobstant les règles d'interprétation des contrats définies dans le Code civil, il sera fait application de critères de rang selon les principes suivants :

- obligation par obligation ;
- ou, à défaut, alinéa par alinéa ;
- ou, à défaut, article par article.

Le présent contrat remplace toutes les conventions orales et écrites qui auraient pu être conclues antérieurement entre les Parties et prévaut dans tous ses éléments sur toutes conditions générales de vente ou d'achat des Parties.

3 CONDITIONS DE LA VENTE

3.0

Fiche de vente : Les éléments figurant dans la fiche de vente conclue entre le Vendeur et l'Acquéreur sont considérés comme essentiels et donc déterminants du consentement de l'Acquéreur sans lequel il n'aurait pas accepté de soumissionner. Par conséquent ces éléments essentiels ne pourront faire l'objet d'aucune modification à la suite de

la conclusion de la vente, sauf accord préalable et écrit de l'Acquéreur.

3.1

La vente a lieu en bloc sans garantie d'âge, de qualité, de volume, et de vices apparents ou cachés. Une différence en moins, supérieure à 4 % du nombre total de tiges de 25 cm de diamètre et plus pour les résineux et 35 cm et plus pour les feuillus, est considérée comme une erreur manifeste.

La réclamation doit être formulée par écrit auprès de l'Expert Forestier dans le mois suivant l'abattage et avant toutes opérations de débardage. Par le seul fait de sa demande, l'Acquéreur s'engage à payer, les frais de vérification s'il n'est pas reconnu une erreur manifeste. Dans le cas où l'erreur est confirmée, le Vendeur remboursera l'Acquéreur de la différence de matière entre la vente et la réalité constatée Acquéreur sans formalité contentieuse et sans frais.

3.2

Elle comporte tous les arbres marqués au flanc sur 2 faces ou exceptionnellement sur 1 face, et le cas échéant, à la racine, du marteau de l'Expert Forestier ou à la peinture dont l'inventaire est annexé dans la fiche de vente. Les bois annoncés dans la fiche de vente comme déclassés ou secs seront marqués par une marque distinctive.

Les conditions particulières de la fiche de vente précisent obligatoirement si le taillis et/ou les houppiers font partie ou non de la vente et si l'enlèvement des rémanents est autorisé ou non. Dans le cas où le Vendeur se réserve l'exploitation du taillis et/ou des houppiers, mention sera faite des modalités.

3.3

La fiche de vente de chaque lot de bois mentionne la ou les parcelles où se trouve située la coupe avec l'indication des limites matérialisées et des accès pour la visite.

3.4

L'Acquéreur qui cède la coupe est tenu d'en informer aussitôt son Vendeur avec consentement préalable du Vendeur qui devra s'assurer de la reprise de garantie de bonne fin et reste responsable dans les conditions ci-après.

3.5

Le Vendeur fait son affaire personnelle préalablement à la vente de toutes formalités administratives, légales ou réglementaires, à telle fin que l'Acquéreur ne puisse être inquiété en quoi que ce soit ni voir retarder son exploitation. A défaut, le Vendeur supportera seul les conséquences dommageables des manquements aux formalités. L'Acquéreur reste tenu de déposer les diverses déclarations (DICT, panneaux liés à l'exploitation...).

3.6

Dans le cadre de la vente, le transfert de propriété des bois au profit de l'acquéreur et des risques afférents, notamment les risques de dépréciation, destruction et de vol, s'effectuent lors de la formation du contrat, c'est-à-dire dès le prononcé de la vente, dès la notification de l'offre ou dès l'échange des consentements dans le cadre de ventes de gré à gré, et ce conformément à l'article 1583 du code civil.

En cas de dégâts tempête et/ou incendie impactant plus de 10% du volume des bois vendus, avant la délivrance du permis d'exploiter, ou au plus tard dans les 30 jours de la vente, les parties conviennent de se réunir pour une nouvelle négociation.

Toutefois, l'exploitation des bois ne pourra commencer qu'après la délivrance du permis d'exploiter qui fait entrer l'Acquéreur en possession des bois au sens de l'article 1604 du code civil et marque le point de départ de sa responsabilité prévue à l'article L.213-17 du code forestier.

4 CERTIFICATION

L'Acquéreur s'engage, dans les forêts où la fiche de vente qui mentionne l'adhésion du propriétaire à un système de certification, à respecter le cahier des charges correspondant.

5 PRIX- PAIEMENT - GARANTIE

5.1

Le prix de vente s'entend hors taxes, net de tous frais et charges. Toutefois les conditions particulières figurant dans la fiche de vente peuvent y déroger.

5.2

Les modalités de règlement sont précisées aux conditions particulières de la fiche de vente de chaque lot. A défaut les modalités suivantes seront appliquées :

- Soit au comptant pour les lots de moins de 3000 €
- Soit en 2 échéances d'égal montant : comptant, et 90 jours, pour les lots de 3000 € à 11 999 €
- Soit en 3 échéances d'égal montant : comptant, 90 jours et 180 jours, pour les lots de 12 000 € à 59 999 €
- Soit en 4 échéances d'égal montant : comptant, 90 jours et 180 jours et 270 jours pour les lots de 60 000 € à 99 999 €
- Soit en 5 échéances d'égal montant : comptant, 90 jours, 180 jours, 270 jours et 330 jours pour les lots de 100 000 € et plus.

5.3

Dans le délai de dix jours qui suit la vente, le Vendeur ou son représentant adresse à l'Acquéreur un contrat signé et/ou une facture si le Vendeur est assujéti à la T.V.A. dans les conditions prévues à l'article 5.9.

Dans le délai de dix jours de l'envoi du contrat ou de la facture, l'Acquéreur doit lui remettre le montant du prix payable comptant, par chèque ou virement émis au nom du Vendeur, avec copie de l'ordre de virement adressé au Vendeur ou son représentant.

Les coordonnées bancaires seront vérifiées par l'Acquéreur auprès de l'expert forestier pour se prémunir de toute fraude éventuelle.

Dans le délai de trente jours de la vente, l'Acquéreur fait parvenir au Vendeur ou son représentant :

- Les billets à ordre ou les virements correspondant au paiement échelonné à terme selon les spécifications des conditions particulières de la fiche de vente de chaque article.
 - o Dans le cas de règlements par billets à ordre : ils sont revêtus de la signature de l'Acquéreur et comportent l'aval de la Caution bancaire ou, après accord du Vendeur, celui d'une société de caution mutuelle.
 - o Dans le cas où l'Acquéreur souhaite procéder par virement, il fournit une Caution bancaire garantissant les paiements à échéance, et fournira une copie de l'ordre de virement au Vendeur ou son représentant.
- La fiche de vente, ses annexes et le cahier des clauses générales revêtus de sa signature et de celle de sa Caution, précédées de la mention "lu et approuvé". Cette régularisation vaudra, de la part de la Caution engagement à la garantie de l'exécution de toutes les conditions du cahier des clauses générales et des conditions particulières de la fiche de vente dans la limite du montant indiqué sur la fiche de vente et le présent document. A défaut, l'Acquéreur fera parvenir un acte de cautionnement solidaire pour garantie de bonne exécution du contrat.
- Une attestation d'assurance mentionnant spécifiquement l'activité d'exploitation forestière pour la durée du contrat, à l'exception des ventes de coupes de bois effectuées par le biais de la plate-forme EFF puisque l'inscription sur le site nécessite la fourniture de ce document.

Dans l'éventualité où l'Acquéreur est en mesure de fournir un acte de cautionnement solidaire pour garantie de bonne exécution de contrat par Experts Forestiers de France et la Fédération Nationale du Bois, il sera dispensé de faire signer la fiche, ses annexes et le cahier des clauses générales par la Caution.

5.4

Lorsque l'Acquéreur souhaite s'acquitter du paiement au comptant pour un lot dont le règlement est prévu à échéances, il peut, après accord du Vendeur, se libérer du prix en un seul paiement moyennant un escompte correspondant au taux d'intérêt légal (appliqué

proportionnellement au prorata temporis, à chaque échéance pour le délai restant à courir). Il a cependant l'obligation d'adresser au Vendeur ou son représentant les documents mentionnés au 5.3 du 5/ (Caution, attestation d'assurance).

5.5

Le permis d'exploiter est délivré sous huitaine par l'Expert Forestier à l'Acquéreur après l'accomplissement de ces formalités. Si celui-ci refuse d'adresser le permis d'exploiter dans le délai imparti, sans justification, il sera tenu responsable des conséquences préjudiciables à l'Acquéreur.

5.6

En tout état de cause, faute par l'Acquéreur et sa Caution de satisfaire aux présentes obligations notamment relatives au paiement du prix, à la souscription d'un acte de cautionnement et l'envoi des documents précités dans les délais prescrits ci-dessus, le Vendeur a la faculté de procéder à la résolution contractuelle de la vente, après un commandement ou une lettre recommandée avec avis de réception notifiée à l'Acquéreur et à sa Caution et à défaut de régularisation des formalités prescrites ci-dessus dans le délai de 10 jours ouvrés après la réception de la lettre recommandée avec avis de réception.

L'Acquéreur défaillant devra à titre de clause pénale pour la réparation de l'inexécution de ses obligations, une indemnité de 20% du prix de soumission, nonobstant la possibilité pour le Vendeur d'obtenir réparation intégrale de son préjudice.

5.7

En aucun cas et sous aucun prétexte, le parterre de la coupe et des lieux de dépôt, dont il sera ci-après parlé, ne pourra être considéré jusqu'à parfait paiement du prix et exécution de toutes les obligations du cahier des clauses générales, comme le magasin ou le chantier de l'Acquéreur.

Les bois qui s'y trouvent debout ou abattus pourront être retenus, soit au titre du privilège du Vendeur, soit en application de l'article L624-14 du code du Commerce.

5.8

La Caution s'engage à ne pas se prévaloir du bénéfice de division et de discussion.

5.9

L'application des formalités relatives à la T.V.A. oblige l'Acquéreur :

- Dans le cas où le Vendeur a opté pour le remboursement forfaitaire, à fournir un bulletin d'achat à chaque versement et une attestation récapitulant les paiements pour chaque année civile.
- Dans le cas où le Vendeur a opté pour l'assujettissement, l'Acquéreur doit la taxe de la T.V.A. en plus du prix principal. Sauf disposition contraire figurant dans les conditions particulières de la fiche de vente, la TVA est payable à chaque échéance au vu d'une facture présentée par le Vendeur.

5.10

Le Vendeur pourra demander à l'Acquéreur de verser la CVO pour son compte et par délégation. Son montant sera déduit du montant de la vente. L'Acquéreur sera responsable du versement vis-à-vis de l'organisme collecteur.

6 EXPLOITATION - DÉBARDAGE

6.1

L'exploitation ne peut commencer qu'après délivrance du permis d'exploiter. L'Acquéreur a la faculté de demander avant l'obtention de ce permis un constat contradictoire de l'état de la coupe et des lieux. L'Acquéreur avertit le Vendeur ou son représentant de la date du début des opérations au moins 3 jours à l'avance.

6.2

L'Acquéreur est tenu d'exploiter les produits accidentels identifiés d'un commun accord avec le Vendeur et nés avant la fin de toutes les opérations sur la coupe si leur volume en bois d'œuvre n'excède pas 10% de celui de la vente. Le prix en est facturé après négociation avec l'Acquéreur compte tenu des catégories, de la qualité et des dépréciations constatées.

Au-delà des 10 %, l'Acquéreur peut refuser de les acquérir mais ne peut pas alors s'opposer à leur vente ni à leur exploitation par un tiers. Dans ce cas, un état de lieux contradictoire pourra être réalisé avant

l'exploitation des produits accidentels.

6.3

Sauf convention particulière, les houppiers sont façonnés et les branches et ramilles éparpillées sur le parterre de la coupe en éléments de longueurs inférieures à 2 mètres. Les conditions particulières de la fiche de vente précisent si l'exploitation des houppiers et des rémanents, y compris sous forme de bois énergie, est autorisée ou non.

Si le Vendeur se réserve les houppiers, une clause spéciale doit le signaler et en prévoir les modalités. Dans ce cas, l'Acquéreur n'est pas tenu de les démembrer et le Vendeur attendra la fin de la vidange de la coupe pour les façonner.

6.4

Pour toutes les coupes de régénération, les houppiers sont façonnés au fur et à mesure de l'abattage. Rien ne doit être déposé sur les taches de régénération.

6.5

L'obligation de traitement des rémanents (export, broyage...) peut être imposée sous la responsabilité de l'Acquéreur qui respectera la réglementation en vigueur. Les délais fixés doivent tenir compte de cette obligation. En cas de modification de la réglementation, postérieurement à la date de la vente, de droit une prorogation de délai sera accordée à l'Acquéreur.

6.6

Dans le cas d'abattage manuel, pour faciliter le récolement, un repère est effectué sous la responsabilité de l'Acquéreur sur la souche au-dessus de la marque à la racine qui devra être respectée.

6.7

Dans les coupes où l'abattage des arbres se réalise sans l'exploitation complète du taillis, tous les brins brisés et arrachés par l'exploitation et le débardage sont recépés ras de terre et laissés sur place.

6.8

Le câblage avec ancrage sur les réserves est interdit.

6.9

Le Vendeur doit assurer à l'Acquéreur une possibilité de sortie des produits et dans la mesure du possible, une zone de stockage accessible aux camions gros porteurs. Néanmoins, l'Acquéreur doit s'assurer de la praticabilité des accès et de la zone de stockage. Si la vidange doit traverser la propriété d'un tiers, le Vendeur fait son affaire personnelle de l'autorisation de passage et supporte les conséquences normales et prévisibles de cette utilisation. L'Acquéreur demeure responsable des dégâts anormaux éventuellement occasionnés par lui.

6.10

Au cas où il y aurait des difficultés concernant le débardage et la place de dépôt sur la propriété du Vendeur, les conditions particulières de la fiche de vente le mentionneront. L'Expert Forestier a la faculté de suspendre le débardage et le transport en cas de période d'humidité excessive ou de dégel. Il signifiera par mail à l'Acquéreur la suspension des opérations puis l'autorisation de reprise. Le délai d'exploitation est alors automatiquement reporté sans pénalité pour une durée équivalente.

Toutefois, une tolérance est accordée, sous la responsabilité de l'Acquéreur, pour les bois abattus d'essences à détérioration rapide.

6.11

Des précisions sont fournies dans les conditions particulières de la fiche de vente si l'enlèvement suppose certaines exigences, notamment par la réglementation de la circulation sur la voirie à la date de la vente. Sous ces réserves, le transport est effectué par l'Acquéreur sous sa seule responsabilité.

6.12

En aucun cas, les produits ne pourront être traînés sur les chemins pierrés et goudronnés.

6.13

Les allées, lignes et chemins doivent toujours rester libres pour permettre le passage des véhicules. En aucun cas, les produits de l'exploitation ne doivent entraver l'écoulement normal des eaux dans les fossés.

6.14

L'Acquéreur est tenu de niveler sur le parterre de la coupe et dans les chemins de terre les ornières profondes qui auraient été créées. Les fossés doivent être laissés dans leur état initial.

6.15

Lorsque des réserves auront été abattues, l'Acquéreur paiera au Vendeur, à titre d'indemnité, au maximum le double de la valeur de ces réserves selon l'estimation et décision de l'Expert Forestier. En sus et dans tous les cas, l'arbre de réserve ainsi abattu reste à la disposition du Vendeur qui garde la faculté d'en exiger l'enlèvement moyennant le paiement de sa valeur marchande.

6.16

Lorsque des réserves auront été renversées, cassées, blessées, mutilées, écorcées ou d'une façon générale, endommagées pendant et par le fait de l'exploitation ou du débardage, l'Acquéreur est tenu de payer une indemnité à dire d'expert.

6.17

Sauf cas de force majeure, l'Acquéreur est responsable de tous dommages, dégâts et délits causés par l'exploitation et le débardage des coupes ou à leur occasion, tant aux tiers qu'au Vendeur lui-même.

Cette responsabilité s'étend non seulement au fait et à la faute de ses salariés mais également à toute entreprise engagée par lui. Elle ne concerne que les dommages causés par l'application du contrat.

En cas de difficultés d'exécution de la coupe entraînant des dégâts exceptionnels, l'Acquéreur est tenu d'en avertir le Vendeur. Faute de trouver un accord amiable dans un délai de trente jours, les dispositions de l'article 8.1 et 8.2 deviendront applicables.

7 DÉLAIS - RECOLEMENT

7.1 Conditions générales de délais

L'exploitation, le débardage et l'enlèvement des produits doivent être terminés dans les délais de 18 mois de la date de la vente.

Ces délais peuvent être modifiés par les conditions particulières de la fiche de vente applicables aux ventes groupées et précisées dans les cahiers de vente ou par celles énoncées spécifiquement sur la fiche de vente d'un lot.

Dans le cas où la coupe n'est pas accessible pour une période donnée du fait du Vendeur, celui-ci le notifie à l'Acquéreur par écrit. Le délai d'exploitation est alors automatiquement reporté sans pénalité pour une durée équivalente.

7.2 Prorogation de délais

Une prorogation peut être accordée à l'Acquéreur qui en aura fait la demande au moins un mois avant l'arrivée du terme, par courrier recommandé, recommandé électronique, ou par mail. Il appartient à l'Acquéreur de s'assurer de la bonne réception du mail. Ce nouveau délai ne peut en aucun cas excéder 12 mois. Dans le cas où la demande n'a pas été formulée dans les conditions ci-dessus, l'indemnité précisée ci-après sera doublée.

Cette prorogation donne lieu à une indemnité de retard calculée sur le prix principal de vente et qui ne saurait être inférieure :

Durée	Indemnité totale due
jusqu'à 3 mois	0,2% par mois
du 4 ^{ème} au 5 ^{ème} mois	1 % par mois
du 6 ^{ème} au 12 ^{ème} mois	4 % par mois

Exemple : 7 mois de retard : $3 \times 0,2\% + 2 \times 1\% + 2 \times 4\%$ soit au total 10,6%

Dans le cas où l'exploitation ne serait pas achevée au-delà du nouveau délai de 12 mois, l'indemnité de retard s'appliquant à une nouvelle prorogation acceptée par le Vendeur sera de 10 % par mois supplémentaire de retard.

Toute période commencée sera entièrement due.

Dans le cas de coupes spécifiques (ex : coupe préalable à un reboisement subventionné), les conditions particulières figurant à la fiche de vente pourront indiquer des indemnités dérogeant à la grille ci-dessus.

En cas de force majeure (conditions météorologiques exceptionnelles, sinistre dans des régions voisines, ...), l'Expert Forestier peut décider de ne pas appliquer les indemnités de retard. Cette décision ne pourra être remise en question par le Vendeur.

Si du fait du retard d'exploitation, l'expert considère que la désignation des bois n'est plus suffisamment visible risquant d'entraîner des erreurs d'abattage, il procédera au rafraîchissement des marques aux frais de l'Acquéreur.

7.3 Dépassement de délai initial ou proroge

A l'achèvement du délai prévu aux conditions générales ou particulières ou de la (des) prorogation (s), l'Acquéreur qui n'a pas vidangé ni remis en état le parterre de la coupe et les emplacements de dépôt, sera astreint, après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ou par recommandé électronique, restée sans effet, à verser au Vendeur à titre pénal une indemnité journalière fixée à 0.20 % du prix principal de la coupe. Dans le cas où ce prix principal est inférieur à 8 000€, l'indemnité journalière est portée à 2,5 %. En cas de force majeure comme par exemple des conditions météorologiques exceptionnelles empêchant toute remise en état, l'Expert Forestier peut décider de ne pas appliquer les indemnités journalières ou de les suspendre momentanément. Cette décision ne pourra être remise en question par le Vendeur.

Cette disposition n'est pas de nature à empêcher le Vendeur à faire application de l'article 1657 du Code Civil selon lequel, en matière de ventes de denrées ou de coupes de bois sur pied, la résolution de la vente a lieu de plein droit et sans sommation au profit du Vendeur après l'expiration du terme convenu pour le retraitement.

7.4

Il peut être prévu une indemnité supplémentaire à titre de clause pénale à raison d'un préjudice particulier occasionné au Vendeur, à charge pour ce dernier de l'avoir préalablement indiqué dans les conditions particulières de la fiche de vente.

7.5

De convention expresse aux termes du délai de débardage et d'enlèvement, tout ce qui aura pu être détérioré par l'exploitation et l'enlèvement des produits aura été remis en l'état sauf dérogation indiquée par l'Expert Forestier. A défaut et après une simple lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet au-delà d'un mois, le Vendeur, pourra si bon lui semble, réaliser les travaux nécessaires aux frais de l'Acquéreur et de sa Caution après leur avoir préalablement notifié le coût approximatif de ces opérations sous la forme d'une expertise ou d'un devis.

7.6

Pour obtenir, en tout état de cause, la décharge de toute responsabilité ainsi que celle de sa Caution, l'Acquéreur est tenu de notifier au Vendeur ou à l'Expert Forestier, à l'issue du paiement complet du prix, la fin de ses opérations d'exploitation, de débardage et d'enlèvement. A cet effet, l'Acquéreur envoie un courrier (électronique ou postal) à l'Expert Forestier qui réalise alors un contrôle définitif du respect des dispositions issues du présent cahier des clauses générales. Il appartient à l'acquéreur de s'assurer de la bonne réception du courrier électronique ou postal.

7.7

Après notification par l'Acquéreur dans les termes de l'article 7.5 et à la demande de la partie la plus diligente, il est procédé au récolement de la coupe. Celle-ci convoque l'autre partie par lettre recommandée

avec avis de réception, avec un préavis de dix jours.

Le procès-verbal de récolement opéré ainsi par la partie la plus diligente décide éventuellement des obligations qui n'ont pas été tenues selon le cahier des clauses générales et des conditions particulières de la fiche de vente, et fixe le montant de toutes indemnités éventuelles. Ce procès-verbal signé par toutes les parties présentes est réputé, en tout état de cause, contradictoire et définitif sans accomplissement d'aucune autre formalité et opposable à la partie défaillante. Dans les trois mois du jour de la notification par l'Acquéreur de l'achèvement de ses travaux visés à l'article 7.5 si le récolement n'a pas été effectué à la requête de l'une ou l'autre des parties, l'Acquéreur et sa Caution sont de plein droit déchargés de toute responsabilité.

7.8

A partir du moment où il y aura dans les termes ci-dessus énoncés (7.5 - 7.6 - 7.7) décharge de toute responsabilité pour l'Acquéreur et sa Caution, et sous réserve du respect des obligations issues du présent contrat par l'Acquéreur, le Vendeur doit obligatoirement délivrer sous quinzaine la mainlevée de la Caution si elle est requise par l'Acquéreur.

Le silence du Vendeur dans un délai de trente (30) jours vaut acceptation.

8 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

8.1

Toute difficulté survenant à l'occasion de l'exécution de la vente et qui n'aura pu être réglée aimablement avec l'Expert Forestier, pourra être soumise à un médiateur désigné d'un commun accord entre les parties ou à défaut au Président d'Experts Forestiers de France ou son délégué saisi par la partie la plus diligente. Un devis d'intervention sera adressé par le médiateur aux parties qui devront donner leur accord avant l'intervention de ce dernier. D'une manière générale, les honoraires du médiateur seront supportés par la partie demanderesse. Cependant, au terme de sa mission, le médiateur pourra décider d'une autre répartition des honoraires, sans recours possible des parties. La recherche d'une solution amiable n'est pas de nature à empêcher une partie d'agir en référé ou sur requête si les circonstances l'exigent.

8.2

EN CAS D'ECHEC D'UNE SOLUTION DE MEDIATION OU DE RECHERCHE D'UNE AMIABLE COMPOSITION ET, D'UNE FAÇON GENERALE, POUR TOUS LES LITIGES POUVANT S'ELEVER A L'OCCASION DE L'INTERPRETATION OU DE L'EXECUTION DU CONTRAT DE VENTE ET DU CAHIER DES CAUSES GENERALES, LE TRIBUNAL COMPETENT EST CELUI DU LIEU DE LA COUPE OU CELUI DU DEFENDEUR, AU CHOIX DE LA PARTIE DEMANDERESSE.

8.3

Si l'enregistrement de l'acte de vente devait être requis, les frais en seraient à la charge de la partie qui aurait rendu l'enregistrement nécessaire.

Vente de :

date de la vente :

Fiche de vente

Nom du Vendeur :

Cachet et Signature du Vendeur précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Nom de l'Acquéreur :

Cachet et Signature de l'Acquéreur précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Montant de la **caution** bancaire de bonne exécution du contrat : Euros

Cachet et Signature de la Caution précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Sauf si acte de cautionnement solidaire de bonne exécution du contrat en cours de validité – document à joindre

Cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées

Toute référence ou citation même partielle relative à ce document qui a fait l'objet d'un accord entre les EXPERTS FORESTIERS DE FRANCE et la FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS, devra obligatoirement mentionner son origine en indiquant "Experts forestiers de France-FNB".



Votre accès privé et sécurisé

- + de 60 ventes groupées
- 2 millions de m³
- 3 000 lots de bois
- plateforme de ventes en ligne

expertsforestiersdefrance.com

